



35 ans

au cœur de l'expérience _high-tech

Rapport annuel 2025-2026

Distributeur spécialisé multimarques omnicanal

Leader français du high-tech



Avec un back-office commun & optimisé

Systèmes
d'information

Achats
et référencements

Logistique

Marketing
et communication

Juridique
et comptabilité



**« Nous resterons agiles
pour saisir les opportunités
et nous adapter rapidement
en cas de besoin, tout en maintenant
le cap pour soutenir durablement
notre croissance à moyen
terme. »**

En 2025-2026, nous avons su allier efficacité, agilité et dynamisme. Les ajustements réalisés pour répondre à un contexte économique exigeant, combinés à nos investissements stratégiques, nous ont permis de bénéficier pleinement de la reprise des marchés. Cet exercice restera comme un record, et confirme la pertinence de nos choix ainsi que l'engagement constant de nos équipes.

Les débuts de Rue du Commerce sont particulièrement prometteurs, avec un doublement de son activité sur un an, et notre boutique place de la Madeleine rencontre un succès remarquable depuis son ouverture en août dernier. Ces réussites viennent renforcer notre visibilité, élargir notre audience et consolider notre positionnement auprès du grand public.

Forts de ces avancées, nous abordons l'exercice 2026-2027 avec confiance. Le marché s'annonce plus exigeant, en raison de la hausse des prix de certains composants, mais notre solidité financière nous permet d'être pleinement préparés. Nous resterons agiles pour saisir les opportunités et nous adapter rapidement en cas de besoin, tout en maintenant le cap pour soutenir durablement notre croissance à moyen terme.

Laurent de la Clergerie
Président du Directoire
et Fondateur du Groupe LDLC

Chiffres clés

au 31 mars 2026

554,1 M€

chiffre d'affaires
2025-2026



1 082



collaborateurs

46 000

m²
de logistique
intégrée

15

enseignes dont



sites marchands

6

pays couverts :
France / Belgique /
Luxembourg / Suisse /
Espagne / Italie
+ Europe



40 000

références
en catalogue



125

boutiques



dont **102** sous enseigne
LDLC en France (**87** boutiques
LDLC dont **54** franchises
& **15** LDLC Apple)

900



marques
partenaires

Environ

7 000 000


fans sur les
réseaux sociaux



**L'exercice 2025-2026
marque ainsi une nette reprise
de l'activité et une profitabilité record,
témoignant de la pertinence
des choix stratégiques opérés.**

Les transformations engagées ces dernières années dans un environnement exigeant portent aujourd'hui leurs fruits. L'exercice 2025-2026 marque ainsi une nette reprise de l'activité et une profitabilité record, témoignant de la pertinence des choix stratégiques opérés. Nous avons su adapter notre organisation, renforcer notre efficacité opérationnelle et poursuivre des investissements ciblés afin de consolider durablement notre modèle. L'acquisition de Rue du Commerce, le développement de sa marketplace, l'ouverture du magasin LDLC Paris Madeleine et le renforcement de nos actions de communication et marketing ont pleinement contribué à cette dynamique.

Par ailleurs, dans un contexte de hausse exceptionnelle des prix de certains composants enregistrée en fin d'exercice, notre solidité financière nous a permis de sécuriser nos approvisionnements dans des conditions favorables pour répondre efficacement à la demande, tout en maintenant notre stratégie de pilotage par la marge.

Dans un environnement de marché porteur, soutenu notamment par les évolutions liées à l'intelligence artificielle qui accélèrent les besoins de renouvellement des équipements informatiques, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers, le Groupe LDLC est ainsi confiant dans sa capacité à renforcer sa compétitivité et capturer de nouvelles parts de marché.

Olivier de la Clergerie
Directeur Général du Groupe LDLC



de développement responsable



1996-1997

Création de la société
et lancement du site
LDLC.com.



1998

Ouverture
d'une 1^{ère} boutique
à Lyon.



2000

Cotation
à la Bourse de Paris.

Ouverture du
1^{er} entrepôt.

2001-2002

Création du site
LDLC.pro.

Lancement
de LDLC.com en
Suisse et Belgique.



2005-2007

Construction
d'une plateforme
logistique intégrée
dotée d'un système
informatique
propriétaire.



2013

Lancement du concept store LDLC
et développement d'un réseau de boutiques
physiques.

Affirmation des convictions sociétales
du Groupe.



2015

Création
de L'École LDLC.



2016

Acquisition
de Materiel.net.



2017-2018

Nouveau siège social à Limonest (69).
Acquisition du Groupe OLYS, distributeur Apple pour les professionnels et les particuliers.
Ouverture de la 1^{ère} boutique physique L'Armoire de Bébé.



2019-2020

Innovation « produits ».
Acquisition de TopAchat.

topachat.com



Mars 2020

LDLC lance sa fondation : Fondation Groupe LDLC.

2021

Forte croissance, résultats financiers records & innovation sociale.

Expansion des boutiques L'Armoire de Bébé.



Janvier 2021

LDLC met en place la semaine de 4 jours, une première en France.



Elle passe de 2 ans à **3 ans**,
gratuitement.*

LDLC

Mars 2023

LDLC met en place la garantie 3 ans.

Nov. 2023

LDLC reçoit son 10^{ème} prix consécutif. Élu service client de l'année.



Nov. 2023

LDLC lance Slood, marketplace dédiée à l'achat responsable « mode-maison-beauté ».

slood®

Sept. 2023

LDLC met en place un congé parental de 20 semaines pour l'ensemble de ses salariés.



Avril 2023

Acquisition de la société A.C.T.I. MAC.

actimac
SOLUTIONS PRO MAC & PC

Nov. 2023

La LDLC Arena ouvre ses portes.



**RUE DU
COMMERCE**

Juillet 2024

Acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce.



Août 2025

Ouverture de la boutique LDLC Paris Madeleine.

**L'histoire
continue...**

*2 ans de garantie légale + 3 ans de garantie commerciale LDLC gratuite incluse.

Un engagement de proximité pour accompagner tous les profils

Être proche de nos clients

Depuis plus de 10 ans, LDLC a fait le choix de développer un modèle omnicanal alliant à la distribution en ligne un réseau de boutiques en propre et en franchise.

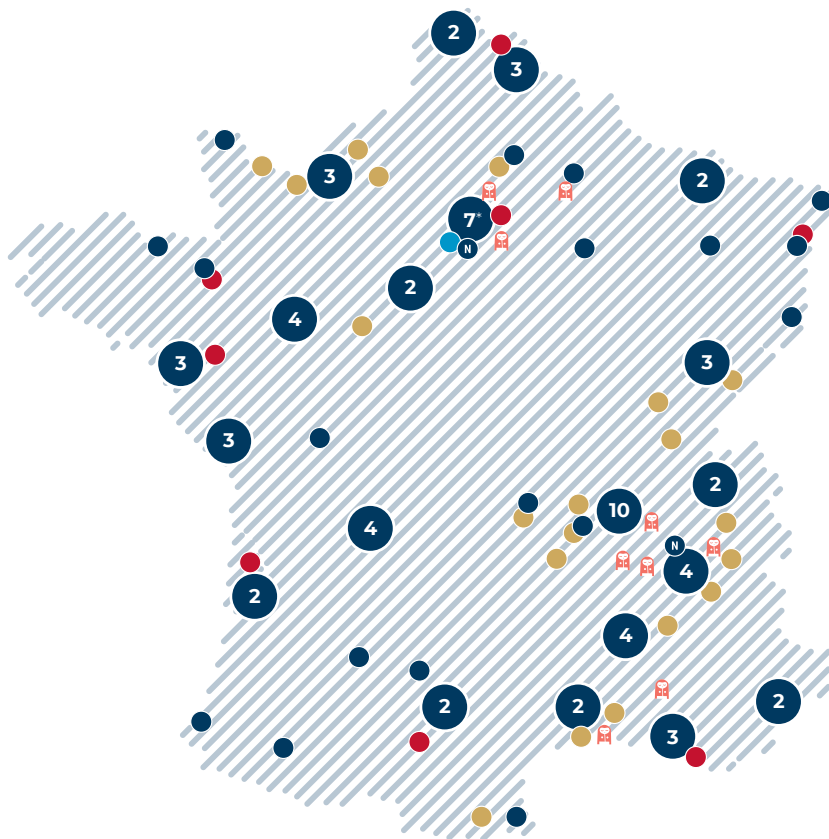
LDLC s'engage à accompagner tous les profils : du grand public aux passionnés, jusqu'aux véritables experts de la tech. Avec **125** boutiques (toutes enseignes confondues) au 31 mars 2026, le Groupe est présent sur l'ensemble du territoire et offre à ses clients un service de proximité allant du conseil à la réparation ou l'entretien de leur matériel informatique.

Dans l'univers high-tech, le réseau se compose de **87** boutiques LDLC dont **54** franchises, **15** boutiques LDLC (revendeur Apple), **5** boutiques Actimag (revendeur Apple), **8** boutiques Materiel.net, **1** boutique Configomatic By TopAchat et de **9** boutiques L'Armoire de Bébé.

Au 31 mars 2026

- BOUTIQUES LDLC (N) NOUVELLES
- BOUTIQUES MATERIEL.NET
- BOUTIQUES LDLC APPLE ET ACTIMAG
- BOUTIQUES L'ARMOIRE DE BÉBÉ
- BOUTIQUE CONFIGOMATIC BY TOPACHAT

*Nouvelle boutique LDLC Paris Madeleine



Une entité unique pour renforcer l'offre Apple de Groupe LDLC

Dans le cadre d'une rationalisation de ses entités, Groupe LDLC a choisi de regrouper l'ensemble de ses activités spécialisées dans la distribution des produits Apple au sein d'une structure juridique unique. OLYS portera désormais l'ensemble des activités d'OLYS, A.C.T.I. MAC et LDLC 7, soit un total de 20 boutiques. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la stratégie d'acquisitions du Groupe et répond à une volonté claire : créer des synergies, simplifier l'organisation et renforcer la lisibilité de l'offre.

LDLC Paris Madeleine : tech, équipements et accessoires pour tous au cœur de Paris

LDLC POURSUIT SON AMBITION DE RENDRE LA TECH ACCESSIBLE À TOUS AVEC SA NOUVELLE BOUTIQUE LDLC PARIS MADELEINE, SITUÉE AU CŒUR DE PARIS.



Entretien avec
Harry de Lepine,
Directeur Général
de LDLC

Qu'est-ce qui caractérise le magasin LDLC Paris Madeleine ?

LDLC Paris Madeleine est un magasin un peu à part dans le réseau, pensé comme une véritable vitrine pour rendre la tech accessible à tous et notamment au grand public.

Ce qui nous différencie, c'est d'abord l'ampleur de l'offre : sur un espace de 1 000 m², nous avons plus de 5 000 références, couvrant aussi bien l'informatique que la téléphonie, le son, l'image, les objets connectés et aussi des accessoires très design qui attirent le grand public.

Mais surtout, tout est visible et accessible en magasin. Les clients peuvent tester, comparer et se projeter, ce qui change réellement l'expérience d'achat. Nous avons également un stock important, avec une grande disponibilité immédiate ou sous 24 heures, ainsi qu'un mix entre grandes marques et marques propres, pensé pour répondre à différents usages.

Comment s'organise le parcours client dans le magasin ?

À chaque niveau, son univers. Dès le rez-de-chaussée, nous proposons une vision globale de l'offre, avec les produits les plus « grand public ».

Le premier étage est davantage orienté vers la maison et la bureautique, avec des univers comme le son, la hi-fi ou la domotique. Il intègre également notre centre de réparation, capable de réaliser des diagnostics rapides en 24 à 48 heures. Le deuxième étage est plus technique et fidèle à l'ADN de LDLC, avec un espace dédié au *gaming* et aux configurations avancées. Enfin, le dernier niveau est consacré aux événements et aux démonstrations, un espace qui nous permet d'accueillir des marques, de présenter les nouveautés et d'offrir des expériences plus immersives.

Quels sont vos principaux points forts en matière de service ?

Conformément à l'esprit LDLC, nous visons un service client irréprochable. Cela passe d'abord par la qualité du conseil : nos équipes sont formées en continu sur l'ensemble des gammes, ce qui permet de maintenir un haut niveau d'expertise et de proposer un accompagnement fiable, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Autre point essentiel : nos vendeurs ne sont pas commissionnés. Cela garantit un conseil objectif, centré uniquement sur le besoin du client.

Nous avons une vraie force dans le service après-vente, la réparation et le dépannage, accessibles à tous. Et pour les besoins plus complexes, côté professionnel, nous nous appuyons sur les synergies avec notre agence OLYS à Blois, spécialisée dans l'installation et les solutions pro, capable d'intervenir directement sur site.



L'Armoire de Bébé

Depuis 2015, L'Armoire de Bébé offre aux parents un accompagnement de qualité dans l'univers de la petite enfance à travers un réseau de 9 boutiques et un site e-commerce proposant près de 13 000 références.



Entretien avec
Marion Gilly,
Responsable
de L'Armoire de Bébé

Vous avez développé un réseau de boutiques en plus du site e-commerce. Pourquoi ce choix ?

C'est justement ce besoin de contact et de conseil qui nous a amenés à ouvrir notre premier magasin, à Limonest, près du siège du Groupe LDLC.

Nous avons construit un modèle omnicanal, où le digital et le physique se complètent pleinement. En magasin, nous prenons le temps avec des rendez-vous personnalisés, des démonstrations de produits, un accompagnement sur mesure. Nos équipes sont d'ailleurs formées sur des sujets clés comme le portage ou la lactation, devenus essentiels aujourd'hui.

Les magasins ont été pensés comme de véritables lieux d'expérience. Nous avons travaillé avec une architecte pour créer un univers immersif : espaces d'allaitement, zones de change, mises en situation des produits... Nous avons voulu créer un environnement rassurant et humain, où les parents peuvent prendre le temps, poser leurs questions et être accompagnés.

L'Armoire de Bébé est aujourd'hui bien installée dans l'univers de la puériculture premium. Comment est né le projet ?

L'Armoire de Bébé, c'est avant tout une aventure à taille humaine portée par le Groupe LDLC. Quand je suis arrivée en 2011, LDLC avait déjà amorcé une diversification de son offre, une activité autour du jouet existait déjà. Nous avons rapidement identifié une opportunité dans la puériculture : un marché encore peu différencié, notamment sur le design et le conseil. Quelques mois plus tard, nous avons lancé cette catégorie. Le projet s'est ensuite structuré en s'appuyant sur les forces du Groupe – logistique, architecture Web, fonctions supports – jusqu'au lancement du site L'Armoire de Bébé le 11 mai 2015.

Justement, qu'est-ce qui différencie L'Armoire de Bébé sur ce marché ?

Très vite, nous avons trouvé notre place avec un positionnement clair : une puériculture premium, esthétique et pratique. À l'époque, le marché était très fonctionnel, assez standardisé et finalement peu incarné.

Nous avons voulu proposer autre chose : des produits utiles, mais aussi beaux, avec une vraie dimension visuelle et inspirationnelle. Nous travaillons aussi bien avec des marques reconnues qu'avec des créateurs plus confidentiels, dès lors que les produits correspondent à ce que nous sommes.

Notre seconde grande force, c'est l'accompagnement. La puériculture est un univers engageant : les parents ont besoin de contact, de voir, tester, comprendre et surtout d'être écoutés.



Rue du Commerce : un généraliste français du e-commerce, pensé pour les usages du quotidien

Depuis son intégration au sein du Groupe LDLC en juillet 2024, Rue du Commerce a engagé une transformation ambitieuse avec un objectif clair : devenir une place de marché généraliste de référence en Europe.

Moins de deux ans après cette acquisition, les résultats sont déjà visibles et prometteurs.



Enchaînez les tirages.

199€
Rameur à 15 niveaux de résistance
Care Elancy

124€⁹⁹
Appareil photo instantané
Now Gen 2
Polaroid

RUE DU COMMERCE

Des millions de produits livrés gratuitement.*

*Frais de port offerts dès 19€ d'achat sur les produits vendus et expédiés par Rue du Commerce, hors livres.
©2025 RUE DU COMMERCE. 10 Avenue de la République - 75011 Paris. N° de TVA : FR25123456789. N° de SIRET : 512345678901234. N° de RCS : 512345678. N° de SIRET : 512345678901234. N° de RCS : 512345678.



Faciliter l'achat et améliorer l'expérience utilisateurs

Après une refonte complète du site – catalogue repensé, fiches produits enrichies, catégorisation optimisée –, les équipes ont placé l'expérience client au cœur de leurs priorités. Un nouveau moteur de recherche pour améliorer la pertinence des résultats et le taux de transformation dans un catalogue en constante expansion. L'intégration de nouveaux moyens de paiement, la mise en place de points relais ou encore le développement des applications mobiles iOS et Android pour faciliter le parcours d'achat. Dernière sortie en date : une régie publicitaire qui contribuera à la fois à la transformation et la rentabilité de la marketplace.

Enrichir l'offre

L'enrichissement du catalogue s'est poursuivi avec l'intégration de nouvelles catégories : mobilier, linge de maison et art de la table, produits culturels et puériculture. Depuis janvier 2026, L'Armoire de Bébé est désormais disponible sur la marketplace, illustrant parfaitement les synergies développées au sein du Groupe LDLC.

Renforcer la visibilité

Rue du Commerce a repris la parole de manière soutenue : campagnes mensuelles dans les transports, campagne nationale autour du Black Friday, campagne télévisuelle. Par ailleurs, depuis novembre 2025, plus de 20 000 références sont proposées sur la marketplace de Boulanger, l'un des sites e-commerce les plus visités en France.

Les résultats sont sans appel : le volume d'affaires a doublé en un an, Rue du Commerce est de retour dans le Top 100 des sites e-commerce en France* et a été nommé Lauréat du trophée Qualiweb dans la catégorie e-commerce, saluant la qualité de sa relation client digitale.

*Top 100 E-commerce France 2025, ECDB

Chiffres clés

1 000
vendeurs

6 000 000
produits

15 000
marques



**12^{ème}
prix consécutif**

« Élu Service Client de l'Année »



Depuis ses débuts, LDLC a fait le choix de ne jamais déléguer sa relation client. Toutes les interactions sont assurées par les équipes LDLC, basées en France, à Lyon, qui connaissent le produit, aiment leur métier et parlent le même langage que leurs clients. Ce service de qualité inégalé est reconnu par le titre prestigieux Élu Service Client de l'Année que le Groupe remporte pour la 12^{ème} fois consécutive dans la catégorie Distribution de produits techniques avec une note record de 19,80/20. En fêtant ce 12^{ème} titre consécutif, LDLC confirme qu'il est possible de conjuguer performance, passion et proximité humaine.

La relation client, au centre de l'ADN du Groupe LDLC

DEPUIS 30 ANS, LDLC FAIT LE CHOIX D'UNE RELATION CLIENT INTERNALISÉE ET HUMAINE. LAURENT DE LA CLERGERIE, PRÉSIDENT-FONDATEUR DU GROUPE LDLC, PARTAGE SA VISION DE LA RELATION CLIENT COMME PILIER CENTRAL DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE. UN TÉMOIGNAGE QUI MET EN LUMIÈRE UNE APPROCHE SINCÈRE ET DURABLE DE L'EXPÉRIENCE CLIENT.

Comment la qualité de la relation ou de l'expérience client s'intègre-t-elle dans la stratégie globale de votre entreprise ?

Depuis toujours, j'ai voulu que la relation client soit notre force. Pour moi, ce n'est pas un service à part : c'est le cœur de notre métier. Écouter, comprendre, accompagner... C'est ça, l'ADN de LDLC. Et c'est ce qui nous différencie. La satisfaction client guide chacune de nos décisions. C'est une exigence partagée et portée par toutes les équipes.

Que représente votre victoire à l'Élection du Service Client de l'Année pour votre entreprise, vos collaborateurs, vos clients ?

Ce titre, c'est une immense fierté. Pour les équipes, c'est la reconnaissance de leur engagement quotidien. Pour nos clients, c'est la preuve qu'ils peuvent compter sur nous. Et pour l'entreprise, c'est un signal fort : on peut réussir durablement sans jamais sacrifier la qualité humaine. Cette victoire, c'est celle d'un collectif qui met l'humain au cœur de tout.

Quels dispositifs ou animations avez-vous mis en place pour embarquer les équipes dans l'aventure de l'Élection du Service Client de l'Année ?

Franchement ? Quel dispositif on met en place ? Mais aucun ! On ne change rien ! La relation client n'est pas un jeu. Ce concours, on ne le prépare pas : on le vit. Les équipes font le job avec la même envie tous les jours. Pas besoin d'artifice, pas de grand show. Ce qui embarque, c'est la sincérité, l'envie d'aider, le sens du service ancré dans notre façon d'être. Alors, quand on nous demande ce qu'on a mis en place... je souris. Tout est déjà là, chaque jour, pour chaque client.

Altyk

Lancée en 2020, Altyk est née de la volonté de simplifier l'achat informatique, dans un marché souvent perçu comme complexe et peu lisible pour les consommateurs.



Entretien
avec
Stéphane Guyard,
Responsable d'Altyk

Comment est née l'idée de lancer la marque Altyk ?

Altyk est née de la volonté de répondre à un vrai enjeu du marché : simplifier le choix des utilisateurs, dans un univers informatique souvent perçu comme complexe avec une offre pléthorique difficile à décrypter. Il y avait aussi une volonté forte pour le Groupe de développer et distribuer sa propre marque de PC, française, capable de rendre ce choix plus simple, en partant des usages et des besoins réels plutôt que des seules caractéristiques techniques.

Comment avez-vous construit votre positionnement sur le marché ?

Nous avons fait le choix d'un positionnement milieu-haut de gamme, centré sur la qualité et la durabilité. Pour répondre à l'enjeu de simplification, nous avons volontairement réduit la gamme à une trentaine de références tous formats confondus, là où la plupart des autres marques en proposent

entre 200 et 400. L'objectif est de faciliter le choix des clients pro et particuliers en proposant une offre lisible, avec des produits conçus pour offrir le meilleur équilibre entre performance, fiabilité et prix, sans multiplication inutile des modèles.

Quels sont les éléments qui différencient concrètement Altyk ?

Notre rôle est d'agir comme un expert qui fait les bons choix pour le client. Nous sélectionnons des composants de qualité adaptés aux usages : châssis en aluminium, qualité des écrans, claviers rétroéclairés, gestion thermique, niveau sonore... Tous nos modèles répondent à un socle d'exigence élevé, sans entrée de gamme « au rabais ».

Altyk propose une garantie de 3 ans* et assure la disponibilité des pièces détachées pendant au moins 5 ans. Enfin, la marque s'appuie sur un ancrage fort en France : le développement, l'assemblage, la réparation, le service avant-vente et le SAV sont basés sur notre site à Grandchamp-des-Fontaines près de Nantes.

Quelles sont vos ambitions pour les prochaines années ?

Altyk est en forte progression et poursuit son développement en s'appuyant sur les usages et besoins identifiés des clients : un nouveau format de PC intermédiaire entre mini-PC et tour desktop, un PC portable *gaming* alliant haute performance et sobriété, et des modèles de PC plus puissants, plus haut de gamme, sont notamment à l'étude.

Côté services, une garantie sur site dédiée aux professionnels sera lancée en 2026 à l'échelle nationale, afin de renforcer l'accompagnement client. L'objectif reste de continuer à gagner des parts de marché en combinant expertise produit, qualité et proximité.

*2 ans de garantie légale + 1 an de garantie commerciale gratuite incluse.



Un acteur du changement durable



Le Groupe LDLC s'inscrit pleinement dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), intégrée à sa vision globale et à ses pratiques quotidiennes. L'entreprise met en avant une approche centrée sur l'humain, qui se traduit à la fois par une attention forte portée à la qualité de vie au travail, à l'engagement des collaborateurs et à la relation client. Cette culture interne, fondée sur la confiance et la proximité, s'accompagne également d'une volonté de limiter son impact environnemental et de promouvoir des pratiques plus responsables dans ses activités. Ainsi, la RSE chez Groupe LDLC ne constitue pas un dispositif à part, mais bien une manière d'agir au quotidien, en cohérence avec ses valeurs et son modèle d'entreprise.

Agir pour l'environnement

Notre bilan carbone

Groupe LDLC a engagé depuis plusieurs années une démarche structurée de suivi et de réduction de son bilan carbone, afin de mieux mesurer l'impact environnemental de ses activités. L'entreprise a d'abord réalisé en 2020 un état des lieux de ses émissions de gaz à effet de serre, puis mis en place des actions concrètes pour les réduire, notamment via l'optimisation de sa logistique, la modernisation de ses infrastructures et la transition de sa flotte de véhicules vers des solutions hybrides et électriques. Cette stratégie a permis une baisse significative de ses émissions directes. Sur l'exercice 2025-2026, le Groupe LDLC a enregistré une réduction de 20% de ses émissions de gaz à effet de serre générées par ses consommations d'énergie (électricité, gaz et fioul).



LE GROUPE LDLC S'EST DÉVELOPPÉ EN PLAÇANT LE BIEN-ÊTRE DE SES COLLABORATEURS AU CŒUR DE SES PRIORITÉS. CHEZ LDLC, LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, CE N'EST PAS UN SUJET ANNEXE OU UN « PLUS » POUR FAIRE JOLI. C'EST UN VÉRITABLE LEVIER DE PERFORMANCE. QUAND LES COLLABORATEURS SE SENTENT BIEN, ÉCOUTÉS ET RESPECTÉS, ILS SONT NATURELLEMENT PLUS ENGAGÉS, PLUS EFFICACES ET PLUS FIDÈLES À L'ENTREPRISE.

RETOUR SUR QUELQUES INITIATIVES AUDACIEUSES MISES EN PLACE PAR LDLC POUR FAVORISER UN BON ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE.

La semaine de 4 jours

Janvier 2021 : la semaine de 4 jours arrive chez LDLC, s'inscrivant dans une réflexion plus large sur l'organisation du travail et la qualité de vie des salariés. L'objectif est de repenser le temps de travail en le rendant plus efficace et mieux adapté aux attentes contemporaines, sans réduction de salaire. Ce modèle repose sur une logique de confiance et de responsabilisation : les équipes concentrent leur activité sur quatre jours tout en maintenant les objectifs de performance de l'entreprise. Au-delà de l'aspect organisationnel, cette initiative vise surtout à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, à renforcer l'engagement des salariés et à favoriser un environnement de travail plus attractif et durable.



Le congé parent



Juin 2023 : LDLC franchit une nouvelle étape et propose un congé parental post-naissance de 20 semaines, entièrement rémunéré, à tous ses collaborateurs, hommes et femmes. Ce dispositif permet aux parents de se consacrer pleinement à leur enfant dans les premiers mois importants de sa vie, d'alléger la charge mentale et les inquiétudes liées à l'arrivée d'un enfant, tout en gardant un lien avec leur entreprise. L'objectif : mieux concilier vie professionnelle et vie familiale en prenant en compte les besoins personnels des collaborateurs.



Fédérer les collaborateurs au service de l'intérêt général

Fondée en décembre 2020 à l'initiative des collaborateurs du Groupe LDLC, la fondation Groupe LDLC s'inscrit dans la volonté du Groupe de participer à des actions de responsabilité sociétale et de soutenir des initiatives qui renforcent l'égalité des chances. Les salariés eux-mêmes soumettent des projets qu'ils souhaitent voir financés et qui répondent aux missions de la Fondation : « Environnement », « Éducation » et « Famille ».

8 projets ont été soutenus en 2025 avec un financement de **34 818** euros.

Depuis la création de la Fondation :

26
collaborateurs
ambassadeurs

39
ambassadeurs
formés

39
projets soutenus et issus
de 24 associations

236 880
euros de
financements

Un acteur au cœur de la vie locale : culture, sport et engagement solidaire

ACTEUR ENGAGÉ AU-DELÀ DE SON CŒUR DE MÉTIER, GROUPE LDLC INSCRIT SON DÉVELOPPEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE FORTE, EN S'INVESTISSANT ACTIVEMENT DANS DES INITIATIVES CULTURELLES, SPORTIVES ET SOLIDAIRES, CONVAINCU QUE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DOIT S'ACCOMPAGNER D'UN IMPACT POSITIF SUR LA SOCIÉTÉ. À TRAVERS DES PARTENARIATS STRUCTURANTS ET DES ACTIONS CONCRÈTES, LDLC CONTRIBUE À DYNAMISER LES TERRITOIRES, NOTAMMENT AU NIVEAU LOCAL, TOUT EN PROMOUVANT DES VALEURS DE PARTAGE ET D'INCLUSION.



4XTONDON

Ayant à cœur de fédérer ses collaborateurs autour de ses actions de mécénat, le Groupe LDLC lançait en 2021 l'opération « DOUBLETONDON » par laquelle tout don de 20 euros minimum versé par un collaborateur à une association de son choix était abondé du même montant par le Groupe. L'opération devient « TRIPLETONDON » en 2023 et « 4XTONDON » en 2024, élevant ainsi la contribution du Groupe à 3 fois le montant initial du don. En 2025-2026, l'opération a permis de verser **33 000** euros à près de 50 associations. Presque 2 fois plus que l'exercice précédent !



LDLC Arena - Partenaire de la référence internationale culturelle et sportive basée à Lyon

Un engagement en faveur de la plus grande salle événementielle de France, en dehors de Paris, participant au dynamisme culturel et au rayonnement du territoire.



≈ 2

millions
de spectateurs

+200

événements depuis
l'ouverture

LDLC ASVEL - Engagement dans le basket lyonnais de haut niveau

Un partenariat historique avec le club de basket-ball professionnel LDLC ASVEL, ancré au cœur du territoire lyonnais et 21 fois Champion de France.

Les Nuits de Fourvière - Soutien au festival culturel emblématique de la métropole lyonnaise

LDLC accompagne, depuis 2018, le festival culturel Les Nuits de Fourvière dédié aux arts vivants et à la création contemporaine, contribuant au rayonnement culturel du territoire.



Principaux indicateurs financiers

Compte de résultat simplifié

(1^{er} avril - 31 mars) en M€

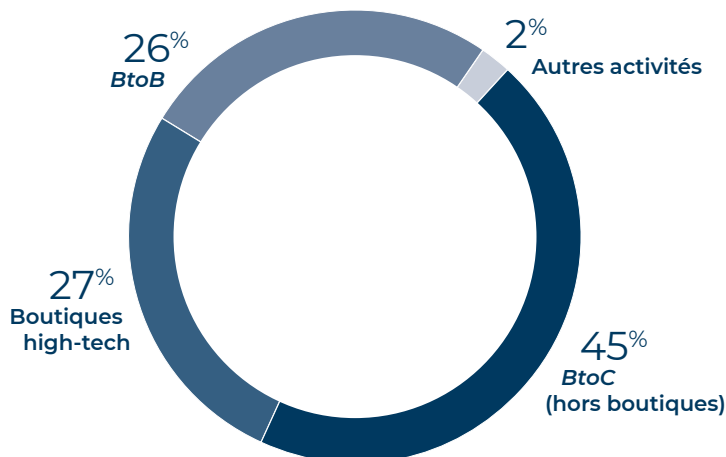
En M€ - Chiffres audités	2025-2026	2024-2025	Variation
Chiffre d'affaires	554,1	534,5	+19,6
Marge brute	135,6	113,0	+22,6
% marge brute	24,5%	21,1%	+3,4 pts
Excédent brut d'exploitation ¹	24,2	1,5	+22,7
% marge d'EBE	4,4%	0,3%	+4,1 pts
Résultat d'exploitation ²	15,5	-7,3	+22,8
Résultat net des sociétés intégrées	10,3	-10,8	+21,1
Résultat net - Part du Groupe	10,2	-10,9	+21,1

¹ Excédent brut d'exploitation = Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition + dotations & reprises aux amortissements et provisions d'exploitation.

² après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition de 0 K€ en 2025-2026 (36 K€ en 2024-2025).

Répartition du chiffre d'affaires en 2025-2026

(1^{er} avril - 31 mars)



Panier moyen
hors magasin 2025-2026

503€ HT

(contre 498 € HT
en 2024-2025)

Une situation financière saine et solide

En M€ - Chiffres audités	2025-2026	2024-2025
Capitaux propres	100,3	90,2
Endettement net	42,2	6,1
Gearing*	42,1%	6,8%

* Endettement net sur capitaux propres

Carnet de l'actionnaire

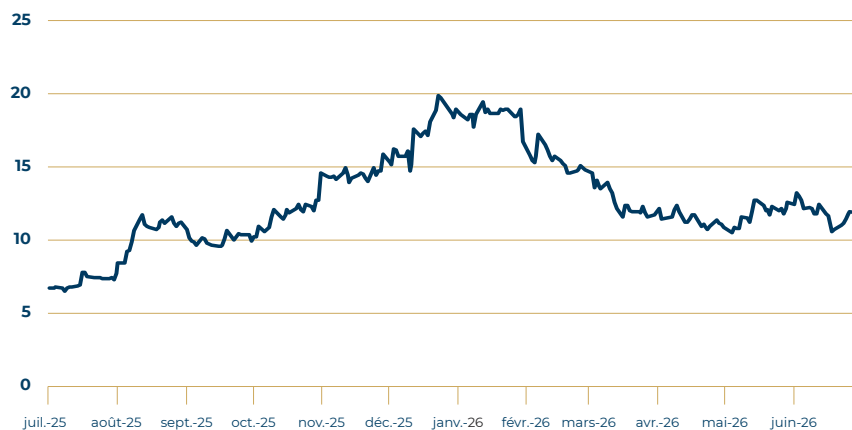
Place de cotation*	EURONEXT Growth
Code ISIN	FR0000075442 ALLDL
Nombre de titres au 30 juin 2026	6 171 776
Indices	CAC All Shares, Euronext PEA-PME 150
Capitalisation boursière au 30 juin 2026	75 millions d'euros
Analystes suivant la valeur	TP ICAP - Florent Thy-Tine

Agenda de l'actionnaire

Chiffre d'affaires T1 2026-2027	30 juillet 2026
Assemblée Générale	25 septembre 2026
Chiffre d'affaires T2 2026-2027	29 octobre 2026
Résultats semestriels 2026-2027	10 décembre 2026
Chiffre d'affaires T3 2026-2027	28 janvier 2027
Chiffre d'affaires T4 2026-2027	29 avril 2027
Résultats annuels 2026-2027	10 juin 2027

Performance boursière

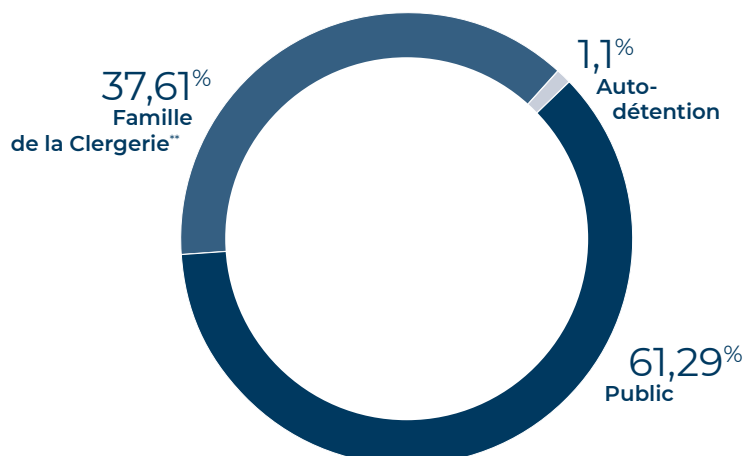
(Du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026)



Cours de Bourse
au 30 juin 2026

12,08 €
par action

+ haut 1 an : 19,90 €
+ bas 1 an : 6,56 €
+ haut depuis 2 ans : 24,10 €



Famille de la Clergerie***

Laurent de la Clergerie : 17,80%
Olivier de la Clergerie : 10,35%
Caroline de la Clergerie : 9,46%

*** Aucune action de concert,
cette ligne regroupe les membres
de la famille de la Clergerie

** sur la base des déclarations
effectuées sur les 12 derniers mois



Rapport annuel 2025-2026

au cœur de l'expérience **_high-tech**

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions

Dans le présent rapport, et sauf indication contraire :

- ▶ Les termes la « Société » ou « Groupe LDLC » désignent la société Groupe LDLC, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1 110 919,68 euros, dont le siège social est situé 2 rue des Érables CS 21035 – 69578 Limonest cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 403 554 181.
- ▶ Le terme le « Groupe » renvoie à la Société et à l'ensemble des sociétés entrant dans son périmètre de consolidation.

Avertissement

Le présent rapport contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'aux marchés sur lesquels celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes, soit par des sources externes (par exemple : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent rapport comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent document pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

Structure du rapport annuel

Le présent rapport a été arrêté par le Directoire de la Société puis examiné par le Conseil de Surveillance.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article 4.2.1 des Règles des Marchés Euronext Growth dans leur version en vigueur à la date d'arrêté du présent rapport.

Ce rapport est composé de cinq parties :

- ▶ Partie 1 : Rapport de gestion de la Société et de son Groupe
- ▶ Partie 2 : Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- ▶ Partie 3 : Comptes annuels de la Société et rapport des commissaires aux comptes y afférents
- ▶ Partie 4 : Comptes consolidés de la Société et rapport des commissaires aux comptes y afférents
- ▶ Partie 5 : Autres rapports et informations à destination des actionnaires

SOMMAIRE

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE..... 22

1. INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE.....	22
1.1. Exposé de la situation de la Société et de son Groupe durant l'exercice écoulé.....	22
1.2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et son Groupe sont confrontés.....	73
1.3. Risques liés à l'activité du Groupe.....	74
1.4. Risques financiers.....	80
1.5. Risques juridiques, réglementations et litiges.....	82
1.6. Risques opérationnels et de sinistres.....	84
1.7. Exposé de l'évolution prévisible de la situation de la Société et de son Groupe.....	86
1.8. Exposé des activités de la Société et de son Groupe en matière de recherche et de développement.....	93
1.9. Liste des succursales de la Société et de son Groupe.....	94
1.10. Exposé des événements importants intervenus au sein de la Société et de son Groupe depuis la clôture de l'exercice.....	97
2. INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	97
2.1. Exposé de l'activité et des résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.....	97
2.2. Prises de participation et prise de contrôle.....	102
3. INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL.....	103
3.1. Identité des titulaires de participations significatives.....	103
3.2. Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts cadres non dirigeants et leurs proches.....	104
3.3. Participation des salariés au capital de la Société.....	105
3.4. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions.....	105
4. INFORMATIONS FISCALES.....	106
4.1. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	106
4.2. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices.....	107
4.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026.....	107

PARTIE 2 : RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE..... 109

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	109
1.1. Présentation du Directoire.....	109
1.2. Présentation du Conseil de Surveillance.....	113
1.3. Mise en œuvre des recommandations Middlednext.....	117
2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	127
3. LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS.....	131
4. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE.....	132
5. TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	133
6. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	135

PARTIE 3 : COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AFFÉRENTS À CES COMPTES ANNUELS.....	136
PARTIE 4 : COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AFFÉRENTS À CES COMPTES CONSOLIDÉS	189
PARTIE 5 : AUTRES RAPPORTS ET INFORMATIONS À DESTINATION DES ACTIONNAIRES	251
1. TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	252
2. RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	253
2.1. Opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce.....	253
2.2. Actions attribuées gratuitement à chacun des dirigeants, à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, tant par la Société que par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou par les sociétés contrôlées par la Société à raison des mandats et fonctions que ces derniers y exercent durant l'exercice clos le 31 mars 2026	255
2.3. Actions attribuées gratuitement tant par la Société que par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce à chacun des dix salariés de la Société qui ne sont pas mandataires sociaux et dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé durant l'exercice clos le 31 mars 2026.....	256
3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026.....	258
4. RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS ESG.....	262
5. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX 10 PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES	269
6. MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DES 1 ET 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS AINSI QUE DE LA LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES DE PARRAINAGE, DE MÉCÉNAT	274

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.232-1, L.233-16 et L.233-26 du Code de Commerce, nous vous rendons compte au sein d'un rapport unique des informations requises par la loi s'agissant du rapport sur la gestion de la Société d'une part et sur la gestion de son Groupe d'autre part.

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe « Vérifications spécifiques » du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026 figurant respectivement en parties 3 et 4 du rapport annuel.

1. INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE

1.1 Exposé de la situation de la Société et de son Groupe durant l'exercice écoulé

1.1.1 Aperçu des activités de la Société et de son Groupe

1.1.1.1 Principales activités

► Mission et positionnement

Lors de sa création en 1996, le Groupe LDLC s'est affirmé comme l'un des pionniers du e-commerce en France. De nombreuses fois récompensé pour la qualité de sa relation clients, reconnu pour l'efficacité de sa plateforme logistique intégrée, le Groupe LDLC s'est imposé comme le leader du e-commerce sur le marché de l'informatique et du high-tech en s'employant à répondre aux besoins croissants des particuliers, comme des professionnels, en matériel de dernière technologie.

Le Groupe LDLC exerce ses activités au travers de 15 enseignes et dispose de 8 sites marchands, couvrant très majoritairement le marché de l'informatique et du high-tech et aussi de manière plus connexe l'univers de la puériculture. Depuis 2013, le Groupe œuvre au développement d'un réseau de magasins sur son marché principal (en nom propre ou en franchise). Au 31 mars 2026, le Groupe LDLC comptait (en nom propre et en franchise) 116 boutiques high-tech en France dont 87 boutiques LDLC.

Au 31 mars 2026, l'effectif du Groupe s'élevait à 1 082 collaborateurs.

L'offre du Groupe LDLC peut être classée en trois catégories : les activités dédiées aux particuliers (*BtoC*), les activités dédiées aux professionnels (*BtoB*) et les activités connexes.

Le Groupe LDLC exerce son activité principalement en France, mais aussi dans les zones francophones proches comme la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. Il dispose également d'un site de commerce en ligne en Espagne et plus récemment en Italie. En 2021, le Groupe a lancé une version anglaise du site LDLC pour adresser plus largement la clientèle européenne.

Activités BtoC online

LDLC.com est le leader du high-tech online (estimation management). Il propose un catalogue de plus de 27 000 références parmi plus de 600 marques actives en informatique, dont la marque LDLC pour certains produits, dans les univers de l'informatique, l'audio, la téléphonie, l'image...

Materiel.net a été créé en 1999 et a rejoint le Groupe LDLC en 2016. Il est également un spécialiste de la distribution online de produits high-tech. Tout comme LDLC.com, Materiel.net bénéficie d'une forte notoriété et propose aujourd'hui un catalogue avec une offre plus spécifiquement centrée sur des produits « haut de gamme ».

TopAchat a été créé en 1999. Passé dans le giron de Rue du Commerce (Groupe Carrefour) en 2009, le fonds de commerce de TopAchat a été acquis par Groupe LDLC en avril 2020. Le site est l'un des pionniers de la distribution en ligne de produits informatiques et électroniques grand public en France et jouit d'une forte notoriété auprès d'un public de passionnés soucieux de leur budget.

L'Armoire de Bébé est un e-shop lancé en 2015, spécialisé dans la puériculture. Cette enseigne en ligne propose tout l'univers de bébé à portée de clic avec plus de 13 000 références et 300 marques soigneusement sélectionnées. Après l'ouverture d'une première boutique en périphérie de Lyon (avril 2018) puis d'une seconde en région parisienne (juillet 2020), le Groupe accélère le développement du réseau avec 5 ouvertures sur l'exercice 2021-2022 et deux nouvelles boutiques à Avignon (84) et à Paris (75) au cours de l'exercice 2022-2023. En avril 2023, L'Armoire de Bébé renforce sa présence à Paris avec l'ouverture d'une nouvelle boutique et comptait ainsi 9 boutiques physiques au 31 mars 2026.

Dans le cadre de la stratégie du Groupe LDLC de renforcer son positionnement dans le *BtoC*, la société a acquis en juillet 2024 le fonds de commerce de la société Rue du Commerce. Rue du Commerce est un acteur historique et renommé du e-commerce en France spécialisé dans la vente en ligne de produits informatiques, composants et d'équipements high-tech sur son site www.rueducommerce.fr. Le Groupe LDLC ambitionne de faire de Rue du Commerce la place de marché généraliste de référence en France.

Activités BtoB

La position de spécialiste du Groupe LDLC lui a permis, à la différence de nombre de ses compétiteurs notamment généralistes, de mettre en place un site et des services dédiés aux professionnels.

De l'équipement informatique le plus simple jusqu'au plus spécifique, le site www.ldlc.pro est devenu rapidement un partenaire proche des entreprises, des administrations, de l'enseignement, des collectivités et des revendeurs. Conscient des impératifs techniques et financiers auxquels sont confrontées les entreprises, et des opportunités pour un acteur capable de les accompagner dans leurs choix techniques, le Groupe LDLC a décidé d'accélérer le développement de son offre *BtoB*. Une quarantaine d'ingénieurs commerciaux est à l'écoute des PME et ETI pour leur proposer des solutions personnalisées. Plus de 59 000 comptes clients LDLC.pro ont commandé sur les 3 dernières années, et environ

12 600 nouveaux comptes ont été créés en 2025-2026.

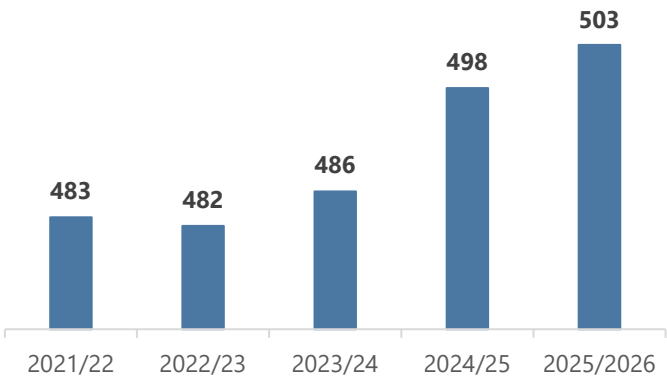
DLP-Connect est, dans le domaine des professionnels, un atout supplémentaire pour permettre aux entreprises de réaliser leurs installations et intégrations électriques et électroniques (électricité, réseau informatique, vidéosurveillance, domotique).

Acquis en 2018, le réseau BIMP Apple Premium Reseller (BIMP), devenu en décembre 2021, LDLC Apple Premium Reseller offre des solutions informatiques pour particuliers et professionnels, sous macOS, Windows et plateformes mobiles.

A.C.T.I. MAC acquis en 2023 propose une offre complète de services à destination des professionnels et compte, au 31 mars 2026, cinq boutiques dont deux boutiques Apple Premium Reseller et une boutique Apple Premium Partner sur le territoire français.

Sur l'exercice 2025-2026, 416 000 comptes clients hors magasins (*BtoB* et *BtoC*) ont été ouverts.

Évolution du panier moyen (BtoB et BtoC) hors magasin sur une période de 5 ans (en euros HT)



Activités connexes

Anikop, société éditrice de logiciels, est le leader français des solutions de traitement des titres prépayés, chèques cadeaux, chèques vacances et titres-restaurants. Filiale de Groupe LDLC, Anikop garde une avance considérable sur son marché grâce à sa technologie unique de reconnaissance d’image.

Réseau de magasins et franchises

Convaincu de la pertinence de son modèle de distribution omnicanal incluant un réseau de franchises et de magasins en propre, LDLC propose à ses clients de retrouver dans ses boutiques jusqu’à 2 000 références en PC, smartphones, tablettes et autres accessoires de gaming, sur l’ensemble des produits figurant sur son catalogue Web.

Nombre de boutiques / points de retrait par enseigne au 31 mars	2026			2025		
	En propre	Franchise	Total	En propre	Franchise	Total
France						
LDLC	33	54	87	33	53	86
Materiel.net	8	0	8	8	0	8
LDLC APR (revendeur Apple)	15	0	15	18	0	18
L'Armoire de Bébé	9	0	9	9	0	9
Actimag (revendeur Apple)	5	0	5	5	0	5
Configomatic by TopAchat	1	0	1	1	0	1
Total	71	54	125	74	53	127

Le concept store des boutiques LDLC

Les magasins LDLC ont pour vocation d’être les vitrines technologiques de la marque. Ils proposent une offre au meilleur rapport bénéfice client/prix, à travers des produits et services conçus pour l’informatique et le high-tech.

Outre la qualité des références proposées, les boutiques LDLC sont reconnues pour le niveau de services qu'elles offrent : conseils adaptés, diagnostics, réparations de tous types de matériel informatique, montage rapide et personnalisation des ordinateurs...



Surface de vente



Atelier / Réserve



Services
Conseil, Montage, SAV, Clic
and Collect, Point de retrait



Implantation
Grandes et moyennes villes

▪ La franchise LDLC

Les franchisés effectuent leurs achats auprès de la centrale LDLC puis versent une redevance.

Soucieux de maintenir une grande qualité de services, le Groupe a mis en place, pour les franchisés, une formation initiale et continue réalisées et assurées en interne par une équipe dédiée. Le franchisé est ensuite accompagné tout au long de son développement.

Les franchisés LDLC sont sélectionnés entre autres sur la base de 5 critères :

- Être commerçant dans l'âme : avoir le sens du service client est indispensable.
- Avoir un attrait pour l'univers high-tech : on ne vend bien que ce que l'on connaît bien.
- Être un bon gestionnaire : la boutique est une entreprise, il faut savoir gérer ses achats, ses ventes, ...
- Avoir l'esprit d'entreprise : ouvrir un magasin, c'est une aventure. Il faut savoir prendre des risques. Il faut avoir une bonne motivation !
- Avoir un état d'esprit réseau, marque : quand on est franchisé, on adhère aux choix du Groupe. On a l'esprit d'équipe !

Avant l'ouverture de la boutique, et afin d'accompagner les franchisés dans l'évaluation du projet, le Groupe LDLC met à la disposition des franchisés :

- Ses compétences internes (services finance, marketing, achat, développement, DSI) pour aider le franchisé dans le montage et l'évaluation de son projet.
- Des documents et méthodologies : trame d'évaluation de potentiel marché, trame d'aide à la réalisation d'étude de marché.
- Une formation initiale avant ouverture.
- Un professionnel dédié pour accompagner le franchisé dans la préparation de l'ouverture.

Le Groupe LDLC accompagne le franchisé tout au long du contrat signé pour une durée de 9 ou 6 ans : l'accompagnement au quotidien repose sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire spécialement dédiée (animateurs, marketing, merchandising, *supply chain*...), complétée par une démarche collaborative. Cet accompagnement inclut notamment la visite d'un animateur de réseau, une assistance téléphonique, des animations régulières, des actions de communication pour développer la notoriété de l'enseigne, ainsi que la création de supports marketing.

Au 31 mars 2026, le Groupe comptait 87 magasins à l'enseigne LDLC, dont 54 en franchises, répartis sur l'ensemble de l'Hexagone, auxquels s'ajoutent 8 boutiques Materiel.net, 1 boutique Configomatic By TopAchat, 15 boutiques LDLC revendeurs Apple et 5 boutiques Actimag revendeurs Apple. L'ensemble des boutiques « high-tech » du Groupe (tous réseaux confondus) affiche, sur l'exercice 2025-2026, un chiffre d'affaires de 147,8 M€ en croissance de +3,6%.

Contribution des différentes activités au chiffre d'affaires sur 3 ans en millions d'euros

	2025-2026	2024-2025	2023-2024
BtoC	395,4	378,3	392,3
dont boutiques high-tech	147,8	142,6	141,4
BtoB	146,3	144,3	165,9
Autres	12,3	11,9	13,3
Total CA	554,1	534,5	571,5

► **Atouts concurrentiels****Conseil et service clients**

Dès son origine, LDLC a su créer une communauté de clients passionnés d'informatique en se positionnant en véritable spécialiste du high-tech et en ouvrant dès 2007 une hotline, faisant une nouvelle fois preuve d'esprit pionnier, pour apporter du conseil et un véritable service clients.

Pilier stratégique du Groupe, le service relation clients est à la fois reconnu pour son expertise technique et sa capacité à répondre rapidement aux problématiques des clients. Le service relation clients, composé d'environ 50 conseillers, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h. Il s'engage à répondre en moins de 4 heures aux demandes émises via les réseaux sociaux ou par mail.

L'une des particularités du service relation clients est d'avoir des temps d'échange et de conseil assez longs afin d'affiner le besoin du client ou de répondre à ses questionnements. Le temps de conversation moyen entre le support et le client dépasse ainsi bien souvent les 6 minutes. LDLC a ainsi été élu « Service Client de l'Année 2026 » pour la 12^{ème} année consécutive dans la catégorie Distribution de produits techniques, avec une note record de 19,80/20 (Étude Ipsos BVA – Viséo CI). Au total 205 tests, par téléphone, mail, Internet ou via les réseaux sociaux, ont été réalisés par des clients mystères afin d'évaluer la réactivité, le conseil et l'écoute dont font preuve les conseillers (Plus d'infos sur [escda.fr](https://www.escca.fr)).

Gamme de produits

Avec plus de 600 marques partenaires et quelque 27 000 références, LDLC est réputé pour la profondeur de son catalogue, LDLC est aussi reconnu pour la qualité du matériel de sa marque LDLC. Afin d'offrir des produits au rapport qualité/prix imbattable, LDLC diffuse en marque blanche des produits high-tech : PC portables, tablettes, composants et accessoires informatiques...

Autre atout fort, LDLC dispose de son propre service montage sur-mesure offrant ainsi la possibilité de proposer des configurations spécifiques et de monter une machine personnalisée avec les composants sélectionnés par le client. Ce service très prisé, notamment utilisé par les gamers, est véritablement différenciant et contribue à la réputation de *pure player* du Groupe.

Cette reconnaissance de spécialiste se retrouve sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, le Groupe compte une communauté de fans très importante avec, au 31 mars 2026, près de 7 millions de fans sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, X, Instagram, TikTok, etc.).

Proximité cross canal

Fort d'une longue expérience de la vente en boutique avec un premier magasin créé à Lyon en 1998, puis un deuxième à Paris en 2006, le Groupe LDLC a fait le choix de capitaliser sur cette expérience et de se rapprocher de ses clients afin de toujours mieux les écouter et les servir. Le développement d'un réseau de magasins en franchises et en propre a été retenu afin de démultiplier le champ d'actions du Groupe.

L'une des premières étapes a été de définir un concept en cohérence avec les fondements du succès du Groupe. Vitrine technologique, le magasin LDLC est différent des standards connus avec une surface comprise entre 100 et 300 m². Le magasin est articulé autour d'une zone de conseil et de démonstration.

Les clients ont accès jusqu'à 2 000 références sur les 27 000 que compte le catalogue LDLC consultable au sein même des boutiques via des bornes numériques. Pour chaque univers produit, un espace est dédié aux offres et promotions du moment.

Une cellule SAV et montages spécifiques complète le dispositif et apporte un service personnalisé et sur-mesure. Lieux de proximité et de conseil avant tout, ces boutiques viennent en complément du site LDLC qui reste l'hyperstore avec une interaction profitant à chacun des deux canaux.

Le design intérieur des boutiques a été conçu par une agence spécialisée pour être convivial et moderne.

Expertise logistique

Le Groupe LDLC s'illustre également par la qualité de sa logistique. Le Groupe dispose aujourd'hui de deux centres à Saint-Quentin-Fallavier (38) et à Nantes (44), qui représentent 46 000 m² d'entrepôts.

Afin de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de valeur et ainsi garantir un service de qualité à ses clients, le Groupe LDLC a fait le choix stratégique historique d'intégrer sa plateforme logistique et de développer son propre système d'information.

Pour faire face à l'accroissement de son activité et accompagner le développement rapide du réseau de boutiques, le Groupe LDLC a investi dans un nouvel entrepôt en remplacement de son site historique de Saint-Quentin-Fallavier en Isère qui arrivait à saturation.

Cette nouvelle plateforme, également située à Saint-Quentin-Fallavier, a un espace de stockage d'environ 28 000 m² optimisés. Intégrant les dernières technologies, une meilleure utilisation des hauteurs et des allées plus étroites, elle dispose d'une capacité de stockage triplée par rapport à l'ancien site (soit 15 000 palettes) et d'un outil largement robotisé pour les produits peu volumineux. L'objectif est d'augmenter l'efficacité de la préparation de colis et d'optimiser les coûts tout en améliorant les conditions de travail de la centaine de collaborateurs du site.

Cette nouvelle plateforme comprend également une cellule de réception, un espace d'expédition relié à 7 transporteurs choisis en fonction de la typologie des clients, et un service de montage regroupant une vingtaine de techniciens à même de réaliser des configurations techniques pointues et sur-mesure des matériels, un service SAV doté d'une quinzaine de techniciens afin de libérer les clients des contraintes liées aux défaillances des équipements. Le site est en service depuis octobre 2022.

Cette plateforme est complétée par un site logistique à Nantes d'une superficie de 18 000 m². Au total, c'est plus d'une centaine de collaborateurs qui travaillent chaque jour sur ce site pour que chaque client du Groupe reçoive, en temps et en heure, son colis et bénéficie d'un service de très haute qualité.

► Une offre adaptée à l'évolution du marché

Conscient de l'évolution rapide des besoins de ses clients et de son environnement marché, le Groupe adapte en permanence son offre technologique et propose quotidiennement des offres promotionnelles et des opérations spéciales réservées aux abonnés de ses newsletters. Positionné comme le leader français du high-tech, le Groupe LDLC mise sur la qualité des services proposés plutôt que sur une politique de prix agressive.

L'expérience unique du Groupe lui a permis également de lancer des sites de e-commerce complémentaires à l'image de L'Armoire de Bébé qui rencontre un succès auprès des parents recherchant des produits tendance en puériculture.

Lancé en mai 2015 par le Groupe LDLC, L'Armoire de Bébé se fait fort d'un concept novateur dans l'univers de la puériculture et profite du succès de son offre omnicanale (site e-commerce et 9 magasins au 31 mars 2026, du magasin péri-urbain de près de 500 m² au concept store format « city » de 70-80 m²).

1.1.1.2 Principaux marchés

► Les secteurs d'intervention du Groupe LDLC

Le Groupe LDLC est en premier lieu un *pure player* du high-tech online/offline ; il distribue auprès d'une clientèle de particuliers et de professionnels des produits informatiques et multimédias (composants, ordinateurs et périphériques, image et son, téléphonie, jeux et consoles, consommables, connectiques, logiciels).

Misant sur une position de spécialiste et de qualité de services (conseil, logistique, SAV), le Groupe LDLC avait historiquement fait le choix de ne pas héberger de marketplace, à la différence des autres acteurs, plus généralistes, de la distribution online en France (Amazon, Fnac-Darty, Cdiscount...). Depuis fin 2019, le Groupe a lancé une activité de marketplace, qui lui permet d'élargir le nombre de références proposées aux clients sur des catégories de produits connexes (informatique, image & son, téléphonie & auto, jeux & loisirs, objets connectés ou papeterie), sur lesquelles un *sourcing* propriétaire par le Groupe LDLC n'est pas justifié. L'objectif est de permettre au Groupe LDLC d'enrichir son offre, d'attirer de nouveaux clients et de générer des revenus complémentaires sur les activités *BtoC*. Depuis l'acquisition du fonds de commerce de Rue du Commerce en 2024, le Groupe dispose également d'une marketplace plus généraliste, en cours de développement.

Le développement du Groupe est soutenu, depuis sa création, par l'évolution du e-commerce et du marché des produits informatiques, mais également par des prises de parts de marché grâce à son positionnement de *pure player*.

Concernant la ventilation du montant total des revenus de Groupe LDLC par type d'activité au cours des deux derniers exercices, nous vous invitons à vous référer à la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en partie 4 du présent rapport.

L'e-commerce, un marché en croissance

Avant-propos : les données reprises ci-après sont issues de l'étude annuelle « Chiffres clés 2025 » ainsi que du bilan du e-commerce en France en 2025 de la Fevad, Fédération e-commerce et vente à distance, qui réalise en propre ou avec différents partenaires (instituts officiels de statistiques nationaux et sectoriels, instituts de sondage et d'opinion, fédérations professionnelles...) une veille permanente sur l'évolution économique des marchés e-commerce. Certaines données de marché figurant ci-dessous

n'ayant pas été actualisées par la Fédération au 31 décembre 2025, nous avons laissé ici les données antérieures.

▪ **E-commerce BtoC en France, poursuite d'une progression soutenue après crise**

Le secteur du e-commerce (produits et services confondus) poursuit sa croissance en 2025 et atteint 196,4 milliards d'euros, soit une hausse de +7,0% par rapport à 2024. La croissance du chiffre d'affaires se poursuit, mais ralentit légèrement par rapport à 2024, en particulier au second semestre.

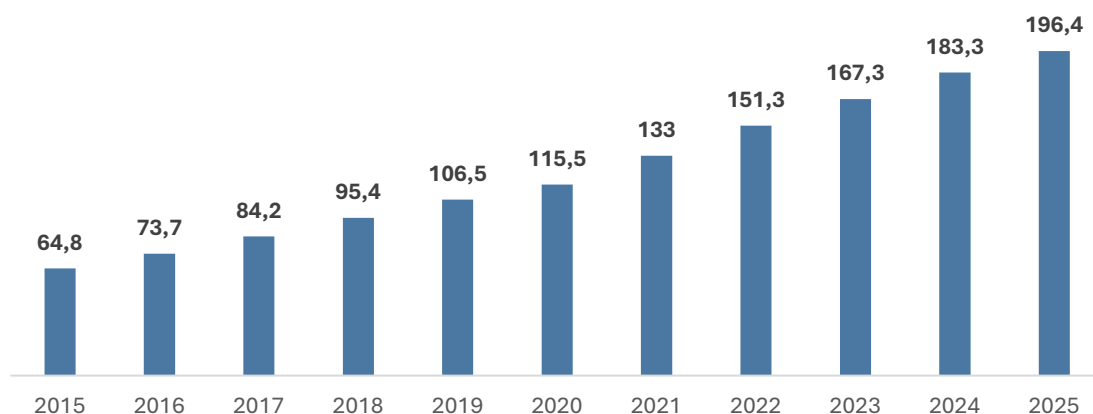
Les ventes de services enregistrent à nouveau une croissance solide à +9% (avec 120,3 milliards d'euros de ventes) portée par les secteurs du tourisme, de la beauté et des loisirs. Après un retour à la croissance en 2024, les ventes de produits restent en hausse et atteignent 76,1 milliards d'euros (+4%).

En 2025, la part du e-commerce dans le commerce de détail progresse à 12,2% (11,7% en 2024) et représente près de 30% des principaux univers non alimentaires.

Sur l'année 2025, les sites de vente sur Internet (produits et services confondus) ont enregistré 3,2 milliards de transactions, soit une hausse de +10% en un an.

Le montant moyen d'une transaction atteint 62 euros en 2025, en repli de 3% par rapport à 2024 sous l'effet de la recherche de petits prix, de la montée en puissance des plateformes chinoises et du développement de la seconde main. En 2025, les cyberacheteurs ont réalisé en moyenne plus d'un achat en ligne par semaine, avec un montant moyen dépensé par acheteur de 4 657 euros (+6% comparé à 2024).

Chiffre d'affaires du e-commerce en France (en milliards d'euros)



Entre 2015 et 2025, les ventes sur Internet ont enregistré un taux de croissance moyen de 11,7% par an.

La crise sanitaire de 2020 a conduit de nombreuses entreprises et commerçants à accélérer leur digitalisation de façon à pouvoir offrir à leurs clients la possibilité de continuer à acheter et à être livrés à domicile ou à récupérer leurs commandes en magasin (*click & collect*). Les ventes sur Internet ont permis à de nombreux commerces physiques fermés lors des confinements de maintenir une activité. Aujourd'hui, 88% des Français jugent positif l'impact du e-commerce sur leur vie quotidienne (Source : Fevad – chiffres clés 2025).

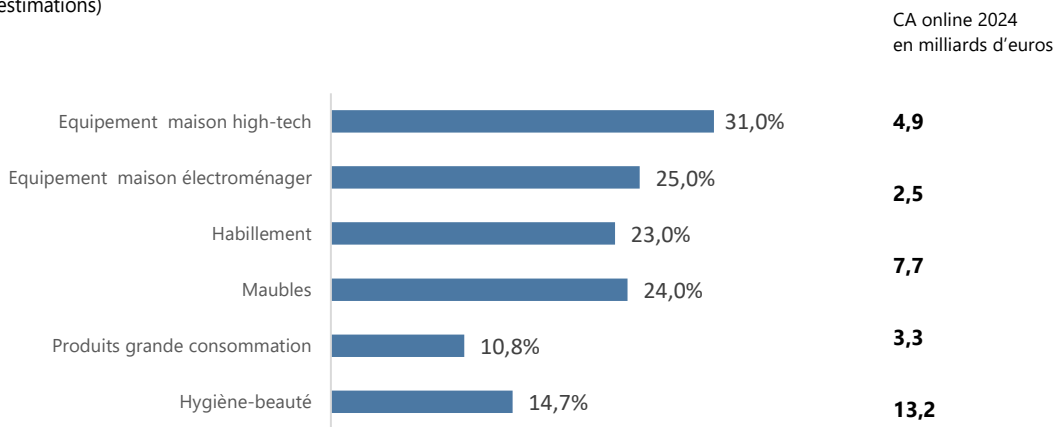
L'hyper croissance des ventes de produits sur internet enregistrée en 2020 a été suivie d'une baisse corrective en 2022 et 2023. Depuis 2022, l'inflation impacte également les comportements d'achat de produits hors alimentaires. Les arbitrages entre consommation et épargne, achats de produits et de

voyages/loisirs et achats de produits neufs et de seconde main, pèsent sur les ventes des produits hors alimentaires. En 2024, 51% des cyberacheteurs ont acheté sur internet des produits reconditionnés ou de seconde main (Source Fevad - étude de consommation 2024).

La complémentarité online/offline est de plus en plus présente à toutes les étapes de l'achat, renforcée par l'usage croissant des écrans mobiles au long du parcours d'achat. On note (Source : Fevad-Chiffres clés 2019) que 56% des e-acheteurs équipés d'un téléphone mobile utilisent leur mobile pour faire des recherches avant l'achat d'un produit/d'un service en magasin. En 2024, les ventes sur mobiles et tablettes atteignent 54% des ventes tous écrans contre 51% en 2023 et 48% en 2022 (Fevad – iCM 2024). De plus, 80% des e-commerçants constatent un impact du site sur leurs magasins : augmentation de la fréquentation en magasin physique (79%), augmentation du CA en magasin physique (63%) et élargissement de la zone de chalandise (42%) (Source : Profil du e-commerçant spécial TPE-PME, Oxatis/Ernst&Young - janvier 2019).

Parts de marché online dans les ventes du secteur en 2024

(estimations)



Source : NIQ Digital Purchases - France 2024.

Sur le segment « Équipement maison high-tech », sur lequel se place le Groupe LDLC, les ventes e-commerce représentaient, en 2024, 31% de parts de marché (comparé à 34% en 2022) pour un chiffre d'affaires estimé à 4,9 milliards d'euros (comparé à 4,0 milliards d'euros en 2022) (Source : Estimation Fevad - Chiffres clés 2025).

La reprise amorcée en 2024 des commandes de produits non-alimentaires s'est poursuivie en 2025 et les commandes de services ont maintenu leur dynamique.

Le panel iCE100 réalisé par la Fevad auprès d'une centaine de sites leaders montre une hausse de 5,6% des ventes aux consommateurs en 2025 dans un contexte de léger retrait du commerce de détail. Parmi les secteurs les plus dynamiques figurent l'électronique et électroménager (+5,2%), le sport (+5,1%), et le meuble/décoration (+3%). Les Textiles maison progressent de 2,9%, les Produits de Grande Consommation de 2,7% et la beauté de 2,0%. L'habillement/chaussures, plus impacté par les arbitrages de consommation, recule de 0,5%.

153 000 sites marchands actifs étaient répertoriés au quatrième trimestre 2024 selon les données remontées par les plateformes sécurisées de paiement du panel iCE PSP Fevad, soit une progression de 55% vs T4 2019 (+ 54 400 sites). Sur un an, 12 600 sites ont été créés (+9%) (Source : iCE FEVAD).

Le secteur du e-commerce reste relativement concentré puisque 78% du chiffre d'affaires du secteur e-commerce passe par seulement 1,2% des sites marchands (Source : Fevad - Bilan 2023).

Autre composante du e-commerce *BtoC*, les places de marché maintiennent leur importance au sein de l'activité e-commerce. Celles-ci poursuivent leur progression et représentent 31% du volume d'affaires du e-commerce produit en 2024, contre 29% en 2023. Le high-tech reste la catégorie phare et représente 25% du volume d'affaires des places de marché, devant l'électroménager/maison et la mode.

D'après le *European E-Commerce Report 2025*, le marché du e-commerce européen pesait 842 milliards d'euros en 2024, en hausse de 7% par rapport à 2023 et devrait atteindre près de 900 milliards d'euros en 2025. L'Europe de l'Ouest représente 58% du marché avec la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne comme principaux marchés, l'Europe du Sud 22% avec l'Italie et l'Espagne comme marchés les plus actifs. La part du PIB issue du e-commerce en Europe est estimée à 4,3% en 2024 contre 4,1% en 2023.

▪ **E-commerce *BtoB*, des réserves de croissance forte**

Après une année 2020 contrastée (+10,7% traduisant une baisse au 1^{er} semestre puis une reprise soutenue au 2nd semestre) et un retour dynamique à la croissance en 2021 (+16,3%), les ventes aux professionnels sur Internet ont continué leur progression en 2022 (+9,9% par rapport à 2021) et en 2023, cependant dans une moindre mesure (hausse de 3,5% par rapport à 2022). Après 4% de croissance enregistrée en 2024, les ventes aux professionnels sont restées stables en 2025 pénalisées par le manque de visibilité économique et politique (Source : iCE / Fevad – bilan 2025).

D'après une étude récente de la Fevad (« Achats & commerce *B2B* enjeux, stratégies, impacts la vision des fournisseurs et des acheteurs *BtoB* » – Fevad et Next Content), les principaux défis à l'horizon 2025 selon les décideurs des acheteurs *BtoB* sont en premier lieu la négociation fournisseurs dans un contexte inflationniste. Ce renforcement de l'inflation est également pour 56% d'entre eux un facteur d'accélération des commandes électroniques. Cette accélération devrait être continue et progressive d'ici à 2025 et être portée par les sites e-commerces des fournisseurs pour 60% des acheteurs interrogés ainsi que par les marketplaces *BtoB* spécialisées ou sectorielles pour 59% des sondés.

Parmi les critères de choix d'un fournisseur *BtoB*, la sécurité de l'approvisionnement est devenue un critère majeur depuis la période Covid et les difficultés d'approvisionnement induites. À noter également la progression des critères liés à la politique et à la performance RSE, aux garanties sur la qualité du produit ou du service et aux services numériques (digitalisation des processus d'achat, qualité des solutions e-commerce et e-procurement proposées). Enfin, la localisation des fournisseurs en France ou dans la région de l'entreprise, et les garanties sur les délais de livraison restent des critères importants.

Une étude de la FEVAD, réalisée en 2025, portant sur les services numériques dans les pratiques d'achats *B2B*, montre que 79% des acheteurs se disent très satisfaits de la facilité et de la rapidité pour passer commande. Toutefois, l'étude met en évidence une attente d'amélioration des services numériques, notamment pour gagner en autonomie dans le suivi des commandes (51%), la recherche de produits (48%) et les demandes de devis (44%). Elle souligne aussi que la recherche et la qualité de l'information produit restent des enjeux majeurs, car les achats *B2B* sont complexes et nécessitent souvent une validation humaine : 42% des acheteurs ont échangé avec un fournisseur autour de leur dernier achat en ligne, et cette proportion monte à 50% dans les grandes entreprises. Ainsi, en *B2B*, le besoin de support humain reste encore très important.

Reprise du marché des produits informatiques

Le marché des produits techniques est notamment porté par i/ les cycles d'innovation à l'image de l'explosion des ventes de smartphones par exemple ; ii/ le taux d'équipement des ménages ; iii/ la rapidité de remplacement/renouvellement des équipements ; et iv/ la conjoncture économique et notamment l'évolution du revenu des ménages et leur allocation.

▪ **Marché des PC**

Après une longue période de déclin et occasionnellement de croissance modeste, la pandémie avait relancé l'industrie du PC avec une forte croissance continue sur la fin de 2020 et l'année 2021 et ce bien qu'il y ait eu des pénuries d'approvisionnement en raison de cette forte demande. Le marché a bénéficié de l'essor du télétravail et d'une utilisation accrue par les foyers.

La fin de l'année 2021 et l'année 2022 marquent un tournant avec une baisse significative des livraisons de PC dans le monde. Le quatrième trimestre 2022 enregistre ainsi la plus forte baisse trimestrielle des livraisons depuis que Gartner a commencé à suivre le marché des PC au milieu des années 1990. Les livraisons au quatrième trimestre se sont élevées à 65,3 millions d'unités, représentant une baisse de -28,5% par rapport à la même période un an auparavant. Sur la totalité de l'année 2022, les livraisons de PC ont atteint 286,2 millions d'unités, soit une baisse de 16,2% par rapport à 2021, en 2023, la baisse se poursuit avec un repli de -15,3%. Ceci s'explique par une diminution de la demande de PC des particuliers et des professionnels, un allongement du cycle de renouvellement, en raison des anticipations d'une récession mondiale, de la progression de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt. En 2024, les livraisons mondiales de PC affichent une légère reprise de +1,3% avec 247,6 millions d'unités livrées (Source : Gartner). Malgré les attentes croissantes concernant l'adoption des PC dotés d'IA et le cycle anticipé de renouvellement des PC sous Windows 11, le marché mondial du PC n'a enregistré qu'une croissance modeste en 2024. Pour les consommateurs, le prix des PC avec IA a constitué un frein à une adoption massive, tandis que les incertitudes économiques dans certaines régions, comme la Chine et une partie de l'Europe, ont continué à freiner la demande. 2025 a marqué une reprise de la demande de PC avec 270,2 millions d'unités livrées, soit une croissance de +9,1%, portée par les mises à niveau vers Windows 11 et par l'augmentation de stocks en prévision de hausses de prix et de pénurie de mémoire à venir. La demande s'est toutefois atténuée à la fin du quatrième trimestre, selon GARTNER.

Au premier trimestre 2026, le nombre de PC livrés enregistre une hausse de 4,0% par rapport au premier trimestre 2025. GARTNER indique que la croissance ne reflète pas une demande réelle, mais résulte plutôt d'une augmentation des niveaux de stocks chez les fabricants et les distributeurs, en anticipation de hausses de prix attendues au deuxième trimestre 2026, liées à la forte inflation des prix de la mémoire ainsi qu'à l'augmentation des coûts des composants DRAM et NAND flash. Par ailleurs, cette croissance doit également être comparée à un premier trimestre 2025 élevé, déjà gonflé par des achats anticipés en amont des droits de douane américains. [Selon le Gartner](#), les livraisons de PC chuteront de 10,4% en 2026 par rapport à 2025, parce que l'offre limitée de mémoire entraîne une hausse des prix.

▪ **Marché des smartphones et des tablettes**

Après une forte croissance enregistrée en 2020 et 2021 sous l'effet de la pandémie, les livraisons mondiales de smartphones ont connu un repli en 2022 (-11,9%) et 2023 (-3%), pour s'établir à 1,17 milliard d'unités expédiées. En 2024, les livraisons reprennent le chemin de la croissance et enregistrent une hausse de +6,4%. Les analystes de International Data Corporation (IDC) expliquent que les fournisseurs ont su adapter efficacement leurs stratégies pour stimuler la croissance en misant sur des promotions, le lancement d'appareils dans plusieurs segments de prix, des plans de financement sans intérêt et des offres de reprise agressives, favorisant à la fois la montée en gamme et le dynamisme du segment d'entrée de gamme. En 2025, IDC annonce une croissance de +2,0% du marché mondial des smartphones dans un contexte difficile par la volatilité des droits de douane, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des vents contraires macroéconomiques persistants sur plusieurs marchés. IDC prévoit un recul du marché de 12,9% en 2026 en raison de la pénurie de mémoire.

En 2023, les expéditions mondiales de tablettes ont totalisé 128,5 millions d'unités, soit une baisse de 20,5% par rapport à 2022 et le volume annuel le plus bas depuis 2011. En l'absence d'améliorations significatives de l'économie et du fait que les consommateurs consacrent leur argent à des choses autres

que l'électronique grand public, les tablettes ne figurent pas en tête de la liste des priorités. Les retards dans les projets et le gel des dépenses ont également conduit à un report des achats pendant une grande partie de 2023.

Selon Canalys, les livraisons mondiales de tablettes ont augmenté de +9,2% en 2024 sous l'effet d'un rebond technique porté par le besoin de renouvellement et un effet de base positif. La croissance s'est poursuivie en 2025, avec une croissance de +5,0% des livraisons, reflétant une demande de remplacement soutenue en début d'année, des renouvellements stratégiques de gammes, des ventes stimulées par des subventions en Chine et des déploiements dans l'éducation à l'échelle mondiale.

► Stratégie

Le Groupe LDLC s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de distributeur spécialisé multi-marques et multi-canal qui vise aujourd'hui les marchés *BtoC* et *BtoB*. Le développement du Groupe LDLC est jalonné d'étapes importantes : le déploiement d'un réseau de magasins (en propre (prise à bail, achat droit au bail, achat fonds de commerce Giga-Hertz en 2022) et en franchise), le renforcement de l'offre professionnelle (lancement d'un nouveau site LDLC.pro en 2015, acquisition du Groupe A.C.T.I. MAC en 2023) et la conquête de parts de marché par croissance externe avec le rachat de son principal concurrent (Materiel.net) puis du groupe OLYS (Premium Reseller Apple), du fonds de commerce TopAchat en 2020 et du fonds de commerce Rue du Commerce en 2024.

Le Groupe LDLC dispose ainsi d'une offre complète, couvrant ses différents segments de marché adressables, soutenue par une expertise métier et logistique permettant de délivrer un service client de qualité et une bonne performance économique.

Dans le *BtoC* online, les sites LDLC.com, Materiel.net, TopAchat, Rue du Commerce, étant donné leurs notoriétés, leurs positions de spécialistes et leurs positionnements différenciés et complémentaires, devraient continuer à gagner des parts de marché avec une croissance régulière du chiffre d'affaires.

Le Groupe continue d'investir dans des moteurs d'accélération de la croissance tels que :

1. le déploiement du réseau de magasins avec un chiffre d'affaires qui croît à un rythme soutenu au fur et à mesure de l'ouverture des nouveaux magasins en propre ou franchisés ;
2. l'accroissement de la notoriété de la marque LDLC auprès du grand public ;
3. le marché *BtoB*, porté sur le moyen-terme par des tendances de fonds favorables (renouvellement des flottes informatiques, nouveaux produits, développement des achats e-commerce) ;
4. le développement des activités complémentaires et connexes, en particulier L'Armoire de Bébé ;
5. le déploiement progressif d'une activité de place de marché pour les produits où un *sourcing* propriétaire n'est pas pertinent.

1.1.1.3. Positionnement concurrentiel en France

Les compétiteurs du Groupe LDLC sont à la fois des enseignes généralistes et notamment les enseignes de la grande distribution et des enseignes spécialisées comme Fnac-Darty, Boulanger, But, Cultura... via un réseau de points de vente et, le cas échéant, d'un site Internet ou encore des *pure players* online qui rassemblent : i/des acteurs généralistes (Amazon ou Cdiscount par exemple) ; et ii/des spécialistes (Grosbill par exemple). L'un des avantages notables des enseignes spécialisées et encore des *pure players* en ligne réside dans la profondeur de gammes qu'ils proposent auxquelles ils associent des conseils et des services (livraison à domicile, SAV...).

Depuis sa création, le Groupe LDLC poursuit une stratégie invariante qui repose sur un positionnement de spécialiste du high-tech et garde ainsi une identité claire avec des produits et des services de qualité. Ce positionnement affirmé permet au Groupe d'appliquer une politique de prix moins agressive que certains de ses compétiteurs et notamment des acteurs comme Amazon ou Cdiscount qui mènent une politique de prix plus agressive non compatible avec le développement maîtrisé recherché par le Groupe LDLC.

Dans un marché en concentration qui a enregistré ces dernières années de nombreux mouvements (M&A, disparition de certains acteurs...), le Groupe LDLC s'affiche clairement comme un pôle de regroupement par les opérations de rapprochement effectuées depuis 2016.

Principales opérations intervenues en France dans le secteur :

- ▶ En 2013, Darty procède au rachat de MisterGoodDeal spécialisé dans la distribution online de produits électroménagers.
- ▶ En 2014, le holding allemand Mutarès rachète Pixmania qui est mis quelques mois plus tard en redressement judiciaire puis est racheté par Ventes du Diable.
- ▶ En 2016, 4 opérations majeures ont été réalisées :
 - Mutarès rachète également Grosbill détenu auparavant par le groupe Auchan.
 - Rue du Commerce, détenu auparavant par la foncière Altarea, est racheté par le groupe Carrefour. Le rachat de Rue du Commerce amène également à Carrefour TopAchat (intégré à Rue du Commerce depuis 2009).
 - Rapprochement de deux majors de la distribution spécialisée Fnac-Darty.
 - Acquisition de Materiel.net par le Groupe LDLC. Ce qui renforce le leadership du Groupe dans le high-tech online et lui confère une taille de près de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires, le plaçant parmi les 15 premiers intervenants français.
- ▶ En 2017, Ceconomy acquiert les actions détenues par Artemis (holding de la famille Pinault) dans Fnac-Darty, soit 24,3% du capital.
- ▶ En 2018, la société française de courtage en assurances SFAM acquiert une participation de plus de 11% dans Fnac-Darty. Cybertek a remporté la procédure de rachat de l'enseigne Grosbill. Le groupe OLYS est racheté par le Groupe LDLC.
- ▶ En 2020, Carrefour se sépare de Rue du Commerce, racheté par Shopinvest, alors que le Groupe LDLC fait l'acquisition du fonds de commerce de TopAchat.
- ▶ En 2024, Groupe LDLC fait l'acquisition du fonds de commerce Rue du Commerce. FNAC Darty rachète Unieuro, numéro un de la distribution de produits électroniques et d'électroménager en Italie.

(Sources : communiqués de presse des sociétés)

1.1.2. Analyse de la situation financière et du résultat du Groupe

Définitions et indicateurs alternatifs de performance :

Définition de la trésorerie nette

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie brute et des équivalents de trésorerie, diminués de l'endettement financier brut.

Définition du taux de marge brute en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans le tableau ci-dessous des principaux chiffres clés du compte de résultat du Groupe du présent rapport.

Définition du taux de marge d'exploitation en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans le tableau ci-dessous des principaux chiffres clés du compte de résultat du Groupe du présent rapport.

Les informations financières publiées présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés de l'exercice clos les 31 mars 2026 et 31 mars 2025 préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises prévues par les dispositions du règlement ANC n° 2022-06, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales et qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les données financières présentées ci-dessous doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

1.1.2.1. Principaux chiffres clés du Groupe

► Principaux chiffres clés du compte de résultat du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025 ⁽⁵⁾
Chiffre d'affaires	554 054	534 462
Marge brute	135 642	112 988
Taux de marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	24,48%	21,14%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ⁽²⁾	15 547	(7 292)
Taux de marge d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽³⁾	2,81%	(1,36%)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	0	(36)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	15 547	(7 328)
Résultat net des sociétés intégrées	10 283	(10 794)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 177	(10 893)
Résultat net par action (en euros)	1,65	(1,77)
Résultat net dilué par action (en euros)	1,65	(1,77)
EBE ⁽⁴⁾	24 210	1 535
% marge EBE ⁽⁶⁾	4,37%	0,29%

(1) Le taux de marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires correspond au rapport de la marge brute sur le chiffre d'affaires.

(2) Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition correspond au cumul des produits d'exploitation sur lequel sont déduites les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition).

(3) Le taux de marge d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires correspond au rapport du résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sur le chiffre d'affaires.

(4) L'EBE correspond au résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition (voir note 2.5 des états financiers consolidés au 31 mars 2026).

(5) Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06 les postes transferts de charges du 31 mars 2025 ont été intégralement reclassés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions » pour un montant de 1 032 milliers d'euros.

(6) Le % marge EBE correspond au rapport de l'EBE sur le chiffre d'affaires.

► Principaux chiffres clés du bilan du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Actif immobilisé	95 256	101 755
Actif circulant	170 149	162 187
Capitaux propres	100 329	90 215
Provisions	7 087	12 190
Total des dettes	157 988	161 537
<i>Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾</i>	<i>49 327</i>	<i>43 069</i>
<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	<i>7 097</i>	<i>36 962</i>
Trésorerie nette	(42 230)	(6 106)

(1) Les comptes courants passifs affectés au poste « Emprunts et dettes financières » dans les états financiers du 31 mars 2025 ont été reventilés dans le poste « Autres dettes et comptes de régularisation » pour un montant de 223 milliers d'euros.

Les principaux chiffres clés du bilan du Groupe LDLC sont analysés dans la note 1.3 jusqu'à la note 3.15 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

1.1.2.2. Informations sur le financement et la trésorerie du Groupe

► Informations sur les ressources financières à court terme et à long terme du Groupe

La trésorerie : le montant des disponibilités et valeurs mobilières de placement est de 7 097 milliers d'euros au 31 mars 2026 contre 36 962 milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'endettement : le 10 juillet 2024, le Groupe LDLC a réalisé l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce pour un montant de 6 millions d'euros, entièrement financé par voie d'endettement bancaire.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025, le Groupe LDLC avait souscrit un emprunt de 4 millions d'euros afin de financer les investissements du Groupe. Cet emprunt remboursable sur 4 ans au taux de 3,31% a été débloqué en totalité en septembre 2025.

Le Groupe LDLC avait également contracté deux nouveaux emprunts de respectivement 5 millions d'euros et 4 millions d'euros au 31 mars 2025 dans l'optique de financer son besoin en fonds de roulement.

Les emprunts sont analysés dans la note 3.14 des états financiers consolidés du Groupe LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

D'une façon générale, le Groupe a recours à des emprunts qui ont pour vocation à soutenir sa stratégie, avec notamment l'extension de son réseau de boutiques physiques en propre et l'accroissement des activités dans les années à venir.

La trésorerie nette du Groupe est déficitaire au 31 mars 2026 et se ventile de la façon suivante :

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Dettes financières brutes ⁽¹⁾	49 327	43 069
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7 097	36 962
Trésorerie nette	(42 230)	(6 106)

(1) Les comptes courants passifs affectés au poste « Emprunts et dettes financières » dans les états financiers du 31 mars 2025 ont été reventilés dans le poste « Autres dettes et comptes de régularisation » pour un montant de 223 milliers d'euros.

► Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Capacité d'autofinancement avant impôt	18 999	(214)
Variation du BFR	(48 642)	13 530
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(32 132)	15 659
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(3 979)	(16 005)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	(8 185)	2 644
Trésorerie nette ⁽¹⁾	(42 230)	(6 106)

(1) Les comptes courants passifs affectés au poste « Emprunts et dettes financières » dans les états financiers du 31 mars 2025 ont été reventilés dans le poste « Autres dettes et comptes de régularisation » pour un montant de 223 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, la trésorerie nette du Groupe est négative avec un montant de (42 230) milliers d'euros contre une trésorerie nette négative avec un montant de (6 106) milliers d'euros au 31 mars 2025.

La capacité d'autofinancement s'établit à 18 999 milliers d'euros, en nette progression par rapport à l'exercice précédent (214) milliers d'euros, témoignant d'une amélioration sensible de la rentabilité opérationnelle du Groupe.

La variation du besoin en fonds de roulement est principalement expliquée par la composante stocks. La constitution de niveaux de stocks élevés, visant à sécuriser le Groupe face aux risques d'approvisionnements, constitue le facteur déterminant de cette évolution.

La consommation de trésorerie au 31 mars 2026 atteint 42 millions d'euros, résultant principalement d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de près de 49 millions d'euros.

Le détail du tableau des flux de trésorerie du Groupe est donné dans la note 1.4 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

1.1.2.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe

Les principaux besoins en capitaux du Groupe LDLC proviennent de ses besoins en fonds de roulement et de ses investissements opérationnels.

► Politique de financement

Actifs immobilisés : financement des autres immobilisations (hors opérations de croissance externe)

Au 31 mars 2025, un emprunt de 4 millions d'euros avait été contracté en vue de financer les investissements du Groupe. Les fonds ont été débloqués le 4 septembre 2025.

Les emprunts sont analysés dans la note 3.14 des états financiers consolidés du GROUPE LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

Financement du besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est financé par des crédits court terme et long terme (voir note 3.14 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport).

Au 31 mars 2025, le Groupe avait également contracté deux nouveaux emprunts, d'un montant respectif de 5 millions d'euros et 4 millions d'euros, destinés au financement de son besoin en fonds de roulement.

Les autorisations de découverts accordées au Groupe s'élèvent à 25 millions d'euros au 31 mars 2026.

Le Groupe procède à des cessions de créances sans recours. En mars 2022 le Groupe a signé un avenant au contrat d'affacturage conclu en mars 2017 avec Eurofactor.

► Synthèse des emprunts par échéance de remboursement au 31 mars 2026 :

Montants en milliers d'euros	Capital restant dû	Capital à -1 an	Capital de 1 an à 5 ans	Capital de + 5 ans
Emprunts ⁽¹⁾	34 713	12 081	22 203	429
Contrats de locations financement	0	0	0	0
Total	34 713	12 081	22 203	429

(1) Intègre les intérêts courus sur emprunts à hauteur de 64 milliers d'euros au 31 mars 2026

1.1.2.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe

► Information sur les ratios bancaires à respecter

Les emprunts souscrits par le Groupe n'incluent aucun engagement financier ou restrictif. Le Groupe a ainsi une pleine agilité financière et opérationnelle.

1.1.2.5. Information sur les risques de marché, de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité

Au 31 mars 2026, l'exposition aux différents risques est analysée dans la note 2.4 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

Au 31 mars 2026, aucune analyse de sensibilité n'est réalisée dans la mesure où le Groupe n'a souscrit aucun emprunt à taux variable.

1.1.2.6. Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

Sur l'exercice la société GROUPE LDLC pourra éventuellement souscrire de nouveaux emprunts pour financer tout ou partie de ses investissements.

1.1.2.7. Informations sur le chiffre d'affaires du Groupe

► Ventilation du chiffre d'affaires du Groupe

Le tableau suivant présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique :

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025	Variation 03/2025 - 03/2026	
			En milliers d'euros	en %
Ventes de marchandises France métropole	463 996	451 545	12 451	2,8%
Ventes de marchandises Export	59 331	54 238	5 093	9,4%
Total ventes de marchandises	523 326	505 783	17 543	3,5%
Production vendue France métropole	25 502	24 295	1 207	5,0%
Production vendue Export	5 225	4 384	841	19,2%
Total production vendue	30 728	28 679	2 048	7,1%
Total chiffre d'affaires net	554 054	534 462	19 592	3,7%

Le chiffre d'affaires du Groupe est analysé dans la note 4.1 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

► Saisonnalité

L'activité du Groupe est fortement saisonnière et marquée par une augmentation significative de la fréquentation des magasins et du trafic sur les sites internet en fin d'année, par l'opération « *Black Friday* » fin novembre et en décembre par la période de Noël.

Au 31 mars 2026, le Groupe a réalisé 30% de son chiffre d'affaires annuel consolidé au cours du troisième trimestre avec 164,5 millions d'euros. Le troisième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2026 est en augmentation de 7,6% par rapport au troisième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2025.

► Variation du taux de change

Le Groupe est exposé au risque de change provenant essentiellement du dollar américain. Pour faire face à la volatilité du dollar, le Groupe a recours à des contrats de change à terme ou procède à l'ajustement de ses prix de ventes (voir note 2.4.1.1 des états financiers consolidés clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport).

Au 31 mars 2026, aucun contrat de change à terme n'est en cours.

► Nombre de boutiques

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de boutiques sur la période :

Nombre de boutiques / points de retrait par enseigne	2026			2025		
	En propre	Franchise	Total	En propre	Franchise	Total
France						
LDLC	33	54	87	33	53	86
Materiel.net	8	0	8	8	0	8
LDLC APR (revendeur Apple)	15	0	15	18	0	18
L'Armoire de Bébé	9	0	9	9	0	9
Actimag (revendeur Apple)	5	0	5	5	0	5
ConfigoMatic By TopAchat	1	0	1	1	0	1
Total	71	54	125	74	53	127

Sur l'exercice clos au 31 mars 2026 le Groupe a ouvert 2 boutiques sous l'enseigne LDLC, dont une en nom propre et une en franchise et a procédé à la fermeture de 4 boutiques en nom propre dont 1 sous l'enseigne LDLC et 3 sous l'enseigne LDLC APR (revendeur Apple).

Les résultats des boutiques détenues en propre sont consolidés dans les comptes du Groupe. Le Groupe analyse l'évolution de son chiffre d'affaires sur une période donnée en tenant compte de l'ensemble du parc des boutiques.

Concernant les boutiques exploitées en franchise, la vente de marchandises aux franchisés est comptabilisée dans le chiffre d'affaires marchandises du Groupe et la redevance sur le chiffre d'affaires généré par les franchises auprès de leurs clients est comptabilisée dans le chiffre d'affaires services du Groupe.

1.1.2.8. Analyse du résultat du Groupe

► Analyse du résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	(en % du chiffre d'affaires)	31/03/2025	(en % du chiffre d'affaires)
Total chiffre d'affaires net	554 054	100%	534 462	100%
Autres produits d'exploitation	0	0,0%	0	0%
Achats consommés	(418 412)	(75,5%)	(421 474)	(78,9%)
Marge Brute	135 642	24,5%	112 988	21,1%
Autres achats & charges externes	(46 829)	(8,5%)	(42 655)	(8,0%)
Impôts et taxes	(3 074)	(0,6%)	(3 075)	(0,6%)
Charges de personnel	(58 834)	(10,6%)	(64 084)	(12,0%)
Dotations & Reprises aux amortissements & provisions ⁽¹⁾	(8 663)	(1,6%)	(8 828)	(1,7%)
Autres charges et produits	(2 695)	(0,5%)	(1 639)	(0,3%)
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et déprec. des écarts d'acquisition	15 547	2,8%	(7 292)	(1,4%)
Dotations aux amort. et déprec. des écarts d'acquisition	0	0%	(36)	(0%)
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et déprec. des écarts d'acquisition	15 547	2,8%	(7 328)	(1,4%)

(1) Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06 les postes transferts de charges du 31 mars 2025 ont été intégralement reclassés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions » pour un montant de 1 032 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition du Groupe enregistre un bénéfice de 15 547 milliers d'euros et représente 2,8% du chiffre d'affaires annuel consolidé contre une perte de (7 328) milliers d'euros au 31 mars 2025 représentant (1,4)% du chiffre d'affaires annuel consolidé.

Le Groupe LDLC maintient sa stratégie de pilotage par la marge avec un taux de marge à 24,5% au 31 mars 2026 contre un taux de marge à 21,1% au 31 mars 2025. La marge ressort ainsi à 135 642 milliers d'euros, en hausse de plus de 20%.

Les principaux agrégats du résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont détaillés des notes 4.1 aux notes 4.3 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 dans la partie 4 du présent rapport.

► Analyse du résultat financier

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Intérêts des emprunts	(1 171)	(973)
Intérêts bancaires, comptes courants et commissions de financement	(286)	(97)
Coût de l'endettement financier	(1 457)	(1 070)
Dotation et reprise de provisions pour dépréciation d'éléments financiers	(1 378)	(308)
Autres produits financiers	218	358
Autres charges financières	(16)	(2)
Résultat financier	(2 633)	(1 021)

Le résultat financier enregistre un déficit de (2 633) milliers d'euros au 31 mars 2026 contre un déficit de (1 021) milliers d'euros au 31 mars 2025.

Le résultat financier du Groupe est analysé dans la note 4.4 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

► Analyse du résultat exceptionnel

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Produits exceptionnels	4 810	963
Charges exceptionnelles	(3 940)	(6 863)
Résultat exceptionnel	870	(5 900)

Au 31 mars 2026, le résultat exceptionnel représente un produit net de 870 milliers d'euros contre une charge nette de (5 900) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'analyse détaillée du résultat exceptionnel est donnée dans la note 4.5 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

► Résultat de base par action

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Résultat avant impôt	13 783	(14 250)
Impôts sur le résultat	(3 500)	3 455
Résultat des sociétés mis en équivalence	(106)	(99)
Résultat de l'exercice :	10 177	(10 893)
Aux actionnaires de la société	10 177	(10 893)
Aux intérêts minoritaires	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	6 159 335	6 157 761
Résultat de base par action (€/action)	1,65	(1,77)
Résultat dilué par action (€/action)	1,65	(1,77)

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

L'analyse du résultat par action est présentée dans la note 3.12 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

1.1.3. Analyse de la situation financière et du résultat de la Société Groupe LDLC

Définitions et indicateurs alternatifs de performance :

Définition de la trésorerie nette

La définition est donnée dans la section 1.1.2 relative à l'analyse de la situation financière et du résultat du Groupe du chapitre 1 du présent rapport.

Définition du taux de marge commerciale en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans le tableau ci-dessous des principaux chiffres clés du compte de résultat de la société GROUPE LDLC.

Définition du taux de marge d'exploitation en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans le tableau ci-dessous des principaux chiffres clés du compte de résultat de la société GROUPE LDLC.

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des états financiers de la société Groupe LDLC de l'exercice clos les 31 mars 2026 et 31 mars 2025 préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises prévues par les dispositions du règlement ANC n° 2022-06, et qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Elles doivent être lues en parallèle avec les états financiers de la société GROUPE LDLC de l'exercice clos le 31 mars 2026 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► Principaux chiffres clés du compte de résultat de la société GROUPE LDLC

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Chiffre d'affaires	498 812	475 132
Marge commerciale	105 906	82 536
Taux de marge commerciale en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	21,2%	17,4%
Résultat d'exploitation	26 865	1 793
Taux de marge d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽²⁾	5,4%	0,4%
Résultat net	7 299	(6 178)
EBE ^{(3) (4)}	31 563	4 656

(1) Le taux de marge commerciale en pourcentage du chiffre d'affaires correspond au rapport de la marge commerciale sur le chiffre d'affaires.

(2) Le taux de marge d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires correspond au rapport du résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaires.

(3) L'EBE correspond au résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat d'exploitation.

(4) Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06 les postes transferts de charges du 31 mars 2025 ont été intégralement reclassés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions » pour un montant de 3 684 milliers d'euros.

► **Principaux chiffres clés du bilan de la société GROUPE LDLC**

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Actif immobilisé	95 135	109 966
Actif circulant ⁽¹⁾	178 204	164 617
Écarts de conversion et différences d'évaluation	81	18
Capitaux propres	113 754	106 431
Provisions	4 932	9 064
Total des dettes ⁽²⁾	154 707	158 939
Écarts de conversion et différences d'évaluation	27	167
<i>Emprunts et dettes financières ⁽³⁾</i>	<i>49 300</i>	<i>43 032</i>
<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	<i>4 571</i>	<i>34 428</i>
Trésorerie nette	(44 729)	(8 604)

(1) Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, le poste des charges constatées d'avance du 31 mars 2025 a été reventilé dans l'actif circulant.

(2) Les produits constatés d'avance affectés au poste « Compte de régularisation » dans les états financiers du 31 mars 2025 ont été reventilés dans la rubrique des « Dettes » pour un montant de 4 149 milliers d'euros.

(3) Les comptes courants passif affectés au poste « Emprunts et dettes financières » dans les états financiers du 31 mars 2025 ont été reventilés dans le poste « Autres dettes » pour un montant de 13 471 milliers d'euros.

► **Ventilation du chiffre d'affaires de la société GROUPE LDLC**

Le tableau suivant présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique :

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025	Variation 03/2025 - 03/2026	
			En milliers d'euros	en %
Ventes de marchandises France métropole	423 685	411 490	12 195	3,0%
Ventes de marchandises Export	52 731	46 508	6 223	13,4%
Total ventes de marchandises	476 416	457 997	18 419	4,0%
Production vendue France métropole	17 582	13 147	4 435	33,7%
Production vendue Export	4 815	3 988	827	20,7%
Total production vendue	22 396	17 135	5 261	30,7%
Total Chiffre d'Affaires net	498 812	475 132	23 680	5,0%

Le chiffre d'affaires de la société GROUPE LDLC est analysé dans la note 2.4.13 des états financiers sociaux de la société GROUPE LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► **Analyse du résultat d'exploitation de la société GROUPE LDLC**

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	(en % du chiffre d'affaires)	31/03/2025	(en % du chiffre d'affaires)
Total chiffre d'affaires	498 812	100%	475 132	100%
Coût d'achat et variation des stocks de march. et mat. prem. ⁽¹⁾	(381 402)	(76,5%)	(381 032)	(80,2%)
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	(47 197)	(9,5%)	(43 737)	(9,2%)
Impôts et taxes	(2 002)	(0,4%)	(2 371)	(0,5%)
Charges de personnel	(34 394)	(6,9%)	(40 392)	(8,5%)
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions ⁽²⁾	(4 698)	(0,9%)	(2 863)	(0,6%)
Produits et valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	(4)	0%	0	0%
Autres charges & produits d'exploitation	(2 250)	(0,5%)	(2 944)	(0,6%)
Résultat d'exploitation	26 865	5,4%	1 793	0,4%

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06 :

(1) Le poste "Coût d'achat" présenté dans les états financiers du 31 mars 2025 a été reventilé principalement dans les postes "Achats de marchandises" pour 363 636 milliers d'euros, "Variation de stocks de marchandises" pour 16 554 milliers d'euros et "Autres achats et charges externes" pour 11 896 milliers d'euros.

(2) Les postes de transferts de charges (791) du 31 mars 2025 ont été intégralement reclassés dans le poste "Reprises sur dépréciations et provisions" pour un montant de 3 684 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation de la société GROUPE LDLC enregistre un bénéfice de 26 865 milliers d'euros et représente 5,4% du chiffre d'affaires annuel contre un bénéfice de 1 793 milliers d'euros au 31 mars 2025 représentant 0,4% du chiffre d'affaires annuel.

Les postes « Charges de personnel » et « Dotations et reprises aux amortissements et provisions » sont analysés dans la note 2.4.14 et 2.4.15 des états financiers sociaux de la société GROUPE LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► **Analyse du résultat financier de la société GROUPE LDLC**

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Intérêts des emprunts	(1 171)	(973)
Intérêts bancaires, comptes courants et commissions de financement	(637)	(607)
Coût de l'endettement financier	(1 809)	(1 580)
Dotation et reprise de provisions pour dépréciation d'éléments financiers	(14 708)	(3 996)
Autres produits financiers	1 438	1 313
Autres charges financières	(245)	(0)
Résultat financier	(15 324)	(4 263)

Le résultat financier de la société GROUPE LDLC enregistre un déficit de (15 324) milliers d'euros au 31 mars 2026 contre un déficit de (4 263) milliers d'euros au 31 mars 2025.

Le résultat financier de la société GROUPE LDLC est analysé dans la note 2.4.16 des états financiers sociaux de la société GROUPE LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► **Analyse du résultat exceptionnel de la société GROUPE LDLC**

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Produits exceptionnels	3 694	754
Charges exceptionnelles	(3 006)	(4 961)
Résultat exceptionnel	687	(4 206)

Au 31 mars 2026, le résultat exceptionnel représente un bénéfice net de 687 milliers d'euros contre une charge nette de (4 206) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'analyse détaillée du résultat exceptionnel est donnée dans la note 2.4.17 des états financiers sociaux de la société GROUPE LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2026 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

Compte tenu de ces résultats, d'une charge d'impôt sur les sociétés d'un montant de (2 486) milliers d'euros et d'une charge de participation des salariés aux résultats de l'entreprise d'un montant de (2 443) milliers d'euros, l'exercice clos au 31 mars 2026 enregistre un bénéfice de 7 299 milliers d'euros, contre une perte de (6 178) milliers d'euros au 31 mars 2025.

1.1.4 Indicateurs et informations de nature extra-financière

Suite à la transposition en droit français de la directive CSRD ("*Corporate Sustainability Reporting Directive*"), le dispositif légal et réglementaire de la Déclaration de Performance Extra-Financière (4^e de l'article 4 de l'ordonnance n°2023-1142 et IV de l'article 2 du décret n° 2023-1394) a été abrogé. Cette abrogation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 (I de l'article 33 de l'ordonnance n°2023-1142 et I de l'article 22 du décret 2023-1394).

De plus, le Groupe LDLC n'étant pas coté sur un marché réglementé, il n'est pas non plus tenu de publier des informations au titre du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 (dit Règlement « Taxonomie »), ni de la Directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 (dite « CSRD ») pour l'exercice clos au 31 mars 2026.

Le Groupe n'est donc plus soumis à des exigences réglementaires spécifiques en termes d'informations extra-financières pour l'exercice clos au 31 mars 2026.

En application de la Directive (UE) 2025/794 du 14 avril 2025 (dite « *Stop the clock* »), transposée en droit français par la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 (dite « DDADUE 5 »), la Société établirait son premier rapport de durabilité en 2028, au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2027 et devant se clore le 31 mars 2028, conformément au report de deux ans prévu pour les entités non encore soumises à la CSRD.

Toutefois, cette évolution réglementaire ne change en rien les engagements et actions du Groupe. Dans ce contexte, nous avons choisi de vous présenter ci-après des informations et indicateurs extra-financiers que nous avons considérés pertinents pour notre Groupe. Elles sont établies volontairement conformément aux procédures internes décrites dans la partie « Note méthodologique » du présent chapitre.

En parallèle, la Société continue de s'organiser afin d'être en mesure de répondre aux futures éventuelles exigences en matière de rapport de durabilité (CSRD).

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que l'ensemble des informations que vous trouverez dans ce chapitre sont telles qu'elles existaient au 31 mars 2026.

1.1.4.1. Modèle d'affaires

Le Groupe LDLC s'est affirmé comme l'un des pionniers du e-commerce en France lors de sa création en 1996.

Initialement créé sur la distribution de produits high-tech, le Groupe a diversifié ses activités dans des domaines complémentaires (l'informatique, le high-tech, le gaming, les médias) ou sur des marchés connexes, comme la puériculture, ou encore plus récemment le marché de l'éducation. Le Groupe LDLC fonde son modèle d'affaires sur celui de la distribution.

Un réseau de boutiques permet d'apporter un conseil direct aux consommateurs, mais aussi de nouveaux services de proximité comme la réparation, la sauvegarde ou l'entretien.

L'offre du Groupe LDLC peut être classée en trois catégories, les activités dédiées aux particuliers (*BtoC*), les activités dédiées aux professionnels (*BtoB*) et les activités annexes. Le Groupe LDLC exerce son activité principalement en France, mais aussi dans les pays proches comme la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre.

Le Groupe LDLC est très sensible à l'ensemble des actions composant les performances extra-financières, ainsi il continuera, comme il le fait depuis de nombreuses années, à améliorer ces dernières et s'il le peut, compléter l'étendue de ses actions.

1.1.4.1.1 Activités du Groupe LDLC

Nous invitons le lecteur à retrouver les activités du Groupe dans le chapitre 1.

1.1.4.1.2 Parties prenantes

Afin de mieux cerner les attentes, le Groupe attache une attention particulière au dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Par son activité de négoce, le Groupe entretient des relations étroites avec ses clients et ses fournisseurs via ses collaborateurs. Il a donc développé de nombreux espaces et outils de dialogue avec chacun d'eux. Le service Relation Client, les boutiques et le site web (via les commentaires clients) www.ldlc.com sont parmi les principaux outils de dialogue avec les consommateurs. La réactivité et le respect des délais d'envoi des commandes clients sont essentiels pour notre activité et constituent notre caractère différenciant.

En 2025, Viséo Customer Insights, organisateur de l'Élection du Service Client de l'Année, a testé la qualité et la réactivité du service Relation Clients du Groupe LDLC. 205 contacts, par mail, téléphone, internet et réseaux sociaux, qui ont valu à LDLC.com la note moyenne de 19,80/20, le classant n°1 de la catégorie Distribution de produits techniques pour la 12^{ème} année consécutive. Ainsi, les efforts du Groupe sur la Relation clients ont été récompensés une nouvelle fois en étant « Élu Service Client de l'année 2026* ».

**Catégorie Distribution de produits techniques - Étude Ipsos BVA Xsight - Viséo CI. Plus d'infos sur www.esdda.fr*

Les négociations annuelles avec les fournisseurs sont un moment privilégié pour leur transmettre les attentes des consommateurs et trouver ensemble de nouvelles solutions. De plus, la présence des équipes du Groupe dans différentes manifestations comme les salons professionnels ou les forums métiers permet de dialoguer avec différentes parties prenantes.

Enfin, la volonté du Président Laurent de la Clergerie d'être à l'écoute des équipes l'amène chaque année à aller à la rencontre des salariés sur les sites principaux. Dans ce cadre, les salariés peuvent librement aborder les questions qu'ils souhaitent, sans tabou.

1.1.4.2. Méthodologie

Le présent rapport couvre l'ensemble des entités du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation financière au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Les indicateurs et thématiques retenus ont été définis en cohérence avec les principaux risques et enjeux extra-financiers identifiés par le Groupe et les attentes de ses parties prenantes, dans la continuité de la DPEF publiée au titre de l'exercice précédent, garantissant la comparabilité des données dans le temps.

Les données sont collectées auprès des directions concernées selon un protocole interne documenté, et font l'objet de contrôles de cohérence avant consolidation. Les présentes informations ont fait l'objet d'une relecture par l'un des commissaires aux comptes de la Société.

La vérification avec assurance limitée a porté sur trois indicateurs clés de performance (nombre d'heures de formation moyen par salarié, bilan carbone sous format réglementaire BEGES scope 1, 2 et 3 (principaux postes d'émission) et kWh d'énergie (gaz, fioul, électricité) consommés par m² de surface), dont les conclusions figurent en annexe. Nous vous invitons à vous reporter au rapport figurant en partie 5, chapitre 4 du présent rapport annuel.

Les autres indicateurs présentés dans ce rapport n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

Au sein de chaque partie du rapport, afin de faciliter la lecture, les éléments de l'exercice fiscal en cours sont présentés en premier lieu, puis vous retrouverez les éléments plus anciens pertinents concernant la thématique abordée.

1.1.4.3 Respect des personnes / Capital humain

Compte tenu des activités du Groupe, les enjeux liés aux ressources humaines sont prépondérants dans la politique RSE du Groupe LDLC.

Les enjeux extra-financiers majeurs de la responsabilité sociale ont été regroupés autour des 4 thématiques suivantes et le Groupe LDLC mobilise son énergie afin d'y répondre par des actions très concrètes :

- Sécurité des collaborateurs ;
- Recherche d'une qualité de vie au travail ;
- Lutte contre les discriminations ;
- Montée en compétences des équipes.

1.1.4.3.1 Garantir la sécurité des collaborateurs

La politique Santé Sécurité au travail menée par le Groupe LDLC s'emploie à veiller aux bonnes conditions de travail de l'ensemble des salariés. L'objectif est de poursuivre leur amélioration pour diminuer la pénibilité et de renforcer la sensibilisation et la formation des salariés afin de prévenir l'exposition aux risques. À ce titre, une Lettre d'Engagement en termes de Prévention des Risques a été rédigée en partenariat avec la CARSAT Rhône-Alpes.

La mission du Groupe LDLC est d'accompagner les équipes tant individuellement que collectivement pour gagner en compétences et en performance afin de s'inscrire dans la stratégie globale de l'entreprise ; l'humain étant placé au centre de toutes les décisions.

La maîtrise des risques professionnels dans l'entreprise implique la mise à disposition d'indicateurs de Santé et Sécurité au Travail permettant de connaître quantitativement l'importance des problèmes liés aux conditions de travail et aux expositions professionnelles.

L'objectif principal est de fournir à l'ensemble des acteurs des informations synthétiques quant à l'amélioration de la connaissance des risques professionnels et à celle de leur prise en charge.

Cette politique s'appuie sur le document unique d'évaluation des risques qui permet d'identifier les points sensibles pour chaque site et d'axer des plans d'actions personnalisés en fonction de leurs spécificités et des besoins identifiés. Ce document est mis à jour a minima une fois par an avec les CSE.

Les documents d'évaluation des risques de nos différents établissements ont fait l'objet, cette année encore, de mises à jour tout au long de l'exercice ; la santé de nos salariés restant une priorité.

Prémunir les risques physiques, physiologiques et psychologiques

Une analyse systématique des accidents du travail est mise en place sur l'ensemble des sites du Groupe. L'objectif est d'imaginer et de mettre en œuvre des actions à court, moyen ou long terme permettant d'éviter que les accidents se reproduisent.

Les salariés travaillant dans les entrepôts sont dotés d'EPI (équipements de protection individuelle) pour éviter les blessures. En amont, des mesures de prévention collective sont appliquées pour limiter le port d'EPI. Par exemple, un mesurage systématique du risque chimique à l'arrivée des conteneurs est en place et un système de ventilation est installé dès que c'est nécessaire avant de procéder au déchargement. Toujours dans une visée préventive, depuis 3 ans des sessions de formation « Gestes et postures » ont été dispensées aux salariés de l'entrepôt logistique de Saint-Quentin-Fallavier ; ainsi, l'ensemble des salariés a été formé. Au-delà de la sensibilisation, les salariés bénéficient ainsi d'un éclairage sur le corps humain.

Lancées tout d'abord sur les sites logistiques, ces actions préventives ergonomiques ont été étendues sur Limonest et Nantes avec l'élaboration d'un guide sur le bon positionnement au poste informatique. Ce dernier a été construit en collaboration avec la médecine du travail et les membres du CSE avec notamment, des exemples d'étirements pouvant être réalisés au poste informatique. Ce guide a été remodelé pour s'adapter au télétravail. Il est régulièrement diffusé pour rappeler les bonnes pratiques.

Depuis de nombreuses années, l'étude des risques psycho-sociaux permet d'aboutir à des plans d'actions concrets selon les sites ou les services demandeurs. En 2023, une remise à plat de la méthodologie d'évaluation a été réalisée conjointement avec les élus du CSEE de Limonest, et approuvée par le CSEE de Nantes pour mise en application.

Les salariés de Saint-Quentin-Fallavier bénéficient, en parallèle, d'une permanence avec une assistante sociale et une assistante psychologique, qui peuvent également être contactées par téléphone par les équipes du siège et des boutiques. Les salariés de la société OLYS ont également fait appel à ces assistances ponctuellement.

Réduire les risques corporels

Pour prévenir le risque d'accidents du travail liés à la manutention manuelle des charges, identifié comme le principal facteur de risque au sein du Groupe, des actions sont mises en place depuis plusieurs

années. Des massages assis sont proposés gratuitement, depuis plusieurs années, sur le site de Grandchamp-des-Fontaines et sur le site de Saint-Quentin-Fallavier.

Par ailleurs, des tests de matériels d'aide à la manutention sont régulièrement réalisés sur le site de Grandchamp-des-Fontaines, où les salariés sont le plus exposés aux manutentions lourdes. En 2025, nous avons équipé un engin de manutention d'une ventouse d'aide à la manutention des télévisions et autres produits gros volume afin de faciliter les préparations de commande.

Résultats

	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Nombre d'AT avec arrêts	25	10	20

Indicateurs clés de performance :

Taux de fréquence/taux de gravité :

	Logistique			Bureau			Boutiques			Filiales		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Taux de fréquence (Tf)	49.35	21.97	31.22	3.68	0.00	4.25	8.27	4.78	13.05	6.42	0.00	9.18
Taux de gravité (Tg)	1.00	0.42	1.55	0.05	0.00	0.03	0.34	0.65	0.77	0.04	0.00	0.24

1.1.4.3.2 Rechercher la qualité de vie au travail

La Politique Santé et Sécurité au Travail est mise en œuvre dans une vision élargie, englobant la qualité de vie au travail et la recherche du bien-être des équipes.

La société Groupe LDLC, forte de ses valeurs humaines, a construit son développement en plaçant l'Homme au cœur de sa stratégie. Elle s'engage dans une amélioration constante des conditions de travail de ses salariés, consciente que sa performance repose à la fois sur des relations collectives constructrices et innovantes et sur une réelle attention portée aux salariés afin d'allier bien-être au travail et performance collective.

Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

La politique sociale de l'entreprise est guidée depuis plusieurs années par le souci d'assurer auprès de l'ensemble des collaborateurs un véritable bien-être au travail tout en préservant la compétitivité économique de l'entreprise.

La notion de bien-être au travail est un concept englobant qui fait référence à un sentiment général de satisfaction et d'épanouissement dans et par le travail.

Le bien-être met l'accent sur la perception personnelle et collective des situations et des contraintes de la sphère professionnelle. Le sens de ces réalités a, pour chacun, des conséquences physiques, psychologiques, émotionnelles et psychosociales et se traduit, en outre, par un certain niveau d'efficacité pour l'entreprise.

Convaincue du bien-fondé de cette approche, depuis 5 ans, la Direction a pris la décision de faire un pas supplémentaire en instituant la « semaine de travail de 4 jours » pour l'ensemble des salariés (cadres et non cadres). Autrement dit, au lieu de travailler sur cinq jours ouvrés, les salariés travaillent sur 4 jours, et bénéficient ainsi d'une journée entière non travaillée.

Aussi, la Direction a pris la décision d'associer à cette démarche une réduction de la durée hebdomadaire du travail, celle-ci passant de 35 heures à 32 heures, réparties sur 4 jours pour les salariés non-cadres.

Cinq ans après la mise en place de ce dispositif innovant, cette organisation du travail a fait ses preuves permettant de fidéliser un effectif permanent, excepté en 2024, où la baisse d'activité de la société

Groupe LDLC ainsi que le rachat de Rue du Commerce (effectif non pris en compte car arrivé en cours d'année), ont engendré une baisse de cette proportion

Société Groupe LDLC	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Effectif au 31/12	639	645	645
Effectif permanent sur l'année	616	570	593
Ratio	96,40%	88,37%	91,94%

Cet accord relatif au temps de travail 4Jours/32Heures contribue à renforcer le sentiment d'appartenance et la satisfaction des salariés.

Le Groupe LDLC reconnaît l'importance de l'équilibre entre activité professionnelle et vie personnelle, gage d'une meilleure qualité de vie et d'une meilleure performance de l'entreprise.

Le développement des Technologies de l'Information et des Moyens de Communication à distance a modifié de façon majeure les limites tant temporelles que spatiales qui organisaient la vie professionnelle et la vie personnelle. Elles constituent une opportunité de repenser les équilibres des temps de vie et de favoriser, autant que l'organisation du travail le permet, la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des salariés de l'entreprise. C'est dans ce cadre que le Groupe LDLC a accepté la mise en place du télétravail. En 2024, un accord d'une durée de 3 ans a donc été signé avec les partenaires sociaux pour la société Groupe LDLC, OLYS, LDLC Distribution et LDLC VR Studio. Une condition de présence de 3 jours est en place afin de préserver le lien social des salariés avec leur entreprise et de garantir que :

- Le lien social des salariés avec leurs collègues et leur hiérarchie soit maintenu de manière plus efficace ;
- Les temps de rencontres en présentiel soient renforcés afin de garantir la qualité des échanges, la transmission et le partage des valeurs de l'entreprise.

Environnement de travail

Les bâtiments du Groupe LDLC à Limonest sont conçus pour offrir un cadre de travail propice à l'épanouissement des salariés, dans l'esprit start-up. Ils permettent de combiner des locaux favorables au travail en open space (gestion du bruit, de la lumière...) et un accès à la nature avec le hub végétalisé, en forme de dôme, pouvant accueillir les salariés pour des réunions ou des moments de détente conviviaux. Pour absorber le bruit, le Campus est doté de dalles spéciales au plafond et l'open-space de la relation clients est aménagé avec des postes en forme de U plus favorables à l'isolation phonique. Les fenêtres sont équipées de double, voire triple vitrage, et de stores intégrés pour celles qui sont exposées au soleil.

La même politique a été appliquée sur d'autres sites, (site de Grandchamp et bâtiment ORIZON). Ces changements ont conduit à impulser de nouvelles dynamiques visant à travailler autrement, en repensant notamment les espaces de vie au travail, l'organisation et ainsi, stimuler la créativité, créer des rencontres, favoriser les synergies et s'épanouir.

C'est dans cette logique que des espaces de coworking ont été mis en place dans les trois bâtiments (1 à Nantes et 2 à Lyon).

Afin de poursuivre son développement et de répondre aux commandes clients sur l'aspect qualitatif et quantitatif, la société Groupe LDLC a déménagé son entrepôt en 2022, tout en restant sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier. Les locaux ont été aménagés pour que tous se sentent bien dans leur nouvel environnement : le mobilier du réfectoire a été entièrement renouvelé et des salles de pause au sein de l'entrepôt ont été créées. Attachée au bien être des salariés au travail, Groupe LDLC a voulu proposer aux salariés de la logistique des conditions de travail satisfaisantes avec un standing de haut niveau.

Détente, sport, conciergerie : une panoplie de services aux collaborateurs

Au sein du Campus, le dôme végétalisé accueille un grand réfectoire décoré dans un esprit bistrot, ouvert aux salariés comme aux étudiants de L'École LDLC. Il comprend également une salle de sport, gérée par un prestataire extérieur, accessible selon les jours le midi et/ou le soir et ce, à un tarif mensuel très abordable. Des salles de détente pour des temps informels et des équipements de type baby-foot, ping-pong et pétanque sont à disposition.

« Ma Conciergerie », ouverte chaque matin sur le Campus dans le bâtiment des bureaux, propose des services de dépôt de pain frais, réception de colis personnels, accessoires de dépannage, pressing, etc. Ces services, destinés à améliorer le confort de vie et à générer du gain de temps au quotidien, sont aussi déployés à Saint-Quentin-Fallavier et sur le site de Grandchamp. De nombreux évènements (ventes, dégustations...) sont organisés par les concierges de nos 3 principaux sites.

Au sein du bâtiment Orizon, un espace a été instauré au rez-de-chaussée avec des bornes d'arcade favorisant ainsi la détente des équipes.

Indicateurs clés de performance :

6,02% de taux d'absentéisme (contre 4,79% en 2024)
10,73% de turnover (contre 10,49% en 2024)

	2023	2024	2025
Absentéisme	4.03%	4.79%	6.02%
Turn-Over	14.64%	10.49%	10.73%

1.1.4.3.3 Lutter contre les discriminations

a) Intégration et handicap

Le Groupe LDLC poursuit sa volonté d'être une entreprise « handi accueillante ».

Dans ce cadre, il est important d'intégrer au mieux le personnel afin de partager la culture et les valeurs du Groupe. Parmi ces dernières, la diversité et le handicap sont deux des grandes priorités d'actions. L'objectif des actions est avant tout d'associer le maximum d'acteurs internes à la mise en œuvre d'une politique handicap, levier de réussite durable de l'inclusion.

La volonté du Groupe LDLC est également de s'ouvrir pleinement aux problématiques du handicap dans le monde du travail et particulièrement de mettre les moyens en œuvre pour maintenir ces personnes dans l'emploi. Chaque année, des salariés font part de leur handicap et sont accompagnés dans le processus de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Ainsi, des aménagements de poste nécessaires sont réalisés.

Depuis 2018, une référente handicap, interne à l'établissement, facilite la mise en œuvre de la politique handicap souhaitée par la Direction et les Instances représentatives du personnel. Elle est l'interface reconnue entre les acteurs de l'établissement et l'OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

Maintien dans l'emploi : des actions en interne et via l'externe

En lien avec ses actions concernant la recherche de la qualité de vie au travail, le service QHSE et la référente Handicap du Groupe LDLC s'attachent à mettre tout en œuvre pour maintenir dans l'emploi les salariés en difficulté, quel que soit le handicap.

Que ce soit par des mobilités internes, par l'accompagnement des salariés en partenariat étroit avec les services de santé au travail ou encore par des aménagements de poste pour des salariés bénéficiant

d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou non, les réflexions et actions mises en place sont menées de concert en impliquant également le salarié.

Le Groupe déploie aussi des aménagements de poste pour des salariés éloignés du siège ou de nos entrepôts.

Également, le Groupe LDLC noue des liens privilégiés avec des entreprises adaptées, agences intérim... pour mettre à disposition des salariés en situation de handicap...

Indicateurs clés de performance :

Depuis mai 2021, la **D**éclaration **o**bligatoire d'**e**mloi des **t**ravailleurs **h**andicapés (DOETH) est intégrée dans la **D**éclaration **S**ociale **N**ominative (DSN) au lieu d'une déclaration en février les années précédentes, ce qui engendre une année de décalage pour la publication de notre indicateur.

Le Groupe LDLC vous présente donc cette année les données de l'année 2024.

	2022	2023	2024
% de l'effectif assujetti en situation de handicap	4,25	4,73	4,42
Montant de contribution AGEFIPH par effectif assujetti	55,62 €	49,02 €	40,82 €

b) Égalité professionnelle

Nonobstant la féminisation de la population active et l'existence de nombreux textes visant à reconnaître les mêmes droits entre les hommes et les femmes, des inégalités significatives persistent que ce soit en matière d'accès aux postes à responsabilité entre les deux sexes, de formation, etc.

Pourtant, les compétences des hommes et des femmes constituent la première richesse de l'entreprise. Facteur déterminant de cohésion sociale et d'efficacité économique, l'égalité professionnelle est un élément essentiel de l'attractivité et de la performance, comme de l'équilibre des relations au travail.

Un accord a été renouvelé en 2024 avec les Organisations Syndicales. Il formalise la politique d'entreprise de la société Groupe LDLC en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle dans l'entreprise, et affirme l'attachement au principe de non-discrimination du fait du sexe dans le monde professionnel.

Trois sociétés du Groupe sont concernées par la publication de leur index Égalité Hommes/Femmes.

	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Société OLYS	Note de 93/100	Note de 91/100	Note de 93/100
Société GROUPE LDLC	Note de 99/100	Note de 89/100	Note de 93/100
Société LDLC Boutiques	Note de 88/100	Note de 87/100	Note de 87/100

Assurer une égalité de rémunération entre les hommes et les femmes

Chaque année, dans le cadre des NAO, la Direction de la société Groupe LDLC propose la fixation d'un « salaire minimum » au-dessus du SMIC horaire.

Depuis l'exercice 2025/2026, le salaire de base brut mensuel minimum est remplacé par la rémunération mensuelle minimum brute intégrant le salaire de base brut mensuel et la prime d'ancienneté brute mensuelle lorsqu'elle est due. Cette rémunération n'est pas indexée au SMIC, et est fixée à environ 1 856 € brut/mois à l'embauche, puis à 1 928 € brut/mois au bout d'un an d'ancienneté.

La société Groupe LDLC assure une égalité de rémunération tout au long de la carrière entre les femmes et les hommes à compétences, expériences équivalentes et évaluations égales, et ce depuis l'embauche.

Les écarts pouvant apparaître s'expliquent exclusivement par l'ancienneté dans le poste et l'expérience professionnelle.

La société réaffirme en outre son attachement au principe de non-discrimination en matière, notamment, de gestion de carrière et de politique de rémunération.

Articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale

Lors des Négociations Annuelles Obligatoires 2023, la Société Groupe LDLC a instauré le « Congé Parents LDLC ». Aussi, les salariés bénéficiaires d'un congé maternité ou paternité ont la possibilité de prendre un « Congé Parents LDLC » à la suite des congés légaux de maternité ou paternité.

L'objectif étant d'harmoniser le temps passé avec l'enfant par le père avec celui de la mère mais également de leur donner le choix, d'étendre leur temps de présence auprès de leur enfant.

Autrement dit, au global, le cumul du « Congé Parents LDLC » et du congé maternité ou paternité, est de 20 semaines calendaires pour une naissance simple et ce à compter de la naissance du premier enfant et de 26 semaines calendaires en cas de naissances multiples.

Depuis 2021, l'ensemble des salariés cadres et non cadre de la société Groupe LDLC a réduit son temps de travail à 4 jours/ 32 heures par semaine. Ainsi, cette réflexion a notamment permis aux salariés à temps partiel, majoritairement des femmes, de reprendre une activité à temps plein sur 4 jours, avec la rémunération correspondante, tout en continuant de bénéficier de leur journée off. Cela a contribué à réduire les inégalités salariales dues aux organisations personnelles.

Chaque salarié, indépendamment de son sexe, et parent d'un enfant de moins de 3 ans a pu être prioritaire pour avoir le mercredi comme journée off dans le cadre de la semaine de 4 jours. Nous avons maintenu cette mesure lors du renouvellement des souhaits de jours off.

Indicateurs clés de performance :

30% de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations

2023	2024	2025
30%	30%	30%

Prévention des violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre d'un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les sociétés Groupe LDLC, OLYS et LDLC Boutiques ont mis en place une procédure de signalement ainsi que des formations pour sensibiliser les salariés et les acteurs internes. Depuis 2019, des référents Harcèlement et Agissements sexistes (Personnel et Direction) sont désignés pour orienter, accompagner les victimes et témoins, et mener les enquêtes internes si nécessaire.

La loi du 2 août 2021 redéfinit le harcèlement sexuel, les dispositions entrées en vigueur le 31 mars 2022 font évoluer la définition du harcèlement sexuel, au sens du Code du travail, dans des proportions majeures.

Cette dernière insère trois alinéas à l'article L1153-1 du Code du travail, qui transposent le Code pénal à l'application particulière au monde du travail, afin de mieux matérialiser le harcèlement sexuel, caractérisé dès lors que le salarié le subit et non dès lors qu'il est imposé par son ou ses auteurs.

1.1.4.3.4 La montée en compétences des équipes

Le Groupe LDLC attache une grande importance à la montée en compétences de ses collaborateurs. Des actions de formation sont menées pour leur offrir les moyens d'évoluer professionnellement, grâce à la mobilité interne, mais aussi personnellement avec l'acquisition de compétences qui leur seront utiles tout au long de leur carrière. L'objectif est que le maximum de personnes ait suivi une formation.

Développer et renforcer les compétences métiers des collaborateurs

Le développement de l'entreprise exige une adaptation et un développement constant des compétences présentes en interne afin d'anticiper les évolutions à venir et de gagner en performance.

Le renforcement des compétences techniques spécifiques à chaque métier est donc primordial pour que les collaborateurs puissent assumer les nouveaux enjeux de l'entreprise.

Le management collaboratif : moteur d'engagement, d'innovation et de performance

La valeur construite par le collectif est supérieure à la somme des talents de chacun. Les équipes capables de coopérer atteignent des résultats sans précédent en termes de réactivité, de développement de compétences et d'innovation.

Nous avons formé des facilitateurs, qui accompagnent et apportent une structure au flux des discussions dans le cadre de travail en équipe, et sont chargés de favoriser un dialogue respectueux permettant l'échange d'idées. Ainsi, son rôle consiste à limiter les obstacles et les contraintes, à résumer les différents points de vue et à favoriser l'esprit positif et entrepreneurial.

De plus, 2 coachs internes ont été formés aux techniques de coaching professionnels et ont rejoint l'équipe « accompagnement transverse ». Le but étant d'accompagner les équipes, tant sur le plan individuel que collectif, sur des problématiques professionnelles et permettre à chacun d'avancer dans ses objectifs. Des ateliers de formation autour de la communication bienveillante animés par les coachs internes sont en place ; ces ateliers ayant pour finalité de favoriser une montée en conscience des équipes dans la compréhension de leurs émotions, et leur permettre de mieux communiquer dans leurs échanges au quotidien.

Accompagner les équipes de ventes sur le terrain pour une harmonisation

L'équilibre entre le nombre de boutiques en propre et le nombre de franchisés est un objectif à atteindre pour le Groupe. Le travail d'accompagnement et de formation pour l'ouverture des boutiques est donc très important.

Le second objectif visé est de mettre toutes les équipes en condition de réussite pour mettre le client au cœur du système. Des formations sur la gestion de la relation client et sur la connaissance des produits ont été mises en place en ce sens.

Afin d'accompagner les boutiques des réseaux LDLC et LDLC Apple, ces actions de formation se sont développées, pour permettre à la fois l'intégration dans les meilleures conditions et la montée en compétences des équipes.

C'est dans ce contexte qu'a été mise en place une plateforme de formation en e-learning visant à faciliter l'accès et la réalisation des formations pour l'ensemble du réseau de boutiques.

Indicateurs clés de performance :

	2023	2024	2025
% des collaborateurs ayant suivi une formation	42,39%	43.09%	35.20%
Nb d'heures moyen de formation par salarié	18h76	17h26	23h55 *

* KPI validé par l'un des commissaires aux comptes

1.1.4.4 Actions pour l'Environnement

Face à l'urgence climatique, de plus en plus d'entreprises prennent conscience de l'importance de mesurer et de réduire leur empreinte carbone. Dans cette optique, Groupe LDLC a réalisé son bilan carbone, en intégrant une partie du Scope 3, afin d'évaluer son impact sur le climat. Cette démarche marque le début d'une étude approfondie visant à comprendre et à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise.

En mettant en place des pratiques de gestion des déchets plus durables et en suivant de près ses consommations énergétiques, Groupe LDLC s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche proactive pour limiter son impact sur le climat et s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Bilan Carbone

Depuis 2024, le Groupe LDLC s'attache à publier un bilan carbone sous format réglementaire BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) de façon de plus en plus précise chaque année.

Cette année, comme l'an passé, Groupe LDLC a réalisé un nouveau BEGES calé sur l'exercice fiscal d'avril 2025 à mars 2026 (12 mois) avec pour objectif de se mettre en ordre de marche en vue de la future CSRD. Accompagné par un prestataire extérieur, le bilan intègre l'ensemble des sociétés du Groupe.

Groupe LDLC publie son bilan carbone sans comparatif avec l'exercice précédent compte tenu de changements méthodologiques. À noter que nous sommes dans les premières années de calcul du scope 3 et que ce dernier est donc pour le moment incomplet.

Les travaux autour du bilan carbone du Groupe vont être poursuivis sur le prochain exercice pour réduire les incertitudes et le scope 3 sera amené à évoluer dès que des données physiques et plus exhaustives permettront de donner une image plus représentative des émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

Bilan carbone* Groupe LDLC de l'année fiscale 2025/2026 :

Scope 1 : Émissions directes de GES	670
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	227
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	426
1.3 Émissions directes des procédés hors énergie	NA
1.4 Émissions directes fugitives	17
1.5 Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	NA
Scope 2 : Émissions indirectes associées à l'énergie	130
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	130
2.2 Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité	0
Scope 3 : Autres émissions indirectes de GES	115 193
3. Émissions indirectes associées au transport	3 869
3.1 Transport de marchandise amont	intégré dans 4.5
3.2 Transport de marchandise aval	2 837
3.3 Déplacements domicile travail	987
3.4 Transport des visiteurs et des clients	NC
3.5 Déplacements professionnels	45
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés	111 324
4.1 Achats de biens	105 846
4.2 Immobilisations de biens	1 397
4.3 Gestion des déchets	563
4.4 Actifs en leasing amont	NA
4.5 Achats de services	3 518
5. Émissions indirectes associées aux produits vendus	NC
5.1 Utilisation des produits vendus	NC
5.2 Actifs en leasing aval	NC
5.3 Fin de vie des produits vendus	NC
5.4 Investissements	NC
6. Autres émissions indirectes	NA
6.1 Autres émissions indirectes	NA
Total émissions (t CO2e)	115 992

NC Non Collecté ou en cours d'acquisition des données

NA Non Applicable - émissions non pertinentes pour le Groupe

* **KPI** validé par l'un des commissaires aux comptes1.1.4.4.1 Gestion responsable des déchets

Le Groupe LDLC s'est engagé depuis plusieurs années maintenant dans une démarche de tri des déchets d'activité à la source afin d'en maximiser le recyclage. Il est en phase avec l'obligation de trier à la source 5 flux de déchets, et n'est pas concerné par le décret « 7 flux », qui étend l'obligation aux déchets de fraction minérale et de plâtre. Le service Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement a pris en charge la démarche et accompagne les différents sites, les filiales et les boutiques en propre dans la prise en compte de leurs problématiques Déchets.

La politique Déchets du Groupe et ses actions font l'objet d'une présentation aux collaborateurs dans le livret d'accueil et lors de leur intégration. Plusieurs affiches rappellent les consignes de tri et de valorisations des déchets sur les sites.

Réduire et valoriser nos déchets

En tant que distributeur de produits, le Groupe LDLC a la responsabilité de participer financièrement et/ou directement à la gestion de la filière concernée. Sept filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) le concernent : les équipements électriques et électroniques, les emballages ménagers, les piles et accumulateurs, les papiers graphiques, le mobilier, le textile et les jeux/jouets. Pour mener à bien cette tâche, il s'appuie sur des éco-organismes agréés (Ecologic, Batribox, Citeo, Ecomaison et Refashion) et contribue au financement de la gestion de la fin de vie des produits qu'il met sur le marché. De plus, il informe les consommateurs avant conclusion de la vente, via son site internet pour les achats en ligne et via un affichage en boutique, des conditions de bonne gestion des produits usagés.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) proviennent en majorité de la reprise de produits en fin de vie ou défectueux. Sur l'exercice 2025-2026, le Groupe LDLC a collecté et remis à un prestataire pour traitement final un peu moins de 60 tonnes de DEEE, soit une quantité supérieure à l'exercice précédent. Ce tonnage est pris en compte dans le taux de valorisation des déchets.

Les cartons d'expéditions ont été en grande majorité repensés pour être moins grands et donc plus en adéquation avec le profil de nos produits, mais également pouvant permettre au client final une réutilisation. L'installation en 2023 d'une emballeuse a permis encore de réduire les mises en marché de carton d'expéditions.

Agir en faveur de l'économie circulaire

2023 a vu la création du label Qualirepar dans le cadre de la loi AGECL. Toutes nos boutiques sont labellisées.

Sur l'exercice 2025/2026, nous avons procédé à des dons dans le cadre de la fermeture de boutiques, à des déstockages pour un peu moins de 10 tonnes, contre un peu moins de 4 tonnes l'exercice précédent.

Type de déchet	Quantité Groupe (tonnes) Exercice 2023/2024	Quantité Groupe (tonnes) Exercice 2024/2025	Quantité Groupe (tonnes) Exercice 2025/2026
Papiers-cartons et film étirable	401,983	391,687	367,426
Palettes en bois	117,274	129,993	111,463
Déchets non dangereux (DIB)	138,727	117,420	112,185
Déchets spéciaux (DIS) = liquide	13,515	0,102	0,006
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	45,282	52,496	59,598
Déchets divers valorisés (dont déchets exceptionnels)	25,656	16,074	16,12
Tonnage de déchets total	742,437	707,772	666,799

Le tonnage de déchets a subi une diminution de 5,79%, en lien avec la baisse d'activité par rapport à l'exercice fiscal 2024/2025.

Indicateurs clés de performance :

83,17% de taux global de valorisation dans le Groupe LDLC (% de déchets recyclés par rapport au total de déchets évacués)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Taux global de valorisation des déchets	79.49	83.40	83.17

1.1.4.4.2 Maîtrise des consommations d'énergie

Le Groupe LDLC s'engage à réduire son empreinte environnementale au niveau énergétique. La politique générale en matière d'énergie est menée par la Direction des Services Généraux et Immobilier, qui garde toujours en tête la maîtrise de l'énergie dans ses projets immobiliers, et dans la mise en œuvre de ses solutions de transport (collaborateurs et marchandises).

Réduire nos consommations et nos émissions

Si le Groupe n'est pas doté d'une politique formalisée en matière de consommation énergétique, il veille à réduire et optimiser ses consommations et ses émissions de CO₂. Des investissements sont régulièrement effectués pour optimiser le parc d'équipements et de technologies sur le plan de la consommation énergétique. Les bâtiments récents et les rénovations notamment sont l'occasion d'adopter des solutions et des procédures plus économes en énergie.

De plus, des mesures de réduction des consommations sont promues auprès des collaborateurs.

La consommation électrique constitue le premier poste de coûts et d'enjeux énergétiques. L'électricité est utilisée sur tous les sites pour l'éclairage, la climatisation, l'informatique, la préparation des colis, les chariots élévateurs, etc... Grâce au suivi des consommations électriques, le Groupe peut analyser et améliorer l'efficacité énergétique de ses activités.

Du gaz est également utilisé pour les entrepôts de Saint-Quentin-Fallavier et de Grandchamp-des-Fontaines, ainsi que dans deux bâtiments de la société OLYS, tandis que du fioul alimente le chauffage de la boutique de Lyon ainsi que les systèmes de sprinklage de Grandchamp-des-Fontaines et du nouvel entrepôt.

Début 2024, les sociétés Groupe LDLC et OLYS ont réalisé leur audit énergétique réglementaire sur les données 2023. Cet audit s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale qui impose aux grandes entreprises de renouveler leur audit énergétique tous les 4 ans. Le prochain audit est donc attendu début 2028, sur les données 2027.

Le total de consommation énergétique est de 5 701 MWh pour l'exercice (contre 6 053 en N-1).

Consommation d'énergie	Quantité Groupe (kWh) Exercice 2023/2024	Quantité Groupe (kWh) Exercice 2024/2025	Quantité Groupe (kWh) Exercice 2025/2026
Électricité	4 336 589	4 538 685	4 458 788
Gaz	1 725 692	1 388 557	1 173 477
Fioul domestique	144 645	125 532	68 514
Total	6 206 927	6 052 774	5 700 778

Des locaux aménagés pour réduire la consommation d'énergie

Bien que le nouveau siège du Groupe LDLC ne soit pas un bâtiment certifié HQE, il a été conçu pour être performant en termes d'acoustique et économe en consommation d'énergie. Par exemple, toutes les fenêtres sont équipées d'un double ou triple vitrage. La façade sud bénéficie d'un traitement particulier pour limiter la chaleur, des stores sont intégrés aux fenêtres de toutes les façades, hormis sur la façade

nord, qui est dotée d'un minimum d'ouvertures pour éviter la pénétration du froid. L'éclairage LED et des détecteurs de présence sont en place au siège et dans les succursales pour réduire la consommation d'électricité. Mis à part les espaces de circulation, aucun éclairage n'est installé au plafond : l'éclairage des bureaux se fait par des mâts de détection de présence, cela évite qu'un plateau entier reste éclairé si seule une personne est présente par exemple. Enfin, le système de chauffage par pompe à chaleur permet aussi des économies d'énergie.

Le bâtiment Orizon à Limonest, extension du siège social a été certifié BREEAM de niveau VERY GOOD. L'entrepôt de Saint-Quentin-Fallavier a obtenu la certification BREEAM niveau VERY GOOD, bâtiment, qui bénéficie également du label BiodiverCity® Life, notamment grâce à la conception d'un bassin paysager pour favoriser le développement de la biodiversité sur site.

Démarche dans le cadre du décret tertiaire

En vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019, le décret tertiaire impose aux entreprises de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m². L'esprit de la loi encourage la collaboration avec nos propriétaires pour mettre en place des actions d'économie d'énergie.

En 2021, les Services Généraux ont débuté l'enregistrement des données sur le portail OPERAT mis en place par l'Ademe, et à ce jour, nos sites soumis au décret sont enregistrés.

Les émissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le Groupe LDLC mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par ses consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul). Ces données sont réalisées sur la période fiscale.

Les résultats* consolidés pour l'ensemble des filiales sont les suivants :

Groupe LDLC	tCO2eq 2023/2024	tCO2eq 2024/2025	tCO2eq 2025/2026
Électricité	226	263	206
Gaz	412	299	252
Fuel	47	41	22
Total des émissions de GES	685	602	480

* Des précisions méthodologiques sont apportées dans la partie « Note méthodologique » du présent chapitre.

Favoriser la mobilité des collaborateurs en modes doux

La société Groupe LDLC a mis en place pour ses salariés une aide à l'Eco-Mobilité en participant à l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 50% du prix du vélo sous certaines conditions. Cette mesure concerne également les salariés d'OLYS. Désormais, c'est donc 50% des effectifs du Groupe qui peuvent en bénéficier.

En mars 2023, dans le cadre de la préparation à la réalisation du scope 3 du Bilan Carbone, le Groupe LDLC a lancé un sondage sur les salariés du Siège pour connaître leurs habitudes de transport. En janvier 2024, le sondage a été élargi à l'ensemble du Groupe. Avec plus de 40% de réponse, les résultats nous communiquent des informations intéressantes pour le scope 3 du Bilan Carbone.

En février 2026, un nouveau sondage a été lancé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Avec près de 40% de réponse, les résultats nous indiquent que 53% des répondants sont prêt(e)s à utiliser un mode de transport alternatif (transports en commun, mobilité douce) s'il existe ou existait.

Réduire les émissions de CO₂ des transports

Au niveau des transports, le Groupe sous-traite l'ensemble de ses livraisons clients auprès de transporteurs reconnus, et bénéficie ainsi des démarches RSE de ses partenaires. La majeure partie des expéditions des livraisons aux clients est confiée au Groupe La Poste, engagé dans une démarche de

neutralité carbone à travers une politique de réduction de ses émissions de CO₂, et de compensation carbone pour les émissions ne pouvant être évitées.

Indicateurs clés de performance :

50,04 kWh d'électricité consommée par m² de surface

63,98 kWh d'énergie (gaz, fioul et électricité) par m² de surface

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
kWh d'électricité consommés par m² de surface	48.68	52.04	50.04 *
kWh d'énergie (gaz+fioul+électricité) par m² de surface	69.67	69.40	63.98 *

* KPI validé par l'un des commissaires aux comptes

1.1.4.5 Impact sur notre territoire

Le Groupe LDLC s'engage dans la société en participant à l'essor économique des territoires. L'objectif est de soutenir :

- L'entrepreneuriat,
- Les initiatives culturelles et l'économie locale,
- L'éducation.

1.1.4.5.1 Soutenir l'entrepreneuriat

Historiquement implanté en Auvergne Rhône-Alpes, le Groupe LDLC, est maintenant présent au travers de ses sites sur plusieurs bassins d'emploi sur le plan national.

- Lyon et sa région avec le siège du Groupe à Limonest et L'École LDLC,
- St Quentin-Fallavier (Isère) avec son premier entrepôt logistique,
- Grandchamp-des-Fontaines (Loire-Atlantique) site historique de Materiel.net avec l'entrepôt logistique.

Par ailleurs, le réseau de boutiques du Groupe, à travers les marques LDLC, Materiel.net, LDLC Apple et L'Armoire de Bébé, permet une implantation dans de nombreuses villes de France. Par ses implantations et ses activités, le Groupe LDLC concourt à soutenir de manière indirecte l'emploi et l'activité économique locale via ses prestataires et fournisseurs.

Fin 2023, le Groupe LDLC a ouvert Slood, une marketplace dédiée à l'achat responsable « Mode – Maison – Beauté » 100% made in France et Europe. Ce projet est porté par l'une des salariées du Groupe LDLC qui travaille depuis plusieurs mois en tant qu'intrapreneur. Le nom « Slood » est né de la contraction de « Slow For Good », objectif de la marque. La sélection des vendeurs repose sur une charte exigeante : des produits de qualité et stylés aux matériaux responsables, fabriqués en France et en Europe. L'ambition est de devenir le leader éco-responsable de demain.

1.1.4.5.2 Soutenir les initiatives culturelles et l'économie locale

Soutenir les initiatives culturelles

Sur l'exercice 2025/2026, comme depuis 2020, le Groupe LDLC a renouvelé son partenariat historique avec les Nuits de Fourvière.

Sur l'exercice 2024/2025, Materiel.net avait soutenu le festival « Villette eSport 2024 » créé par la Cité des sciences et de l'industrie et labellisé par Paris 2024 dans le cadre de l'Olympiade culturelle. C'est une manifestation autour de la pratique compétitive du jeu vidéo avec la présence de joueurs d'eSport professionnels, des animations et des conférences.

Inaugurée en 2023, la LDLC Arena s'est rapidement imposée dans le paysage culturel et l'agenda des organisateurs, devenant l'une des salles incontournables sur le plan local, national et international. Une réputation acquise grâce à ses qualités en termes de modularité technique, d'accueil, de confort, de technologie et d'acoustique, qui ont fortement contribué aux succès des premiers événements organisés¹.

Cette salle événementielle, implantée au sein de l'OL Vallée à Décines-Charpieu, est le fruit d'un accord de *naming* conclu en décembre 2021 entre OL Groupe et le Groupe LDLC. Laurent de la Clergerie, Président-Fondateur du Groupe LDLC, résumait alors l'ambition du projet : « La LDLC Arena sera le lieu de toutes les émotions et de toutes les passions. »

Depuis plusieurs années maintenant, des actions de partenariats et actions de mécénat sont noués, dont certains ont été initiés par des collaborateurs. C'est en 2021 que l'opération « DoubleTonDon » a vu le jour. Le principe : le salarié donne 20 euros à une association, et le Groupe LDLC fait un don de 20 euros à cette même association ! Depuis, l'opération est devenue « TripleTonDon » en 2022, puis « 4XTONDON » en 2024, ce qui a permis de financer une quarantaine d'association pour un montant de 17 325 euros sur l'exercice 2024/2025. Sur l'exercice 2025/2026, nous arrivons à un montant de 33 215 euros répartis sur une quarantaine d'associations.

Par ces actions, le Groupe LDLC accroît sa visibilité et affirme son identité. Pour ses fondateurs, c'est aussi un moyen de rendre au territoire et aux acteurs économiques ce qu'ils ont reçu tout au long de leurs parcours.

Soutenir l'économie locale à travers les pratiques sportives

Sur l'exercice 2025/2026, grâce à son partenariat avec Materiel.net, la Maison de l'esport est équipée de 30 PC Matchup hautes performances, pensés pour répondre aux exigences des entraînements, tournois et bootcamps. Ce partenariat illustre la volonté commune de fournir des infrastructures de qualité pour faire grandir et structurer l'écosystème esport en France. Située dans le 20^e arrondissement de Paris, la Maison de l'esport est un espace de plus de 2 000 m², ouvert 24h/24, dédié à l'esport et à l'audiovisuel

Le partenariat entre le Groupe LDLC et l'ASVEL est reconduit, aussi bien pour l'équipe masculine que féminine, confirmant un engagement durable aux côtés du club de Villeurbanne.

Cet ancrage remonte à 2012, avec un premier soutien à l'équipe masculine, renforcé en 2018 par un accord de *naming* de 10 ans faisant naître le LDLC ASVEL. Cette alliance est née de la rencontre de deux entrepreneurs aux valeurs communes : Laurent de La Clergerie et Tony Parker. En 2019, le Groupe LDLC a étendu son engagement au basket féminin, l'équipe devenant LDLC ASVEL Féminin.

1.1.4.5.3 Soutenir l'éducation

L'École LDLC a été lancée en 2015 à Lyon par Laurent de La Clergerie, le Président Fondateur du Groupe. Son objectif à travers ce projet sociétal : créer un cursus innovant, tant sur le fond que la forme, adapté aux spécificités actuelles des métiers du numérique pour contribuer à la dynamique de l'écosystème numérique et du développement économique français.

Son crédo : accompagner les étudiants pour qu'ils soient agiles, polyvalents, créatifs, inventifs, ingénieux, matures et prêts à entrer dans le monde du travail afin de contribuer à la transition digitale des entreprises.

Son coût est de 1996 €, un clin d'œil à l'année de création du Groupe qui signe ainsi un véritable engagement sociétal en rendant cet apprentissage accessible au plus grand nombre.

¹ Extrait du site olvallee.fr

Après dix années d'activité et de succès pédagogiques, le Groupe a décidé, au cours de l'exercice 2025-2026, de procéder à l'arrêt des activités de L'École LDLC dans le cadre de l'adaptation de son organisation et face à un environnement réglementaire et concurrentiel de plus en plus complexe. L'année scolaire en cours se poursuivra jusqu'à son terme, les jurys se tiendront comme prévu, et les équipes resteront pleinement mobilisées pour accompagner chaque étudiant dans la meilleure transition possible vers la suite de son parcours. L'École LDLC fermera définitivement ses portes le 30 septembre 2026.

Fondation Groupe LDLC



L'idée avait germé depuis plusieurs années dans les esprits de Laurent et Olivier de la Clergerie sans jamais se concrétiser, et puis sous l'impulsion de quelques salariés, l'aventure est devenue réalité. Sous l'égide de la Fondation de France, en 2020, la Fondation Groupe LDLC a vu le jour.

C'est un projet participatif où les salariés ont été consultés à chaque étape. Les thématiques retenues sont l'éducation, la protection des familles et des enfants, ainsi que la protection de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Fondation a soutenu 39 projets issus de 33 associations, pour un montant total de 236 880 euros.

Encore une façon pour le Groupe LDLC de soutenir l'éducation et des initiatives locales dans les territoires.

1.1.4.6 Sensibilisation et formation à l'éthique

Le Groupe LDLC a défini trois enjeux majeurs liés au pilotage de l'entreprise :

- Les incidents de cybersécurité,
- La lutte contre la corruption,
- Le respect du règlement général sur la protection des données.

1.1.4.6.1 Gestion des incidents de cybersécurité

La cybersécurité constitue un enjeu majeur pour le Groupe LDLC, dans un environnement marqué par une multiplication et une sophistication croissante des menaces. Le Groupe a engagé de longue date une politique de protection adaptée aux enjeux, qu'il fait évoluer en continu face aux nouveaux risques.

Cette stratégie repose sur trois piliers complémentaires : une veille permanente sur l'évolution des menaces, des actions régulières de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs utilisateurs du système d'information, et la mise en œuvre continue de nouveaux processus de protection.

Par exemple, en 2024, des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des salariés comme une campagne de phishing grandeur réelle ou encore la création d'un canal d'informations et de discussion dédié sur le réseau Viva Engage.

Le Groupe LDLC s'appuie sur une politique de sécurité des systèmes d'information formalisée, déclinée à la fois sur un plan opérationnel et sur un plan stratégique en lien avec la Direction Générale. Un dispositif de gestion de crise, gradué selon la gravité des incidents, permet le cas échéant la mobilisation rapide d'une cellule dédiée.

Indicateurs clés de performance :

100% de disponibilité du logiciel permettant de piloter l'activité (et identifié comme critique) du 01/04/2025 au 31/03/2026

2023-2024	2024-2025	2025-2026
100%	100%	100%

1.1.4.6.2 Lutte contre la corruption

Des actions de sensibilisation auprès des équipes jugées les plus à risques tels que les achats, les commerciaux, les services généraux, le service comptable, et les salariés vendeurs des boutiques LDLC, L'Armoire de Bébé et Matériel.net, les boutiques BIMP/LDLC Apple, ACTIMAC et OSinx ainsi que tous les postes jugés nécessaires par l'équipe compliance sont renouvelés chaque année à partir d'un document téléchargeable sur une plate-forme.

Ils ont pu prendre connaissance du document et certifier leur lecture et prise en compte. Cet outil permet de renouveler les campagnes de sensibilisation annuellement. Les supports de sensibilisation sont mis à jour chaque année et de nouvelles campagnes de sensibilisation seront programmées l'année prochaine.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la France met en place des réformes en faveur de la transparence et de l'exigence éthique. En tant que distributeur, le Groupe a un rôle d'intermédiaire auprès des grandes marques de matériel et des clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou administratifs. Compte tenu de sa taille sur le marché, le Groupe a peu d'influence sur la manière dont ses fournisseurs assument leurs responsabilités sociétales sur les sujets comme la protection de l'environnement ou le respect des droits de l'homme. Pour autant, le Groupe qui exerce ses activités principalement en France, s'attache à partager ses valeurs et une éthique avec l'ensemble de ses collaborateurs, et plus particulièrement ses acheteurs.

La Direction du Groupe LDLC s'engage à ce que l'ensemble de ses activités soit exécuté conformément à toutes les lois en vigueur. Le Groupe a les mêmes attentes auprès de ses fournisseurs et prestataires, que lui, vis-à-vis de ses clients. De ce fait, sur la fonction achats tout particulièrement, il a pour objectif de former tous les collaborateurs à la lutte contre la corruption.

L'équipe compliance a pour rôle de mettre en place et de développer l'éthique du Groupe dans ses relations d'affaires. Afin de lutter contre la corruption, le Groupe a structuré ses achats pour prévenir tout risque vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires. À noter que les achats se font majoritairement en Europe via des intermédiaires et de grossistes. Les importations directes représentent un faible volume d'achats de marchandises.

L'équipe Achat est centralisée au siège à Limonest et est organisée comme suit :

- les achats dits « stratégiques » (comme les produits de marque LDLC ou ceux dont les prix peuvent varier considérablement d'un jour à l'autre) sont dissociés des achats "négoces" et directement placés sous la responsabilité de M. Laurent Villemonte de la Clergerie (achats hors UE) ou du Directeur des achats (achats dans l'UE).
- les achats dits « négoces » (auprès des intermédiaires ou des grossistes) sont placés sous la responsabilité du Directeur des achats. Des lignes d'encours plafonnées sont attribuées aux chefs de produits / acheteurs et un suivi des marges par acheteur est réalisé au jour le jour pour identifier rapidement toute anomalie.
- les achats dits « généraux » ne sont pas organisés à ce jour compte tenu de leur faible poids.

Par ailleurs, différentes procédures internes permettent de gérer les risques liés à des demandes de cadeaux, de fraude, de corruption ou de conflit d'intérêt. Par exemple, les demandes d'ouverture de compte ou de changement de RIB d'un fournisseur font l'objet d'une double signature, d'une vérification systématique auprès du fournisseur et d'une remontée au N+1.

De plus, le Groupe respecte la législation française, notamment la loi Sapin II.

Le Groupe a réalisé un code de conduite et a mis en place la procédure d'alerte. Aucune alerte significative n'a été constatée à ce jour.

Un article sur la politique de lutte contre la corruption est intégré aux nouveaux contrats transmis à nos fournisseurs ou prestataires, et une clause sur le sujet est intégrée dans les CGV BtoB.

Indicateurs clés de performance :			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026
% des personnes exposées sensibilisées à la loi Sapin II	95%	80.58%*	94.65%

** Le taux est en baisse sur 2024/2025 dû à la baisse des effectifs et au contexte social de l'entreprise. Sur le dernier exercice 2025/2026, le Groupe a retrouvé un taux de sensibilisation plus en phase avec ses attentes.*

1.1.4.6.3 Respect du règlement général sur la protection des données

L'entrée en vigueur du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) a obligé les entreprises européennes à se mettre en conformité quant à la collecte et au traitement des données personnelles. La loi française établissait déjà des règles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Groupe LDLC est donc sensibilisé depuis de nombreuses années à ces problématiques.

La préoccupation de nos clients et de nos collaborateurs quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles est traitée avec soin par le Groupe LDLC. Il s'agit bien évidemment d'un enjeu légal, mais avant tout d'un engagement de loyauté et commercial majeur. Le Groupe LDLC travaille à l'amélioration continue de ses pratiques en matière de protection des données personnelles, et vise à sensibiliser 100% des référents métiers concernés par le traitement de données.

La protection des données personnelles est un sujet que le Groupe a toujours traité avec sérieux, une ressource a toujours été nommée pour assurer la conformité réglementaire en la matière.

Ensuite, depuis mai 2018, un DPO externe a été désigné, un référent en interne seconde la fonction de DPO et différents référents par service ont été nommés. Leur rôle est de porter « la bonne parole » au sein de leur service, de sensibiliser leurs collègues, et d'intégrer les impératifs du RGPD dans les projets, en particulier ceux concernant la Direction des Systèmes d'Information. Cette organisation permet au Groupe LDLC de mieux sensibiliser les équipes et d'avancer sur les différents plans d'actions. De plus, à l'entrée en vigueur du RGPD, une note d'information a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe afin de les informer des engagements du Groupe. Une adresse mail spécifique a été créée pour toutes les demandes de droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles des salariés et des clients.

Sur l'intranet du Groupe LDLC, un dossier RGPD a été mis en place et est accessible par tous les salariés. Ce dossier regroupe tous les documents utiles à la présentation du RGPD, les guides de la CNIL et autres documents qui sont régulièrement mis à jour.

Depuis 2022, les réunions entre le référent Groupe, le DPO et les référents par service se poursuivent de façon mensuelle ou tous les deux mois. Habituellement, elles ont pour but d'assurer, notamment, un suivi sur les différents traitements, mais également de permettre à tous de garder à l'esprit la notion de protection de données personnelles dans tous les projets en évoquant l'actualité RGPD en Europe.

Groupe LDLC a rédigé une annexe de protection de données pour l'ensemble de ses contrats, ainsi qu'un avenant pour ses sous-traitants.

Sur l'exercice 2024/2025, les référents ont été sensibilisés par le biais d'une formation de sensibilisation en présentiel et/ou distanciel par notre DPO externe et/ou le Référent RGPD groupe.

Indicateurs clés de performance :

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
% des référents ayant réalisé une sensibilisation au RGPD	100%	100%	100%

1.1.4.7 Synthèse des indicateurs extra-financiers :

Respect des personnes / capital humain

Indicateurs		2025	2024	2023
La sécurité des collaborateurs				
- Nombre d'accident de travail avec arrêt	Nombre	20	10	25
- KPI : Taux de fréquence (Tf) :				
o Logistique	Nombre	31,22	21,97	49,35
o Bureau	Nombre	4,25	0	3,68
o Boutiques	Nombre	13,05	4,78	8,27
o Filiales	Nombre	9,18	0	6,42
- KPI : Taux de gravité (Tg)				
o Logistique		1,55	0,42	1,00
o Bureau	Nombre	0,03	0	0,05
o Boutiques	Nombre	0,77	0,65	0,34
o Filiales	Nombre	0,42	0	0,04
La recherche d'une qualité de vie au travail				
- Effectif Société Groupe LDLC au 31/12	Nombre	645	645	639
- Effectif Société Groupe LDLC permanent	Nombre	593	570	616
- Ratio	%	91,94%	88,37%	96,40%
- KPI : Taux d'absentéisme	%	6,02	4,79	4,03
- KPI : Turnover	%	10,73	10,49	14,64
La lutte contre les discriminations				
➤ Intégration et handicap				
- KPI : Pourcentage de l'effectif assujetti en situation de handicap en N-1	%	4,42	4,73	4,25
- KPI : Montant de la contribution Agefiph par effectif assujetti en N-1	€	40,82	49,02	52,62
➤ Égalité professionnelle				
- Index égalité H/F				
o Société Groupe LDLC	Note	93/100	89/100	99/100
o Société OLYS	Note	93/100	91/100	93/100
o Société LDLC Boutiques	Note	87/100	87/100	88/100
- KPI : pourcentage de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations.	%	30	30	30
La montée en compétences des équipes				
- KPI : pourcentage des collaborateurs ayant suivi une formation	%	35,20	43,09	42,39
- KPI : Nombre d'heures moyen de formation par salarié *	Nombre	23h55	17h26	18h76

* Ce **KPI** a été validé par l'un des commissaires aux comptes

Actions pour l'Environnement

Indicateurs		2025/2026	2024/2025	2023/2024
Le bilan carbone *				
- Scope 1	T CO ₂ e	670	Absence de comparabilité	
- Scope 2	T CO ₂ e	130		
- Scope 3	T CO ₂ e	115 193		
Total	T CO ₂ e	115 992		
La gestion responsable des déchets				
- Tonnage de déchets total	Tonnes	666,799	707,772	742,437
- KPI : taux global de valorisation des déchets	%	83,17	83,40	79,49
La maîtrise des consommations d'énergie				
- Total consommations énergétiques	kWh	5 700 778	6 052 774	6 206 927
- Total des émissions de GES	T CO ₂ e	480	602	685
- KPI : kWh d'électricité consommés par m ² de surface	kWh/m ²	50,04	52,04	48,68
- KPI : kWh d'énergie (gaz+fioul+électricité) par m ² de surface *	kWh/m ²	63,98	69,40	69,67

* Ces **KPI** ont été validés par l'un des commissaires aux comptes

Sensibilisation et formation à l'éthique

Indicateurs		2025/2026	2024/2025	2023/2024
Gestion des incidents de cybersécurité				
- KPI : taux de disponibilité du logiciel permettant de piloter l'activité	%	100%	100%	100%
La lutte contre la corruption				
- KPI : Pourcentage des personnes exposées sensibilisées à la loi Sapin II	%	94,65%	80,58%	95%
Le respect du règlement général sur la protection des données				
- KPI : pourcentage des référents ayant réalisé une sensibilisation au RGPD	%	100%	100%	100%

1.1.4.8 Note méthodologique

Les informations présentées dans le présent chapitre ont été établies au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026.

- Périmètre de reporting**

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du Groupe consolidées par intégration globale pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, soit les filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Notons que certaines filiales consolidées financièrement dans le Groupe n'ont pas été intégrées dans les informations de nature extra-financière en raison de l'absence d'activité pour les sociétés Domimo 2, LDLC11, LDLC13, LDLC EVENT et en raison de l'absence de salariés pour la société LDLC PRO LEASE, dont l'activité est réalisée en partie par des salariés de Groupe LDLC. À noter que la société LDLC Invest, bien qu'elle comporte désormais un poste de Directeur Général, n'a pas été intégrée en raison de l'absence d'autres salariés. Les franchises ne sont pas intégrées dans les informations extra-financières.

- Période de reporting**

Sauf indication contraire, les données reportées portent sur l'exercice fiscal du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Certains KPI sont basés sur l'année civile, soit du 1^{er} janvier N-1 au 31 décembre N-1. Il s'agit de :

- Montant de contribution AGEFIPH par effectif assujetti
- Pourcentage de l'effectif assujetti en situation de handicap
- Nombre d'heures moyen de formation par salarié
- Pourcentage de collaborateurs qui ont suivi une formation
- Pourcentage de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations
- Taux d'absentéisme
- Taux de *turnover*
- Taux de fréquence
- Taux de gravité

• **Précisions sur certains indicateurs :**

Taux de fréquence et taux de gravité

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées : $\text{nb d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000 / \text{nombre d'heures travaillées}$.

Le taux de gravité correspond au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées : $\text{nb de jours d'arrêt pour accident du travail} \times 1000 / \text{nb d'heures travaillées}$.

Seuls les accidents du travail avec arrêt intervenus pendant l'exercice sont comptabilisés ; les accidents de trajet avec arrêt sont donc exclus du calcul. Les accidents des stagiaires ou intérimaires sont aussi exclus du calcul. Les heures d'absence sont décomptées du nombre d'heures travaillées et le nombre d'heures supplémentaires y est ajouté.

Absentéisme

Les absences prises en compte sont uniquement, en jours ouvrés : maladie, accident du travail/trajet, absences non rémunérées, non justifiées, en attente de justificatif, mi-temps thérapeutique, enfant malade non payés, maladie professionnelle.

Turnover

L'effectif pris en compte est celui en CDI uniquement. Les personnes mutées dans l'année sont prises en compte dans la société où ils étaient présents au 01/01/N-1. Les sorties des mutations ne sont comptabilisées que lorsqu'il s'agit d'une sortie définitive.

Handicap

Depuis mai 2021, les données sont intégrées à la DSN, et non plus basées sur une déclaration en février. Aussi, les données désormais utilisées pour les KPI sont issues de la DSN.

Nombre d'heures de formation

Les formations comptabilisées sont celles qui sont associées à l'entreprise soit sur le plan de formation, soit en partie sur du CPF, soit sur des périodes de professionnalisation. Elles comprennent les formations externes, internes, en e-learning et en présentiel. Le personnel intérimaire et les stagiaires dans le cadre d'un cursus scolaire ne suivent pas de formations au sein de notre structure. Les contrats en alternance avec leur formation initiale ne sont pas compris.

Déchets

La réglementation française est d'application pour la définition du déchet et de son éventuelle dangerosité. Le *reporting* concerne l'ensemble des sites du Groupe. La production de déchets est calculée d'après les quantités sorties des sites sur la période de *reporting*. Ne sont pas comptabilisés les déchets traités directement par les services de la ville ou de la communauté de communes, car elles ne font pas l'objet d'une facturation détaillée.

Énergie

Les consommations d'énergie correspondent à la somme des quantités d'énergie (électricité, gaz et fioul) facturées au Groupe par ses fournisseurs sur la période de *reporting*.

Les sites dont les factures d'énergie sont incluses dans les charges de loyer et les m² des sites que l'on a quittés pour déménager ont été exclus du calcul des Indicateurs clés de performance « kWh d'électricité par m² » et « kWh d'énergie par m² ». En l'absence de factures reçues, en particulier sur le ou les derniers mois de l'exercice fiscal, une extrapolation est réalisée à partir des données de l'année précédente.

Émissions de gaz à effet de serre

- Bilan carbone du Groupe LDLC :

Nous avons utilisé l'outil Tableur Bilan Carbone, développé par l'ADEME au début des années 2000 et porté désormais par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC). La version est la V9.0 pour une restitution en format BEGES. Le périmètre organisation comprend l'ensemble des sociétés du Groupe.

L'approche en contrôle opérationnel a été retenue pour réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'exercice fiscal 2025/2026.

Le périmètre opérationnel inclut les sources d'émission de gaz à effet de serre en scope 1 et 2, ainsi qu'une partie du scope 3.

Postes inclus

Scope 1 : émissions directes de GES

1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion

Poste reporté à partir des quantités de gaz et de fioul facturées au Groupe par ses fournisseurs, avec une qualité de donnée très bonne et une incertitude très faible.

1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion

Poste reporté à partir des données concernant la flotte automobile, avec une qualité de donnée très bonne et une incertitude très faible.

1.4 Émissions directes fugitives

Poste reporté à partir des données transmises par les prestataires concernant les fuites de gaz frigorigènes, avec une qualité de données très bonne et une incertitude faible.

Scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie

2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Poste reporté à partir des quantités d'électricité facturées au Groupe par ses fournisseurs, avec une qualité de donnée très bonne et une incertitude très faible.

2.2 Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité

Poste reporté à partir des quantités de froid facturées au Groupe par Fraicheur de Paris, avec une qualité de donnée très bonne et une incertitude faible.

Scope 3 : autres émissions indirectes de GES

3. Émissions indirectes associées au transport

3.1 Transport de marchandise amont

Poste reporté en données monétaires dans le poste 4.5 « achat de services ».

3.2 Transport de marchandise aval

Poste reporté à partir des données transmises par les sous-traitant logistiques des entrepôts aux clients finaux, avec une qualité de donnée bonne et une incertitude faible ainsi que deux véhicules de la flotte interne, avec une qualité de donnée mauvaise et une incertitude forte.

3.3 Déplacements domicile travail

Poste reporté à partir d'une enquête lancée en février auprès des salariés du Groupe concernant leurs déplacement domicile-travail, avec une qualité de donnée moyenne et une incertitude moyenne.

3.5 Déplacements professionnels

Poste reporté à partir des données des agences de voyages concernant les déplacements professionnels des salariés (avion, train, voitures de location), avec une qualité de donnée bonne et une incertitude faible et à partir des kilomètres effectués par les salariés déclarés sur notes de frais, avec une qualité de donnée très bonne et une incertitude très faible.

4. Émissions indirectes associées aux produits achetés

4.1 Achats de biens

Poste reporté à partir de données monétaires issues de la consolidation des balances générales retraités des intercos, avec une très bonne qualité de données mais une incertitude forte et des données concernant les habitudes alimentaires des salariés, issues de l'enquête concernant les déplacements domicile-travail, avec une qualité de donnée moyenne et une incertitude moyenne.

4.2 Immobilisations de biens

Poste reporté à partir des immobilisations dont la période d'amortissement est encore en cours au 31 mars 2025 avec une bonne qualité de données mais une forte incertitude. À noter que la flotte automobile n'a pas été intégrée dans les immobilisations en raison d'un manque de données disponibles concernant le poids des véhicules.

4.3 Gestion des déchets

Poste reporté à partir des quantités de déchets sorties des sites, avec une très bonne qualité de données et une incertitude faible.

4.5 Achats de services

Poste reporté à partir de données monétaires issues de la consolidation des balances générales retraités des intercos, avec une très bonne qualité de données mais une incertitude forte. Ce poste intègre les données de transport amont.

Postes exclus

Scope 1 : émissions directes de GES

1.3 Émissions directes des procédés hors énergie – non applicable

Donnée non reportée, car aucun procédé industriel n'émet d'émissions de gaz à effet de serre au sein de Groupe LDLC.

1.5 Émissions issues de la biomasse (sols et forêts) – non applicable

Donnée non reportée car les activités du Groupe LDLC n'ont pas mené à la modification de l'usage des sols.

Scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie

Pas d'exclusions

Scope 3 : autres émissions indirectes de GES

À noter que les données monétaires concernant les dons, pourboires et parrainage ne sont pas prises en compte dans le scope 3.

3. Émissions indirectes associées au transport

3.4 Transport des visiteurs et des clients – non collecté

Donnée non reportée, car pas encore disponible.

4. Émissions indirectes associées aux produits achetés

4.4 Actifs en leasing amont – non applicable

Donnée non reportée car les émissions en leasing amont ne sont retenues qu'en contrôle financier ce qui n'est pas le cas ici.

5. Émissions indirectes associées aux produits vendus

5.1 Utilisation des produits vendus – non collecté

Donnée non reportée en format BEGES, car, en tant que distributeur, Groupe LDLC n'a pas d'influence sur la conception des produits vendus, ni leur efficacité énergétique, et n'en a pas non plus sur les conditions d'utilisation chez le client final.

5.2 Actifs en leasing aval – non collecté

Poste non significatif. Les filiales concernées représentent moins de 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

5.3 Fin de vie des produits vendus – non collecté

Donnée non reportée, car en cours de consolidation.

5.4 Investissements – non collecté

Ce poste n'a pas encore été étudié mais pourra faire l'objet de publication si jugé significatif.

6. Autres émissions indirectes

6.1 Autres émissions indirectes

Pas d'émissions identifiées. Ce poste peut être amené à évoluer.

- Émissions de GES liées aux consommations d'énergie du Groupe LDLC

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées à partir des consommations énergétiques sur la période de reporting multipliée par le facteur d'émission standard pour chaque énergie (électricité, gaz et fioul) - source : Base Carbone® v23.5.

Elles intègrent les filiales du Groupe LDLC selon la note ci-dessus, et sont calculées sur la période de reporting

Incidents cybersécurité

Le logiciel n'est pas utilisé par OLYS.

Les fiches KPI sont consultables sur demande auprès du service QHSE du Groupe LDLC.

1.1.5. Informations sur les ressources incorporelles essentielles

En application de l'article L.232-1, 7° du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après les ressources incorporelles essentielles du Groupe, piliers de son modèle économique multicanal sur le marché de la distribution informatique et high-tech :

► **Marques et notoriété**

Le portefeuille de marques du Groupe (LDLC.com, Materiel.net, TopAchat, L'Armoire de Bébé et Rue du Commerce) constitue un actif immatériel majeur. Chacune de ces enseignes bénéficie d'une forte reconnaissance, tant auprès des particuliers que des professionnels, renforçant la fidélité de la clientèle et l'attractivité commerciale du Groupe.

► **Systèmes d'information propriétaires**

Les plateformes e-commerce développées en interne, les outils de gestion logistique intégrée et les solutions de relation client sont au cœur de l'efficacité opérationnelle. Ils garantissent une expérience d'achat fluide et personnalisée, tout en optimisant la circulation des flux de marchandises.

► **Capital humain et expertise**

Avec près de 1 082 collaborateurs, le Groupe mise sur les compétences de ses équipes – conseils clients, support technique, gestion de projets IT – pour maintenir un taux de satisfaction élevé et stimuler l'innovation.

► **Profondeur de gamme et réseau fournisseur**

La richesse et la diversité du catalogue du Groupe reposent sur un partenariat étroit avec plusieurs centaines de fournisseurs référencés, sélectionnés pour la qualité et la fiabilité de leurs produits. Cette profondeur de gamme — alliant nouveautés technologiques et offres spécialisées — constitue une source de création de valeur, en permettant au Groupe de répondre rapidement aux besoins variés de sa clientèle et de préserver des marges compétitives.

Ces ressources incorporelles sont essentielles au développement durable du Groupe, en contribuant directement à son agilité, à la satisfaction client et à sa compétitivité sur le marché.

1.1.6. Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients de la Société par date d'échéance

Conformément à la loi, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2026, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance.

	Article D.441-6 , I, 1° : Factures <i>reçues</i> non régées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. D.441-6 , I, 2° : Factures <i>émises</i> non régées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	282					2637	1 678					18 227
Montant total des factures concernées <i>(préciser : TTC)</i>	2 300 257,34	6 957 646,02	1 503 340,19	162 200,51	1 276 346,76	9 899 533,48	3 335 680,31	2 809 642,18	1 144 617,04	722 661,79	1 252 566,62	5 929 487,63
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser : TTC)</i>	0,4%	1,3%	0,3%	0,0%	0,2%	1,9%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : TTC)</i>							0,6%	0,5%	0,2%	0,1%	0,2%	1,0%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	77						3 789					
Montant total des factures exclues <i>(préciser : TTC)</i>	144 966,85						2 085 978,16					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-10 à L.441-13 et L.441-16 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : XX jours ☒ Délais légaux : 60 jours						☐ Délais contractuels : XX jours ☒ Délais légaux : 60 jours					

Les créances clients présentées ci-dessus intègrent également l'ensemble des créances cédées à l'Eurofactor .

1.2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et son Groupe sont confrontés

La Société et son Groupe exercent leurs activités dans un environnement comportant des risques échappant à leur contrôle.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, la Société a procédé à une revue des risques importants qui lui sont spécifiques et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société a évalué, à la date d'arrêté du présent rapport, l'importance des facteurs de risque en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif en tenant compte des politiques de gestion des risques en place. Toutefois, ces politiques ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la maîtrise de ces risques.

La Société a synthétisé ces risques en 4 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la Société vous sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la Société et de la probabilité de leur survenance, par ordre décroissant, à la date d'arrêté du présent rapport.

Risques		Criticité nette
Risques liés à l'activité du Groupe	Risques clients et fournisseurs	Élevée
	Risques technologiques et liés à la sécurité	Élevée
	Risques géopolitiques	Élevée
	Risques commerciaux et stratégiques	Modérée
Risques financiers	Risques de liquidité	Modérée
	Risques de garantie produits	Modérée
	Risques de change	Modérée
	Risques de taux d'intérêt	Modérée
Risques juridiques, réglementations et litiges	Risques liés à la réglementation et son évolution	Modérée
	Risques litiges	Modérée
	Risques liés à la propriété intellectuelle	Modérée
Risques opérationnels et de sinistres	Risques liés aux stocks et au transport	Modérée

Lorsque cela était possible, la Société a également fourni une information quantitative sur la matérialité du facteur de risque.

1.3. Risques liés à l'activité du Groupe

1.3.1. Risques clients et fournisseurs

► Risques liés aux clients

Le Groupe exerce son activité auprès de deux catégories de clients aux profils distincts : d'une part, une clientèle de particuliers (*B2C*) représentant environ 70% du chiffre d'affaires, qui règle principalement au moment de l'expédition de la commande ; d'autre part, une clientèle professionnelle (*B2B*) et un réseau de franchisés, qui génèrent des créances à terme. Cette structure d'activité expose le Groupe à un risque de contrepartie de nature et d'intensité différentes selon le segment.

Sur le segment *B2C*, le risque d'impayé résulte principalement des tentatives de fraude à la commande. Sur le segment *B2B* et franchise, le risque tient à la multiplication de créances à terme pouvant être difficiles à recouvrer, notamment en cas de défaillance d'un client professionnel. Par ailleurs, le développement continu de ces activités expose le Groupe à une croissance du volume de créances, qui peut amplifier l'impact financier d'une dégradation du comportement de paiement.

Le Groupe a mis en place plusieurs dispositifs pour maîtriser ce risque : un service de relances clients, des systèmes de contrôle interne avant validation des commandes, une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre la fraude, et le recours fréquent à une société d'assurance-crédit pour les clients professionnels. Ces mesures permettent de maintenir le risque à un niveau limité, sans toutefois l'éliminer totalement.

Des éléments d'information complémentaires relatifs aux risques créances clients figurent dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.2).

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

► **Risques fournisseurs**

Le Groupe s'approvisionne auprès d'un large panel de fournisseurs, majoritairement des grossistes, sans dépendance significative envers l'un d'entre eux : au 31 mars 2026, le principal fournisseur représentait environ 15% des approvisionnements et les dix premiers environ 63%. Cette base d'approvisionnement diversifiée constitue un atout structurel, renforcé par la position de leader du Groupe sur le marché du high-tech en France — consolidée par l'intégration de Materiel.net et TopAchat — qui lui confère un poids significatif dans ses volumes de commandes.

Malgré cette diversification, le Groupe reste exposé à plusieurs sources de risque fournisseurs. D'une part, le marché high-tech est soumis à des effets de mode et des cycles de demande rapides, susceptibles de générer des tensions sur les volumes disponibles. D'autre part, des facteurs externes — perturbations géopolitiques, mesures commerciales restrictives, aléas sanitaires ou logistiques — peuvent affecter la capacité des fournisseurs à honorer leurs engagements de production, de qualité, de volume ou de délai.

Le Groupe pourrait également être confronté à une dégradation des relations avec ses principaux fournisseurs, un durcissement de leurs conditions, des difficultés à respecter leurs engagements contractuels notamment de production, de qualité-produit, de volume ou de délai, ou le non-renouvellement ou la résiliation anticipée de principaux contrats de fourniture de marchandises ou de services du Groupe ou la survenance d'événements externes perturbant les chaînes d'approvisionnement comme des mesures sanitaires décidées par une autorité.

Pour faire face à ces risques, le Groupe s'attache à maintenir et intensifier la diversification de ses sources d'approvisionnement et de transport, en tenant compte en permanence de l'environnement de marché. Lorsque des tensions d'approvisionnement surviennent, elles tendent par ailleurs à affecter l'ensemble du marché de manière homogène.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.3.2. Risques technologiques et liés à la sécurité

Le Groupe exerce l'essentiel de son activité commerciale via des plateformes numériques et des systèmes d'information interconnectés — sites marchands, systèmes de commandes, d'encaissement et de gestion des données clients — hébergés dans des datacenters spécialisés administrés par la Société. Cette dépendance structurelle aux technologies de l'information expose le Groupe à des risques de nature technique et malveillante, dont les effets peuvent être particulièrement significatifs lors des pics d'activité, notamment en fin d'année.

Plusieurs catégories de risques peuvent affecter ces systèmes. En premier lieu, des défaillances techniques — matérielles ou logicielles — sont susceptibles de perturber la conduite des opérations, avec un impact direct sur la disponibilité des sites marchands et des systèmes de traitement des commandes. En second lieu, le Groupe peut faire l'objet d'attaques informatiques ciblées : intrusions sur ses plateformes, corruption de bases de données, usurpation de droits d'accès aux systèmes d'information, ou encore campagnes de phishing visant ses collaborateurs et ses clients.

En troisième lieu, le recours croissant aux outils d'intelligence artificielle accroît la surface d'exposition : ces technologies peuvent être détournées par des acteurs malveillants pour sophistiquer leurs attaques, ou faire l'objet d'utilisations abusives en interne générant des risques de sécurité ou de conformité que le Groupe ne peut pas toujours anticiper.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités courantes et de son développement stratégique, le Groupe traite et conserve des informations sensibles — données clients, données financières, informations stratégiques — dont la compromission pourrait avoir des conséquences graves.

Pour faire face à ces risques, le Groupe a déployé un ensemble de dispositifs de protection : systèmes anti-intrusion (antivirus, pare-feu), sauvegardes permettant la récupération des données, architectures redondantes pour assurer la continuité des opérations, et solutions de paiement sécurisées proposées par ses prestataires partenaires. Ces mesures font l'objet d'une démarche d'amélioration continue.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.3.3. Risques géopolitiques

Bien que le Groupe exerce majoritairement ses activités de distributeur spécialisé en France, sa chaîne de valeur — et notamment l'achat et le référencement des produits — demeure fortement mondialisée, en raison de la concentration des fabricants de matériels high-tech en Asie, et plus particulièrement en Chine et à Taïwan. Cette dépendance structurelle expose le Groupe aux aléas d'un environnement géopolitique de plus en plus incertain et imprévisible.

À cet égard, plusieurs conflits armés et zones de tensions à travers le monde — en Europe, au Moyen-Orient et dans d'autres régions stratégiques — constituent des facteurs d'incertitudes, notamment quant à leurs impacts sur les échanges mondiaux, la disponibilité et le prix des matières premières ainsi que le coût de l'énergie, alors même que le Groupe ne dispose pas de présence commerciale directe dans les zones de conflit actives à la date du présent rapport. Ces situations peuvent néanmoins conduire à des décisions politiques — sanctions, barrières tarifaires, restrictions d'exportation — dont les effets sur les approvisionnements et les coûts du Groupe sont difficiles à anticiper.

Cette exposition se traduit en premier lieu par un risque sur la chaîne d'approvisionnement. Les décisions politiques évoquées ci-dessus — qu'il s'agisse de restrictions d'exportation de composants électroniques, de hausses de droits de douane ou de sanctions visant des acteurs clés de la production — sont susceptibles de provoquer des ruptures d'approvisionnement, des pénuries de produits ou un allongement significatif des délais de livraison. La concentration de la production en Asie laisse peu de marges de substitution à court terme, ce qui pourrait affecter la capacité du Groupe à maintenir un niveau de stocks adapté à la demande de ses clients.

En second lieu, ces tensions se répercutent sur les coûts d'achat et de transport. La hausse du fret maritime et aérien, ainsi que la volatilité des coûts énergétiques, résultent des perturbations des routes commerciales mondiales. Les tensions géopolitiques dans des zones stratégiques de transit — qu'il s'agisse de détroits, de routes maritimes ou de régions productrices d'énergie — peuvent rapidement se traduire par une flambée des prix de l'énergie et du fret à l'échelle mondiale. Ces surcoûts, lorsqu'ils ne peuvent être intégralement répercutés sur les prix de vente, exercent une pression directe sur les marges du Groupe et pourraient affecter défavorablement sa rentabilité.

Au-delà de ces impacts opérationnels immédiats, l'instabilité économique et commerciale internationale constitue également un risque structurel à moyen terme. Les fluctuations des politiques douanières —

notamment dans le cadre des tensions commerciales entre les États-Unis, l'Europe et la Chine — ainsi que la dégradation générale de l'environnement macroéconomique peuvent affecter la demande des consommateurs, les conditions d'achat et la compétitivité du Groupe.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.3.4. Risques commerciaux et stratégiques

► Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la consommation

Le Groupe opère sur un marché de biens high-tech dont les produits — ordinateurs, composants, matériel gaming, périphériques — relèvent en grande partie de dépenses discrétionnaires. La demande adressée au Groupe est donc structurellement sensible aux arbitrages de consommation des ménages, à l'évolution du pouvoir d'achat et aux anticipations économiques. Par ailleurs, les prix d'achat des produits sont exposés à la volatilité du dollar américain et à celle de certains composants clés (puces mémoire, stockage, cartes graphiques, processeurs), dont les fluctuations peuvent affecter les marges et le niveau d'activité du Groupe. À cet égard, il convient de souligner que l'ensemble des produits du secteur — y compris ceux achetés en euros — sont à terme impactés par l'évolution du dollar américain, qui constitue la devise de référence des marchés d'approvisionnement mondiaux.

Un ralentissement de la croissance, une progression de l'inflation ou une hausse des taux d'intérêt peuvent peser sur la capacité de dépense des ménages et réduire la demande de biens high-tech.

Au-delà des facteurs conjoncturels, le Groupe est également exposé à des évolutions structurelles de son marché. L'émergence de nouveaux acteurs, de nouveaux modèles d'affaires et de technologies disruptives exige une capacité d'adaptation permanente. Parallèlement, l'évolution des comportements de consommation — recours croissant aux produits reconditionnés ou de seconde main, préférence pour des marques ou canaux perçus comme plus responsables — est susceptible d'affecter la demande adressée à certains segments d'activité du Groupe.

Pour faire face à ces risques, le Groupe s'appuie sur plusieurs leviers. Il dispose d'outils d'analyse de la rotation des stocks lui permettant d'ajuster rapidement ses niveaux d'approvisionnement et de faire varier son niveau de stock pour étaler dans le temps l'impact des évolutions de devise (voir note 2.4.1.2 des états financiers consolidés). Il est également en mesure de répercuter promptement les évolutions de prix sur ses tarifs de vente pour s'adapter aux réalités du marché. Il intègre par ailleurs les technologies digitales et l'intelligence artificielle dans son fonctionnement afin d'améliorer son agilité opérationnelle et son pilotage des activités. Enfin, le Groupe reste vigilant et réévalue périodiquement, avec la plus grande attention, l'évolution de la situation et ses impacts sur ses activités et ses résultats.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

► Risques liés à l'activité de la franchise

Le développement du Groupe repose en partie sur un réseau de boutiques physiques exploitées sous franchise, dont le bon fonctionnement conditionne directement l'image de marque et la performance commerciale du Groupe. La marque LDLC bénéficie d'une notoriété construite sur la durée, que le Groupe développe activement au travers d'actions marketing dédiées, et dont la préservation dépend également du comportement de chaque franchisé sur le terrain.

Au 31 mars 2026, le Groupe comptait 102 boutiques ouvertes au public sous enseigne LDLC (87 boutiques LDLC et 15 boutiques LDLC, revendeurs agréés « Apple »), sur un total de 116 boutiques high-tech toutes enseignes confondues, dont 54 boutiques en franchise réparties sur l'ensemble de l'Hexagone.

Cette organisation expose le Groupe à plusieurs catégories de risques. Des pratiques commerciales, de service ou de communication non conformes aux réglementations, aux standards de qualité ou aux valeurs du Groupe pourraient, même isolées, porter atteinte à la réputation de l'ensemble des enseignes. Par ailleurs, la dépendance à des franchisés qui sont, en leur qualité de commerçants indépendants, des tiers dont le Groupe ne contrôle pas les décisions opérationnelles — crée une exposition au risque de non-respect des obligations contractuelles, notamment en matière de qualité de service, d'image de marque et de conformité réglementaire.

Le Groupe est également exposé au risque que certains franchisés développent des divergences de vues avec les orientations stratégiques et les perspectives fixées par le Groupe pour sa marque, refusent d'adopter les évolutions du savoir-faire ou n'acceptent pas les nouvelles conditions contractuelles proposées à l'issue de leur relation. De telles situations pourraient conduire à des ruptures de réseau ou à une hétérogénéité dans la mise en œuvre des standards du Groupe, avec un impact défavorable sur la cohérence et la valeur de la marque. Par ailleurs, l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'un ou plusieurs franchisés pourrait avoir un impact financier négatif pour le Groupe, notamment en cas d'exposition au titre de créances commerciales, ainsi qu'un impact réputationnel susceptible de porter atteinte à l'image de la marque.

Pour maîtriser ces risques, le Groupe a mis en place une sélection rigoureuse des franchisés selon une grille de critères définis, un accompagnement à la création des boutiques incluant des formations au management, à la vente et au service après-vente, ainsi qu'une structure dédiée au suivi continu des relations contractuelles. Ce dispositif permet de veiller au respect des obligations des franchisés et à la qualité de l'image de marque sur l'ensemble du réseau.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

► **Risques liés à la croissance externe, au déploiement du réseau et au développement de nouvelles activités**

Le Groupe LDLC mène depuis plusieurs années une stratégie de croissance externe qui l'a conduit à acquérir des enseignes majeures du secteur — Materiel.net, TopAchat, Rue du Commerce — et à déployer un réseau multi-enseignes multi-canal adressant les marchés *BtoC* et *BtoB*. Cette dynamique se poursuit également via LDLC INVEST, entité dédiée aux prises de participations, qui permet au Groupe de saisir des opportunités d'investissement au-delà de son périmètre historique.

Cette stratégie expose le Groupe à plusieurs risques inhérents aux opérations de croissance externe : les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations des cibles peuvent ne pas se vérifier, notamment en matière de synergies ; l'intégration des sociétés acquises — technologies, gammes de produits, équipes — peut s'avérer plus complexe ou plus longue qu'anticipé ; certains salariés, clients ou fournisseurs clés des entités acquises peuvent ne pas être retenus ; le Groupe peut être contraint de mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions coûteuses ; enfin, le financement de ces opérations peut accroître l'endettement ou entraîner des émissions de titres dilutives pour les actionnaires existants.

Au-delà des risques liés à chaque opération prise individuellement, la multiplication des enseignes et des canaux de distribution accroît la complexité du pilotage opérationnel du Groupe et peut affecter la lisibilité de son positionnement auprès de ses clients. Le Groupe pourrait par ailleurs être contraint de céder certaines activités ou d'en limiter la croissance pour obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation de certaines opérations, notamment au titre du droit de la concurrence.

L'accélération du déploiement du réseau de magasins, en propre ou en franchise, génère également des risques spécifiques : hausse des investissements et des coûts d'ouverture et de fermeture de boutiques, conditions contractuelles défavorables, non-atteinte des objectifs de chiffre d'affaires, ou survenance d'événements imprévisibles entraînant des charges exceptionnelles.

Le Groupe poursuit par ailleurs le développement de nouvelles activités, notamment dans des domaines de recherche et développement distincts de son activité historique de distributeur spécialisé. Ces nouvelles activités requièrent l'acquisition de compétences spécifiques et la construction de positions dans des secteurs où le Groupe ne dispose pas encore d'une expérience établie, ce qui le conduit à prendre un niveau de risque supérieur à celui de son cœur de métier. En cas de démarrage difficile ou d'échec de ces investissements, le Groupe pourrait être amené à constater des provisions ou des pertes significatives. Plus généralement, une incertitude inhérente pèse sur la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement attachés à ces nouvelles activités, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

► Risques liés à la concurrence

Le Groupe LDLC évolue sur un marché de distribution high-tech caractérisé par une forte intensité concurrentielle. Il fait face à des acteurs aux profils variés : géants du e-commerce généraliste disposant de ressources considérables, enseignes physiques de distribution traditionnelle, ainsi que des acteurs spécialisés sur des segments ou des marques particulières. Cette pression concurrentielle s'exerce à la fois sur les prix de vente, sur les conditions d'accès aux marques et sur la visibilité auprès des consommateurs.

Une intensification de la concurrence pourrait se traduire par une pression accrue sur les marges, notamment via une intensification des pratiques promotionnelles et des guerres de prix sur les références les plus disputées. Elle pourrait également se manifester par une réduction de la capacité du Groupe à négocier des conditions d'approvisionnement favorables auprès de ses fournisseurs, ou par une érosion de ses parts de marché au profit d'acteurs aux modèles économiques différents.

Le Groupe s'appuie sur son positionnement de distributeur spécialisé — profondeur du catalogue, expertise technique, service après-vente — pour se différencier des acteurs généralistes. Il bénéficie également d'une couverture multi-enseignes et multi-canal lui permettant d'adresser des segments de clientèle complémentaires, de la grande consommation au marché professionnel.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.4. Risques financiers

1.4.1. Risques de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe est étroitement et régulièrement apprécié par le Groupe à l'aide de reportings financiers périodiques.

L'exposition au risque de liquidité est détaillée dans les notes 2.4.4, 3.11 et 3.14 des états financiers consolidés du 31 mars 2026. Par ailleurs nous vous invitons à vous référer à la Partie 1 - section 1.1.2. du présent rapport annuel et plus particulièrement au tableau relatif aux échéances de la dette financière du Groupe au 31 mars 2026.

Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-dessous une synthèse de la situation d'endettement et de la situation de trésorerie disponible du Groupe au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025 :

Montants en milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025 ⁽¹⁾
Dettes financières brutes	49 327	43 069
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7 097	36 962
Trésorerie nette	(42 230)	(6 106)

(1) À des fins de conformité des nouveaux états primaires le poste « Emprunts et dettes financières » présenté dans les états financiers du 31 mars 2025 a été reventilé dans le poste « Autres dettes et comptes de régularisation » à hauteur de 223 milliers d'euros.

Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-dessous une synthèse des emprunts par échéance de remboursement au 31 mars 2026 :

Montants en milliers d'euros	Capital restant dû	Capital à -1 an	Capital de 1 an à 5 ans	Capital de + 5 ans
Emprunts	34 650	12 019	22 203	429
Contrats de locations financement	0	0	0	0
Total	34 650	12 019	22 203	429

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir durant les douze mois suivant la date d'arrêt du présent rapport.

L'ensemble des termes et conditions des lignes de financement du Groupe sont détaillés dans la note 3.14 des états financiers consolidés du 31 mars 2026.

Gestion centralisée de la trésorerie

Depuis mars 2017, la Société a conclu avec l'ensemble de ses filiales une convention de gestion de trésorerie centralisée pour une durée d'un an, reconductible tacitement par nouvelles périodes d'un an. Les nouvelles filiales de la Société sont intégrées au fur et à mesure à cette même convention. Cette convention a pour objet la centralisation de la gestion de la trésorerie du Groupe de façon à favoriser la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents de trésorerie ou de la couverture des besoins de trésorerie appréciés globalement au niveau du Groupe.

Le 2 octobre 2023, la Société ainsi que certaines filiales ont signé une convention de centralisation de trésorerie groupe avec deux banques afin de permettre un nivellement périodique des comptes bancaires entre la société centralisatrice GROUPE LDLC et les sociétés centralisées (filiales).

1.4.2. Risques de garantie produits

En tant que distributeur e-commerce à destination des consommateurs, le Groupe est soumis aux obligations issues du droit de la consommation et du commerce électronique, notamment la garantie légale de conformité prévue par le Code de la consommation. Au-delà de ces obligations légales, le Groupe a choisi d'aller plus loin en proposant une garantie commerciale étendue de 3 ans offerte gratuitement, à l'issue de la garantie légale de 2 ans, sur une sélection de produits (téléphones portables, télévisions, écran PC, ordinateurs portables et PC fixes (Unité centrale).

Ces engagements exposent le Groupe à plusieurs risques. Le coût de prise en charge des garanties — réparations, remplacements, retours — peut s'avérer supérieur aux estimations initiales en cas de défauts sériels, de hausse des coûts de SAV ou d'un volume de réclamations plus élevé qu'anticipé. Par ailleurs, tout manquement aux obligations de conformité réglementaire des produits distribués pourrait engager la responsabilité du Groupe, entraîner des actions judiciaires et porter atteinte à sa réputation.

Le Groupe gère ce risque par une sélection rigoureuse des fournisseurs et des marques référencées, un suivi du taux de retour et de défaillance par référence, ainsi que par la constitution de provisions adaptées au coût historique des garanties. La garantie étendue est par ailleurs positionnée comme un levier de différenciation commerciale, dont le coût est intégré dans la politique tarifaire du Groupe.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.4.3. Risques de change

Le Groupe réalise la quasi-totalité de ses ventes en euros, tandis qu'une partie significative de ses achats de marchandises est libellée en dollars américains. Cette asymétrie crée une exposition structurelle au risque de change transactionnel : toute appréciation du dollar par rapport à l'euro renchérit le coût d'acquisition des produits et pèse sur les marges brutes. Cette pression peut également affecter la compétitivité du Groupe si elle ne peut être intégralement répercutée dans les prix de vente, dans un contexte de marché où la concurrence sur les prix est forte.

Pour gérer ce risque, le Groupe adapte en permanence sa politique tarifaire afin de sécuriser ses marges brutes face aux fluctuations des parités. Il peut par ailleurs avoir recours à des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses achats en dollar et limiter son exposition aux variations de court terme. Les modalités détaillées de gestion du risque de change sont présentées dans les notes aux états financiers consolidés (note 2.4.1.1).

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.4.4. Risques de taux d'intérêt

Dans le cadre de sa politique d'investissement et de développement, le Groupe a recours à des emprunts dont les conditions de taux constituent une composante du coût de financement. Une hausse des taux

d'intérêt lors du renouvellement ou de la souscription de nouveaux financements pourrait alourdir la charge financière du Groupe et peser sur sa rentabilité.

À la date d'arrêté des comptes au 31 mars 2026, l'ensemble des emprunts du Groupe est souscrit à taux fixe. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de taux variable à court terme et aucune analyse de sensibilité n'est requise à cette date. Cette situation pourrait évoluer en fonction des conditions de marché prévalant lors des prochaines opérations de financement.

Le Groupe veille à sécuriser ses conditions de financement en privilégiant des taux fixes lors de la souscription de nouveaux emprunts, afin de limiter son exposition aux fluctuations de marché. Les modalités détaillées sont présentées dans les notes aux états financiers consolidés (notes 2.4.3, 3.14).

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.5. Risques juridiques, réglementations et litiges

1.5.1. Risques liés à la réglementation et son évolution

Dans le cadre de son activité transversale le Groupe est soumis à de nombreuses réglementations dans plusieurs domaines, notamment, numérique, urbanisme, établissement recevant du public, logistique, consommation, environnement, protection des données. Il convient de suivre régulièrement ces dernières afin de s'assurer d'être en conformité.

Du fait de ses activités de distribution, en magasin et en ligne, le Groupe est soumis à l'évolution de l'environnement légal et réglementaire de l'ensemble des pays où il opère.

Par exemple et concrètement :

- L'ouverture et l'agrandissement des boutiques peuvent être soumis à des procédures d'autorisations administratives du fait de l'évolution de ces dernières.
- Le Groupe est également soumis à l'évolution régulière de la réglementation relative à la vente à distance en tenant compte des nouveaux usages (délai de rétractation, médiation, paiement à distance) et ainsi qu'à la réglementation française et européenne relative à la protection des données personnelles notamment de ses clients.
- Le Groupe est également soumis aux réglementations applicables aux produits qu'il distribue, notamment en matière de cybersécurité des produits, de données collectées par ces produits, ainsi que de conformité des produits mis sur le marché.
- Les activités du Groupe sont également affectées par la réglementation en matière d'environnement, qui peut avoir des impacts sur les produits distribués par ses enseignes, sur l'organisation du service après-vente, sur les modalités et les coûts de transport des produits distribués, sur les obligations d'enlèvement ou de reprise des produits, ou sur les charges supportées par nos enseignes pour la location des surfaces commerciales.

Les activités du Groupe peuvent être soumises à des contrôles ou enquêtes des autorités publiques notamment relatifs à la protection des consommateurs, de la concurrence, au commerce électronique, aux plateformes ainsi qu'à la sécurité et l'accessibilité de ses magasins. Des sanctions financières et/ou

la publication de ces sanctions, pourraient être prononcées contre le Groupe si la mise en conformité du Groupe n'était pas jugée suffisamment robuste,

En outre, le renforcement par les pouvoirs publics des dispositifs législatifs destinés à réduire l'impact climatique des entreprises, telle que la mise en œuvre de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), expose le Groupe à des arbitrages stratégiques et financiers susceptibles d'affecter ses opérations et sa chaîne de valeur.

Pour gérer ces risques, le Groupe s'appuie sur ses équipes juridiques internes ainsi que sur des cabinets d'avocats spécialisés, selon la nature et la complexité des sujets. Des formations obligatoires en interne sont réalisées en présentiel ou via des modules d'e-learning sur le rappel de nos obligations.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.5.2. Risques litiges

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est exposé à des risques litigieux de nature variée : réclamations de clients ou de partenaires commerciaux, contentieux contractuels, procédures d'arbitrage, ou litiges portant sur des questions de conformité réglementaire. Ces risques sont inhérents à l'exercice d'une activité de distribution à grande échelle, impliquant un nombre élevé de transactions et de relations contractuelles.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage actuellement en cours, à laquelle le Groupe serait partie, qui soit susceptible d'avoir ou qui ait eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

Pour gérer ces risques, le Groupe s'appuie sur ses équipes juridiques internes ainsi que sur des cabinets d'avocats spécialisés, selon la nature et la complexité des dossiers. Des provisions sont constituées lorsque le risque est identifié et que son issue défavorable est probable et quantifiable.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.5.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire de différentes marques déposées en France ou dans les pays où le Groupe les exploite ou est susceptible de les exploiter. La disponibilité des marques et des noms de domaine associés fait l'objet de recherches d'antériorités qui ne peuvent, compte tenu de particularités, totalement exclure les risques de contestations par des tiers, détenteurs de droits sur des signes similaires antérieurs.

Il est procédé régulièrement à la vérification de la régularité et du suivi des droits de propriété intellectuelle du Groupe et des actifs nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe. Ces vérifications permettent aussi de protéger le Groupe du risque de non-respect de la propriété intellectuelle par des tiers.

L'ensemble des logiciels dont le Groupe est propriétaire constitue un actif-clé de ce dernier. Leurs qualités de développement et leur parfaite adéquation à l'activité sont déterminantes dans la capacité du Groupe à absorber régulièrement des volumétries croissantes.

Les marques, bases de données et autres titres ou actifs de propriété intellectuelle que le Groupe exploite sont particulièrement importants pour son activité. Toute utilisation abusive par des tiers de ses droits est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour ses activités et sa réputation. Cependant, et bien que le Groupe s'emploie à une protection constante de ses droits, il ne peut être certain que les démarches entreprises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront efficaces ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

Pour gérer ces risques, le Groupe s'appuie sur ses équipes juridiques internes ainsi que sur des cabinets spécialisés, selon la nature et la complexité des dossiers.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.6. Risques opérationnels et de sinistres

1.6.1. Risques liés aux stocks et au transport

L'activité du Groupe repose sur la gestion de volumes importants de stocks et sur une chaîne logistique multi-sites dont la continuité conditionne directement la capacité d'expédition et de livraison. Les principaux risques identifiés sur cette chaîne sont de trois ordres : risques physiques pesant sur les stocks (incendie, vol, casse), risques de rupture ou d'obsolescence des produits, et risques liés au transport.

Le risque d'incendie constitue le risque physique majeur, dans la mesure où la destruction d'un entrepôt entraînerait l'interruption des expéditions. Le vol et la casse (démarque inconnue) représentent une exposition complémentaire inhérente aux entrepôts de grande surface. Pour faire face à ces risques, le Groupe a souscrit des polices d'assurances multirisques professionnelles et déployé un ensemble de dispositifs préventifs : vidéosurveillance, systèmes d'alarme, détecteurs et extincteurs. La résilience opérationnelle est par ailleurs assurée par la présence de deux centres logistiques — à Saint-Quentin-Fallavier (38) et à Nantes (44), représentant 46 000 m² d'entrepôts — permettant à l'un de prendre le relais de l'autre en cas de défaillance.

Le Groupe est également exposé au risque de rupture de stocks, les cas de rupture constatés étant liés à l'indisponibilité de composants chez les fournisseurs. Ce risque est géré par un outil de gestion des stocks permettant d'optimiser les niveaux d'approvisionnement et d'anticiper les besoins. Par ailleurs, la durée de vie parfois courte des produits high-tech expose le Groupe à un risque d'obsolescence : un décalage entre les volumes commandés aux fournisseurs et la demande effective des clients peut conduire à des dépréciations de stocks. Un suivi rigoureux des rotations et une politique d'approvisionnement réactive permettent de limiter cette exposition. Pour accompagner la croissance de son activité, le Groupe a investi dans un nouvel entrepôt à Saint-Quentin-Fallavier (environ 28 000 m², capacité de 15 000 palettes, équipé de solutions robotisées), en remplacement du site historique arrivé à saturation.

Sur le volet transport, le Groupe a diversifié ses prestataires en recourant à la fois aux services postaux et à des compagnies privées, ce qui réduit l'exposition au risque de grève ou de défaillance d'un transporteur. Le risque résiduel principal tient aux aléas climatiques extrêmes susceptibles de perturber les acheminements ; la présence de deux sites logistiques géographiquement distincts — Lyon et Nantes — atténue également ce risque en offrant des points de départ alternatifs.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, l'image, la situation financière (incluant un risque de dépréciations d'actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.6.2. Couverture des risques de sinistres et politique d'assurances

Afin de couvrir les risques de sinistres auxquels le Groupe est exposé dans le cadre de ses activités, le Groupe a mis en place une politique d'assurance structurée, notamment basée sur l'identification des risques assurables à travers une revue régulière des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels et la Direction du Groupe, et accompagnée par des courtiers.

Cette politique vise à maintenir ou améliorer la protection du patrimoine, de la clientèle et des collaborateurs du Groupe, tout en maîtrisant les coûts.

Le Groupe centralise sa politique d'assurance pour garantir une cohérence, une mutualisation des couvertures d'assurance et bénéficier des économies d'échelle, lorsque la réglementation et les contraintes opérationnelles le permettent. Toute nouvelle société créée en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre du programme d'assurance Groupe aux mêmes termes et conditions. Les contrats des sociétés qui rejoignent le Groupe sont maintenus jusqu'à leur prochaine échéance. À l'expiration de ces contrats, les sociétés sont intégrées à la police du Groupe.

L'ensemble des polices d'assurance a été conclu avec des compagnies d'assurance ayant la capacité à assumer les garanties. En général, les polices d'assurance sont révisées en moyenne tous les 3 ans.

Responsabilité civile

Le Groupe a diverses activités qu'il a assurées en garantissant la responsabilité d'exploitation avant livraison à hauteur de 10 000 000 € par sinistre, après livraison à hauteur de 3 000 000 € par sinistre et la responsabilité professionnelle à hauteur de 500 000 € par année d'assurance.

Certaines sociétés du Groupe bénéficient d'une police responsabilité civile différente du fait de leur activité particulière, comme les sociétés : DLP-Connect, LDLC pro lease et LDLC Distribution.

Multirisques entreprise

Le Groupe assure tous ses locaux avec une garantie dommage aux biens et la perte d'exploitation consécutive, pour les risques usuels tels que l'incendie, inondation, vol, etc. avec une limitation contractuelle à hauteur de 130 000 000 € par sinistre.

Multirisques des responsabilités environnementales

Le Groupe assure également, à hauteur de 5 000 000 € par an tous dommages confondus, ses risques environnementaux que ce soit en responsabilité civile « atteintes à l'environnement », responsabilité environnementale, frais de dépollution du site et frais de prévention de dommages garantis.

Responsabilité des dirigeants

Le Groupe a souscrit une police d'assurance responsabilité des dirigeants à hauteur de 5 000 000 € par année d'assurance. Elle garantit la responsabilité civile de l'assuré personne physique suite à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, les frais de défense ainsi que d'autres extensions de garantie.

Homme clé

Le Groupe a souscrit à une garantie d'un capital décès et de perte totale et irréversible d'autonomie pour Messieurs Laurent Villemonte de la Clergerie et Olivier Villemonte de la Clergerie.

Transport de marchandises

La police d'assurance transport du Groupe couvre les dommages aux marchandises transportées par des professionnels du transport quel que soit le mode de transport, maritime, fer, air ou routier. Ce contrat garantit les risques de transport jusqu'à 600 000 € par événement.

Toutefois, ces couvertures ne sauraient garantir une indemnisation intégrale dans tous les cas de figure. La survenance d'un sinistre d'une ampleur exceptionnelle, dépassant les plafonds de garantie contractuels, ou portant sur des risques non assurables ou non couverts par les polices en vigueur, pourrait exposer le Groupe à un risque résiduel significatif.

1.7. Exposé de l'évolution prévisible de la situation de la Société et de son Groupe

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance des communiqués de presse de la Société ci-dessous faisant état (i) des principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et (ii) des changements significatifs de la performance financière depuis la fin du dernier exercice clos le 31 mars 2026 jusqu'à la date d'arrêt du présent rapport.

► Communiqué de presse du 30 avril 2026

CHIFFRE D'AFFAIRES 2025-2026 À 554,1 M€ EN CROISSANCE DE +3,7%

- ACTIVITÉ BTOC EN HAUSSE DE +4,5%
- TRAJECTOIRE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'ACTIVITÉ BTOB (+1,4%)
- REBOND DE L'ACTIVITÉ DE L'ARMOIRE DE BÉBÉ (+13,0%)
- PROFITABILITÉ RECORD (HORS PÉRIODE COVID) ATTENDUE EN 2025-2026 :
PRÉVISION MARGE BRUTE SUPÉRIEURE À 24% ET EBE DE PLUS DE 23 M€ (4,1%)

Olivier de la Clergerie, Directeur Général du Groupe LDLC, déclare : « Comme évoqué dans le communiqué précédent, le trimestre a été marqué par l'absence de lancement de nouveaux produits par Nvidia contrairement à leurs habitudes sur cette période de l'année. Cet élément à lui seul peut expliquer le repli de notre activité BtoC sur le trimestre, par son impact à la fois sur la vente de cartes graphiques et sur les PC assemblés.

Dans le même temps, les autres activités affichent d'excellentes performances : le BtoB confirme son accélération trimestre après trimestre, L'Armoire de Bébé enregistre une croissance remarquable, et Rue du Commerce connaît un essor spectaculaire de sa marketplace.

Grâce à notre solidité financière et notre connaissance du marché, nous avons pu constituer des niveaux de stocks élevés et les maintenir dans des conditions favorables, nous sécurisant face aux divers risques d'approvisionnement. Cette bonne gestion, associée à notre choix de privilégier la marge plutôt que les volumes, contribue directement à la profitabilité attendue sur cet exercice, qui s'annonce record hors période Covid. »

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ ET VOLUME D'AFFAIRES* ANNUELS (1^{ER} AVRIL AU 31 MARS)

En M€ - données non auditées	2025-2026	2024-2025	Var. en %	Var. en % périmètre constant
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	127,2	118,1	+7,6%	+5,8%
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre	139,6	125,6	+11,1%	+11,1%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	164,5	152,9	+7,6%	+7,6%
Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre	122,8	137,9	-11,0%	-11,0%
Chiffre d'affaires annuel	554,1	534,5	+3,7%	+3,3%

Volume d'affaires 1 ^{er} trimestre	135,2	122,8	+10,1%	+6,0%
Volume d'affaires 2 ^{ème} trimestre	149,0	132,7	+12,2%	+12,2%
Volume d'affaires 3 ^{ème} trimestre	177,2	165,0	+7,4%	+7,4%
Volume d'affaires 4 ^{ème} trimestre	139,1	141,0	-0,9%	-0,9%
Volume d'affaires annuel	601,2	565,9	+6,2%	+5,3%

Données sociales : le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2025-2026 s'établit à 111,2M€ et le chiffre d'affaires annuel à 498,8 M€.

* intégrant le réseau de franchises LDLC et les places de marché LDLC et Rue du Commerce

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2025-2026

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 554,1 M€ sur l'exercice 2025-2026, en hausse de +3,7% en données publiées (+3,3% à périmètre constant).

Après une progression de +8,8% enregistrée sur les neuf premiers mois de l'exercice, la tendance s'est infléchie au 4^{ème} trimestre, avec un chiffre d'affaires de 122,8 M€, en repli de -11,0%. Ce retournement s'explique principalement par l'absence de lancement de nouveaux modèles de cartes graphiques par Nvidia, qui a pesé sur le segment *BtoC* à la fois sur la vente de cartes graphiques et sur les PC assemblés. Par ailleurs, même si la hausse des prix de certains composants a pu entraîner des reports d'achats et ainsi affecter les volumes, son impact reste limité en termes de chiffre d'affaires. Les autres segments d'activité et Rue du Commerce poursuivent leur progression et confirment une dynamique positive solide.

Le volume d'affaires du Groupe* s'élève à 601,1 M€ sur l'exercice 2025-2026, en hausse de +6,2% en données publiées. À noter, Rue du Commerce atteint un volume d'affaires de 32,3 M€, porté par l'essor de sa marketplace dont l'activité progresse de +116% sur l'exercice et de +170% au 4^{ème} trimestre.

ACTIVITÉ BTOC : UN RÉEL POTENTIEL

Chiffre d'affaires <i>BtoC</i> En M€ - données non auditées	2025-2026	2024-2025	Var. en %
1 ^{er} trimestre	91,1	80,6	+13,0%
2 ^{ème} trimestre	100,9	86,8	+16,2%
3 ^{ème} trimestre	118,1	108,6	+8,7%
4 ^{ème} trimestre	85,3	102,1	-16,6%
Total 12 mois	395,4	378,3	+4,5%
Online	247,6	235,7	+5,1%
Boutiques	147,8	142,6	+3,6%

Le chiffre d'affaires des activités *BtoC* s'élève à 395,4 M€ sur l'exercice 2025-2026, en hausse de +4,5% (+4,0% à périmètre constant). Sur les neuf premiers mois, le segment *BtoC* a constitué le principal moteur de croissance du Groupe, avec trois trimestres de progression soutenue (+13,0%, +16,2% et +8,7%). Le 4^{ème} trimestre enregistre un repli de -16,6%, effet de base ponctuel lié aux facteurs détaillés ci-dessus, qui ne doit pas masquer la trajectoire positive de l'exercice.

L'activité Online, progresse de +5,1% sur l'exercice à 247,6 M€, confirmant la solidité du canal digital. Les boutiques, toutes enseignes confondues, affichent une croissance de +3,6% à 147,8 M€, témoignant une fois de plus de l'attractivité du réseau physique.

ACTIVITÉ *BTOB* : REPRISE CONFIRMÉE DE L'ACTIVITÉ

Chiffre d'affaires <i>BtoB</i> En M€ - données non auditées	2025-2026	2024-2025	Var. en %
1 ^{er} trimestre	33,2	34,6	-4,0%
2 ^{ème} trimestre	35,8	35,6	+0,6%
3 ^{ème} trimestre	42,9	41,4	+3,7%
4 ^{ème} trimestre	34,4	32,7	+5,2%
Total 12 mois	146,3	144,3	+1,4%

L'activité *BtoB* poursuit sa progression sur une trajectoire favorable, confirmant une bascule du marché trimestre après trimestre : après un 1^{er} trimestre encore en retrait (-4,0%), la dynamique s'est progressivement renforcée pour atteindre +5,2% au 4^{ème} trimestre. Le chiffre d'affaires atteint 146,3 M€ sur l'exercice 2025-2026, en croissance de +1,4%. Cette accélération régulière, dans un contexte de hausse des prix de certains composants, conforte la capacité du segment à maintenir sa croissance de chiffre d'affaires malgré un effet volume défavorable.

AUTRES ACTIVITÉS : EXCELLENTE PERFORMANCE DE L'ARMOIRE DE BÉBÉ

Chiffre d'affaires Autres activités En M€ - données non auditées	2025-2026	2024-2025	Var. en %
1 ^{er} trimestre	2,9	2,9	-1,7%
2 ^{ème} trimestre	2,9	3,1	-8,1%
3 ^{ème} trimestre	3,5	3,1	+12,9%
4 ^{ème} trimestre	3,0	2,8	+5,8%
Total 12 mois	12,3	11,9	+3,6%
dont L'Armoire de Bébé	9,1	8,0	+13,0%

Les autres activités totalisent un chiffre d'affaires de 12,3 M€ sur l'exercice 2025-2026 (en hausse de +3,6%). Fait marquant de l'exercice, L'Armoire de Bébé signe une excellente performance avec un chiffre d'affaires de 9,1 M€, en progression de +13,0% sur l'année. L'enseigne connaît une forte accélération au 2nd semestre, avec une croissance de +29,0% au 3^{ème} trimestre et de +28,3% au 4^{ème} trimestre, fruit du travail engagé sur la boutique en ligne larmoiredebebe.com et sur l'enrichissement des gammes de produits.

Le Groupe poursuit ses actions consistant notamment en des mesures organisationnelles et de rationalisation. Dans ce cadre, il envisage un projet de cessation totale de l'activité de LDLC VR Studio, spécialisée dans la création de jeux et de contenus en réalité virtuelle, un univers qui semblait prometteur il y a quelques années mais qui a depuis été délaissé par les grands acteurs internationaux, ceux-ci ayant réorienté leurs investissements vers l'intelligence artificielle. Ce projet sera présenté aux instances représentatives du personnel au cours de l'exercice en cours.

PERSPECTIVES

Le Groupe LDLC maintient sa stratégie de pilotage par la marge, sans course aux volumes. Si l'effet lié à l'absence de nouveauxancements Nvidia devrait encore peser sur le début de l'exercice 2026-2027, notamment sur les mois d'avril et mai, les signaux positifs sont nombreux : accélération confirmée du *BtoB*, essor de Rue du Commerce et de sa marketplace, et impact limité de la hausse des prix de composants sur le chiffre d'affaires. Le niveau de stock permet de surcroît d'assurer un approvisionnement nous permettant de toujours répondre à la demande.

Sur une échelle plus proche, les effets du pilotage par la marge durant cette période sont d'ores et déjà visibles : le Groupe LDLC prévoit, sur l'exercice 2025-2026, une marge brute supérieure à 24%, largement au-dessus de la fourchette normative de 21-22%, et un EBE (excédent brut d'exploitation) de plus de 23 M€, soit une marge d'EBE d'au moins 4,1%, comparé à 0,5% sur l'exercice précédent. Ces résultats démontrent une nouvelle fois la résilience du modèle économique du Groupe, sa capacité de rebond, de saisie d'opportunité et de délivrance.

Le Groupe LDLC est de plus confiant sur un rebond du chiffre d'affaires à moyen terme, porté par les futurs lancements de nouvelles gammes de produits par Nvidia et par les évolutions de l'IA qui nécessiteront un renouvellement de matériel, tant pour les entreprises que les particuliers.

Prochaine publication :

Le 11 juin 2026 après Bourse, résultats annuels 2025-2026

► Communiqué de presse du 11 juin 2026

RÉSULTATS ANNUELS 2025-2026

- CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL CONSOLIDÉ DE 554,1 M€, EN CROISSANCE DE +3,7%
- TAUX DE MARGE BRUTE DE 24,5%, AU-DELÀ DU NIVEAU NORMATIF DU GROUPE
- EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION DE 24,2 M€ (EN HAUSSE DE +22,7 M€)
- RÉSULTAT NET POSITIF À 10,2 M€, EN PROGRESSION DE +21,1 M€
- PROPOSITION DE VERSEMENT D'UN DIVIDENDE DE 0,73 € PAR ACTION
- RELÈVEMENT DE +1 POINT DE LA FOURCHETTE DE MARGE BRUTE NORMATIVE ET MAINTIEN D'UNE SOLIDE RENTABILITÉ VISÉE EN 2026-2027

Olivier de la Clergerie, Directeur Général du Groupe LDLC, déclare : « Comme annoncé, l'exercice 2025-2026 se traduit par une profitabilité record hors période COVID, avec une marge brute de 24,5% et une progression soutenue de l'excédent brut d'exploitation qui s'élève à 24,2 M€.

Cette performance reflète à la fois l'évolution de notre mix avec, notamment, la montée en puissance de la marketplace Rue du Commerce, l'impact des actions engagées sur notre structure de coûts et le travail effectué sur l'ensemble de nos approvisionnements grâce à la solidité financière du Groupe qui lui a permis de sécuriser ses stocks.

Au regard de ces résultats, le Groupe LDLC proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,73 euro au titre de l'exercice 2025-2026.

Pour l'exercice en cours, si les niveaux d'activité pourraient continuer à être affectés négativement par un contexte global de marché encore incertain, notamment l'absence de nouveaux lancements de cartes graphiques par Nvidia et les tensions tarifaires sur certains composants, nous sommes confiants dans notre capacité à maintenir un niveau de rentabilité dans le prolongement de la performance réalisée en 2025-2026. »

Les comptes consolidés du Groupe LDLC et les comptes annuels de la société Groupe LDLC au 31 mars 2026 ont été arrêtés par le Directoire puis examinés par le Conseil de Surveillance lors de leurs réunions respectives du 11 juin 2026. Les procédures d'audit ont été effectuées et les rapports d'audit relatifs à la certification des comptes consolidés du Groupe LDLC et des comptes annuels de la société Groupe LDLC au 31 mars 2026 ont été émis sans réserve.

SYNTHÈSE DE L'EXERCICE 2025-2026

COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL SIMPLIFIÉ (1^{ER} AVRIL AU 31 MARS)

En M€ - Chiffres audités	2025-2026	S1 2025-2026	S2 2025-2026	2024-2025	Variation
	12 mois	6 mois	6 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	554,1	266,8	287,3	534,5	+19,6
Marge brute	135,6	60,0	75,6	113,0	+22,6
% marge brute	24,5%	22,5%	26,3%	21,1%	+3,4 pts
Excédent brut d'exploitation¹	24,2	8,4	15,8	1,5	+22,7
% marge EBE	4,4%	3,2%	5,5%	0,3%	+4,1 pts
Résultat d'exploitation²	15,5	4,4	11,1	-7,3	+22,8
Résultat financier	-2,6	-2,6	0,0	-1,0	-1,6
Résultat exceptionnel	+0,9	0,2	0,7	-5,9	+6,8
Impôt	-3,5	-0,5	-3,0	3,5	-7,0
Résultat net – part du Groupe	10,2	1,5	8,7	-10,9	+21,1

¹ Excédent brut d'exploitation = Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition + dotations & reprises aux amortissements et provisions.

² après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition de 0 K€ en 2025-2026 (36 K€ en 2024-2025).

Chiffre d'affaires annuel de 554,1 M€

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 554,1 M€ sur l'exercice 2025-2026, en hausse de +3,7% (+3,3% à périmètre constant).

Le chiffre d'affaires des activités BtoC s'élève à 395,4 M€, en hausse de +4,5% (+4,0% à périmètre constant) malgré une fin d'exercice impactée par l'absence de lancement de nouveaux modèles de cartes graphiques par Nvidia et, dans une moindre mesure, le report d'achats consécutif à la hausse des prix de certains composants.

Le volume d'affaires du Groupe, intégrant le réseau de franchises LDLC ainsi que les places de marché LDLC et Rue du Commerce, atteint 601,1 M€, en progression de +6,2% en données publiées, intégrant 32,3 M€ générés par Rue du Commerce dont la marketplace affiche une excellente dynamique sur l'exercice (+116%).

Le chiffre d'affaires des activités *BtoB* ressort à 146,3 M€ en croissance de +1,4%, affichant une accélération séquentielle de sa croissance au cours de l'exercice.

Les autres activités totalisent un chiffre d'affaires de 12,3 M€ contre 11,9 M€ sur l'exercice précédent, soit une progression de +3,6% portée par L'Armoire de Bébé qui enregistre une croissance de +13,0% de ses ventes.

En 2025-2026, 416 000 comptes clients (*BtoC* et *BtoB*, hors magasins) ont été ouverts contre 350 000 en 2024-2025. Le panier moyen Groupe correspondant est en légère hausse à 503 € HT (498 € HT en 2024-2025).

Hausse significative du taux de marge brute à 24,5% : +3,4 points sur 12 mois

La marge brute s'élève à 135,6 M€ sur l'exercice 2025-2026, en hausse de +20,0% par rapport à 2024-2025.

Le taux de marge brute ressort ainsi à 24,5% (contre 21,1% en 2024-2025), significativement supérieur à la fourchette normative du Groupe (21% - 22%). Cette forte progression reflète à la fois le travail du Groupe LDLC sur l'amélioration continue de ses process d'achats, les effets structurels liés notamment à la montée en puissance de l'activité marketplace de Rue du Commerce, et également un effet plus ponctuel, résultant du travail sur les stocks dans un contexte de hausse des prix. Cet effet est particulièrement visible au 2nd semestre qui affiche un taux de marge brute de 26,3% comparé à 22,5% enregistré au 1^{er} semestre.

Redressement de l'excédent brut d'exploitation à 24,2 M€ : marge d'EBE en hausse de +4,1 points

L'excédent brut d'exploitation ressort à 24,2 M€ en 2025-2026, en hausse de +22,7 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration significative reflète à la fois la forte progression de la marge brute et l'impact des mesures organisationnelles et de rationalisation des coûts mises en place sur les deux derniers exercices. La marge d'EBE ressort ainsi à 4,4% (5,5% au 2nd semestre) comparé à 0,3% en 2024-2025.

Le plan d'adaptation de l'organisation, effectif depuis juillet 2025, se traduit par une baisse de -8,2% des charges de personnel, ramenées à 10,6% du chiffre d'affaires contre 12,0% sur l'exercice précédent. Parallèlement, le Groupe a maintenu une politique d'investissements ciblés sur ses leviers de croissance et de création de valeur, en renforçant notamment les dépenses marketing et publicitaires, en particulier pour accompagner le développement de Rue du Commerce et le lancement de la boutique LDLC Paris Madeleine.

Le résultat d'exploitation ressort à 15,5 M€ (contre -7,3 M€ en 2024-2025) après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions et dépréciations des écarts d'acquisitions de 8,7 M€ (contre 8,8 M€ en 2024-2025).

Le résultat financier s'établit à -2,6 M€ comparé à -1,0 M€ en 2024-2025, du fait notamment de la comptabilisation de provisions ponctuelles, sans impact sur la trésorerie, portant sur certains investissements financiers du Groupe.

Le résultat net part du Groupe progresse de +21,1 M€ pour atteindre 10,2 M€ (contre -10,9 M€ en 2024-2025) intégrant une charge d'impôts de -3,5 M€ et un résultat exceptionnel de +0,9 M€.

BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF – En M€	31/03 2025-26	31/03 2024-25	PASSIF – En M€	31/03 2025-26	31/03 2024-25
Actif immobilisé	95,3	101,8	Capitaux propres	100,3	90,2
Stocks	116,5	70,7	Provisions pour risques et charges	7,1	12,2
Comptes clients	25,2	25,8	Emprunts et dettes financières	49,3	43,1
Autres créances	21,3	28,7	Dettes fournisseurs	71,2	83,1
Disponibilités	7,1	37,0	Autres dettes	37,5	35,4
TOTAL	265,4	263,9	TOTAL	265,4	263,9

Une structure financière qui reste solide

Dans un contexte de hausse des prix, le Groupe LDLC a décidé de renforcer ses niveaux de stocks, afin de sécuriser ses approvisionnements, préserver ses marges futures et surperformer le marché dans un environnement complexe. Cette politique prudente de gestion des achats et des approvisionnements, rendue possible par la solidité de l'assise financière du Groupe, explique en grande partie la hausse ponctuelle du besoin en fonds de roulement (+48,6 M€), conduisant à un flux de trésorerie lié à l'exploitation négatif de -32,1 M€ sur l'exercice.

Les flux de trésorerie liés aux investissements sont limités et ressortent à -4,0 M€ sur la période, dont -4,3 M€ liés aux CAPEX.

Au cours de l'exercice, le Groupe LDLC a procédé à des remboursements d'emprunts à hauteur de 12,2 M€ et contracté de nouveaux emprunts pour un montant de 4,0 M€.

Sous l'effet de la politique proactive d'approvisionnement, la dette financière nette ressort à 42,2 M€ (vs 6,1 M€ au 31 mars 2025) du fait de la politique de sécurisation des stocks.

La situation financière du Groupe LDLC demeure solide : les capitaux propres s'élèvent à 100,3 M€, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 7,1 M€. En outre, le niveau de stocks, constitués stratégiquement dans un contexte de hausse des prix, devrait se normaliser progressivement au rythme de leur écoulement, contribuant à améliorer la génération de trésorerie dès l'exercice en cours.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025-2026

Compte tenu d'un niveau de rentabilité significativement amélioré et confiant pour l'exercice en cours, le Groupe LDLC a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 25 septembre 2026 le versement d'un dividende de 0,73 € par action au titre de l'exercice 2025-2026, soit un rendement de 6,3% sur la base du cours de Bourse moyen de l'exercice 2025-2026.

Sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale et de la décision du Directoire, le dividende serait détaché le 5 octobre 2026 et mis en paiement le 7 octobre 2026.

PERSPECTIVES

L'exercice en cours sera très probablement marqué par un recul significatif du chiffre d'affaires, principalement lié au décalage de la sortie de nouveaux produits porteurs vers fin 2027, ainsi qu'à un environnement tarifaire toujours susceptible de peser sur la demande. Ce décalage, par nature temporaire, constitue un report d'activité plutôt qu'une érosion de la demande. En effet, de nouvelles offres technologiques, à l'image des plateformes RTX Spark dédiées à l'intelligence artificielle en local, sont appelées à soutenir les ventes, en particulier sur le segment professionnel.

Néanmoins, le Groupe LDLC dispose de solides leviers pour préserver sa marge d'EBE dans la continuité de l'exercice 2025-2026 : la discipline de gestion privilégiant la marge aux volumes, le travail réalisé sur les stocks et l'impact en année pleine des mesures mises en œuvre en 2025-2026. La poursuite de l'optimisation des coûts, notamment à travers l'arrêt des activités de L'École LDLC et de VR Studio, devrait également contribuer à soutenir la rentabilité.

Par ailleurs, au-delà des effets de contexte toujours attendus sur la marge brute de l'exercice en cours, et compte tenu de la montée en puissance de Rue du Commerce et de l'optimisation de la stratégie d'approvisionnement, le Groupe LDLC relève sa fourchette de marge brute normative à 22%-23% (comparée à la fourchette précédente de 21%-22%).

À moyen terme, le Groupe LDLC demeure confiant dans ses perspectives de croissance rentable. Le renouvellement des gammes de produits, associé aux évolutions liées à l'intelligence artificielle, devrait soutenir la dynamique de remplacement des équipements de manière durable, tant sur le segment grand public que professionnel. Le développement du *BtoB* ainsi que la montée en puissance de la marketplace constituent également des relais de croissance appelés à soutenir la trajectoire du Groupe.

CALENDRIER PROVISOIRE DES PROCHAINES PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Publications*	Dates	Réunions d'information
Chiffre d'affaires T1 2026-2027	30 juillet 2026	
Assemblée Générale Annuelle	25 septembre 2026	
Chiffre d'affaires T2 2026-2027	29 octobre 2026	
Résultats semestriels 2026-2027	10 décembre 2026	11 décembre 2026
Chiffre d'affaires T3 2026-2027	28 janvier 2027	
Chiffre d'affaires T4 2026-2027	29 avril 2027	
Résultats annuels 2026-2027	10 juin 2027	11 juin 2027

*Diffusion après clôture de la Bourse

PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

Le 12 juin 2026 à 10h00 – Réunion de présentation des résultats annuels 2025-2026
Boutique LDLC, 21 Place de la Madeleine, Paris 8^{ème}

PROCHAIN COMMUNIQUÉ :

Le 30 juillet 2026 après Bourse, chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026-2027

1.8. Exposé des activités de la Société et de son Groupe en matière de recherche et de développement

La Société a, par le passé, développé une activité en matière de recherche et de développement, notamment au titre de ses projets SOLAARI et NEMEIO. En décembre 2016, le Groupe avait commercialisé son premier produit issu des travaux de son équipe de recherche et de développement.

Au 31 mars 2026, la Société avait arrêté les travaux de recherche et de développement attachés aux projets SOLAARI et NEMEIO et avait déjà entamé un processus de rationalisation de la propriété industrielle et intellectuelle y afférente (brevets, marques, etc.). La Société assure néanmoins la commercialisation des produits SOLAARI issus de ces travaux.

En conséquence, sur l'exercice clos au 31 mars 2026, le Groupe n'a pas constaté de nouveaux coûts d'immobilisations liés à des frais de recherche et de développement et aucun nouveau projet de recherche et de développement n'est en cours.

La société Groupe LDLC n'a pas bénéficié de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026. Le crédit d'impôt recherche est un crédit d'impôt offert aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

1.9. Liste des succursales de la Société et de son Groupe

Conformément à la loi, il est rappelé la liste des succursales de la Société et de son Groupe existantes au 31 mars 2026 :

Groupe LDLC (RCS LYON 403 554 181) :			
SIRET	ADRESSE		
40355418100079	22 Rue de la Gare	69009	Lyon
40355418100129	24 Rue de la Gare	69009	Lyon
40355418100103	12/14 Rue de l'Église	75015	Paris
40355418100301	150 Allée des Fresnes	69760	Limonest
40355418100350	10 Rue du Maine	38070	Saint-Quentin-Fallavier
40355418100285	281 Route d'Espagne	31100	Toulouse
40355418100244	724 Avenue du Club Hippique – Le Centre ensoleillé	13090	Aix-en-Provence
40355418100269	100 Rue Lucien Faure	33300	Bordeaux
40355418100228	188 Bis Route de Rennes	44300	Nantes
40355418100236	Rue Olivier de Serres – ZAC Erette- Grandchamp-des-Fontaines	44119	Grandchamp-des-Fontaines
40355418100251	18 Rue Edison – ZAC Écoparc	35760	Montgermont
40355418100277	11 C Route de Brumath	67550	Vendenheim
40355418100293	4 Avenue du Général de Gaulle	77500	Chelles
40355418100210	9 Rue des Moissons – ZAC du Haut Touquet	59520	Marquette-lez-Lille

LDLC BOUTIQUES (RCS LYON 819 179 300)			
SIRET	ADRESSE		
81917930000135	2 Rue Rigoulet	47550	Boé
81917930000077	380 Avenue Marcou Delanglade – ZAC La Castelette	84140	Avignon
81917930000283	2 Avenue du Pin	49070	Beaucouzé
81917930000309	92 Avenue Charles de Gaulle	24100	Bergerac
81917930000242	Rue du Bois des Saints-Pères – Espace Wood Shop	77240	Cesson
81917930000218	25 Avenue de la Ferme Briarde – ZAC du Chêne Saint-Fiacre	77600	Chanteloup-en-Brie
81917930000333	104 B Rue des Marettes - ZAC La Glacerie	50470	Cherbourg-en-Cotentin
81917930000341	Rue Minerve - Centre Le Crest – Espace Roussillon Est	66530	Claira
81917930000267	3 Rue Robert Schumann - Shopping promenade Claye-Souilly	77410	Claye-Souilly
81917930000069	Allée du 7ème Art - Park My Valley	95240	Cormeilles-en-Parisis
81917930000275	24 Rue des Fusiliers Marins - Centre Marine	59140	Dunkerque
81917930000358	Retail Park des Coteaux - 6 Rue des Coteaux	54180	Heillecourt (Houdemont)
81917930000234	7 Allée Louis Vincent	53000	Laval
81917930000366	Centre Commercial Bellevue – Patis Prouteau	85000	La Roche-sur-Yon
81917930000184	15 Rue du Parc de Manceau – ZAC de l'Ardoise	72000	Le Mans
81917930000093	4 Avenue Jean Jaurès	69007	Lyon
81917930000168	21 Rue Gentil	69002	Lyon
81917930000051	12 Avenue Président JF Kennedy	33700	Mérignac
81917930000119	410 Avenue André Jorigne – Zone Futuropole 3	82000	Montauban
81917930000176	1 Boulevard du Président Albert Lebrun	26200	Montélimar
81917930000101	67 Boulevard Vauban	78180	Montigny-le-Bretonneux
81917930000226	6 Boulevard de Sébastopol	75004	Paris
81917930000374	21 Place de la Madeleine	75008	Paris
81917930000317	126 Boulevard Voltaire	75011	Paris
81917930000127	72 Chemin de la Fauceille	66000	Perpignan
81917930000192	28 Rue Marc Seguin	22950	Trégueux
81917930000259	14 Rue des Aigrettes	44570	Trignac
81917930000291	57 Avenue de l'Europe	60280	Venette
81917930000200	18 Rue Simone Veil	69200	Vénissieux
81917930000044	83 Impasse Fernand Pelloutier	69400	Villefranche-sur-Saône
81917930000085	97 Boulevard Valmy	59650	Villeneuve-d'Ascq
81917930000028	67 Cours Émile Zola	69100	Villeurbanne
81917930000143	979 Route des Cadôts – Pôle commercial de Vinzelles	71680	Vinzelles

OLYS (RCS LYON 320 387 483)			
SIRET	ADRESSE		
32038748300276	7 Rue de la Poste	74000	Annecy
32038748300318	9 Rue du Vieux Moulin - Meythet	74000	Annecy
32038748300482	120 Route d'Aubièrè	63110	Beaumont
32038748300144	Rue de Dôle, ZAC Chateaufarine	25000	Besançon
32038748300490	20 Avenue des Granges Bardes	01000	Bourg-en-Bresse
32038748300193	150 Rue Croix d'Or	73000	Chambéry
32038748300334	2 Rue Giscard de la Tour Fondue – Centre Commercial Carré Jaude	63000	Clermont-Ferrand
32038748300474	10 Rue de l'Étoile	60200	Compiègne
32038748300516	6 Route de Besançon	25770	Francois
32038748300391	11 Place Victor Hugo, (angle Rue Paul Bert)	38000	Grenoble
32038748300409	85 Rue Conrad Kilian	07500	Guilherand-Granges
32038748300441	865 Avenue de Bruxelles	83500	La Seyne-sur-Mer
32038748300425	150 Allée des Frênes	69760	Limonest
32038748300052	1 Rue Commandant Dubois (angle 20 Rue Servient)	69003	Lyon
32038748300227	67 Rue Vendôme	69006	Lyon
32038748300342	117 Traverse de la Montre - Centre Commercial Grand V	13011	Marseille
32038748300367	36 Rue Saint-Guilhem	34000	Montpellier
32038748300383	400 Avenue du Docteur Claude Baillet - Centre Commercial Cap Costière	30000	Nîmes
32038748300359	9 Boulevard Clemenceau	66000	Perpignan
32038748300458	12 Avenue du Général Leclerc	66000	Perpignan
32038748300508	211 Rue des Clouseaux	41350	Saint-Gervais-la-Forêt
32038748300136	14 Rue Gambetta	42000	Saint-Étienne
32038748300524	2 Avenue du Général de Gaulle	69410	Champagne-au-Mont-d'Or
32038748300573	147 Rue Saint-Pierre	14000	Caen
32038748300532	5 Avenue de Cambridge	14200	Hérouville-Saint-Clair
32038748300557	168 Rue de Paris	76600	Le Havre
32038748300540	Rue Joseph Jacquard	14120	Mondeville
32038748300565	Centre Commercial Docks 76 – Boulevard Ferdinand de Lesseps	76000	Rouen
32038748300581	70 Rue Jeanne d'Arc	76000	Rouen

ADB BOUTIQUES (828 652 578 RCS LYON)			
SIRET	ADRESSE		
82865257800109	2 B Place Nicolas Saboly	84000	Avignon
82865257800091	5 Avenue des Goisses	51350	Cormontreuil
82865257800042	84 Rue des Roseaux	74330	Épagny-Metz-Tessy
82865257800034	76 Rue de l'Étang – ZAC Sans Souci	69760	Limonest
82865257800083	37 Grande Rue de la Croix-Rousse	69004	Lyon
82865257800125	15 Boulevard Poissonnière	75002	Paris
82865257800117	9 Avenue de Villiers	75017	Paris
82865257800059	Centre Commercial Carré Sud – 148 Rue Jean Lauret	30900	Nîmes
82865257800075	254 Rue Nationale	69400	Villefranche-sur-Saône

LDLC VR STUDIO (802 162 321 RCS LYON)			
SIRET	ADRESSE		
80216232100011	62 Chemin du Moulin Carron	69570	Dardilly
80216232100037	2 ^e Étage, 62 Chemin du Moulin Carron	69570	Dardilly

1.10. Exposé des événements importants intervenus au sein de la Société et de son Groupe depuis la clôture de l'exercice

Dans son communiqué du 30 avril 2026, la société GROUPE LDLC a annoncé qu'elle envisageait la cessation totale de l'activité de sa filiale LDLC VR Studio, spécialisée dans la création de jeux et de contenus en réalité virtuelle, un univers qui semblait prometteur il y a quelques années mais qui a depuis été délaissé par les grands acteurs internationaux, ceux-ci ayant réorienté leurs investissements vers l'intelligence artificielle.

Conformément à la loi, nous vous précisons qu'aucun autre événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société et de son Groupe n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1. Exposé de l'activité et des résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité

Conformément à la loi, nous vous rendons compte ci-après de l'activité et des résultats des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, par branche d'activité :

L'ensemble des données présentées ci-après est exprimé en euros.

Activité	Chiffre d'affaires	Résultat courant avant impôts	Résultat net après IS	Effectif moyen
Activité principale du Groupe relative au marché de l'informatique et du high-tech				
OLYS	81 120 634	434 177	889 594	191
O.S.I. NX	840 919	(31 655)	(31 655)	16
LDLC BOUTIQUES	41 753 445	(4 698 632)	(4 695 417)	145
LDLC 11	0	(1 010)	(1 010)	0
LDLC 13	0	(1 033)	(1 033)	0
LDLC PRO LEASE	1 238 167	16 054	12 040	0
Total activité principale	124 953 165	(4 282 098)	(3 827 481)	352
Activités connexes au Groupe				
Installation de réseaux câblés, système de contrôle d'accès, vidéosurveillance, télécommunications				
DLP-CONNECT	1 834 776	(152 008)	(152 008)	10
Total activité	1 834 776	(152 008)	(152 008)	10
Conception, réalisation et vente de logiciels et prestation de services informatique, maintenance à titre accessoire SAV de matériel vendu, formation				
ANIKOP	2 124 415	(223 038)	(223 038)	24
Total activité	2 124 415	(223 038)	(223 038)	24
Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence				
LDLC DISTRIBUTION	5 254 987	309 240	309 365	16
Total activité	5 254 987	309 240	309 365	16
Enseignement supérieur				
L'ECOLE LDLC	238 484	(492 230)	(631 231)	5
Total activité	238 484	(492 230)	(631 231)	5
Exploitation de tous fonds de commerce ayant pour objet la pratique d'activités sportives et/ou de loisirs indoor, le développement et la commercialisation de jeux vidéo, la restauration à consommer sur place ou à emporter				
LDLC VR STUDIO	194 610	(1 875 764)	(1 875 764)	23
Total activité	194 610	(1 875 764)	(1 875 764)	23
La prise de toutes participations dans toute entreprise, société ou groupement, ayant pour objet toutes activités de recherche et développement, toutes activités industrielles, commerciales, agricoles, mobilières, immobilières ou financières				
LDLC INVEST	0	(269 836)	(269 836)	0
Total activité	0	(269 836)	(269 836)	0

Commerce de détail en boutique, de produits d'équipement de la personne et de produits de puériculture				
ADB BOUTIQUES	4 550 011	(1 266 849)	(1 266 849)	31
Total activité	4 550 011	(1 266 849)	(1 266 849)	31
Organisation d'événements et gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique				
LDLC EVENT	0	134	(171 640)	0
Total activité	0	134	(171 640)	0
Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain pour édification d'un immeuble et exploitation par bail				
DOMIMO 2	0	166 817	125 113	0
Total activité	0	166 817	125 113	0
Total activités connexes	14 197 282	(3 803 535)	(4 155 888)	109
Total des activités	139 150 447	(8 085 633)	(7 983 369)	461

OLYS :

Le 31 mars 2026, est intervenue la fusion par voie d'absorption de la société A.C.T.I. MAC par la société LDLC 7 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2025. L'opération de fusion a été réalisée dans le cadre des dispositions des articles L.236-1 et suivants et des articles R.236-1 et suivants du code de commerce et, en particulier, sous le bénéfice du régime des fusions entre société mère et fille dites « simplifiées ».

À la même date, est intervenue la fusion par voie d'absorption de la société LDLC 7 par la société OLYS avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2025. L'opération de fusion a été réalisée dans le cadre des dispositions des articles L.236-1 et suivants et des articles R.236-1 et suivants du code de commerce et, en particulier, sous le bénéfice du régime des fusions entre sociétés sœurs dites « simplifiées ».

Au 31 mars 2026, la société OLYS dispose de 20 boutiques sur le territoire français.

Au 31 mars 2026, la société OLYS enregistre un chiffre d'affaires de 81 121 milliers d'euros contre 59 611 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2025. Cette augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 36% s'explique principalement par l'intégration des activités des sociétés absorbées.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 773 milliers d'euros contre un déficit de (1 324) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un bénéfice de 890 milliers d'euros contre un déficit de (2 484) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Au 31 mars 2026 le Plan de Sauvegarde de l'Emploi est en cours de finalisation.

O.S.I. Nx :

La société O.S.I. Nx est une filiale détenue à 100% par la société OLYS, elle-même intégralement détenue par la société GROUPE LDLC.

Au 31 mars 2026, la société O.S.I. Nx enregistre un chiffre d'affaires de 841 milliers d'euros contre 878 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2025, ce qui constitue une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de (4)%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (32) milliers d'euros contre un bénéfice de 28 milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (32) milliers d'euros contre un bénéfice de 28 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

LDLC Boutiques :

Au 31 mars 2026, la société LDLC Boutiques compte 31 boutiques de l'enseigne LDLC et 1 boutique de l'enseigne ConfigoMatic By TopAchat sur le territoire français, soit un total de 32 boutiques.

Au 31 mars 2026, la société LDLC Boutiques enregistre un chiffre d'affaires de 41 753 milliers d'euros contre 36 540 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2025, soit une augmentation de l'ordre de 14%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (4 595) milliers d'euros contre un déficit de (3 682) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (4 695) milliers d'euros contre un déficit de (3 680) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Les sociétés LDLC 11 et LDLC 13 n'ont pas eu d'activité sur l'exercice clos au 31 mars 2026 et sont intégrées fiscalement à la société GROUPE LDLC.

LDLC PRO Lease :

Au 31 mars 2026, la société LDLC PRO Lease génère un chiffre d'affaires de 1 238 milliers d'euros contre un chiffre d'affaires de 1 437 milliers d'euros au 31 mars 2025, ce qui constitue une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de (14)%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 5 milliers d'euros contre un bénéfice de 39 milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un bénéfice de 12 milliers d'euros contre un bénéfice de 36 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

DLP-Connect :

Au 31 mars 2026, la société DLP-Connect enregistre un chiffre d'affaires de 1 835 milliers d'euros contre 1 242 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2025, ce qui constitue une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 48%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (136) milliers d'euros contre un déficit de (253) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (152) milliers d'euros contre un déficit de (267) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Anikop :

Au 31 mars 2026, la société Anikop enregistre un chiffre d'affaires de 2 124 milliers d'euros contre 2 901 milliers d'euros au 31 mars 2025, ce qui constitue une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de (27)%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (235) milliers d'euros contre un bénéfice de 131 milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (223) milliers d'euros contre un bénéfice de 145 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

LDLC Distribution :

Au 31 mars 2026, la société LDLC Distribution enregistre un chiffre d'affaires de 5 255 milliers d'euros contre 5 012 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2025, ce qui constitue une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 5%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 270 milliers d'euros contre un bénéfice de 140 milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un bénéfice de 309 milliers d'euros contre un bénéfice de 181 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

L'École LDLC :

Au 31 mars 2026, la société L'École LDLC enregistre un chiffre d'affaires de 238 milliers d'euros contre 282 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2025, ce qui constitue une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de (16)%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (500) milliers d'euros contre un déficit de (240) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (631) milliers d'euros contre un déficit de (226) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025. Ce résultat intègre un résultat exceptionnel déficitaire de (139) milliers d'euros suite à la décision prise de l'arrêt de l'activité de l'École LDLC.

LDLC VR Studio :

Au 31 mars 2026, la société LDLC VR Studio enregistre un chiffre d'affaires de 195 milliers d'euros contre 176 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2025, ce qui constitue une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 10%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (1 762) milliers d'euros contre un déficit de (1 577) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (1 876) milliers d'euros contre un déficit de (1 638) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Dans son communiqué du 30 avril 2026, le Groupe LDLC a annoncé qu'elle envisageait la cessation totale de l'activité de sa filiale LDLC VR Studio, spécialisée dans la création de jeux et de contenus en réalité virtuelle, un univers qui semblait prometteur il y a quelques années mais qui a depuis été délaissé par les grands acteurs internationaux, ceux-ci ayant réorienté leurs investissements vers l'intelligence artificielle.

LDLC Invest :

De manière analogue au 31 mars 2025, la société LDLC Invest n'enregistre pas de chiffre d'affaires au 31 mars 2026.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (51) milliers d'euros contre un déficit de (60) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (270) milliers d'euros contre un déficit de (1 344) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

ADB Boutiques :

Au 31 mars 2026, le nombre de boutiques de la société ADB Boutiques se maintient au nombre de 9.

Au 31 mars 2026, la société ADB Boutiques enregistre un chiffre d'affaires de 4 550 milliers d'euros contre 4 164 milliers d'euros au 31 mars 2025, soit une hausse de l'ordre de 9%.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (1 245) milliers d'euros contre un déficit de (1 643) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (1 267) milliers d'euros contre un déficit de (1 638) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

LDLC Event :

Depuis le 31 juillet 2023, la société LDLC Event s'est retirée de la scène du sport et a cessé ses activités opérationnelles. Les charges et produits postérieurs à cette date ont été constatés en résultat exceptionnel.

De manière analogue au 31 mars 2025, la société LDLC Event n'enregistre pas de chiffre d'affaires au 31 mars 2026.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 134 euros contre un déficit de (4) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un déficit de (172) milliers d'euros contre un déficit de (186) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Domimo 2 :

Au 31 mars 2026, la SCI Domimo 2 ne génère aucun chiffre d'affaires, de même que les exercices précédents, du fait de la cession en juin 2019 du seul immeuble détenu.

Au 31 mars 2026, le résultat d'exploitation est déficitaire de (4) milliers d'euros contre un déficit de (8) milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'exercice clos le 31 mars 2026 enregistre un bénéfice de 125 milliers d'euros contre un bénéfice de 80 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

2.2 Prises de participation et prise de contrôle

Conformément à la loi, nous vous indiquons que la Société n'a pris directement aucune participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société, ni ne s'est assuré, directement ou indirectement, le contrôle d'une telle société au 31 mars 2026.

Dans le but notamment de simplifier la structure juridique du Groupe, de rationaliser les coûts de structure et de fonctionnement en vue d'accompagner le développement des activités du Groupe sur ses marchés respectifs, nous vous informons que :

- Le 20 mars 2026, la société NEMEIO a fait l'objet d'une confusion de patrimoine avec sa société-mère, la société Groupe LDLC, dans le cadre du régime juridique prévu à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil,
- Le 31 mars 2026, la société A.C.T.I. MAC a été absorbée par la société LDLC 7 dans le cadre du régime juridique prévu aux articles L.236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de Commerce et plus particulièrement des dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce relatif au régime juridique des fusions dites « simplifiées » dans la mesure où LDLC 7 détenait l'intégralité du capital et des droits de vote de A.C.T.I. MAC,
- Le 31 mars 2026, la société LDLC 7 a été absorbée par la société OLYS dans le cadre du régime juridique prévu aux articles L.236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de Commerce et plus particulièrement des dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce relatif au régime juridique des fusions dites « simplifiées » dans la mesure où l'intégralité du capital et des droits de vote de LDLC 7 et d'OLYS était détenue par une même société-mère, la société Groupe LDLC.

3. INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

3.1 Identité des titulaires de participations significatives

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2026, incluant les actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote :

Actionnariat	31 mars 2026			
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Laurent Villemonte de la Clergerie ^{(1) (2)}	1 098 626	17,80 %	2 050 526	21,94 %
Olivier Villemonte de la Clergerie ^{(3) (4)}	638 744	10,35 %	1 125 988	12,05 %
Caroline Villemonte de la Clergerie ^{(5) (6)}	583 579	9,46 %	1 117 158	11,95 %
Suzanne Villemonte de la Clergerie ^{(7) (8)}	9 103	0,15 %	500 526	5,36 %
Autres actionnaires	3 773 602	61,14 %	4 483 528	47,97 %
Auto-détention	68 122	1,10 %	68 122	0,73 %
Total	6 171 776	100,00 %	9 345 848	100,00 %

⁽¹⁾ En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

⁽²⁾ En ce compris les actions et droits de vote Groupe LDLC détenus par la société Ptitfox dont Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie détient le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce et qui lui sont assimilées en application de l'article L.233-9, I, 2° du Code de Commerce.

⁽³⁾ En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

- ⁽⁴⁾ En ce compris les actions et droits de vote Groupe LDLC détenus par la société Wolgarath dont Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie détient le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce et qui lui sont assimilées en application de l'article L.233-9, I, 2° du Code de Commerce.
- ⁽⁵⁾ En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.
- ⁽⁶⁾ En ce compris, pour le calcul des droits de vote, l'usufruit de 45 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Caroline Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales. Ces 45 000 actions Groupe LDLC ne sont pas prises en compte dans le calcul de la participation de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en nombre d'actions.
- ⁽⁷⁾ En ce compris, pour le calcul des droits de vote, l'usufruit de 210 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de cette dernière en nombre d'actions.
- ⁽⁸⁾ En ce compris, pour le calcul des droits de vote, l'usufruit de 71 420 actions Groupe LDLC ne bénéficiant pas d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, et uniquement exerçables dans les assemblées générales ordinaires conformément à l'article 13.2 des statuts de la Société. Ces 71 420 actions Groupe LDLC ne sont pas prises en compte dans le calcul de la participation de Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie en nombre d'actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote.

3.2 Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts cadres non dirigeants et leurs proches

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 223-23 et 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a eu communication des opérations visées à l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Personnes concernées	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Mois de l'opération	Volume	Prix unitaire en euros
Laurent Villemonte de la Clergerie, Président du Directoire	Donation	1	Septembre 2025	124 846	10,45
Nathan Villemonte de la Clergerie (personne liée à Laurent Villemonte de la Clergerie, Président du Directoire)	Donation	1	Septembre 2025	62 423	10,45
Lucas Villemonte de la Clergerie (personne liée à Laurent Villemonte de la Clergerie, Président du Directoire)	Donation	1	Septembre 2025	62 423	10,45
WOLGARATH SAS (personne morale liée à Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur Général)	Acquisition	1	Octobre 2025	1 657	14,51
WOLGARATH SAS (personne morale liée à Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur Général)	Acquisition	4	Novembre 2025	3 062	14,9974
				4 867	13,6771
				1 723	14,6896
				191	14,48
Marc Prieur, Membre du Directoire	Acquisition	1	Novembre 2025	4 615	14,20
Caroline Villemonte de la Clergerie, Présidente du Conseil de Surveillance	Donation	1	Novembre 2025	45 000	14,35
Théo Dubray Villemonte de la Clergerie (personne liée à Caroline Villemonte de la Clergerie, Présidente du Conseil de Surveillance)	Donation	1	Novembre 2025	45 000	14,35

3.3 Participation des salariés au capital de la Société

En vue de nous conformer à l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la proportion d'actions détenues par le personnel de la Société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce dans le capital de la Société au 31 mars 2026, recensée selon les modalités spécifiques de l'article L.225-102 alinéa 1 du même code, représente environ 1,37% du capital social de la Société.

3.4 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

L'assemblée générale à caractère mixte de la Société du 26 septembre 2025 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée générale, à acquérir ou faire acquérir, dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de Commerce, des actions de la Société.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximal d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions composant le capital social et existant à la date de ces achats, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) que le nombre d'actions susceptibles d'être achetées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5 % du capital social existant à la date de ces achats.

Objectifs des rachats d'actions :

- ▶ assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et dans le respect des pratiques de marché admises par cette dernière; ou
- ▶ satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la Société ou des sociétés qui lui sont liées; ou
- ▶ satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété ; ou
- ▶ conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport; ou
- ▶ annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions; ou
- ▶ plus généralement, réaliser toutes opérations ne faisant pas expressément l'objet d'une interdiction légale, notamment si elles s'inscrivent dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Prix unitaire maximum d'achat (hors frais et commission) : 30 euros

Montant maximum global des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 5 000 000 d'euros

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice écoulé	128 934
Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice écoulé	13,32 €
Frais de négociation HT	Néant
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	105 508
Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice écoulé	12,47 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice écoulé	0
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice écoulé (correspond à la remise d'actions auto-détenues en vue de satisfaire aux obligations découlant de plans d'attribution gratuite d'actions) ⁽¹⁾	700
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la Société au 31 mars 2026	68 122
Pourcentage de capital auto-détenu au 31 mars 2026	1,10%
Valeur nette comptable des actions propres au 31 mars 2026 (valeur au cours d'achat)	2 233 955,16 €
Valeur nominale des actions propres au 31 mars 2026	12 261,96 €
Valeur de marché des actions propres au 31 mars 2026 (cours de 12 € à cette date)	817 464 €

⁽¹⁾ Nous vous indiquons que conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit code et figure en partie 5 du présent rapport.

La répartition par objectifs des actions propres au 31 mars 2026 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et dans le respect des pratiques de marché admises par cette dernière	12 441
Satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	55 681
Satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété	0
Conservation des actions et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
Annulation de tout ou partie des actions rachetées en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	0
TOTAL	68 122

4. INFORMATIONS FISCALES

4.1. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 85 458,30 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et que l'impôt correspondant s'élève à 22 069,61 euros (taux de 25,825% intégrant la contribution sociale).

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il n'existe aucune dépense ni charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-5 dudit Code.

4.2. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous indiquons le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% ainsi que le montant de ceux qui ne le sont pas :

	Dividendes mis en distribution (incluant les acomptes et hors actions auto-détenues)	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts
Exercice clos le 31 mars 2025	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31 mars 2024	2 445 612,40 euros	2 445 612,40 euros	Néant
Exercice clos le 31 mars 2023	7 228 572,80 euros	7 228 572,80 euros	Néant

4.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

Sous la troisième résolution, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026, soit la somme de 7 299 276,63 euros, de la manière suivante :

	Affectation	Origine
Bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026		7 299 276,63 euros
Dividende brut global maximum théorique (y compris le dividende majoré tel que détaillé ci-après)	4 715 771,54 euros	
Le solde en intégralité au compte « Autres Réserves »	2 583 505,09 euros	

Nous vous proposons en conséquence de fixer le dividende à 0,73 euro brut par action et, conformément à l'article 22.2 des statuts, d'attribuer une majoration de 10% du dividende aux actions ayant fait l'objet d'une inscription sous la forme nominative depuis au moins le 31 mars 2024 et maintenues sous cette forme jusqu'à la date de mise en paiement, le dividende brut majoré s'établissant en conséquence à 0,80 euro par action, arrondi si nécessaire au centime inférieur, soit une majoration brute de 0,07 euro par action.

Il est rappelé que le capital social de la Société est composé, au 31 mars 2026, de 6 171 776 actions, dont 3 005 358 actions ayant fait l'objet d'une inscription sous la forme nominative depuis au moins le 31 mars 2024 et maintenues sous cette forme à la date de clôture de l'exercice, ouvrant ainsi droit, sous réserve du maintien de leur inscription au nominatif jusqu'à la date de mise en paiement, à la majoration de dividende prévue par l'article 22.2 des statuts.

Dans l'hypothèse où certaines des actions inscrites au nominatif et ouvrant droit à la majoration de dividende au 31 mars 2026 auraient cessé d'être inscrites sous la forme nominative entre cette date et la date de mise en paiement du dividende, le montant de la majoration correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au compte « report à nouveau », le montant global du dividende étant

ajusté en conséquence. De même, la Société ne percevra aucun dividende au titre des actions auto-détenues par elle, les sommes correspondantes étant affectées au compte « report à nouveau ».

Le Directoire fixera la date et les modalités de la distribution du dividende au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 dans les conditions légales et réglementaires.

Au résultat de cette affectation, le compte « Autres Réserves » se trouverait porté de 83 651 695,41 euros à 86 235 200,50 euros.

Ce dividende, en ce compris la majoration, est éligible, le cas échéant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

PARTIE 2 : RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport des informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à Conseil de Surveillance, mentionnées à l'article L.225-37-4 du Code de Commerce ainsi que les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Les termes de ce rapport, préparé notamment sur la base des informations transmises au Conseil de Surveillance, ont été arrêtés et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026, figurant en partie 3 du présent rapport.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent chapitre est consacré au gouvernement d'entreprise de la Société. Il comprend une présentation des organes de direction et de surveillance de la Société, à savoir son Directoire (§ 1.1) et son Conseil de Surveillance (§ 1.2), ainsi qu'un compte rendu des modalités de mise en œuvre des recommandations du Code Middlenext auquel la Société se réfère (§ 1.3).

1.1. Présentation du Directoire

1.1.1. Composition du Directoire

Tableau de synthèse de la composition du Directoire au 31 mars 2026			
Nom et prénom	Mandat	Année de première nomination	Année d'échéance du mandat
Laurent Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	2000	2030
	Président du Directoire	2000	2030
Olivier Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	2000	2030
	Directeur Général	2001	2030
Harry de Lepine	Membre du Directoire	2022	2030
	Directeur Général	2026	2030

Évolution de la composition du Directoire au cours de l'exercice écoulé :

Nous vous rappelons qu'à l'occasion de sa réunion du 29 janvier 2026, le Conseil de Surveillance de la Société a décidé d'attribuer à Monsieur Harry de Lepine, membre du Directoire, le pouvoir de représenter la Société dans ses rapports avec les tiers, pour la durée de ses fonctions de membre du Directoire et lui a accordé le titre de Directeur Général conformément à l'article L.225-66 du Code de Commerce et à l'article 15.2 des statuts de la Société.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 5 mars 2026, le Conseil de Surveillance a pris acte de la cessation des fonctions de membre du Directoire de Monsieur Marc Prieur intervenue le 6 février 2026 et a décidé de ramener de quatre à trois le nombre de membres du Directoire.

1.1.2. Présentation des membres du Directoire



Laurent Villemonte de la Clergerie

Fondateur et Président du Directoire

Né en 1970

Propriétaire au 31 mars 2026 de 1 022 400 actions en pleine propriété et de la nue-propriété de 70 000 actions

Laurent Villemonte de la Clergerie est Président du Directoire de la société Groupe LDLC qu'il fonde en 1996. Il incarne depuis près de 30 ans une approche innovante et audacieuse dans le secteur de la distribution high-tech. Diplômé en sciences économiques et ingénieur en électronique et informatique de l'Institut de Chimie et de Physique Industrielles (ICPI) de Lyon, il conjugue expertise technique et vision stratégique.

En 1997, il anticipe le potentiel d'Internet et crée LDLC.com, l'un des premiers sites français de vente en ligne de matériel informatique. Grâce à un positionnement centré sur la qualité de service, l'expertise produit et la satisfaction client, il fait de LDLC un acteur de référence du commerce en ligne. Visionnaire et engagé, il joue un rôle central au sein du Directoire dans la définition des orientations stratégiques et contribue activement aux projets prospectifs du groupe, notamment en matière d'innovation technologique et de R&D.

Sous sa présidence, l'entreprise se développe rapidement, élargissant ses gammes, ses canaux de distribution et ouvrant des boutiques physiques exploitées directement par LDLC dès 1998 et en franchise dès 2014. Il place également l'innovation managériale au cœur du projet d'entreprise : en 2021, il met en place la semaine de quatre jours sans réduction de salaire, une première dans le secteur, saluée pour son impact sur la qualité de vie au travail.

Convaincu que l'éducation doit être repensée pour répondre aux enjeux de demain, Laurent Villemonte de la Clergerie s'engage activement en faveur de l'accès à une formation alternative aux modèles classiques. En 2020, il cofonde avec son frère Olivier la Fondation Groupe LDLC, sous l'égide de la Fondation de France, afin de soutenir des actions d'intérêt général dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la solidarité.

Laurent Villemonte de la Clergerie défend une vision responsable de l'entreprise, où performance économique et bien-être des collaborateurs se conjuguent au service d'un modèle pérenne.



Olivier Villemonte de la Clergerie

Directeur Général

Né en 1972

Propriétaire au 31 mars 2026 de 545 744 actions en pleine propriété et de la nue-propriété de 70 000 actions

Olivier Villemonte de la Clergerie est Membre du Directoire et Directeur Général. Diplômé de l'École Catholique des Arts et Métiers (ECAM) en 1994 et de l'EM Lyon en 1996, il débute sa carrière chez Arthur Andersen en tant qu'auditeur en systèmes d'information. En parallèle, il s'investit activement aux côtés de son frère Laurent dans la création de LDLC.com. En 2000, il joue un rôle clé dans le processus

d'introduction en bourse de l'entreprise, marquant une étape structurante dans le développement du groupe. Il rejoint le Directoire de la société à l'occasion de cette opération, puis en devient Directeur Général dès 2001.

À ce poste, qu'il occupe depuis plus de 20 ans, Olivier Villemonte de la Clergerie participe activement à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe LDLC. Il accompagne son développement dans toutes ses dimensions structurelles, en veillant à la solidité des fondamentaux financiers, juridiques et organisationnels. Il est également le garant du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes du groupe : investisseurs, autorités de marché, partenaires bancaires ou encore instances représentatives du personnel. Au sein du Directoire, il partage la représentation légale de l'entreprise avec le Président et supervise les enjeux liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique. Son action s'inscrit dans une vision d'ensemble orientée vers la performance durable et l'ancrage territorial du groupe.

Il a conduit les principales opérations de croissance externe du Groupe LDLC, parmi lesquelles l'acquisition de Materiel.net (2016), OLYS (2018), TopAchat (2020), A.C.T.I. MAC (2023) et Rue du Commerce (2024). Sa maîtrise conjointe des leviers stratégiques, financiers, juridiques et des systèmes d'information constitue un atout central pour accompagner la transformation et la croissance du groupe.

Engagé dans la vie économique et citoyenne, Olivier Villemonte de la Clergerie a été juge consulaire au tribunal de commerce de Lyon de 2010 à 2022. Sensible aux enjeux d'éducation et de transmission, il a été Membre du Comité exécutif de la Fondation EMLYON, a siégé au Conseil d'Administration de la FEVAD et a cofondé avec son frère la Fondation Groupe LDLC en 2020, sous l'égide de la Fondation de France. Il exerce également des mandats sociaux, dans un cadre choisi, au sein de sociétés extérieures au Groupe LDLC, en cohérence avec son expertise de dirigeant et son engagement dans l'écosystème entrepreneurial.



Harry de Lepine

Membre du Directoire en charge des canaux de distribution physiques
Directeur Général

Né en 1980

Propriétaire au 31 mars 2026 de 10 000 actions en pleine propriété

Harry de Lepine est Membre du Directoire depuis 2022, où il supervise l'ensemble des canaux de distribution physiques du groupe et de ses filiales, qu'il s'agisse des boutiques exploitées en propre ou en franchise. À ce titre, il assure l'organisation, le développement et l'exploitation de l'ensemble du réseau, ainsi que la coordination des services généraux et des projets techniques relatifs aux points de vente. En outre, il est chargé du déploiement des orientations stratégiques commerciales sur ce périmètre et du pilotage des performances économiques du réseau.

Présent au sein du Groupe LDLC depuis 2004, Harry de Lepine y a construit un parcours entièrement évolutif, fondé sur une connaissance du terrain. Il a occupé différentes fonctions au sein du groupe avant d'accéder à la direction de plusieurs filiales. Il a notamment été Cogérant puis Directeur Général, entre 2018 et 2023, de DLP-Connect (spécialisée dans les installations électriques et la domotique), puis Directeur Général de LDLC Distribution (réseau de franchises LDLC) et de LDLC Boutiques (réseau de points de vente) de 2020 à 2023. Ces rôles lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie en matière de distribution spécialisée, de développement en franchise et de gestion opérationnelle de réseaux physiques.

Sa nomination au Directoire est intervenue dans un contexte de renforcement stratégique des activités *retail* du Groupe. Elle traduit la volonté d'associer à la gouvernance une compétence solide et construite sur la réalité du terrain. Son approche pragmatique, sa vision globale du réseau et sa capacité à articuler

enjeux stratégiques et mise en œuvre opérationnelle font aujourd'hui de lui un acteur du développement commercial et de l'adaptation du modèle de distribution du Groupe LDLC.

Le 29 janvier 2026, le Conseil de Surveillance a décidé d'attribuer à Harry de Lepine, membre du Directoire en charge des activités *retail*, les fonctions et le titre de Directeur Général, afin de renforcer l'organisation du groupe et d'accompagner son développement.

1.1.3. Fonctionnement du Directoire

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de cinq membres maximums. Les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance. Toutefois, si le capital n'atteint pas 150 000 euros, une seule personne peut être désignée par le Conseil de Surveillance pour exercer les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur Général unique.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de cinq (5) ans et sont toujours rééligibles. Les fonctions des membres du Directoire prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment et quelle qu'en soit la cause, par décision du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération des membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

En outre, conformément à l'article L.225-66 du Code de Commerce, les statuts peuvent habiliter le Conseil de Surveillance à attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés, accompagnés du rapport de gestion y afférent, auquel est joint, le cas échéant, le rapport mentionné à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membre(s) du Directoire qui porte(nt) alors le titre de Directeur Général.

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des directeurs généraux ou de tout fondé de pouvoirs, dûment habilité à cet effet.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, le Directoire s'est réuni à neuf (9) reprises avec un taux moyen de participation de 88,89%.

1.2. Présentation du Conseil de Surveillance

1.2.1. Composition du Conseil de Surveillance

Tableau de synthèse de la composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2026				
Nom et prénom	Mandat	Année de première nomination	Année d'échéance du mandat	Membre indépendant
Caroline Villemonte de la Clergerie	Membre du Conseil de Surveillance	2023	2029	Non
	Présidente du Conseil de Surveillance	2023	2029	
Kevin Kuipers	Membre indépendant du Conseil de Surveillance	2023	2029	Oui
	Vice-Président du Conseil de Surveillance	2023	2029	
Anne-Marie Valentin-Bignier	Membre du Conseil de Surveillance	2000	2030	Non
Denis Mennesson	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés	2025	2031	Non

Le Conseil de Surveillance est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L. 225-69-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe : au 31 mars 2026, le Conseil de Surveillance est composé à parts égales de femmes et d'hommes, représentant chacun 50% de ses membres.

Conformément à l'article L.225-79-2, 1 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance comprend un ou plusieurs membres représentant les salariés. Conformément à l'article L.225-79-2, II du Code de Commerce, le nombre des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est au moins égal à deux dans les sociétés dont le nombre de membres désignés selon les modalités mentionnées à l'article L.225-75 du Code de Commerce est supérieur à huit et au moins à un s'il est égal ou inférieur à huit.

1.2.2. Présentation des membres du Conseil de Surveillance



Caroline Villemonte de la Clergerie **Présidente du Conseil de Surveillance**

Née en 1975

Propriétaire au 31 mars 2026 de 513 579 actions en pleine propriété, de l'usufruit de 45 000 actions et de la nue-propriété de 70 000 actions

Caroline Villemonte de la Clergerie est Présidente du Conseil de Surveillance depuis 2023, après plus de vingt ans d'engagement au sein du Groupe LDLC. Caroline Villemonte de la Clergerie a rejoint ses frères Laurent et Olivier dès 1998, au lancement de l'aventure LDLC.com, en tant que directrice administrative, poste qu'elle occupera jusqu'en 2015. À l'occasion de l'introduction en bourse de la société en 2000, elle rejoint également son Directoire jusqu'en 2023, date à laquelle elle intègre son Conseil de Surveillance. Ce parcours lui a permis d'accompagner la structuration et le développement de la Société et son groupe, notamment sur les volets du contrôle de gestion, de la trésorerie et de l'organisation administrative, tout en participant à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie du groupe. Elle dispose ainsi d'une connaissance approfondie des opérations, des enjeux de gouvernance et des dynamiques humaines au sein du groupe.

Diplômée de l'EBP Bordeaux et HEC Paris en administration des entreprises et contrôle de gestion, Caroline Villemonte de la Clergerie a par ailleurs développé une expertise complémentaire dans les domaines du bien-être au travail, du coaching et de l'accompagnement systémique, à travers des formations spécialisées en analyse transactionnelle, écoute empathique, communication non violente et *focusing* (technique d'introspection guidée). Cette sensibilité aux dimensions humaines et relationnelles des organisations a contribué à nourrir une approche globale et équilibrée de la gouvernance.

Cette double compétence contribue aujourd'hui à une vision stratégique ancrée dans les réalités opérationnelles, attentive aux enjeux de durabilité, d'innovation responsable et d'impact sociétal. Caroline Villemonte de la Clergerie s'attache spécialement à la manière dont les entreprises accompagnent les transitions technologiques tout en restant au service de l'humain.

Engagée de longue date dans des démarches de transmission et d'accompagnement, Caroline Villemonte de la Clergerie exprime régulièrement cet engagement à travers des actions bénévoles, notamment dans des initiatives centrées sur la créativité, la connaissance de soi et l'épanouissement personnel.



Kevin Kuipers **Vice-Président et Membre indépendant du Conseil de Surveillance**

Né en 1976

Propriétaire au 31 mars 2026 de 5 actions en pleine propriété

Kevin Kuipers est Vice-Président et Membre indépendant du Conseil de Surveillance depuis 2023. Autodidacte au parcours résolument entrepreneurial, il s'est forgé une expertise approfondie dans les domaines du numérique, des nouvelles technologies et de la stratégie d'investissement, au fil de plus de vingt-cinq années d'expérience.

Il débute sa carrière en 1998 chez AlloCiné, où il développe le premier portail internet du service téléphonique. En 2000, il cofonde Gamekult.com, média en ligne spécialisé dans le jeu vidéo, dont LDLC deviendra actionnaire avant sa revente en 2007 à CBS Interactive. En 2009, il crée SensCritique, un réseau culturel devenu une référence dans l'évaluation et la recommandation de contenus audiovisuels.

En 2014, il cofonde Molotov.tv, plateforme de télévision par internet (OTT), avant de rejoindre Daphni, société de capital-risque dont le premier fonds investit dans plusieurs start-up technologiques de premier plan. En 2022, il cofonde Galion.exe, un fonds dédié à l'amorçage, adossé au collectif d'entrepreneurs du Galion Project. Ce modèle repose sur l'accompagnement stratégique des fondateurs dès les premières étapes de développement.

Au sein du Conseil de Surveillance, Kevin Kuipers met à profit sa connaissance des logiques de croissance, des marchés innovants et de l'investissement. Son indépendance et son approche entrepreneuriale enrichissent les travaux d'analyse du Conseil dans le suivi de la mise en œuvre des orientations définies par le Directoire.



Anne-Marie Valentin-Bignier

Membre du Conseil de Surveillance

Née en 1959

Propriétaire au 31 mars 2026 de 3 847 actions en pleine propriété

Anne-Marie Valentin-Bignier est Membre du Conseil de Surveillance, qu'elle intègre en 2000 à l'occasion de l'introduction en bourse de la société. Son engagement s'inscrit dans la durée et repose sur une connaissance approfondie de l'entreprise, de son fonctionnement et de la diversité de ses métiers.

Diplômée de HEC Paris (option marketing), elle débute sa carrière au sein du Groupe EDF, où elle occupe, de 1983 à 2010, plusieurs postes de responsabilité. Son parcours couvre des domaines clés de la gestion d'entreprise, tels que la relation clientèle, le commercial, les ressources humaines, l'organisation et l'audit. Cette diversité d'expériences lui a permis de développer une vision d'ensemble du pilotage opérationnel et stratégique d'une grande organisation.

Au sein du Conseil de Surveillance, Anne-Marie Valentin-Bignier s'attache à apprécier la cohérence des orientations stratégiques de l'entreprise dans toutes leurs dimensions : structurelle, humaine, commerciale et organisationnelle. Sa compréhension transversale des enjeux internes et externes permet d'éclairer les décisions collectives avec rigueur et recul.

Par son expérience et sa connaissance du Groupe, elle apporte au Conseil un regard structuré et constant, utile à l'analyse des enjeux et à l'accompagnement des orientations de l'entreprise.



Denis Mennesson

Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés

Né en 1967

Propriétaire au 31 mars 2026 de 100 actions en pleine propriété

Denis Mennesson a été désigné en 2025, conformément à la loi et aux statuts, Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Ingénieur de formation, Denis Mennesson possède plus de 30 ans d'expérience dans les domaines des systèmes d'information et de la cybersécurité. Il débute sa carrière chez CISI, ancienne filiale du Commissariat à l'Énergie Atomique, en tant que chef de projet. Puis, durant 7 années chez Arthur Andersen, il se consacre à l'audit des systèmes d'information et accompagne les équipes dans les audits financiers liés aux missions de commissariat aux comptes. En 2002, il cofonde Alysée & Associés, cabinet de conseil en systèmes d'information, qu'il dirige jusqu'à ce qu'il rejoigne le Groupe LDLC.

Depuis plus de 20 ans au sein du Groupe, Denis Mennesson occupe aujourd'hui la fonction de Directeur infrastructures réseaux et sécurité. Il contribue à la mise en œuvre de la stratégie technique et opérationnelle des infrastructures internes, avec une attention soutenue portée à la performance, à la résilience et à la sécurisation des systèmes d'information.

Au sein du Conseil de Surveillance, il apporte une expertise reconnue dans les domaines de l'audit, des systèmes d'information et de la cybersécurité. Sa connaissance approfondie des métiers et des activités du Groupe, acquise au fil de ses années d'expérience, ainsi que sa sensibilité aux enjeux de durabilité appliqués aux infrastructures numériques, constituent des atouts importants dans l'analyse et l'évaluation des orientations stratégiques.

Parallèlement à ses fonctions en entreprise, Denis Mennesson s'investit dans la formation des futures générations de professionnels. Il intervient depuis 2005 en tant que vacataire à l'IAE de Lyon 3, où il dispense des enseignements en sécurité, audit et gouvernance des systèmes d'information.

Son engagement au sein du Conseil de Surveillance reflète une volonté de conjuguer expertise technique, compréhension des enjeux métiers et sens des responsabilités collectives.

1.2.3. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Chaque membre du conseil doit être propriétaire d'au moins une (1) action ordinaire de la Société.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis notamment en fonction de leur compréhension du fonctionnement du marché du e-commerce, de la connaissance de la société et de leur capacité à s'assurer que la stratégie de la Société est pertinente vis-à-vis de l'intérêt social.

Des informations sur l'expérience et la compétence de chaque membre du Conseil de Surveillance sont communiquées à l'Assemblée Générale en vue de la nomination de chaque nouveau membre. La nomination de chaque nouveau membre fait l'objet d'une résolution distincte.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les directeurs généraux ; il fixe leur rémunération.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

1.3. Mise en œuvre des recommandations Middlednext

Les dispositions de l'article L.22-10-10, 4° du Code de Commerce, applicables sur renvoi de l'article L.22-10-20 du même code aux sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance, relatives au choix d'un code de gouvernement d'entreprise ne sont pas applicables à la Société. Toutefois, la Société choisit de se référer volontairement au code Middlednext révisé en septembre 2021 en tant que code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Ce code est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com).

Le Directoire a initié une démarche, visant à une mise en conformité progressive avec les recommandations du gouvernement d'entreprise Middlednext. La révision de ce code a d'ailleurs amené la Société à poursuivre cette démarche afin de se conformer au mieux aux nouvelles recommandations en fonction de ses spécificités.

RECOMMANDATION DU CODE MIDDLENEXT	ADOPTÉE AU 31 MARS 2026	NON ADOPTÉE AU 31 MARS 2026
I. LE POUVOIR DE « SURVEILLANCE »		
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts		X
R3 : Présence de membres indépendants au sein du conseil		X
R4 : Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil	X	
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R7 : Mise en place de comités	X	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/ sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		X
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R10 : Choix de chaque membre du conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du conseil		X
R12 : Rémunération du membre du conseil au titre de son mandat	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R14 : Relations avec les actionnaires	X	

II. LE POUVOIR EXÉCUTIF		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X
R22 : Revue des points de vigilance	X	

Nous vous rendons compte, au sein des paragraphes suivants, des modalités d'application concrètes des recommandations du Code Middlenext adoptées par la Société lorsque nous l'avons jugé pertinent, ainsi que des recommandations que la Société a décidé d'écarter et des raisons pour lesquelles elles l'ont été.

R 1 - Déontologie des membres du Conseil

Conformément à la recommandation n°1 du code Middlenext, chaque membre du Conseil de Surveillance est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat.

Connaissance des textes applicables : Au moment de la prise de mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance et chaque membre des comités du Conseil de Surveillance, doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat avant de l'accepter. En outre, chaque nouveau membre doit signer le règlement intérieur.

Plus particulièrement chacun des membres du Conseil de Surveillance est tenu, notamment de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur, les statuts de la Société, ainsi que les textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance, spécialement :

- les règles qui régissent les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation tel qu'Euronext Growth ;
- les règles limitant le cumul des mandats ; et
- les règles relatives aux conventions et opérations conclues, directement ou indirectement, notamment entre un membre du Conseil de Surveillance et la Société.

Obligation d'assiduité : Les membres du Conseil de Surveillance, et le cas échéant les membres des comités du Conseil de Surveillance, doivent consacrer à leur fonction le temps et l'attention nécessaires. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires, et en temps suffisant, sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions.

Les membres du Conseil de Surveillance, et le cas échéant les membres des comités du Conseil de Surveillance, doivent être assidus et participer, y compris par des moyens de télécommunication, aux réunions du Conseil de Surveillance, et le cas échéant des comités dont ils sont membres.

Chaque membre du Conseil de Surveillance devra faire ses meilleurs efforts afin d'assister aux réunions de l'assemblée générale de la Société.

Obligation de réserve et de confidentialité : Les membres du Conseil de Surveillance, et le cas échéant les membres des comités du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil de Surveillance, ou le cas échéant des comités du Conseil de Surveillance, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel. En complément de cette obligation légale de discrétion, les membres du Conseil, et le cas échéant les membres des comités du Conseil, doivent respecter un véritable secret professionnel au titre des informations non publiques qui leur sont communiquées dans le cadre de leurs fonctions. Il est rappelé que toutes les informations communiquées lors des réunions du Conseil de Surveillance, le cas échéant lors de celles des comités, sont par principe confidentielles et ce, même si le Président ne les présente pas comme telles.

Dans l'hypothèse où un membre du Conseil, ou le cas échéant un membre d'un comité du Conseil de Surveillance, serait amené à prendre directement ou indirectement une participation dans une société exerçant une activité concurrente à celle de la Société, il s'engage à préserver la confidentialité des informations et documents concernant la Société et ses filiales et à prendre des mesures visant à empêcher leur divulgation.

Obligations liées à la détention d'informations privilégiées : À l'occasion de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil de Surveillance, et le cas échéant les membres des comités du Conseil de Surveillance, sont susceptibles d'avoir connaissance d'informations privilégiées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil de Surveillance, et le cas échéant les membres des comités du Conseil de Surveillance, sont dûment informés de l'obligation de respecter les dispositions relatives à la détention d'informations privilégiées et notamment l'interdiction qui leur est faite :

- d'effectuer ou tenter d'effectuer des opérations d'initiés ;
- de recommander ou inciter une autre personne à effectuer des opérations d'initiés ; et
- de divulguer de manière illicite des informations privilégiées.

Périodes d'abstention : En application de l'article 19.11 du Règlement MAR, les membres du Conseil de Surveillance, et le cas échéant les membres des comités du Conseil de Surveillance, doivent également s'abstenir de réaliser des transactions se rapportant aux actions ou à des titres de créance de la Société, à des instruments dérivés ou à d'autres instruments financiers qui leur sont liés pendant les périodes suivantes dites « fenêtres négatives » :

- 30 jours calendaires avant la diffusion par la Société du communiqué de presse sur les résultats annuels ou semestriels ;
- 15 jours calendaires avant la diffusion par la Société du communiqué de presse sur l'information trimestrielle.

Déclarations des transactions sur les titres de la Société : Chaque membre du Conseil, et le cas échéant les membres des comités du Conseil de Surveillance, ainsi que les personnes étroitement liées à ces derniers au sens de la réglementation en vigueur, doivent déclarer à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers, les transactions effectuées pour leur compte propre et se rapportant aux actions ou à des titres de créance de la Société ou à des instruments dérivés ou à d'autres instruments financiers qui leur sont liés, lorsque le montant global des opérations effectuées au cours de l'année civile est supérieur à un seuil fixé par la réglementation applicable.

R 2 - Conflits d'intérêts

Le Conseil de Surveillance a adopté un règlement intérieur dont un article intitulé « Conflit d'intérêt – Obligation de révélation » relatif à la prévention des conflits d'intérêt et prévoyant que le Conseil de Surveillance se livre, le cas échéant, à toutes investigations raisonnables afin d'évaluer les mesures

proportionnées à prendre, en cas de conflits d'intérêts avérés ou potentiels, pour assurer une prise de décision conforme aux intérêts de la Société.

Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêts et de permettre au Conseil de délivrer une information de qualité aux actionnaires et aux marchés, chaque membre du Conseil a l'obligation de déclarer au Conseil de Surveillance dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, le membre concerné et, le cas échéant chaque membre des comités du Conseil de Surveillance concerné, doit informer le Conseil de Surveillance, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations correspondantes et, le cas échéant, démissionner.

Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

À l'occasion de sa réunion du 11 juin 2026, le Conseil a procédé à son examen annuel des situations de conflits d'intérêts avérés ou potentiels des membres du conseil. Le Conseil a pris acte qu'aucune situation potentielle ou avérée de conflit d'intérêts n'a été portée à la connaissance de la Présidente du Conseil de Surveillance.

Indépendamment des stipulations particulières du règlement intérieur relevant de dispositifs de bonne gouvernance, nous vous rappelons que différents dispositifs légaux permettent d'appréhender les risques de conflits d'intérêts au sein de la Société :

- Procédure des conventions réglementées : le dispositif des conventions réglementées (C. com. art. L 225-86 s.) permet d'appréhender les situations potentielles de conflits d'intérêts lorsqu'une convention est conclue entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou actionnaires significatifs, en soumettant le projet de convention à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, puis la convention signée à la ratification a posteriori des actionnaires (sur présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes) ;
- Devoir de loyauté : chaque mandataire social a l'obligation d'agir dans l'intérêt social. À ce titre, il doit prendre de bonne foi et sans abus de son droit de vote des décisions utiles et profitables à la Société en tenant compte de l'intérêt social. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance stipule à cet égard que l'obligation de loyauté requiert des membres du Conseil de Surveillance qu'ils ne doivent, en aucun cas, agir pour leur intérêt propre contre celui de la Société. En conséquence, dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du Conseil de Surveillance doit se déterminer en fonction de l'intérêt social de l'entreprise.

La Société se conforme en tout point à la recommandation 2 du Code Middlednext, à l'exception de l'intervention d'un cabinet différent de celui des commissaires aux comptes de la Société pour la réalisation des missions autres que la certification des comptes, la certification des informations en matière de durabilité ou toute autre mission confiée au commissaire aux comptes par la loi ou le règlement.

La Société a fait le choix de confier ces missions au cabinet de ses commissaires aux comptes pour les raisons suivantes. D'une part, la connaissance approfondie que celui-ci a acquise de la Société — de son organisation, de ses processus et de ses spécificités — lui permet de réaliser ces missions avec efficacité et fiabilité, sans qu'il soit nécessaire d'engager les coûts et les délais qu'impliquerait la montée en compétence d'un cabinet tiers. D'autre part, en sa qualité de valeur moyenne, la Société dispose de

ressources internes limitées, et la gestion de plusieurs relations avec des cabinets distincts représenterait une charge administrative disproportionnée au regard des bénéfices attendus. Enfin, confier ces missions au même cabinet garantit une cohérence entre les travaux de certification et les autres missions réalisées, ce qui contribue à la qualité et à la fiabilité de l'information délivrée aux actionnaires et au marché.

R 3 - Composition du Conseil, Présence de membres indépendants

La recommandation n° 3 du code Middledenext invite les sociétés qui s'y réfèrent à ce que leur Conseil de Surveillance comporte au moins deux membres indépendants.

Selon cette recommandation, cinq critères permettent de présumer l'indépendance des membres du Conseil qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 11 juin 2026, le Conseil de Surveillance, a examiné la situation d'indépendance de chacun de ses 4 membres, et a considéré, à l'unanimité, que Monsieur Kevin Kuipers répondait aux critères d'indépendance prévus par le code de gouvernement d'entreprise Middledenext. Ainsi, un membre (contre deux membres recommandés par le code Middledenext) sur les 4 membres composant le Conseil de Surveillance répond aux cinq critères fixés par le code Middledenext.

La Société n'est pas fermée à l'idée d'accueillir un ou plusieurs nouveaux membres indépendants (comme elle l'a fait en septembre 2023 avec Monsieur Kevin Kuipers), mais souhaite inscrire ces nominations dans une vision à long terme en vue de s'appuyer sur des membres qui puissent continuer à répondre aux exigences de la Société, de ses marchés et de son fonctionnement et, sous réserve bien entendu, d'identifier un profil répondant aux enjeux propres à la Société, son activité, ses perspectives et plus globalement son intérêt social.

Toutefois, la Société entend rappeler qu'elle considère que la composition actuelle du Conseil de Surveillance répond à ces exigences et enjeux ; les membres actuels disposant des compétences attendues non seulement du fait de leur présence de longue date au sein de la Société, mais aussi de par les fonctions exercées antérieurement au sein d'autres sociétés ou de la société civile.

Bien que le Conseil de Surveillance ne comprenne qu'un membre (au lieu de deux) répondant strictement aux cinq critères donnés par la R3 du Code Middledenext eu égard aux liens familiaux unissant les deux autres membres du conseil, l'indépendance est également, selon ledit Code, « un état d'esprit qui indique avant tout celui d'une personne capable d'exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre ». Toujours selon le Code Middledenext, « l'indépendance est une manière de concevoir et d'approcher ses propres responsabilités, donc une question d'éthique personnelle et de loyauté vis-à-vis de l'entreprise et des autres membres du Conseil ».

En ce sens, la Société considère que les membres actuels de son Conseil de Surveillance disposent pleinement de cette liberté de jugement, d'un fort esprit critique, de l'éthique personnelle et de la loyauté nécessaires à l'accomplissement de leur mandat ainsi qu'il en résulte notamment de la qualité de l'information délivrée par le Conseil, la fréquence des réunions de ce dernier (7/an) et le taux moyen de participation (100%).

En outre, la Société rappelle que les membres du Conseil de Surveillance s'attachent à une véritable « déontologie professionnelle » en recherchant l'exemplarité dans leurs fonctions et veillant à un comportement cohérent entre paroles et actes.

R 5 - Formation des membres du Conseil

Conformément à la recommandation n°5 du code Middlenext, le Conseil de Surveillance a adopté un plan de formation à raison de 4 jours de formation par membre du Conseil de Surveillance sur une période de 3 ans.

Lors de sa réunion du 11 juin 2026, le Conseil de Surveillance a fait un point sur l'avancement du plan de formation et a pris acte du nombre de jours de formation réalisé par chaque membre du Conseil de Surveillance.

R 6 - Organisation des réunions du Conseil et des comités

Conformément à la recommandation n°6 du code Middlenext, nous vous informons que le Conseil de Surveillance s'est réuni à sept (7) reprises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 avec un taux moyen de participation de 100%.

R 7 - Mise en place de comités

La recommandation n°7 du code Middlenext invite chaque conseil à décider, en fonction de sa taille, de ses besoins et selon son actualité de s'organiser avec ou sans comités spécialisés ad hoc (rémunérations, nominations...) qui seront éventuellement créés sur mesure. À cet égard, le code Middlenext rappelle qu'« *il convient d'éviter la multiplication de comités de convenance sans portée pratique réelle. L'esprit de la gouvernance est la collégialité de la décision du Conseil et non la juxtaposition de microgroupes experts.* »

En tout état de cause, et conformément à la loi, c'est le Conseil de Surveillance qui demeure l'organe décisionnaire ; la création de comités et leur mode de fonctionnement étant laissés à l'appréciation du Conseil de Surveillance en fonction de ses besoins, sans que les attributions d'un tel comité puissent avoir pour objet de déléguer à celui-ci les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance lui-même par la loi ou les statuts ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

Dans ce contexte, nous vous rendons compte du choix de la Société en matière de comité spécialisé.

Au 31 mars 2026, le Conseil de Surveillance ne s'est doté d'aucun comité spécialisé eu égard notamment à sa taille (4 membres) ; la création de comités (ou même de formation spécialisée du conseil), dans cette configuration, aboutissant à des comités potentiellement composés de 1 ou 2 membres sans aucune portée pratique réelle.

La taille actuelle du Conseil de Surveillance lui permet d'exercer ses fonctions avec agilité et de façon collégiale dans le respect de la hiérarchie des compétences que la loi accorde spécialement au Conseil de Surveillance.

Concernant l'opportunité de mettre en place un comité d'audit au sein du Conseil de Surveillance, nous vous rappelons que les actions de la Société étant admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth, la mise en place d'un comité d'audit ou d'une formation d'audit du conseil est facultative.

Le Conseil de Surveillance assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières dans toute la mesure permise par les prérogatives légales qui lui sont reconnues aux termes de l'article L.225-68 du Code de Commerce. À cet égard, le Conseil de Surveillance se réunit trimestriellement pour examiner l'information financière établie à cette période, semestriellement pour examiner l'information financière au 30 septembre de chaque année et annuellement pour examiner les comptes annuels et consolidés de la Société au 31 mars de chaque année. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance requiert du Directoire, des services internes de la Société et de ses commissaires aux comptes toute information qu'il juge pertinente pour son examen.

À toutes fins utiles, nous vous rappelons que Madame Caroline Villemonte de la Clergerie a été chargée de la direction administrative et financière de la Société pendant de nombreuses années avant d'être nommée Présidente du Conseil de Surveillance par l'assemblée générale.

D'une façon plus générale, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que nécessaire pour examiner toute question entrant dans ses prérogatives, et notamment celle du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

R 8 - Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité Sociale/Sociétale et Environnementale des entreprises (RSE)

La recommandation n°8 du code Middlednext invite chaque conseil à se doter d'un comité spécialisé (ou d'une formation spécialisée du conseil) sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE).

Le Conseil de Surveillance a décidé, compte tenu de sa taille, que la mise en place d'un tel comité spécialisé ad hoc ou d'une formation RSE du conseil n'est pas pertinente en conformité avec la recommandation n°7 du code Middlednext.

Le Conseil de Surveillance, dans le cadre de ses prérogatives légales, procède d'ores et déjà, et ce depuis plusieurs années, à un examen de la politique de responsabilité/sociétale et environnementale (RSE) de la Société, notamment à l'occasion de ses réunions trimestrielles, semestrielles et annuelles. À cet égard, nous vous rappelons que le Directoire est tenu de présenter au Conseil de Surveillance, une fois par trimestre au moins, un rapport d'activité sur le trimestre écoulé. À cette occasion notamment, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns sur la politique de responsabilité/sociétale et environnementale (RSE) de la Société.

Le Conseil de Surveillance entend également chaque année le responsable interne en charge des aspects opérationnels de la responsabilité/sociétale et environnementale (RSE) de la Société et opère également toutes les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil de Surveillance, conscient des attentes des parties prenantes en matière de RSE, réalise également, à l'occasion de son plan de formation triennal, des formations axées sur ces différents aspects.

Afin de se conformer à la recommandation n°8, le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 11 juin 2026, a été amené à réfléchir sur le partage de la valeur et notamment, à l'équilibre entre le niveau de

rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

R 9 - Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil

Le Conseil de Surveillance a adopté un règlement intérieur qu'il actualise aussi souvent que nécessaire. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site internet de la Société : <https://www.groupe-ldlc.com/gouvernance/>

R 11 - Durée des mandats des membres du Conseil

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six (6) ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. La Société considère que cette durée statutaire est adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.

La Société se conforme en tout point à la recommandation 11 du Code Middlednext, à l'exception de la mise en place d'un échelonnement du renouvellement des mandats. La Société ne juge pas utile de proposer aux actionnaires une modification statutaire tendant au renouvellement échelonné des mandats compte tenu de la taille et de la composition du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

R 13 - Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil

En vue de se conformer à la recommandation n° 13 du Code Middlednext, nous vous informons que la présidente du Conseil a invité les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, des comités éventuels, ainsi que sur la préparation de ses travaux lors de sa réunion du 11 juin 2026.

R 14 - Relation avec les « actionnaires »

Il est précisé qu'au cours de la réunion du Conseil de Surveillance du 11 juin 2026, les membres du Conseil ont porté une attention particulière aux votes négatifs en analysant entre autres comment s'est exprimée la majorité des minoritaires à l'Assemblée Générale annuelle du 26 septembre 2025, conformément à la recommandation 14 du Code Middlednext.

Le Conseil s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de la prochaine Assemblée Générale.

R 15 - Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

Conformément à la recommandation n°15 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 11 juin 2026 a pris acte de la politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité mise en œuvre au sein de la Société à chaque niveau hiérarchique.

La Société applique un principe de non-discrimination à tous les niveaux : recrutement, évolution professionnelle et rémunération. La Société met en œuvre des actions pour faire évoluer les mentalités et sensibiliser les managers pour faire en sorte que l'égalité professionnelle et l'ouverture au handicap, deux piliers de sa politique RH, soient concrètement traduits dans les faits. La mixité homme/femme est recherchée lorsque cela est possible, à tous les niveaux de poste. La diversité des effectifs passe aussi par le mix-générationnel.

Pour l'année 2026 (données 2025), la Société a obtenu la note globale de 93/100 à l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, décomposée comme suit (score obtenu sur le maximum possible pour chaque indicateur) :

- Écart de rémunération (en %) : 39
- Écart de taux d'augmentations individuelles (en %) : 20
- Écart de taux de promotions (en %) : 15
- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : NC
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5

Par ailleurs, en 2024, la Société a renouvelé une nouvelle fois l'accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes initialement conclu avec ses organisations syndicales (CFDT, CGT, CFE-CGC) en 2016 et renouvelé une première fois le 4 avril 2019. Cet accord formalise la politique d'entreprise de la Société en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle dans l'entreprise, et affirme l'attachement au principe de non-discrimination du fait du sexe dans le monde professionnel. Il détermine, dans le cadre législatif applicable, des objectifs de progression, les actions requises pour atteindre les objectifs et les indicateurs qui lui sont applicables.

Compte tenu du diagnostic réalisé, la Société s'engage à favoriser l'intégration des femmes et à poursuivre le traitement équitable entre les collaborateurs de sexe différent. En effet, la proportion de femmes dans l'entreprise est moins importante que la proportion d'hommes, cette situation s'expliquant, notamment par le secteur d'activité dans lequel la Société intervient. Les candidatures féminines à des postes techniques et informatiques restent relativement moins courantes.

En conséquence, des dispositions favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise sont mises en œuvre sur les thèmes suivants : conditions de travail, embauche, rémunération, formation, promotion ainsi que l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales.

Enfin, nous vous invitons à vous reporter au chapitre 1.1.4 « Indicateurs et informations de nature extra-financière » de la partie 1 « Rapport de gestion et sur la gestion du Groupe » du présent rapport annuel relatifs aux indicateurs clefs de performance de nature non financière du Groupe ayant trait notamment aux questions d'environnement et de personnel.

R 16 - Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nous vous invitons à vous reporter au chapitre 2 du présent rapport sur gouvernement d'entreprise qui présente les rémunérations et avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux de la Société durant les exercices clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026.

Conformément à la recommandation R16, b) du code Middledenext, le ratio entre le niveau de rémunération de chaque membre du Directoire et le salaire minimum des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, sur une base équivalent temps plein, est présenté au 31 mars 2026 sur deux bases de calcul.

La Société publie, conformément à la recommandation, le ratio calculé sur la base du SMIC en vigueur au 31 mars 2026, soit 1 823,03 euros bruts par mois (21 876,40 euros bruts par an). Elle publie également, en faisant usage de la faculté expressément prévue par cette même recommandation, le ratio calculé sur la base de son salaire minimum réel au 31 mars 2026 (24 101,00 euros bruts par an, soit environ 2 008 euros bruts par mois), supérieur au SMIC, qui reflète plus fidèlement les conditions salariales effectivement appliquées au sein du Groupe.

	Laurent Villemonte de la Clergerie Membre du Directoire Président du Directoire	Olivier Villemonte de la Clergerie Membre du Directoire Directeur Général	Harry de Lepine Membre du Directoire Directeur Général
Ratio d'équité (base salaire minimum réel de la Société soit 24 101,00 € bruts/an)	9,40	9,19	8,99
Ratio d'équité (base SMIC soit 21 876,40 € bruts/an)	10,35	10,13	9,90

Note méthodologique du ratio d'équité au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 :

Au numérateur : Rémunération totale, sur une base brute avant impôt, versée aux membres du Directoire en fonction au 31 mars 2026, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Au dénominateur (ratio base salaire minimum réel de la Société) : Le salaire minimum des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux au 31 mars 2026, sur une base équivalent temps plein résultant de l'accord d'entreprise relatif à la négociation obligatoire du 16 avril 2026 et incluant la prime obligatoire issue de la convention collective (art.30 CCN de la vente à distance)(sous condition de présence) telle que majorée de la prime complémentaire prévue par l'accord d'entreprise relatif à la négociation obligatoire 2018 (sous conditions notamment d'ancienneté et de présence), soit 24 101,00 euros bruts par an.

Au dénominateur (ratio base SMIC) : Le SMIC en vigueur au 31 mars 2026, sur une base équivalent temps plein, soit 1 823,03 euros bruts par mois (décret n° 2025-1228 du 17 décembre 2025), soit 21 876,40 euros bruts par an.

Périmètre des salariés concernés : Seuls sont visés les salariés de la Société, sur une base non consolidée, soit au 31 mars 2026, 564 personnes, soit 52% des effectifs salariés du Groupe au 31 mars 2026.

R 21 - Stock-options et attributions gratuites d'actions

Le code Middlednext rappelle que l'attribution de stock-options et/ou d'actions gratuites est souvent nécessaire pour attirer des compétences fortes et des « dirigeants » de qualité.

La Société dispose en matière d'attributions gratuites d'actions d'une politique constante de motivation et de rétention de ses salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux. Nous vous rappelons que votre Directoire rend compte chaque année au sein d'un rapport spécial des opérations d'attributions gratuites d'actions conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

La Société se conforme en tout point à la recommandation 21 du Code Middlednext, à l'exception des conditions d'exercice et d'attribution définitive devant être stipulées en cas d'attribution au bénéfice d'un dirigeant mandataire social. Le code Middlednext recommande que l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soit soumise à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de l'entreprise appréciées sur une période d'au moins 3 ans.

Par délibération en date du 30 mars 2026, le Directoire de la Société, après avis favorable de son Conseil de Surveillance, a décidé d'une attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice de Monsieur Harry de Lepine, en sa qualité de membre du Directoire ainsi que le permet l'article L. 225-197-1, II, alinéa 1^{er} du Code de Commerce. À toutes fins utiles, nous vous informons que Monsieur Harry de Lepine n'a pas pris part au vote de cette décision.

Cette attribution est divisée en deux tranches de 8 000 et 12 000 actions attribuées gratuitement. Elle ne sera définitive que sous réserve qu'il ait été mandataire social ou salarié de façon ininterrompue depuis le 30 mars 2026 et qu'il soit toujours mandataire social ou salarié à chaque date d'acquisition définitive de la tranche concernée, de la Société et/ou d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de soixante-dix (70%) du capital et dont le siège social est situé sur le territoire métropolitain de la République française.

Le Directoire de la Société n'a pas jugé opportun de soumettre en plus cette attribution à des conditions de performance. En effet, fort d'une expérience significative au sein du Groupe, Monsieur Harry de Lepine a démontré une implication constante et un engagement durable dans l'exercice de ses responsabilités, justifiant pleinement son intégration au Directoire en 2022.

Dans la continuité de cette nomination, le projet d'attribution gratuite d'actions s'inscrit dans une démarche de gouvernance visant à exposer directement le dirigeant mandataire social aux risques et aux opportunités liés à la détention d'actions de la Société, dans une perspective de moyen et long terme. À la différence d'une rémunération versée en numéraire, cette attribution emporte une prise de risque actionnariale directe cohérente avec la position des actionnaires de long terme de la Société.

Cette démarche contribue également à assurer une homogénéité de prise de risque économique entre les membres du Directoire, dans le souci constant, inhérent à l'exercice de leurs fonctions, de la création de valeur durable et de la performance globale du Groupe, tenant compte de ses spécificités.

Conformément à l'article L. 225-197-1, II, alinéa 5 du Code de Commerce et à la délibération du Conseil de Surveillance en date du 29 janvier 2026, Monsieur Harry de Lepine devra conserver au nominatif 4 000 des 20 000 actions ainsi attribuées gratuitement, soit 20% de celles-ci, jusqu'à la cessation de ses fonctions de membre du Directoire.

2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous rendons compte, au vu des informations en notre possession, des rémunérations et avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux de la Société durant les exercices clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026. Les rémunérations et avantages ci-dessous comprennent ceux reçus de toute société comprise dans le périmètre de consolidation de la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Nous vous indiquons :

- ▶ que tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a droit sur présentation des justificatifs correspondants au remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses exposés dans l'exercice de ses fonctions et engagés dans l'intérêt de la société ;
- ▶ qu'aucun engagement de toute nature n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Pour le présent document, nous vous indiquons que les termes figurant dans les tableaux ci-dessous :

- « Montants dus » correspond à l'intégralité des charges annuelles au titre des rémunérations dues au dirigeant mandataire social dans les comptes annuels à leur date d'arrêté respective et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement,
- « Montants versés » correspond à l'intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (membres du Directoire)

	Laurent Villemonte de la Clergerie, Président du Directoire			
	Exercice clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 31 mars 2026	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social	420 000,00 euros (1)	420 000,00 euros (1)	204 000,00 euros (2)	204 000,00 euros (2)
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » (3)	34 504,80 euros	34 504,80 euros	20 801,01 euros	20 801,01 euros
Avantages en nature (4)	1 523,91 euros	1 523,91 euros	1 661,80 euros	1 661,80 euros
Total	456 028,71 euros	456 028,71 euros	226 462,81 euros	226 462,81 euros

(1) Lors de sa réunion du 16 juin 2022, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2022, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie en sa qualité de Président du Directoire à la somme de 420 000 euros.

(2) Lors de sa réunion du 30 janvier 2025, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2025, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie en sa qualité de Président du Directoire à la somme de 204 000 euros.

(3) Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie à compter du 1^{er} avril 2020, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la Société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

(4) Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

	Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur Général			
	Exercice clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 31 mars 2026	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social	360 000,00 euros (1)	360 000,00 euros (1)	198 000,00 euros (2)	198 000,00 euros (2)
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » (3)	30 844,48 euros	30 844,48 euros	19 456,44 euros	19 456,44 euros
Avantages en nature (4)	4 208,78 euros	4 208,78 euros	4 049,56 euros	4 049,56 euros
Total	395 053,26 euros	395 053,26 euros	221 506,00 euros	221 506,00 euros

(1) Lors de sa réunion du 13 juin 2024, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2024, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie en sa qualité de Directeur Général à la somme de 360 000 euros.

(2) Lors de sa réunion du 30 janvier 2025, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2025, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie en sa qualité de Directeur Général à la somme de 198 000 euros.

(3) Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie à compter du 1^{er} avril 2020, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la Société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

(4) Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

	Marc Prieur, Membre du Directoire			
	Exercice clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 31 mars 2026 (1)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social	297 000,00 euros (2)	297 000,00 euros (2)	153 215,00 euros (3)	153 215,00 euros (3)
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » (4)	24 270,83 euros	24 270,83 euros	17 044,44 euros	17 044,44 euros
Avantages en nature (5)	1 800,00 euros	1 800,00 euros	2 100,00 euros	2 100,00 euros
Total	323 070,83 euros	323 070,83 euros	172 359,44 euros	172 359,44 euros

(1) Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Marc Prieur a pris fin le 6 février 2026. Les montants indiqués dans cette colonne correspondent à des montants calculés prorata temporis sur la période du 1^{er} avril 2025 au 6 février 2026.

(2) Lors de sa réunion du 13 juin 2024, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2024, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Marc Prieur en sa qualité de membre du Directoire à la somme de 297 000 euros.

(3) Lors de sa réunion du 30 janvier 2025, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2025, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Marc Prieur en sa qualité de membre du Directoire à la somme de 180 000 euros.

(4) Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Monsieur Marc Prieur à compter du 1^{er} avril 2020, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

(5) Véhicule de fonction au titre du mandat de membre du Directoire.

	Harry de Lepine, Directeur Général			
	Exercice clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 31 mars 2026	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social (1)	192 000,00 euros	192 000,00 euros	192 000,00 euros	192 000,00 euros
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » (2)	15 949,24 euros	15 949,24 euros	16 209,11 euros	16 209,11 euros
Avantages en nature au titre du mandat social (3)	8 337,81 euros	8 337,81 euros	8 663,33 euros	8 663,33 euros
Total (4)(5)	216 287,05 euros	216 587,05 euros	216 872,44 euros	216 572,44 euros

(1) Lors de sa réunion du 13 juin 2024, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2024, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Harry de Lepine en sa qualité de membre du Directoire à la somme de 192 000 euros.

(2) Lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2022, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Monsieur Harry de Lepine à compter du 1^{er} avril 2023, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la Société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

(3) Véhicule de fonction au titre du mandat de membre du Directoire.

(4) La différence entre le total des montants dus et le total des montants versés, soit 300 euros résulte d'un trop-perçu durant l'exercice clos le 31 mars 2025 qui a été restitué à la Société au cours de l'exercice devant se clore le 31 mars 2026.

(5) Nous vous indiquons que M. Harry de Lepine a été bénéficiaire d'attributions gratuites d'actions. Nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial sur l'usage fait par le Directoire des autorisations d'attribuer gratuitement des actions de la Société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit code figurant en partie 5 du présent rapport. Nous vous invitons également à vous reporter à ce même rapport établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 pour plus d'informations s'agissant de l'attribution réalisée au bénéfice de M. Harry de Lepine en date du 22 juillet 2020.

La valorisation au 31 mars 2025 des actions attribuées gratuitement à Monsieur Harry de Lepine, déterminée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2025, s'élève à 5 702,61 euros.

La valorisation au 31 mars 2026 des actions attribuées gratuitement à Monsieur Harry de Lepine, déterminée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2026, s'élève à 4 512,57 euros.

Tableau 2 : Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre du mandat de membre du Conseil de Surveillance

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux non-dirigeants au titre des exercices clos les 31 mars 2025 et 31 mars 2026 ainsi que les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices sur une base brute avant impôt.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 29 septembre 2023 a décidé d'allouer la somme fixe annuelle de cinquante-quatre mille euros (54 000 €) bruts aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité, conformément aux dispositions de l'article L.225-83 du Code de Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 et pour chaque exercice ultérieur jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Par délibération des 29 septembre 2023 et du 13 juin 2024, le Conseil de Surveillance a fixé la méthode de répartition de cette somme sur la base de l'assiduité des membres du Conseil de Surveillance à raison de 2 000 euros brut par séance et par exercice pour la Présidente du Conseil de Surveillance et de 1 400 euros brut par séance et par exercice pour la participation des autres membres du Conseil de Surveillance ; le tout dans la limite de onze (11) réunions du Conseil de Surveillance par exercice. Par ailleurs, aucun membre, y compris tout membre désigné en application de l'article L.225-79-2 du Code de Commerce, ne peut percevoir de sommes visées à l'article L.225-83 du Code de Commerce s'il perçoit par ailleurs un salaire au titre d'un contrat de travail conclu entre ce dernier et la Société ou l'une de ses filiales.

	Caroline Villemonte de la Clergerie - Présidente et membre du Conseil de Surveillance			
	Exercice clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 31 mars 2026	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération allouée au titre de l'article L.225-83 du Code de Commerce	12 000,00 euros	14 000,00 euros	14 000,00 euros	12 000,00 euros
Rémunération au titre du mandat social au sein de LDLC Invest				
Rémunération fixe au titre du mandat social de directrice générale de LDLC Invest ⁽¹⁾	24 000,00 euros	24 000,00 euros	24 000,00 euros	24 000,00 euros
Avantages en nature ⁽²⁾	3 268,39 euros	3 268,39 euros	3 245,64 euros	3 245,64 euros
Total	39 268,39 euros	41 268,39 euros	41 245,64 euros	39 245,64 euros

(1) Par décision en date du 28 septembre 2023, l'associée unique de la société LDLC Invest a nommé Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en qualité de Directeur Général de la société LDLC Invest à compter du 1^{er} octobre 2023 et a fixé la rémunération brute mensuelle de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie à la somme de 2 000 euros sur douze (12) mois.

(2) Véhicule de fonction au titre de son mandat de Directeur Général de la société LDLC Invest.

Monsieur Kevin Kuipers – Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance				
Exercice clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 31 mars 2026		
Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	
Rémunération allouée au titre de l'article L.225-83 du Code de Commerce	8 400,00 euros	9 800,00 euros	9 800,00 euros	8 400,00 euros
Total	8 400,00 euros	9 800,00 euros	9 800,00 euros	8 400,00 euros

	Madame Anne-Marie Valentin-Bignier – Membre du Conseil de Surveillance			
	Exercice clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 31 mars 2026	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération allouée au titre de l'article L.225-83 du Code de Commerce	8 400,00 euros	9 800,00 euros	9 800,00 euros	8 400,00 euros
Total	8 400,00 euros	9 800,00 euros	9 800,00 euros	8 400,00 euros

	Monsieur Denis Mennesson – Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés			
	Exercice clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 31 mars 2026	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération au titre des fonctions salariées au sein de Groupe LDLC ⁽¹⁾⁽²⁾				
Salaire de base	92 952,60 euros	92 952,60 euros	92 952,60 euros	92 952,60 euros
Indemnités de congés payés	532,26 euros	532,26 euros	702,80 euros	702,80 euros
Primes et gratifications ⁽²⁾	15 749,57 euros	17 055,68 euros	21 164,78 euros	15 727,79 euros
Avantages en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule	1 799,55 euros	1 799,55 euros	2 115,86 euros	2 115,86 euros
Total	111 033,98 euros	112 340,09 euros	116 936,04 euros	111 499,05 euros

⁽¹⁾ M. Denis Mennesson est titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société en qualité de Directeur Infrastructures Réseaux & Sécurité. Nous vous rappelons que le fait d'être titulaire d'un contrat de travail est une condition requise par l'article L.225-79-2 du Code de Commerce pour être membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

⁽²⁾ Cette rubrique inclut les primes et gratifications issues de la convention collective, d'accords collectifs (d'entreprise) ou d'une décision de l'employeur.

3. LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

En vue de nous conformer avec les dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même code, nous vous rendons compte de la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société (à l'exception de la Société, voir le paragraphe 1.1 de la présente partie) au 31 mars 2026.

Nom	Nature du mandat	Société
Directoire		
Laurent Villemonte de la Clergerie	Gérant	IDFAMILY (SCI)
	Liquidateur amiable	STTANDING SAS (en cours de liquidation amiable)
	Président	LDLC VR STUDIO (SAS, filiale de la Société)
	Censeur	LYON ASVEL FÉMININ (SASP)
	Censeur	ASVEL BASKET (SASP)
	Président	PTITFOX (SAS)
	Gérant	DUBONSKI (SARL)
	Membre du comité de surveillance (représentant personne physique de LDLC Invest)	INFINITY NINE SPORTS (SAS)
	Membre du comité stratégique (représentant personne physique de LDLC Invest)	HOLARENA (SAS)
	Vice-Président du bureau	Bacchus Business Club de Lyon

Nom	Nature du mandat	Société
Olivier Villemonte de la Clergerie	Gérant	DOMIMO 2 (SCI, filiale de la Société)
	Administrateur	THERMADOR GROUPE (SA, société cotée sur Euronext Paris)
	Directeur Général	LDLC VR STUDIO (SAS, filiale de la Société)
	Président	WOLGARATH (SAS)
	Membre du comité stratégique (représentant personne physique de LDLC Invest)	HOLARENA (SAS)
Harry de Lepine	Néant	Néant
Conseil de Surveillance		
Anne-Marie Valentin-Bignier	Néant	Néant
Caroline Villemonte de la Clergerie	Gérant	TD FAMILY (SCI)
	Directeur Général	LDLC Invest (SAS, filiale de la Société)
	Membre du comité stratégique (représentant personne physique de LDLC Invest)	HOLARENA (SAS)
	Présidente du comité exécutif	Fondation Groupe LDLC
Kevin Kuipers	Directeur Général	EXE (SAS)
	Directeur Général	GALION.EXE (SAS)
	Président	HOYT (SAS)
	Président	FOUNDERS.EXE (SAS)
	Représentant personne physique de GALION.EXE, membre du comité stratégique	ASTRAN (SAS)
	Représentant personne physique de GALION.EXE, membre du comité stratégique	PLAKAR (SAS)
	Représentant personne physique de GALION.EXE, membre du Conseil de Surveillance	LOCUS SOLUS (SAS) « 2501.ai »
	Membre du Conseil de Surveillance	MOYAI
Denis Mennesson	Néant	Néant

4. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE

En vue de nous conformer à l'article L.225-37-4, 2° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même code, nous vous indiquons qu'aucune convention, autre que portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et,
- d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce

5. TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même code, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la Société par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce	Date de l'assemblée générale extraordinaire	Durée de validité	Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire
Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</u>	27 septembre 2024 11 ^e résolution	26 mois	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires (1)	Néant	-	Néant
Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier</u>	27 septembre 2024 12 ^e résolution	26 mois	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société 25 000 000 d'euros au titre de l'émission des titres de créances (1)	Néant	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourses précédant le début de l'offre au public, telle que le cas échéant diminué d'une décote maximale de 10% et corrigée en cas de différence de date de jouissance	Néant
Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant	27 septembre 2024 13 ^e résolution	26 mois	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes	Néant	Dans les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission	Néant

accès au capital social <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier</u>			valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société 25 000 000 d'euros au titre de l'émission des titres de créances (1)			
Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital <u>avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires</u>	27 septembre 2024 14 ^e résolution	26 mois	15% du montant de l'émission initiale (1)	Néant	Dans les 30 jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Néant
Autorisation à donner au Directoire en application des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de Commerce de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de Commerce de la Société et des sociétés et/ou groupements liés	26 septembre 2025 8 ^e résolution	38 mois	10% du capital social	Néant	-	Du fait de l'utilisation de précédentes autorisations par le Directoire, le montant résiduel utilisable au 31 mars 2026 est de 9,50% du capital social actuel calculé selon les modalités de l'article L.225-197-1 alinéa 1 du Code de Commerce.
Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	27 septembre 2024 17 ^e résolution	26 mois	1 000 000 d'euros (2)	Néant	-	Néant

(1) Conformément à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 septembre 2025 :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de (i) des onzième à quatorzième résolutions adoptées par l'assemblée générale du 27 septembre 2024 et (ii) des délégations conférées aux termes des huitième et neuvième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 26 septembre 2025 est fixé à 1 000 000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre

pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,

- *le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des douzième et treizième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2024 est fixé à 25 000 000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'appliquera pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L.228-40 du Code de Commerce.*

⁽²⁾ *Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 1 000 000 d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à des actions, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte du plafond visé à la seizième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2024.*

6. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa réunion du 11 juin 2026, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés établis par le Directoire au 31 mars 2026 ainsi qu'à son rapport y afférent et a déclaré n'avoir aucune observation à formuler.

PARTIE 3 : COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AFFÉRENTS À CES COMPTES ANNUELS

GROUPE LDLC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

À l'assemblée générale de la société Groupe LDLC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE LDLC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note 2.3 « Règles et méthodes comptables » au paragraphe « A- Changement de méthode comptable » et la note 2.5 « Comparabilité des comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les stocks de votre société sont dépréciés selon les modalités décrites dans les notes 2.3.5 « Stocks » et 2.4.5 « Précisions sur les stocks et en-cours » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et leur correcte application.

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2026 s'établit à 68 413 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.3.4 « Immobilisations financières » et 2.4.2 « Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations – Tableau des immobilisations » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Lyon et Paris, le 11 juin 2026

Forvis Mazars

Talenz Audit

Signé par :
 Alexandra BERTUCAT LOUWAGIE
EB47DF2B09C2478...

Alexandra Bertucat-Louwagie
Associée

Signé par :
 Rémi CHARNAY
613A4EEC67C9452...

Rémi Charnay
Associé

1 SOCIAUX DE GROUPE LDLC AU 31 MARS 2026

L'ensemble des données présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 BILAN

Bilan actif

	Note	Au 31 mars		
		Brut	2026 Amortis. et dépréc.	2025 Net
Capital souscrit non appelé (I)		0		0
Frais d'établissement (II)		0		0
Immobilisations incorporelles (2.4.1 à 2.4.3)		40 513	22 258	18 255
Frais de développement		0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		21 260	15 148	6 113
Fonds commercial		177	0	177
Autres immobilisations incorporelles		19 058	7 110	11 948
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		18		18
Immobilisations corporelles (2.4.1 à 2.4.3)		32 126	23 660	8 467
Terrains		0	0	0
Constructions		2	2	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		11 633	7 422	4 211
Autres immobilisations corporelles		20 341	16 235	4 106
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		150	0	150
Immobilisations financières (1) (2.4.1 à 2.4.3)		85 160	16 747	68 413
Participations		71 942	16 742	55 200
Créances rattachées à des participations		9 721	0	9 721
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		0	0	0
Autres titres immobilisés		1 163	5	1 158
Prêts		0	0	0
Autres immobilisations financières		2 334	0	2 334
Total de l'actif immobilisé (III)		157 799	62 664	95 135

Stocks et en-cours :	(2.4.5)	110 713	2 912	107 801	62 471
Matières premières et autres approvisionnements		0	0	0	0
En-cours de production		0	0	0	0
Produits finis		0	0	0	0
Marchandises		110 713	2 912	107 801	62 471
Avances et acomptes versés sur commandes		3 429	100	3 329	1 712
Créances (2) :	(2.4.6)	75 494	12 991	62 503	66 006
Créances Clients et Comptes rattachés		30 867	1 472	29 395	29 192
Autres créances		38 741	11 519	27 222	27 187
Charges constatées d'avance		5 885		5 885	9 626
Capital souscrit appelé, non versé		0		0	0
Valeurs mobilières de placement :	(2.4.7)	2 200	123	2 076	238
Actions propres		2 200	123	2 076	238
Autres titres		0		0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus		0		0	0
Disponibilités	(2.4.7)	2 495	0	2 495	34 190
Total de l'actif circulant (IV)		194 330	16 126	178 204	164 617
Frais d'émission des emprunts (V)		0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)		0		0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)		81		81	18
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)		352 209	78 790	273 419	274 600
(1) dont à moins d'un an				903	231
(2) dont à moins d'un an				62 465	65 952

Bilan passif

	Note	Au 31 mars	
		2026	2025
Capital (dont versé : 1 111 Milliers d'euros)		1 111	1 111
Prime d'émission, de fusion, d'apport		21 053	21 053
Écarts de réévaluation		0	0
Écarts d'équivalence		0	0
Réserves :			
Réserve légale		114	114
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		83 652	89 806
Report à nouveau		0	23
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]		7 299	(6 178)
Subventions d'investissement		21	0
Provisions réglementées		504	502
Total des capitaux propres (I)	(1.3)	113 754	106 431
Provisions pour risques		1 410	1 421
Provisions pour charges		3 522	7 643
Total des provisions (II)	(2.4.8)	4 932	9 064
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		49 300	43 032
Emprunts et dettes financières diverses (2)		0	0
Instruments financiers à terme		0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 127	3 738
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		63 196	74 424
Dettes fiscales et sociales		18 517	17 454
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		15 896	16 142
Produits constatés d'avance		3 670	4 149
Total des dettes (1) (III)	(2.4.9)	154 707	158 939
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		27	167
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		273 419	274 600
(1) dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		127 015	122 763
(2) dont emprunts participatifs		0	0

1.2 COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	Note	Au 31 mars	
		2026	2025
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises		476 416	457 997
Production vendue		22 396	17 135
Montant net du chiffre d'affaires	(2.4.13)	498 812	475 132
Production stockée		0	0
Production immobilisée		60	36
Subventions		4	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 087	7 750
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Autres produits		1 630	914
Total des produits d'exploitation (I)		506 592	483 832
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises		(425 582)	(363 636)
Variation de stocks		45 016	(16 554)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(837)	(842)
Variation de stocks		0	0
Autres achats et charges externes (1)		(47 197)	(43 737)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 002)	(2 371)
Salaires	(2.4.14)	(23 658)	(28 149)
Cotisations sociales	(2.4.14)	(10 736)	(12 244)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	(2.4.15)		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		(5 103)	(5 446)
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		(4 484)	(3 987)
Dotations aux provisions		(1 198)	(1 180)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		(4)	0
Autres charges		(3 943)	(3 894)
Total des charges d'exploitation (II)		(479 727)	(482 040)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		26 865	1 793

Compte de résultat

Compte de résultat	Note	Au 31 mars	
		2026	2025
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		0	0
Produits financiers :			
De participation (2)		472	472
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		10	10
Autres intérêts et produits assimilés (2)		825	829
Reprises sur dépréciations et provisions		1 612	1 275
Différences positives de change		(1)	2
Produits des cessions d'immobilisations financières		132	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des produits financiers (V)		3 049	2 588
Charges financières :			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(16 320)	(5 270)
Intérêts et charges assimilés (3)		(1 809)	(1 580)
Différences négatives de change		0	(0)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		(245)	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des charges financières (VI)		(18 374)	(6 850)
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(2.4.16)	(15 324)	(4 263)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		11 540	(2 470)
Produits exceptionnels (VII)		3 694	754
Charges exceptionnelles (VIII)		(3 006)	(4 961)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(2.4.17)	687	(4 206)
Participation des salariés aux résultats (IX)		(2 443)	0
Impôt sur les bénéfices (X)	(2.4.18)	(2 486)	499
Total des produits (I+III+V+VII)		513 335	487 174
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		(506 035)	(493 352)
BENEFICE OU PERTE		7 299	(6 178)

(1) Y compris

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

813 676

354 512

1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes de fusion et émission	Réser. légale	Réser. indispos.	Autres réserves	Report à nouveau	Subvent. Investis.	Prov. Régl.	Dividendes versés	Résultat de l'ex.	Total des cap. propres
Cap. propres au 31 mars 2024	1 111	21 053	114	0	83 301	0	0	497	0	8 974	115 049
Affectation résul. ex. précédent					6 506				2 469	(8 974)	0
Dividendes attribués/ex clos au 31 mars 2024 (a)						23			(2 469)		(2 446)
Amortissements dérogatoires								5			5
Résultat de l'ex. au 31/03/2025										(6 178)	(6 178)
Cap. propres au 31 mars 2025	1 111	21 053	114	0	89 806	23	0	502	0	(6 178)	106 431
Affectation résul. ex. précédent					(6 155)	(23)				6 178	0
Dividendes attribués/ex clos au 31 mars 2025											0
Amortissements dérogatoires								2			2
Subventions d'investissement							21				21
Résultat de l'ex. au 31/03/2026										7 299	7 299
Cap. propres au 31 mars 2026	1 111	21 053	114	0	83 652	0	21	504	0	7 299	113 754

(a) Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2024, les actionnaires de GROUPE LDLC ont approuvé la proposition de versement d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice 2023-2024. Le montant total des dividendes a été mis en paiement le 4 octobre 2024.

✓ Répartition du capital au 31 mars 2026

Au 31 mars 2026, le capital de la société GROUPE LDLC est composé de 6 171 776 actions d'un montant nominal de 0,18 €.

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif conformément à l'article L225-123 du Code de commerce.

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie			
	Nombre d'actions /parts	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	6 171 776	0,18	Droit de vote double conféré aux actions entièrement libérées inscrites au nominatif depuis au moins 2 ans au nom du même actionnaire (art. 12.2 des statuts ; art. L.225-123 et L.225-124 C. com.). Majoration du dividende de 10% au bénéfice de tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice (art. 22.2 des statuts ; art. L.232-14 C. com.).
Actions à droit de vote double			
Actions à dividende prioritaire			
Actions de priorité			
Actions de jouissance			
Autres (préciser)			
Total	6 171 776	0,18	

	Nombre d'actions	Dont Titres auto détenus	Nombre d'AGA
Total au 31 mars 2024	6 171 776	69 270	56 381
Nouvelles actions			
Rachats d'actions (cessions)		1 126	
Attribution d'actions gratuites		(25 000)	(25 000)
Total au 31 mars 2025	6 171 776	45 396	31 381
Nouvelles actions		25 000	25 000
Rachats d'actions (cessions)		(1 574)	
Attribution d'actions gratuites		(700)	(700)
Total au 31 mars 2026	6 171 776	68 122	55 681

2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DU 31 MARS 2026.

2.1 INFORMATIONS SUR L'ENTITE QUI ETABLIT LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Information sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	GROUPE LDLC
	2 Rue des Erables 69760 Limonest
	40355418100178
	Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site Groupe-LDLC.com dans la rubrique « Publications financières »
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	GROUPE LDLC
	2 Rue des Erables 69760 Limonest
	40355418100178
	Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site Groupe-LDLC.com dans la rubrique « Publications financières »

(Montants exprimés en milliers d’euros sauf mention contraire)

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 ; ces comptes ont été arrêtés par le Directoire

et examinés par le Conseil de surveillance de l’entreprise.

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A l’issue des procédures légales, un accord collectif majoritaire a été signé le 12 mai 2025 concernant la société GROUPE LDLC portant sur 66 licenciements (vs. 68 à l’origine) pour motif économique.

Par décision du 28 mai 2025, notifiée le même jour, la direction régionale de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités compétente a validé chacun de ces accords collectifs portant PSE de la société GROUPE LDLC.

Dans le cadre de l'adaptation de son organisation initiée sur l'exercice passé, et face à un environnement réglementaire et concurrentiel de plus en plus complexe, la société GROUPE LDLC a annoncé le 29 janvier 2026 l'arrêt des activités de L'École LDLC au cours du prochain exercice.

Le 20 mars 2026, la société Nemeio a été absorbée par sa société mère, la société GROUPE LDLC, par voie de transmission universelle de patrimoine, conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le 31 mars 2026, est intervenue la fusion par voie d’absorption de la société A.C.T.I.MAC par la société LDLC 7 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2025. L’opération de fusion a été réalisée dans le cadre des dispositions des articles L.236-1 et suivants et des articles R.236-1 et suivants du Code de commerce et, en particulier, sous le bénéfice du régime des fusions entre société mère et fille dites « simplifiées ».

A la même date, est intervenue la fusion par voie d’absorption de la société LDLC 7 par la société Olys avec effet rétroactif au 1^{er}

avril 2025. L'opération de fusion a été réalisée dans le cadre des dispositions des articles L.236-1 et suivants et des articles R.236-1 et suivants du Code de commerce et, en particulier, sous le bénéfice du régime des fusions entre sociétés sœurs dites « simplifiées ».

Dans un contexte d'approvisionnement plus contraint, la société GROUPE LDLC a fait le choix d'augmenter temporairement ses niveaux de stocks afin de sécuriser son approvisionnement sur certains composants exposés à des risques de pénurie et préserver ses marges (voir notes 2.4.5 - 2.4.7 et 2.4.9).

Par ailleurs, l'émergence d'opérations militaires au Moyen-Orient à compter du 28 février 2026 a engendré un climat d'incertitude accru et des répercussions potentielles sur l'économie mondiale (notamment en matière de pénurie ou de coûts de l'énergie, de transport et de chaînes d'approvisionnement). Au 31 mars 2026, la Direction considère que cet événement n'a pas eu d'incidence significative sur l'activité de la société, ni sur la continuité d'exploitation.

2.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels ; ces comptes ont été arrêtés par le Directoire de l'entreprise en date du 11 juin 2026 et examinés par le Conseil de surveillance de l'entreprise le même jour.

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2025, la société GROUPE LDLC applique pour la première fois les modalités incluses dans le règlement ANC n° 2022-06 relatif à

la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n° 2014-03.

A- Changement de méthode comptable

L'application du règlement de l'ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 entraîne un changement de méthode comptable.

Les principaux objectifs du règlement ANC n° 2022-06 sont de moderniser et simplifier les états financiers, actualiser la nomenclature des comptes et faciliter la digitalisation. En pratique, les principales dispositions et incidences sont les suivantes :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel, pour correspondre uniquement à des produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Cela a pour objectif de limiter les éléments inscrits par nature aux seules écritures comptables d'origine purement fiscale (amortissements dérogatoires, ...), corrections d'erreurs et changements de méthode comptable inscrits en résultat ;
- la suppression des transferts de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- la modernisation du plan de compte pour répondre notamment à l'objectif de digitalisation des états financiers. De nombreux comptes (obsolètes ou de granularité trop fine) ont été supprimés ;
- la modification du modèle des états financiers avec conservation et mise à jour des deux modèles de bilan (en tableau avant répartition) et de compte de résultat (en liste) pour le système de base et le système abrégé ;
- la modification de l'information à donner dans l'annexe à travers (i) le regroupement des informations à fournir dans une seule partie du PCG, présentée par type d'information, et (ii) la proposition de

modèles de tableaux normés pour la présentation des informations dans l'annexe (obligatoires ou indicatifs).

Au bilan et au compte de résultat au 31 mars 2026, les modifications suivantes ont été réalisées :

- suppression des transferts de charges : les principales charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :

- les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » ;
- les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » ;
- les refacturations diverses sont inscrites en chiffre d'affaires ou produits accessoires (compte 708) ;

- Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2025 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

Les modifications de présentation ont été opérées dans les colonnes comparatives au 31 mars 2025 mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et du compte de résultat.

Dès lors que le comparatif est modifié, le bilan et le compte de résultat du 31 mars 2025, tels qu'arrêtés et publiés ont été présentés séparément dans les annexes.

Dans les colonnes comparatives de bilan et du compte de résultat :

- les « immobilisations en cours (corporelles et incorporelles) » sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les « charges constatées d'avance » figurent parmi la rubrique « créances » ;

- cessions d'actifs : les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables correspondantes sont classés en résultat d'exploitation ;

- subventions : la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat est classée en résultat d'exploitation ;

- les « transferts de charges » du fait de leur suppression, sont présentés dans le poste « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » rattaché au résultat d'exploitation sur le compte de résultat du 31 mars 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels, de droits au bail, de malis de fusion, de marques, de frais de développement liés à des projets informatiques et de frais de recherche et développement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire à compter de la

mise en service excepté pour les logiciels dont la date de début d'amortissement correspond à la date d'acquisition.

La société GROUPE LDLC a pris l'option d'amortir les droits au bail sur la durée restante du bail.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels	3 ans
Projets informatiques	5 ans
Droit au bail	Selon la durée du bail
Marque Matériel.net	10 ans
Marque Top Achat	8 ans
Marque Rue du Commerce	15 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 8 ans

2.3.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en immobilisation ou en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, selon que les projets répondent ou pas aux critères d'activation d'une immobilisation.

Les conditions d'activation, cumulatives, à respecter sont les suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente
- l'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre
- la capacité à mettre en service ou vendre l'immobilisation
- la capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation

- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

2.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat, y compris les frais d'acquisition, incluant le cas échéant des coûts d'assemblage si le matériel informatique est acheté par la société pour son propre compte. Elles sont principalement constituées d'installations et agencements, de matériels, et de matériel informatique et mobilier.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée, dès que l'actif est prêt à être mis en service.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Installations et agencements	8 à 15 ans
Matériel	5 à 8 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

2.3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n° 2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du CNC. Ces frais sont amortis comptablement sur 5 ans et font l'objet d'une dotation aux amortissements dérogatoires.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur

d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence aux actifs nets comptables, à la rentabilité prévisionnelle, au respect des prévisions pluriannuelles, ainsi que sur des cash-flows futurs actualisés ajustés de la trésorerie nette.

Les immobilisations financières comprennent notamment des créances rattachées à des participations, les actions propres acquises soit dans le cadre d'un contrat de liquidité soit dans le cadre d'un contrat de rachat avec une société d'investissement. Les actions sont dépréciées en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice, à l'exception des actions qui ont pour vocation à être annulées conformément à l'avis CU CNC n° 98-D.

2.3.5 Stocks

Les marchandises sont évaluées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les stocks comprennent tous les coûts d'achat ainsi que les coûts variables de logistique, du service achat et les frais de transport. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur ces stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement
- si le prix de vente est inférieur à la valeur de réalisation
- s'ils sont endommagés partiellement ou totalement obsolètes.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans de conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.3.6 Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de la recouvrabilité de la créance.

2.3.7 Affacturage

Le Groupe procède, depuis plusieurs années, à des cessions de créances avec recours et depuis l'exercice clos au 31 mars 2017, à des cessions de créances sans recours.

Les créances cédées ont été déconsolidées.

2.3.8 Disponibilités

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et des actions propres achetées dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change.

Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de bourse.

2.3.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au "Règlement sur les passifs".

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en

utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

2.3.10 Opérations en devises

La première application du règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 a eu pour impact le classement en résultat d'exploitation des gains et pertes de changes sur les opérations commerciales.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.3.11 Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des produits sont présentés en "Ventes de marchandises" et les services associés sont présentés en "Production vendue" dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en ventes de marchandises lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable

- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat sont retraitées en moyenne des deux derniers jours des ventes. La société estime en effet que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas encore été transférés à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

Pour les ventes en Marketplaces, la société agit en tant qu'agent, ainsi les revenus comptabilisés correspondent principalement aux commissions facturées aux vendeurs sur les ventes réalisées.

En ce qui concerne la production vendue, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque les services sont rendus.

Les refacturations de charges faites aux filiales de la société GROUPE LDLC sont à compter de l'exercice clos au 31 mars 2026 constatées dans la production vendue suite à l'application du nouveau règlement ANC n° 2022-06.

2.3.12 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et ne sont donc pas visées par les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

2.3.13 Evénements postérieurs à la clôture

Dans son communiqué du 30 avril 2026, la société GROUPE LDLC a annoncé qu'elle envisageait la cessation totale de l'activité de sa filiale LDLC VR Studio, spécialisée dans la création de jeux et de contenus en réalité virtuelle, un univers qui semblait prometteur il y a quelques années mais qui

a depuis été délaissé par les grands acteurs internationaux, ceux-ci ayant réorienté leurs investissements vers l'intelligence artificielle. Ce projet sera présenté aux instances représentatives du personnel au cours de l'exercice clos au 31 mars 2027.

Cette situation a conduit à provisionner intégralement les titres et le compte courant de la société LDLC VR Studio pour un montant respectivement de 2 789 milliers d'euros et 4 572 milliers d'euros.

A la connaissance de la société, aucun autre évènement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes sociaux de la société n'est intervenu depuis le 31 mars 2026.

2.4 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIVE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

Tableau des immobilisations	Montant brut au 31/03/2025	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/03/2026
Logiciels et autres immob incorp.	12 717	62	236	12 543
Droit au bail	470	0	0	470
Immobilisations incorporelles en cours	18	0	0	18
Mali de fusion Domisys	11 945	0	0	11 945
Marque Matériel.net	6 640	0	0	6 640
Marque Top Achat	2 898	0	0	2 898
Marque Rue du Commerce	6 000	0	0	6 000
Total Immobilisations incorporelles	40 687	62	236	40 513
Installations et agencements	14 950	170	344	14 776
Matériel	11 474	165	6	11 633
Matériel de transport	46	0	0	46
Matériel de bureau et mobilier	5 603	137	219	5 522
Immobil. corpor. en-cours	144	69	63	150
Total Immobilisations corporelles	32 217	542	633	32 126
Titres Nemeio	150	0	150	0
Titres DLP-Connect	855	0	0	855
Titres Anikop	1 417	0	0	1 417
Titres LDLC Distribution	700	0	0	700
Titres Ecole LDLC	500	0	0	500
Titres LDLC Boutiques	11 614	0	0	11 614
Titres LDLC Event	251	0	0	251
Titres ADB Boutiques	8 910	0	0	8 910
Titres Domimo 2	1 908	0	0	1 908
Titres NLCL	1 500	0	0	1 500
Divers titres	2	0	0	2
Titres Olys	31 331	9 360	0	40 691
Titres LDLC 7	9 360	0	9 360	0
Titres Labyrinthe Paris (ex LDLC 9)	0	0	0	0
Titres LDLC 11	30	0	0	30
Titres LDLC Invest	30	0	0	30
Titres LDLC 13	30	0	0	30
Titres LDLC VR Studio	2 789	0	0	2 789
Titres LDLC PRO Lease	100	0	0	100
Titres CG Développement	400	0	0	400
Titres Immofi 1	214	0	0	214
Titres Team For the Planet Catégorie A	200	0	0	200

Titres Team For the Planet Catégorie B	800	0	0	800
Créance rattachée à Olys	9 490	0	0	9 490
Intérêts courus sur la créance Olys	231	231	231	231
Titres auto-détenus cpte de liquidité	130	1 313	1 280	163
Dépôts et cautionnements	1 815	87	200	1 702
Fonds de garantie	865	0	265	600
Intérêts courus s/fonds de garantie	22	10	0	32
Total Immobilisations financières	85 645	11 001	11 486	85 160
Total	158 548	11 605	12 354	157 799

Les variations des immobilisations sont commentées dans la note 2.4.2 ci-après.

Tableau des amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortis.	Amortissements cumulés au 31/03/2025	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés au 31/03/2026
Logiciels et autres immob incorp.	3 ans à 8 ans	Linéaire	11 259	1 270	236	12 293
Droit au bail	selon la durée du bail	Linéaire	455	15	0	470
Marque Matériel.net	10 ans	Linéaire	5 810	830	0	6 640
Marque Top Achat	8 ans	Linéaire	1 802	362	0	2 164
Marque Rue du Commerce	15 ans	Linéaire	290	400	0	690
Total amort immobilisations incorporelles			19 616	2 877	236	22 258
Installations et agencements	8 à 15 ans	Linéaire	10 479	1 125	422	11 182
Matériel	5 à 8 ans	Linéaire	6 549	880	6	7 422
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	41	3	0	44
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans	Linéaire	4 919	312	219	5 012
Total amort Immobilisations corporelles			21 988	2 319	647	23 660
Total amort Immobilisations financières			0	0	0	0
Total			41 604	5 197	883	45 917

Les variations des dotations aux amortissements sont commentées dans la note 2.4.3 ci-après.

<i>Tableau des dépréciations</i>	Dépréciations au 31/03/2025	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations au 31/03/2026
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Titres LDLC Event	251	0	0	251
Titres ADB Boutiques	2 000	0	0	2 000
Titres Olys	4 700	5 000	0	9 700
Titres LDLC VR STUDIO	0	2 789	0	2 789
Titres L'ECOLE LDLC	0	500	0	500
Titres NLCL	0	1 500	0	1 500
Divers titres	2	0	0	2

Titres auto-détenus cpte de liquidité	26	0	21	5
Immobilisations financières	6 979	9 789	21	16 747
Avances et acomptes versés sur commandes	64	36	0	100
Stocks et en-cours	3 225	0	313	2 912
Créances	6 074	6 917	0	12 991
Total	16 342	16 741	334	32 749

Au 31 mars 2026, la société GROUPE LDLC détient 12 441 de ses propres actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité sont évaluées au 31 mars 2026 en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice à 158 milliers d'euros, ce qui donne lieu à une provision pour dépréciation de 5 milliers d'euros.

La décision d'arrêt des activités de la filiale L'Ecole LDLC annoncée le 29 janvier 2026, justifie la provision de la totalité des titres de cette filiale pour un montant de 500 milliers d'euros.

Suite à l'annonce le 30 avril 2026 du projet de cessation totale de l'activité de la filiale LDLC VR STUDIO, il a été constaté une dépréciation de l'ensemble des titres de cette filiale, ce qui représente un montant de 2 789 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, il a été constaté une provision pour dépréciation des titres de NLCL à hauteur de 1 500 milliers d'euros.

Test de dépréciation Olys

Le Groupe a identifié des indices de perte de valeur sur les titres du Groupe Olys.

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à cinq ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérentes avec les performances historiques de la société Olys et de ses marchés. Par ailleurs, le périmètre de projection a été ajusté pour refléter l'intégration de LDLC 7 au sein du Groupe Olys, intervenue au cours de l'exercice 2025-2026, LDLC 7 intégrant la société A.C.T.I.MAC qui a été fusionnée dans LDLC 7 au cours de ce même exercice. En conséquence, les flux de trésorerie prévisionnels intègrent les contributions de ce nouveau sous-périmètre.

Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini, soit 2,0%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le Groupe LDLC. Au 31 mars 2026, le taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché est de 10,9 % pour la société Olys.

Après examen de la valeur des titres, une dépréciation de 5 000 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 mars 2026.

Analyse de sensibilité

Le Groupe LDLC a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBITDA utilisés pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur la base du Plan d'Affaires retenu, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-50pdb pour le ratio EBITDA / CA, +100pdb pour le taux d'actualisation). Les résultats du test de sensibilité sont les suivants :

Appréciation/(Dépréciation) – en millions d'euros

Ratio EBITDA/CA	- 50 pdb	/	+ 50 pdb
	- 6,6 M€	/	- 3,4 M€
Taux d'actualisation	- 100 pdb	/	+ 100 pdb
	- 8,9 M€	/	- 0,1 M€

Les dépréciations des stocks et en cours et des créances sont commentées respectivement dans les notes 2.4.5 et 2.4.6.1.

2.4.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations - Tableau des immobilisations

Les ventilations d'augmentations et diminutions des immobilisations se présentent ainsi :

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations					Total
	Virements		Entrées			
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Logiciels et autres immob incorp.			62			62
Droit au bail						0
Immobilisations incorporelles en cours						0
Mali de fusion Domisys						0
Marque Matériel.net						0
Marque Top Achat						0
Marque Rue du Commerce						0
Immobilisations incorporelles	0	0	62	0	0	62
Installations et agencements	3		167			170
Matériel	60		105			165
Matériel de transport						0

Matériel de bureau et mobilier			137			137
Immobil. corpor. en-cours			69			69
Immobilisations corporelles	63	0	479	0	0	542
Titres Nemeio						0
Titres DLP-Connect						0
Titres Anikop						0
Titres LDLC Distribution						0
Titres Ecole LDLC						0
Titres LDLC Boutiques						0
Titres LDLC Event						0
Titres ADB Boutiques						0
Titres Domimo 2						0
Titres NLCL						0
Divers titres						0
Titres Olys	9 360					9 360
Titres LDLC 7						0
Titres Labyrinthe Paris (ex LDLC 9)						0
Titres LDLC 11						0
Titres LDLC Invest						0
Titres LDLC 13						0
Titres LDLC VR Studio						0
Titres LDLC PRO Lease						0
Titres CG Développement						0
Titres Immofi 1						0
Titres Team For the Planet Catégorie A						0
Titres Team For the Planet Catégorie B						0
Créance rattachée à Olys						0
Intérêts courus sur la créance Olys			231			231
Titres auto-détenus cpte de liquidité			1 313			1 313
Dépôts et cautionnements			87			87
Fonds de garantie						0
Intérêts courus s/fonds de garantie			10			10
Immobilisations financières	9 360	0	1 641	0	0	11 001
Total	9 423	0	2 182	0	0	11 605

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions					Total
	Virements		Sorties			
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions		
					Mises hors service	
Logiciels et autres immob incorp.					236	236
Droit au bail						0
Immobilisations incorporelles en cours						0
Mali de fusion Domisys						0
Marque Matériel.net						0
Marque Top Achat						0
Marque Rue du Commerce						0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	236	236
Installations et agencements					344	344
Matériel					6	6
Matériel de transport						0
Matériel de bureau et mobilier					219	219
Immobil. corpor. en-cours	63					63
Immobilisations corporelles	63	0	0	0	569	633
Titres Nemeio				150		150
Titres DLP-Connect						0
Titres Anikop						0
Titres LDLC Distribution						0
Titres Ecole LDLC						0
Titres LDLC Boutiques						0
Titres LDLC Event						0
Titres ADB Boutiques						0
Titres Domimo 2						0
Titres NLCL						0
Divers titres						0
Titres Olys						0
Titres LDLC 7	9 360					9 360
Titres Labyrinthe Paris (ex LDLC 9)						0
Titres LDLC 11						0
Titres LDLC Invest						0
Titres LDLC 13						0
Titres LDLC VR Studio						0
Titres LDLC PRO Lease						0
Titres CG Développement						0
Titres Immofi 1						0
Titres Team For the Planet Catégorie A						0
Titres Team For the Planet Catégorie B						0
Créance rattachée à Olys						0

Intérêts courus sur la créance Olys				231		231
Titres auto-détenus cpte de liquidité			1 280			1 280
Dépôts et cautionnements			200			200
Fonds de garantie			265			265
Intérêts courus s/fonds de garantie						0
Immobilisations financières	9 360	0	1 745	381	0	11 486
Total	9 423	0	1 745	381	805	12 354

2.4.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels, droits au bail, marques, mali de fusion, frais de développement de projets informatiques et frais de projets de recherche et développement.

L'augmentation du poste « logiciels et autres immobilisations incorporelles » correspond à la mise en place de nouveaux logiciels.

Le remplacement de plusieurs licences justifie la mise au rebut de logiciels à hauteur de 236 milliers d'euros.

2.4.2.2 Immobilisations corporelles

Les principales acquisitions correspondent à des compléments sur l'outil logistique à hauteur de 161 milliers d'euros dont 68 milliers d'euros en immobilisations en cours.

La restitution de l'entrepôt de Gennevilliers au 30 juin 2025 justifie des mises au rebut d'immobilisations corporelles à hauteur de 356 milliers d'euros dont 341 milliers d'euros d'installations et agencements et 15 milliers d'euros de matériel de bureau et mobilier.

2.4.2.3 Immobilisations financières

La fusion par absorption de la société LDLC 7 réalisée par la société Olys, justifie l'augmentation des titres de la société Olys de 9 360 milliers d'euros et la baisse des titres de la société LDLC 7 pour ce même montant (voir note 2.2).

Les intérêts courus sur la créance Olys de 231 milliers d'euros, sont justifiés par la conclusion le 27 mars 2023 d'un contrat de prêt intragroupe entre la société GROUPE LDLC et sa filiale LDLC 7, lequel a été transféré à la société Olys à la suite de l'absorption de la société LDLC 7 par cette dernière (voir notes 2.4.6, 2.4.9 et 2.4.16). Au 31 mars 2026, leur sortie du bilan correspond au remboursement effectif desdits intérêts.

La sortie des titres Nemeio d'un montant de 150 milliers d'euros résulte de la transmission universelle de patrimoine réalisée au profit de sa société mère GROUPE LDLC.

La restitution de l'entrepôt logistique de Gennevilliers explique la cession de 135 milliers d'euros de dépôts et cautionnements.

Le remboursement total d'un emprunt le 31 juillet 2025 justifie la restitution d'un fonds de garantie à hauteur de 265 milliers d'euros.

2.4.3 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations - Tableau des amortissements

Les ventilations d'augmentations et diminutions des amortissements des immobilisations se présentent ainsi :

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				Total
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	
Logiciels et autres immob incorp.		1 270			1 270
Droit au bail		15			15
Marque Matériel.net		830			830
Marque Top Achat		362			362
Marque Rue du Commerce		400			400
Immobilisations incorporelles	0	2 877	0	0	2 877
Installations et agencements		1 125			1 125
Matériel		880			880
Matériel de transport		3			3
Matériel de bureau et mobilier		312			312
Immobilisations corporelles	0	2 319	0	0	2 319
Total	0	5 197	0	0	5 197

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Total
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service	
Logiciels et autres immob incorp.			236	236
Droit au bail				0
Marque Matériel.net				0
Marque Top Achat				0
Marque Rue du Commerce				0
Immobilisations incorporelles	0	0	236	236
Installations et agencements			422	422
Matériel			6	6
Matériel de transport				0

Matériel de bureau et mobilier			219	219
Immobilisations corporelles	0	0	647	647
Total	0	0	883	883

2.4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les dotations du poste « Logiciels et autres immobilisations incorporelles » portent principalement sur les différents projets internes finalisés à hauteur de 1 235 milliers d’euros. Au 31 mars 2026, l’intégralité de ces projets se trouve totalement amortie.

Le remplacement de plusieurs licences justifie la reprise des amortissements du poste « Logiciels et autres immobilisations incorporelles » pour un montant de 236 milliers d’euros.

2.4.3.2 Immobilisations corporelles

La sortie de l’entrepôt de Gennevilliers de l’actif a conduit à reprendre les amortissements correspondants pour un montant total de 315 milliers d’euros, dont 300 milliers d’euros au titre des installations et agencements et 15 milliers d’euros au titre du matériel de bureau et mobilier.

Les dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles concernent le site de l’entrepôt logistique de Saint-Quentin-Fallavier à hauteur de 1 313 milliers d’euros au 31 mars 2026.

2.4.4 Coûts d'emprunt incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 mars 2026, la société GROUPE LDLC ne comptabilise aucun coût d’emprunt incorporé à ses immobilisations.

2.4.5 Précisions sur les stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

Stocks et en-cours		
Postes	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements	0	0
En-cours de production	0	0
Produits finis	0	0
Marchandises	110 713	65 696
Total	110 713	65 696

Dépréciations des stocks et en-cours			
Postes	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	
En-cours de production	0	0	
Produits finis	0	0	
Marchandises	2 912	3 225	Voir note ci-dessous (1)
Total	2 912	3 225	

(1) Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	
Postes	Montant incorporé au cours de l'exercice
Matières premières et autres approvisionnements	0
En-cours de production	0
Produits finis	0
Marchandises	0
Total	0

2.4.6 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances se décomposent comme suit :

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Du 01/04/2025 au 31/03/2026			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	9 721	1 137	8 584
Créances de l'actif immobilisé	9 721	1 137	8 584
Créances clients	30 867	30 867	
Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir	4 610	4 610	
Etat (IS, TVA...)	2 068	2 068	
Produits à recevoir	7	7	
Compte courant et retenue garantie Eurofactor	459	459	
Comptes courants des filiales	31 471	31 471	
Débiteurs divers	126	126	
Créances de l'actif circulant	69 609	69 609	0
Charges const. d'avance liées aux marchandises	1 747	1 747	

Ch. const. avance/loyers immob. et ch. locatives	1 662	1 662	
Ch. const. avance diverses relevant de l'exploitation	2 476	2 438	38
Ch. const. avance diverses relevant du financier	0	0	
Charges constatées d'avance	5 885	5 847	38
Total	85 215	76 593	8 622

Les créances de l'actif immobilisé correspondent à un prêt accordé à la filiale LDLC 7 dans le cadre de l'acquisition de la société A.C.T.I.MAC lequel a été transféré à la société Olys à la suite de l'absorption de la société LDLC 7 par cette dernière (voir notes 2.4.2.3, 2.4.9 et 2.4.16).

Du 01/04/2025 au 31/03/2026			
Créances	Montant brut	Montant dépréciation	Montant net
Créances clients	30 867	1 472	29 395
Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir	4 610		4 610
Etat (IS, TVA...)	2 068		2 068
Produits à recevoir	7		7
Compte courant et retenue garantie Eurofactor	459		459
Comptes courants des filiales	31 471	11 519	19 952
Débiteurs divers	126		126
Total créances actif circulant	69 609	12 991	56 618
Charges const. d'avance liées aux marchandises	1 747		1 747
Ch. const. avance/loyers immob. et ch. locatives	1 662		1 662
Ch. const. avance diverses relevant de l'exploitation	2 476		2 476
Ch. const. avance diverses relevant du financier	0		0
Total charges constatées d'avance	5 885	0	5 885

2.4.6.1 Créances de l'actif circulant

Au 31 mars 2026, la part des créances client échues est de 24,84%.

La société GROUPE LDLC a signé en mars 2022 un avenant au contrat d'affacturage conclu en mars 2017 avec Eurofactor.

Les créances de l'actif circulant incluent un montant de 459 milliers d'euros correspondant au compte courant et retenue de garantie Eurofactor.

Au 31 mars 2026, le Groupe a cédé 1,7 millions d'euros de créances commerciales à Eurofactor. Au 31 mars 2025, le montant cédé représentait 2,3 millions d'euros.

Le poste « Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir » correspond principalement à des avoirs liés à de la marchandise et à des remises arrière.

Les comptes courants des filiales d'un montant brut de 31 471 milliers d'euros correspondent principalement aux filiales LDLC Invest, LDLC Boutiques, LDLC Event et LDLC VR Studio pour un montant respectivement de 9 561 milliers d'euros, 7 696 milliers d'euros, 5 559 milliers d'euros et 4 572 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, les dépréciations des comptes courants des filiales concernent principalement les sociétés LDLC Event à hauteur de 5 559 milliers d'euros et LDLC VR Studio à hauteur de 4 572 milliers d'euros.

2.4.6.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sur marchandises correspondent aux factures de marchandises livrées après la date de clôture.

2.4.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026			Du 01/04/2024 au 31/03/2025		
Valeurs	Brutes	Prov.	Nettes	Brutes	Prov.	Nettes
Sous total valeurs mob. placem.	2 200	123	2 076	1 810	1 571	238
Sous total disponibilités	2 495	0	2 495	34 190	0	34 190
Total	4 694	123	4 571	35 999	1 571	34 428

Les valeurs mobilières de placement correspondent exclusivement aux 55 681 actions auto-détenues par la société GROUPE LDLC au 31 mars 2026 contre 31 381 actions sur l'exercice précédent.

L'écart de 24 300 actions auto-détenues constaté au 31 mars 2026 s'explique par l'achat de 25 000 actions par la société GROUPE LDLC ainsi que l'attribution de 700 actions au profit d'un salarié de la société GROUPE LDLC et de l'une de ses filiales.

Au 31 mars 2026, les 55 681 actions auto-détenues, comprennent 25 681 actions propres acquises avec un objectif d'attribution de plan d'actions gratuites mais non attribuées à un plan déterminé pour lesquelles une évaluation au cours moyen du dernier mois de clôture a été réalisée, ce qui explique la provision pour dépréciation de 123 milliers d'euros contre une provision de 1 571 milliers d'euros au 31 mars 2025 pour 30 781 actions.

Depuis le 2 octobre 2023, la société GROUPE LDLC ainsi que certaines filiales ont signé une convention de centralisation de trésorerie groupe avec deux banques afin de permettre un nivellement périodique des comptes bancaires entre la société centralisatrice GROUPE LDLC et les sociétés centralisées (filiales).

2.4.8 Provisions et passifs éventuels

Ce poste s'analyse comme suit :

Tableau des provisions

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026					Du 01/04/2024 au 31/03/2025				
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de dotations Utilisées	Non utilisées	Montant à la clôture de l'exercice	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de dotations Utilisées	Non utilisées	Montant à la clôture de l'exercice
Garanties clients	663	1 069	(663)		1 069	317	663	(317)		663
Provisions salariés	0				0	0				0
Autres provisions pour risques	178	81	(178)		81	72	178	(72)		178
Loyers & chges locatives	580		(580)		0	1 331	97	(515)	(332)	580
Situation nette filiale	0	260			260	0				0
Total provisions pour risques	1 421	1 410	(1 421)	0	1 410	1 720	938	(905)	(332)	1 421
Coûts restructuration	3 957		(2 910)	(702)	345	0	3 957			3 957
Ind. fin carrière	3 612		(3)	(611)	2 998	3 434	192	(14)		3 612
Attrib. Actions grat.	9	139	(17)		131	758	96	(752)	(93)	9
Bons d'achat	64	9	(64)		9	98	64	(98)		64
Autres provisions pour charges		39			39	0				0
Total provisions pour charges	7 643	187	(2 994)	(1 313)	3 522	4 291	4 309	(864)	(93)	7 643
Total	9 064	1 597	(4 415)	(1 313)	4 932	6 011	5 247	(1 768)	(425)	9 064

La société n'a pas connaissance au 31 mars 2026 d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

Garanties clients

La provision pour garantie clients enregistre une nouvelle hausse sur l'exercice, reflétant l'élargissement progressif du périmètre de la garantie commerciale offerte par la société depuis avril 2023.

Ces éléments justifient une provision à hauteur de 1 069 milliers d'euros au 31 mars 2026 contre 663 milliers d'euros au 31 mars 2025 (voir note 2.4.15).

Autres provisions pour risques

La provision pour risques de 160 milliers d'euros qui avait été constatée au 31 mars 2025 en lien avec l'intégration de Rue du Commerce, a été entièrement reprise au 31 mars 2026.

Evolution du parc immobilier logistique

Compte tenu de l'arrêt d'activité de l'entrepôt logistique situé à Gennevilliers une provision de 484 milliers d'euros avait été constituée au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2026, cette provision a été reprise pour le montant restant, soit 484 milliers d'euros, suite à la signature d'un protocole transactionnel de résiliation le 27 juin 2025.

Provision situation nette filiale

La décision d'arrêt des activités de la filiale L'Ecole LDLC, justifie la provision de l'intégralité de sa situation nette pour 260 milliers d'euros au 31 mars 2026.

Provisions coûts de restructuration

Au 31 mars 2025, dans le cadre du projet du Plan de Sauvegarde de l'Emploi une provision pour restructuration avait été constatée à hauteur de 3 957 milliers d'euros, dont 3 530 milliers d'euros constitués de frais liés au personnel et 427 milliers d'euros de coûts d'honoraires. Au 31 mars 2026, une reprise de provision de 3 612 milliers d'euros a été constatée dont 197 milliers d'euros correspondent aux salariés qui ont été reclassés dans le Groupe.

Indemnités de fin de carrière

La société GROUPE LDLC applique la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables.

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2026 pour le calcul de la provision d'indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Hypothèses économiques		
Taux de croissance des salaires cadres	2,5 %	2,5 %
Taux de croissance des salaires non cadres	2,5%	2,5%
Taux d'actualisation par référence à l'Iboxx Corporates AA	3,9%	3,55%
Durée moyenne résiduelle d'activité	19 à 20 ans	20 à 21 ans
Hypothèses démographiques		
Age de départ en retraite	60 à 67 ans	60 à 67 ans
Tables de mortalité	Insee 2024	Insee 2024
Turn-over	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société

- Convention Collective applicable : « des entreprises de vente à distance » - IDCC 2198

La reprise de provision des indemnités de fin de carrière à hauteur de 611 milliers d'euros résulte principalement des départs enregistrés dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi, ayant entraîné une réduction des effectifs combinée à la hausse du taux d'actualisation porté de 3,55 % au 31 mars 2025 à 3,90 % au 31 mars 2026.

Attribution d'actions gratuites (en cours d'acquisition)

Au 31 mars 2026, deux plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours :

- Attribution du 30 octobre 2025 de 10 000 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition d'un à trois ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

- Attribution du 30 mars 2026 de 20 000 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition d'un à deux ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

La provision pour charges de 131 milliers d'euros comptabilisée au 31 mars 2026 est destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour chacune des tranches des plans 2025 et 2026, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu.

La contrepartie de cette provision est une charge de personnel.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2026, 700 actions ont été attribuées définitivement.

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites		
En cours	30/10/2025	30/03/2026
Date d'attribution		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	10 000	20 000
Date d'acquisition des actions	2 000 actions au 29/10/2026	8 000 actions au 29/03/2027
	3 000 actions au 29/10/2027	12 000 actions au 29/03/2028
	5 000 actions au 29/10/2028	
Période de conservation	1 an	1 an

2.4.9 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Ce poste se décompose comme suit :

**Etat des échéances des dettes à la
clôture de l'exercice**

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

Dettes	Montant	Échéance		
	brut	à un an au plus	à plus d'un an et cinq ans au plus	à plus de cinq ans
Emprunts	34 650	12 019	22 203	429
Découv. bancaires et int. courus	14 650	14 650		
Emprunts et dettes assimilées	49 300	26 669	22 203	429
Fournisseurs	51 705	51 705		
Fournisseurs effets à payer	9 109	9 109		
Fournisseurs factures non parvenues	2 381	2 381		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 196	63 196	0	0
Dettes envers le personnel	7 790	7 790		
Dettes envers les organismes sociaux	3 348	3 348		
Etat (impôt sur les bénéfices, TVA, autres)	7 379	7 379		
Clients, acomptes reçus sur commandes	4 127	4 127		
Clients autres avoirs, rab. rem. à accorder	4 814	4 814		
Comptes courants des filiales	10 936	10 936		
Autres	146	146		
Autres dettes	38 540	38 540	0	0
Produits constatés d'avance	3 670	2 738	933	
Total	154 707	131 142	23 136	429

2.4.9.1 Emprunts et dettes assimilées

Crédits court terme

Les ouvertures de crédit sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- Euribor 3 M (flooré) + 0,7 % à Euribor 3 M (flooré) + 1,5 %

Les autorisations de découverts accordées à la société GROUPE LDLC s'élèvent à 25 millions d'euros au 31 mars 2026.

Crédits long terme

Afin de financer les investissements du Groupe, il a été souscrit entre juillet et septembre 2022, trois nouveaux emprunts de respectivement 5 millions d'euros, 2,5 millions d'euros et 3,5 millions d'euros, soit un total de 11 millions d'euros.

Les emprunts de 5 millions d'euros et 2,5 millions d'euros ont été débloqués à hauteur de 4,25 millions d'euros au 31 mars 2023 et à hauteur de 3,25 millions au 31 mars 2024.

Le 1er avril 2023, la société LDLC 7 (fusionnée dans la société Olys le 31 mars 2026), filiale à 100 % de la société GROUPE LDLC, dédiée au développement et à la gestion du réseau de boutiques Apple (hors boutiques BIMP) a acquis l'intégralité des titres de la société A.C.T.I.MAC et de sa filiale à 100 % la société O.S.I. Nx.

A cet égard, la société LDLC 7 (fusionnée dans la société Olys) a sollicité la société GROUPE LDLC, son associée unique et présidente, aux fins de mettre à sa disposition un prêt intragroupe destiné au financement d'une partie du prix d'acquisition.

Dans ce contexte, la société GROUPE LDLC, a jugé plus opportun et avantageux de recourir, pour ce qui la concerne, à un endettement bancaire plutôt que de mobiliser sa trésorerie disponible afin de débloquent les fonds afférents au prêt intragroupe. La société GROUPE LDLC a ainsi contracté le 27 mars 2023 deux emprunts de respectivement 10 millions d'euros et 5 millions d'euros. Ces deux emprunts de 10 millions d'euros et 5 millions d'euros sont remboursables sur une durée de 7 ans au taux respectivement de 3,90 % l'an et 4,08 % l'an.

L'emprunt de 5 millions d'euros est remboursable avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres. Le premier versement comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts est fixé au 30 juin 2025 et le dernier au 31 mars 2030. La société GROUPE LDLC a également décidé de procéder le 27 mars 2023, à un tirage de 1,5 millions d'euros au titre de l'emprunt de 3,5 millions d'euros souscrit en septembre 2022.

Un avenant n°1 et un avenant n° 2 au contrat de prêt intragroupe ont été signés en date respectivement du 29 septembre 2023 et du 26 septembre 2024, aux fins de permettre à la société GROUPE LDLC d'utiliser une partie de sa créance détenue à l'encontre de LDLC 7 (fusionnée dans la société Olys) dans le cadre d'opérations d'augmentation de capital de cette même entité libérée par voie de compensation de créances.

Afin de financer l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce, la société GROUPE LDLC a contracté le 5 juillet 2024 un emprunt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de 7 ans au taux de 3,87 % l'an.

Dans l'optique de financer son besoin en fonds de roulement, la société GROUPE LDLC a souscrit deux nouveaux emprunts le 23 décembre 2024 et le 29 janvier 2025 de respectivement 5 millions d'euros et 4 millions d'euros, remboursables sur 5 ans au taux respectif de 4,06% et 3,28%.

Le 31 octobre 2024, la société GROUPE LDLC a souscrit un emprunt de 4 millions d'euros afin de financer les investissements du Groupe. Cet emprunt remboursable sur 4 ans au taux de 3,31% a été débloqué en totalité le 4 septembre 2025.

2.4.9.2 Autres dettes

Au 31 mars 2026, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise représente 2 443 milliers d'euros du poste « Dettes envers le personnel », et le forfait social y afférent s'établit à 489 milliers d'euros au sein du poste « Dettes envers les organismes sociaux ».

Au 31 mars 2026, le poste « dettes envers l'Etat » est justifié par de la TVA à décaisser à hauteur de 4 829 milliers d'euros.

A des fins de conformité des nouveaux états primaires, le poste « Comptes courants des filiales » présenté dans les états financiers du 31 mars 2025 dans les « Dettes financières » a été reventilé dans le poste « Autres dettes ».

Les comptes courants des filiales d'un montant de 10 936 milliers d'euros correspondent principalement aux filiales Domimo 2 et Olys pour un montant respectivement de 5 560 milliers d'euros et 2 880 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, les rétrocessions de remises arrièrè à établir pour la filiale Olys représentent 3 575 milliers d'euros du poste « Clients autres avoirs rabais et remises à accorder ».

2.4.9.3 Produits constatés d'avance

Le poste des produits constatés d'avance au 31 mars 2026 correspond essentiellement à l'étalement des ventes de garantie facturées aux clients pour 2 052 milliers d'euros, et au retraitement du chiffre d'affaires pour 1 599 milliers d'euros principalement justifié en moyenne par les deux derniers jours de chiffre d'affaires du mois de mars.

2.4.10 Précisions sur les dettes

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant à la clôture de l'exercice Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Montant garanti
Caisse d'Epargne	4 714	6 000

Suite à l'acquisition du fonds de commerce de Rue du Commerce, la société GROUPE LDLC a signé le 11 juillet 2024 un nantissement de 1^{er} rang et sans concurrence des marques Rue du Commerce et RDC.fr Rue du Commerce au profit de la Caisse d'Epargne jusqu'à remboursement total du prêt de 6 000 milliers d'euros souscrit.

2.4.11 Charges à payer

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	64	60
Disponibilités, intérêts courus à payer	288	147
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 381	3 187
Dettes fiscales et sociales	10 447	8 602
Autres dettes	3 966	1 945
Total	17 145	13 940

Les avoirs à établir auprès des filiales représentent 3 575 milliers d'euros du poste « Autres dettes » au 31 mars 2026 contre 1 189 milliers d'euros au 31 mars 2025 (voir note 2.4.9.2).

En lien avec les nouveaux états primaires, les provisions afférentes aux comptes courants précédemment classées au poste « Disponibilités, intérêts courus à payer » ont été reventilées dans le poste « Autres dettes » à hauteur de 163 milliers d'euros au 31 mars 2026 et 273 milliers d'euros au 31 mars 2025.

2.4.12 Produits à recevoir

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Créances clients factures à établir	370	246
Divers produits à recevoir	15	53
Fournisseurs débiteurs	4 064	5 887
Intérêts courus à recevoir	263	332
Etat produits à recevoir	1 032	774
Total	5 744	7 293

Dans le cadre de la refonte des états primaires, les provisions afférentes aux comptes courants précédemment classées au poste « Intérêts courus à recevoir » ont été reventilées dans le poste « Divers produits à recevoir » à hauteur de 7 milliers d'euros au 31 mars 2026 et 20 milliers d'euros au 31 mars 2025.

Les intérêts courus à recevoir correspondent principalement aux intérêts calculés sur le prêt accordé par la société GROUPE LDLC à sa filiale LDLC 7, lequel a été transféré à la société Olys à la suite de l'absorption de la société LDLC 7 par cette dernière à hauteur de 231 milliers d'euros au 31 mars 2026 et pour un montant identique au 31 mars 2025 (voir note 2.4.1).

2.4.13 Détail du chiffre d'affaires net

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026			Du 01/04/2024 au 31/03/2025		
	France métropole	Export	Total	France métropole	Export	Total
Vente m/ses	423 685	52 731	476 416	411 490	46 508	457 997
Production vendue *	17 582	4 815	22 396	13 147	3 988	17 135
Total	441 267	57 546	498 812	424 637	50 496	475 132

* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port facturés sur les marchandises vendues, aux commissions ainsi qu'aux frais de gestion et d'abonnement de marketplaces, et aux refacturations de charges effectuées aux filiales à compter de l'exercice clos au 31 mars 2026 en lien avec les nouveaux états primaires. Ces refacturations de frais d'un montant de 2 939 milliers d'euros au 31 mars 2026 concernent principalement des achats de pièces pour du SAV d'une part, et des refacturations de loyers immobiliers et mobiliers d'autre part.

2.4.14 Informations relatives à l'effectif par catégorie

Informations relatives aux charges de personnel

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Salaires	23 658	28 149
Cotisations sociales	10 736	12 244
<i>dont charges sociales</i>	<i>9 787</i>	<i>10 927</i>
<i>dont autres charges de personnel</i>	<i>949</i>	<i>1 317</i>
Total	34 394	40 392

La réduction des effectifs intervenue dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi, dont la mise en œuvre est en cours de finalisation au 31 mars 2026, a entraîné une diminution de la masse salariale et, par conséquent, des charges de personnel.

Informations relatives à l'effectif par catégorie

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Effectif moyen employé		
Ouvriers	0	0
Employés, techniciens, agents de maîtrise	383	429
Cadres et ingénieurs	190	195
Total	573	624

2.4.15 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

Dotations aux amortissements et aux dépréciations	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Dot. aux amort des immobilisations	5 103	5 446
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 103	5 446
Dot. pour dépréciation des stocks	2 912	3 225
Dot. pour dépréciation des créances clts	1 472	698
Dot. pour dépréciation des créances frns	100	64
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4 484	3 987
Dot. aux provisions pour garantie clients	1 069	663
Dot. prov. indemnités fin de carrière	0	178
Dot. prov. pour risq chges salariés	0	0
Dot. prov. loyers et charges locatives	0	97
Dotations diverses	129	242
Dotations aux provisions	1 198	1 180
Total dot. aux amort. et aux dépréciations	10 785	10 613

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Rep. aux amort des immobilisations	0	3
Reprises aux amortissements sur immobilisations	0	3
Rep. pour dépréciation des stocks	3 225	2 228
Rep. pour dépréciation des créances clts	698	438
Rep. pour dépréciation des créances frns	64	62
Reprises aux dépréciations sur actif circulant	3 987	2 728
Rep. aux provisions pour garantie clients	663	317
Rep. prov. indemnités fin de carrière	614	0
Rep. prov. pour risq chges salariés	0	0
Rep. prov. loyers et charges locatives	580	847
Reprises diverses	242	3 855
Reprises aux provisions	2 099	5 019
Total reprises sur amort. dépréciations et provisions	6 087	7 750

Les dotations aux amortissements concernant les projets internes s'élèvent à 1 236 milliers d'euros contre 1 525 milliers d'euros au 31 mars 2025 (voir note 2.4.3). Au 31 mars 2026, l'ensemble des projets développés en interne figurant à l'actif sont intégralement amortis.

La hausse des dotations aux provisions pour garantie clients s'explique par l'élargissement progressif du périmètre de la garantie commerciale offerte par la société GROUPE LDLC (voir note 2.4.8). Ces éléments justifient une provision à hauteur de 1 069 milliers d'euros au 31 mars 2026 contre 663 milliers d'euros au 31 mars 2025.

La reprise de provision pour indemnités de fin de carrière résulte de la hausse du taux d'actualisation, porté de 3,55 % au 31 mars 2025 à 3,90 % au 31 mars 2026, combiné à la réduction des effectifs intervenue dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

La reprise de provision sur loyers et charges locatives de 580 milliers d'euros constatée au 31 mars 2026 concerne respectivement l'entrepôt logistique de Gennevilliers à hauteur de 483 milliers d'euros et le transfert des équipes de Rue du Commerce de leurs bureaux parisiens pour 97 milliers d'euros.

En lien avec l'intégration de Rue du Commerce une provision pour risques de 160 milliers d'euros avait été constituée au 31 mars 2025. Cette provision a été totalement reprise au 31 mars 2026.

Le poste « Reprises diverses » au 31 mars 2025, est justifié à hauteur de 3 684 milliers d'euros par le reclassement des transferts de charges (791) conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06.

2.4.16 Résultat financier

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Intérêts courus sur prêts	465	464
Intérêts des autres participations	7	9
Produits financiers de participation	472	472
Produits des autres immobilisations financières	10	10
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10	10
Intérêts bancaires créditeurs	6	147
Produits financiers sur comptes courants	813	676
Autres produits financiers	7	6
Autres intérêts et produits assimilés	825	829
Reprises sur dépréciations et provisions	1 612	1 275
Reprises sur dépréciations et provisions	1 612	1 275
Différences positives de change	(1)	2
Bonis/rachat de ses actions	132	0
Produits divers de cessions d'immobilisations financières cédées	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	132	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Sous-total produits financiers	3 049	2 588
Dotations aux amort., aux dép. et aux provis.	16 320	5 270
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	16 320	5 270
Intérêts des emprunts	1 171	973

Charges financières sur comptes courants	354	512
Intérêts bancaires	176	21
Commissions de financements	107	73
Autres charges financières	0	0
Intérêts et charges assimilés	1 809	1 580
Différences négatives de change	(0)	0
Malis/rachat de ses actions	111	0
Charges diverses de cessions d'immobilisations financières cédées	134	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	245	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Sous-total charges financières	18 374	6 850
Résultat financier	(15 324)	(4 263)

Les produits d'intérêts courus sur prêts de 465 milliers d'euros, sont justifiés par la conclusion le 27 mars 2023 d'un contrat de prêt intragroupe entre la société GROUPE LDLC et sa filiale LDLC 7, lequel a été transféré à la société Olys à la suite de l'absorption de la société LDLC 7 par cette dernière au 31 mars 2026 (voir notes 2.4.2.3, 2.4.6 et 2.4.9).

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, les postes « Bonis/rachat de ses actions » et « Malis/rachat de ses actions » précédemment classés en résultat exceptionnel dans les états financiers du 31 mars 2025, ont été reventilés à compter de l'exercice clos au 31 mars 2026 en produits financiers et charges financières. L'attribution définitive d'actions gratuites justifie au 31 mars 2026 le poste de reprises sur provisions financières et le mali de rachat de ses actions à hauteur de 15 milliers d'euros (voir note 2.4.8).

Les actions propres acquises dans le cadre d'un objectif d'attribution au titre de plans d'actions gratuites, mais non affectées à un plan déterminé à la date de clôture, représentent 25 681 actions au 31 mars 2026 contre 30 781 actions au 31 mars 2025. Leur évaluation au cours moyen du dernier mois de l'exercice conduit à constater une provision de 123 milliers d'euros au 31 mars 2026 contre 1 571 milliers d'euros au 31 mars 2025, et une reprise de la provision constituée à l'exercice précédent de 1 571 milliers d'euros contre 1 226 milliers d'euros au 31 mars 2025.

L'augmentation des dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions constatée au 31 mars 2026 s'explique notamment par des dépréciations constatées sur les comptes courants à hauteur de 4 572 milliers d'euros pour la société LDLC VR Studio et de 1 341 milliers d'euros pour la société Labyrinthe Paris.

Ces dépréciations s'étendent également aux titres de participation, dépréciés à concurrence de notamment 1 500 milliers d'euros pour la société NLCL, 2 789 milliers d'euros pour la société LDLC VR Studio, 500 milliers d'euros pour la société L'École LDLC, ainsi qu'un complément de dépréciation de 5 000 milliers d'euros sur les titres de la société Olys.

Au titre de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2025, des dépréciations avaient été comptabilisées sur les titres de la société ADB Boutiques à hauteur de 2 000 milliers d'euros, ainsi qu'un complément de provision sur les titres de la société Olys pour un montant de 1 500 milliers d'euros.

Par ailleurs, la décision d'arrêt des activités de la société L'École LDLC a conduit à provisionner l'intégralité de sa situation nette à hauteur de 260 milliers d'euros.

La hausse des intérêts d'emprunt s'explique principalement par le déblocage en septembre 2025 d'un nouvel emprunt de 4 millions d'euros à hauteur de 71 milliers d'euros, et par l'effet année pleine de l'emprunt de 6 millions d'euros souscrit en juillet 2024 représentant 70 milliers d'euros de charges supplémentaires sur l'exercice.

L'augmentation des intérêts bancaires résulte du recours à l'endettement à court terme sur l'exercice.

Le mali de fusion résultant de l'absorption de la société Nemeio explique intégralement le poste « Charges diverses de cessions d'immobilisations financières cédées », pour un montant de 134 milliers d'euros.

2.4.17 Résultat exceptionnel

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Quote-part des subventions d'invest.	0	4
Bonis/rachat de ses actions	0	26
Reprise amortissements except.	82	0
Reprise excep. s/provisions pour restructuration	3 612	0
Reprise s/provisions exceptionnelles	0	722
Produits exceptionnels divers	0	1
Sous-total produits exceptionnels	3 694	754
Charges except. s/cessions immobil.	0	51
Malis/rachat de ses actions	0	855
Dot. amortissements except.	94	9
Dot. amortissements dérogatoires	2	5
Dot. Provisions pour restructuration	0	3 957
Charges exceptionnelles pour restructuration	2 910	83
Sous-total charges exceptionnelles	3 006	4 961
Résultat exceptionnel	687	(4 206)

Suite au projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi annoncé le 3 mars 2025, une provision de 3 957 milliers d'euros pour frais de restructuration avait été constatée au 31 mars 2025 (voir note 2.4.8).

La signature le 12 mai 2025 de l'accord collectif portant PSE de la société GROUPE LDLC, justifie au 31 mars 2026 une reprise de provision exceptionnelle à hauteur de 3 612 milliers d'euros et une charge exceptionnelle totale de 2 910 milliers d'euros correspondant à des coûts déjà engagés ou facturés au 31 mars 2026.

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, les charges et produits présentés ci-dessous, constatés en résultat exceptionnel sur l'exercice précédent, sont traités comme suit au 31 mars 2026 :

- les produits sur cessions d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées sont constatés dans les postes « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » du résultat d'exploitation,
- les charges et produits liés à l'attribution définitive d'actions gratuites sont constatés dans le résultat financier (voir note 2.4.8),
Au 31 mars 2025, l'attribution définitive d'actions gratuites justifiait le poste de reprises exceptionnelles sur provisions exceptionnelles et le mali de rachat de ses actions à hauteur de 722 milliers d'euros.

La restitution de l'entrepôt de Gennevilliers au 30 juin 2025 justifie une reprise de provision exceptionnelle à hauteur de 82 milliers d'euros et une dotation d'amortissements exceptionnels de 94 milliers d'euros au 31 mars 2026.

2.4.18 Impôt

Le calcul d'impôt est le suivant :

Du 01/04/2025 au 31/03/2026					
	Résultat avant IS	Impôt société à 25 %	Contrib. Sociale à 3,3 %	Impact de l'intégration fiscale et des crédits d'impôts (mécénat, recherche, apprentissage)	Résultat après IS
Résultat d'exploitation	26 865	(10 604)	(65)	276	16 472
Résultat financier	(15 324)	7 912			(7 412)
Résultat exceptionnel	687	(6)			682
Imputation des déficits antérieurs		0	0		0
Particip. sal. résult. ent.	(2 443)				(2 443)
Total	9 785	(2 697)	(65)	276	7 299

Les chiffres indiquant un impôt société négatif correspondent à une charge d'impôt.

2.4.19 (Accroissements) et allègements futurs d'impôt

Les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à des allègements ou accroissements futurs en base d'impôt.

Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
--------------------------------	--------------------------------

Provision garantie clients	406	346
Organic	(10)	(10)
Amortissement droit au bail	15	38
Taxe sur les surfaces commerciales	0	0
Effort construction	(4)	1
Provision indemnités fin de carrière	(614)	178
Provision sur titres de participation	4 789	3 462
Provision sur compte courant	6 143	174
Provision situation nette	260	0
Provision écart de change	63	(55)
Provision loyers/chges loc.	(580)	(751)
Participations des salariés	2 443	(664)
Rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance	5	(5)
Diverses provisions pour risque	(871)	987
Total	12 045	3 700

2.4.20 Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts sont les suivants :

Crédits d'impôts	Du 01/04/2025 au 31/03/2026
Crédit d'impôt recherche	0
Crédit d'impôt mécénat	211
Crédit d'impôt famille	53
Total	264

2.4.21 Tableau - Liste des filiales et des participations

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société (1)	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice(+) ou perte (-)) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Filiales détenues à plus de 50 %										
ADB BOUTIQUES	465	100%	8 910	6 910	1 246		4 550	(1 267)	0	
ANIKOP	(55)	100%	1 417	1 417	(260)		2 124	(223)	0	
DLP-CONNECT	(392)	100%	855	855	457		1 835	(152)	0	
DOMIMO 2	5 438	100%	1 908	1 908	(5 560)		0	125	0	
LDLC BOUTIQUES	494	100%	11 614	11 614	7 696	39	41 753	(4 695)	0	
LDLC DISTRIBUTION	642	100%	700	700	(1 634)		5 255	309	0	
LDLC EVENT	(5 430)	100%	251	0	0		0	(172)	0	
LDLC INVEST	(1 762)	100%	30	30	9 561		0	(270)	0	
LDLC VR STUDIO	(4 555)	100%	2 789	0	0		195	(1 876)	0	

LDLC PRO LEASE	330	100%	100	100	(376)	1 238	12	0
L'ECOLE LDLC	(307)	100%	500	0	0	238	(631)	0
LDLC 11	11	100%	30	30	0	0	(1)	0
LDLC 13	11	100%	30	30	0	0	(1)	0
OLYS	14 060	100%	40 691	30 991	(2 880)	81 121	890	0
A. Total des filiales Participations détenues de 10% à 50 %	8 949 836	100%	69 825 247	54 585 081	8 248 639	0 138 309 528	(7 951 715)	0
NLCL	(306)	10%	1 500	0	557	3 581	(322)	0 (*)
CG DEVELOPPEMENT	2 077	20%	400	400	428	435	33	0 (**)
B. Total des participations	1 770 482		1 899 998	399 998	985 368	0 4 016 364	(289 176)	0
C. Total des filiales et des participations (A + B)	10 720 318		71 725 244	54 985 078	9 234 006	0 142 325 892	(8 240 891)	0

(1) Sous déduction des dépréciations le cas échéant

Les éléments financiers communiqués pour :

* la société NLCL correspondent au dernier exercice clos au 31 décembre 2024

** la société CG Développement correspondent à l'exercice clos au 31 mars 2025

2.4.22 Convention d'intégration fiscale

Le Groupe fiscalement intégré dont la société GROUPE LDLC est la tête du Groupe est composé des filiales LDLC Distribution, LDLC Boutiques, L'Ecole LDLC, ADB Boutiques, Domimo 2, LDLC 11, LDLC Invest, LDLC 13, Olys, LDLC VR Studio, Anikop, LDLC Pro Lease, O.S.I. Nx et DLP Connect.

Au 1er avril 2025, les sociétés A.C.T.I.MAC et LDLC 7 sont sorties du périmètre d'intégration fiscale suite à leur fusion, ainsi que la société Nemeio suite à la transmission universelle du patrimoine dont elle a fait l'objet.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 2 314 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2026.

2.4.23 Rémunérations

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Membres du directoire	837	1 390
Membres du conseil de surveillance	29	34

2.4.24 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la société GROUPE LDLC n'a réalisé aucune transaction significative avec des parties liées qui n'ait pas été conclue aux conditions normales de marché.

2.4.25 Informations spécifiques pour les sociétés anonymes

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, aucune transaction significative réalisée entre la société GROUPE LDLC et ses principaux actionnaires ou les membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

2.4.26 Engagements pris en matière de crédit-bail

Au 31 mars 2026, la société GROUPE LDLC n'a pas de crédit-bail en cours.

2.4.27 Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires

Engagements de crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Catégorie d'immobilisation 1					
Catégorie d'immobilisation 2					
Total					

	Redevances payées		Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Catégorie d'immobilisation 1					
Catégorie d'immobilisation 2					
Total					

Au 31 mars 2026, la société GROUPE LDLC n'a pas de crédit-bail en cours.

2.4.28 Autres opérations non inscrites au bilan

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan

En milliers d'euros sauf mention spécifique

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
Garantie sur bail commercial	39	Cautiion solidaire de la société GROUPE LDLC envers la société LDLC Boutiques.	Bail signé avec la SCI Immocrous pour la boutique de Villeneuve-d'Ascq
Partenariat	Confidentiel	Engagement dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'ASVEL sur une durée de 10 ans qui a été prorogé en octobre 2023 pour 2 saisons sportives supplémentaires jusqu'au 30 juin 2030.	Début en 07 / 2018
Partenariat	Confidentiel	Engagement dans le cadre d'un contrat de partenariat initialement signé pour une durée de 4 ans avec LYON ASVEL FEMININ et qui a été renouvelé en juin 2022 pour 4 ans complémentaires jusqu'à la saison 2026 / 2027.	Début en 08 / 2019
Partenariat	Confidentiel	Contrat de naming avec THRILLSTAGE se substituant à l'Olympique Lyonnais suite à la cession de l'Arena, en juin 2024, à la société Holarena. L'Arena exploitée par la société Thrillstage ne fait donc plus partie des infrastructures opérées par Olympique Lyonnais Groupe (renommée Eagle Football Group) et ses filiales. Le contrat a été conclu pour une durée de 8 ans à compter de la date de mise en exploitation de la salle de spectacle multifonction intervenu en novembre 2023.	Début en 11 / 2023
Financement bancaire	6 000	Nantissement de 1er rang et sans concurrence des marques Rue du Commerce et RDC.FR Rue du Commerce au profit de la Caisse d'Epargne jusqu'à remboursement total du prêt de 6 000 milliers d'euros souscrit.	

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan

Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties reçues	Autres informations
--	------------------	---------------------

13 milliers CHF	La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de la société GROUPE LDLC en faveur de l'administration Fédérale des douanes pour garantir le paiement des droits de douane et TVA douanière de GROUPE LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée. En janvier 2015, la société GROUPE LDLC a signé avec la Caisse d'Epargne une convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme. En janvier 2015, la société GROUPE LDLC a signé avec le Crédit Agricole une convention cadre relative à des achats de dollars (USD) à terme.	Au 31 mars 2026, aucun contrat n'est en cours. Au 31 mars 2026, aucun contrat n'est en cours.
72	Dans le cadre de l'emprunt de 900 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 30 janvier 2019, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « prêt Croissance Industrie 2 » à hauteur de 80 % de son capital restant dû. Une retenue de garantie de 45 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.	
132	Dans le cadre de l'emprunt de 1 100 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 4 février 2019, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « prêt Croissance Industrie 2 » à hauteur de 80 % de son capital restant dû. Une retenue de garantie de 55 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.	
190	Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 12 avril 2021, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie de l'Union Européenne au travers du Fonds Européen pour les investissements stratégiques à hauteur de 60 % de son capital restant dû.	
1 625	Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 1er juin 2022, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital restant dû. Une retenue de garantie de 250 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.	

2 000	Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 27 mars 2023, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital restant dû. Une retenue de garantie de 250 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
2 826	Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 23 décembre 2024, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie de l'Union Européenne au travers du Fonds Européen pour les investissements stratégiques à hauteur de 60 % de son capital restant dû.

2.5 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, les postes de transferts de charges (791) du 31 mars 2025 ont été intégralement reclassés dans le poste "Reprises sur dépréciations et provisions" pour un montant de 3 684 milliers d'euros.

Les comptes courants passif affectés au poste « Emprunts et dettes financières » dans les états financiers du 31 mars 2025 ont été reventilés dans le poste « Autres dettes » pour un montant de 13 471 milliers d'euros.

A des fins de conformité des nouveaux états primaires, le poste "Coût d'achat" présenté dans les états financiers du 31 mars 2025 a été reventilé principalement dans les postes "Achats de marchandises" pour 363 636 milliers d'euros, "Variation de stocks de marchandises" pour 16 554 milliers d'euros et "Autres achats et charges externes" pour 11 896 milliers d'euros. Le poste « Dettes financières » a été reventilé dans le poste « Autres dettes » à hauteur de 13 471 milliers d'euros.

Les produits constatés d'avance affectés au poste « Compte de régularisation » dans les états financiers du 31 mars 2025 ont été reventilés dans la rubrique des « dettes » pour un montant de 4 149 milliers d'euros.

Les comptes tels que publiés au 31 mars 2025 présentaient les soldes suivants :

Bilan actif

	Note	Au 31 mars	
		2025	2024
Immobilisations incorporelles nettes	(2.3.1)	21 071	18 186
Immobilisations corporelles nettes	(2.3.2)	10 229	11 149
Immobilisations financières nettes	(2.3.3)	78 666	81 932
Actif immobilisé		109 966	111 267
Stocks et en-cours	(2.3.4)	62 471	80 023
Clients et comptes rattachés	(2.3.5)	29 192	24 944
Autres créances	(2.3.6)	28 899	21 051
Disponibilités	(2.3.7)	34 428	30 854
Actif circulant		154 991	156 872
Comptes de régularisation	(2.3.8)	9 644	7 706
Total Actif		274 600	275 845

Bilan passif

	Note	Au 31 mars	
		2025	2024
Capital	(1.3)	1 111	1 111
Prime d'émission ou de fusion	(1.3)	21 053	21 053
Réserve légale	(1.3)	114	114
Autres réserves	(1.3)	89 806	83 301
Report à nouveau	(1.3)	23	0
Acompte sur dividendes	(1.3)	0	0
Résultat de l'exercice	(1.3)	(6 178)	8 974
Provisions réglementées		502	497
Total capitaux propres		106 431	115 049
Provisions pour risques et charges	(2.3.9)	9 064	6 011
Dettes financières	(2.3.10)	56 503	54 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2.3.11)	74 424	75 638
Dettes fiscales et sociales	(2.3.12)	17 454	16 847
Autres dettes	(2.3.13)	6 409	5 823
Comptes de régularisation	(2.3.14)	4 316	2 444
Total Passif		274 600	275 845

Compte de résultat

	Note	Au 31 mars	
		2025	2024
Vente de marchandises	(2.3.17)	457 997	488 748
Prestations vendues	(2.3.17)	17 135	16 751
Coût d'achat		(392 596)	(415 042)
Marge commerciale		82 536	90 457
Autres produits		1 242	1 940
Autres achats charges externes		(28 754)	(29 967)
Impôts et taxes		(2 371)	(1 942)
Charges de personnel	(2.3.19)	(40 392)	(41 063)
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions	(2.3.20)	(6 548)	(6 528)
Autres charges		(3 920)	(3 319)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 793	9 577
Produits financiers	(2.3.21)	2 588	3 652
Charges financières	(2.3.21)	(6 850)	(2 657)
RESULTAT FINANCIER		(4 263)	994
RESULTAT COURANT		(2 470)	10 572
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2.3.22)	(4 206)	(290)
Participation des salariés aux résult. entrepr.		0	(664)
Impôt	(2.3.23)	499	(643)
RESULTAT NET		(6 178)	8 974

PARTIE 4 : COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AFFÉRENTS À CES COMPTES CONSOLIDÉS



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



62 Rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris Cedex

GROUPE LDLC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2026

À l'assemblée générale de la société Groupe LDLC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE LDLC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2024-05 exposées dans la note 2.2 « Règles et méthodes comptables » au paragraphe « 2.2.1 Référentiel comptable - Changement de méthode comptable » et la note 5.6 « Comparabilité des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2026 s'établit à 44 300 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.2.5 « Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition associés à ces transactions » et 3.2.1 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs recouvrables de ces écarts d'acquisition et la cohérence des hypothèses retenues lors de l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les stocks de votre groupe sont dépréciés selon les modalités décrites dans les notes 2.2.12 « Stocks » et 3.8 « Précisions sur les stocks et en-cours » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Lyon et Paris, le 11 juin 2026

Forvis Mazars

Signé par :

EB47DF2B09C2478...

Alexandra Bertucat-Louwagie
Associée

Talenz Audit

Signé par :

613A4EEC67C9452...

Rémi Charnay
Associé

1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2026

L'ensemble des données présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif

	Note	Au	
		31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations incorporelles nettes	(3.2 à 3.5)	63 919	67 907
dont écarts d'acquisition	(3.2)	44 300	44 300
Immobilisations corporelles nettes	(3.2 à 3.5)	20 584	21 173
Immobilisations financières nettes	(3.2 à 3.4)	10 593	12 408
Titres mis en équivalence	(3.6)	160	266
Actif immobilisé		95 256	101 755
Stocks	(3.8)	116 545	70 688
Clients et comptes rattachés	(3.9) (3.10)	25 197	25 830
Autres créances et comptes de régularisation	(3.9) (3.10)	21 310	28 708
Valeurs mobilières de placement	(3.11)	2 076	238
Disponibilités	(3.11)	5 021	36 724
Actif circulant		170 149	162 187
Total de l'actif		265 404	263 942

Passif

	Note	Au	
		31/03/2026	31/03/2025
Capital		1 111	1 111
Primes		21 053	21 053
Réserves consolidées		67 908	78 775
Titres auto-détenus		(163)	(130)
Acompte sur dividendes		0	0
Résultat		10 177	(10 893)
Subventions d'investissement		244	300
Total des capitaux propres revenant aux actionnaires	(1.3)	100 329	90 215
Intérêts minoritaires		0	0
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres	(1.3)	100 329	90 215
Provisions pour risques et charges		7 087	12 190
Total des provisions	(3.13)	7 087	12 190
Emprunts et dettes financières		49 327	43 069
Fournisseurs et comptes rattachés		71 177	83 095
Autres dettes et comptes de régularisation		37 485	35 373
Total des dettes	(3.14)	157 988	161 537
Total du passif		265 404	263 942

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	Au 31 mars	
		2026	2025
Chiffre d'affaires	(4.1)	554 054	534 462
Autres produits d'exploitation		0	0
Achats consommés		(418 412)	(421 474)
Marge brute		135 642	112 988
Autres achats et charges externes		(46 829)	(42 655)
Impôts et taxes		(3 074)	(3 075)
Charges de personnel	(4.2)	(58 834)	(64 084)
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions	(4.3)	(8 663)	(8 828)
Autres charges et produits		(2 695)	(1 639)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		15 547	(7 292)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		0	(36)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		15 547	(7 328)
Produits financiers	(4.4)	1 681	396
Charges financières	(4.4)	(4 314)	(1 417)
Produits exceptionnels	(4.5)	4 810	963
Charges exceptionnelles	(4.5)	(3 940)	(6 863)
Impôts sur le résultat	(4.6)	(3 500)	3 455
Résultat net des sociétés intégrées		10 283	(10 794)
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		(106)	(99)
Résultat net de l'ensemble consolidé		10 177	(10 893)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net - Part du Groupe		10 177	(10 893)
Résultat net revenant :			
- aux actionnaires de la Société		10 177	(10 893)
- aux intérêts minoritaires			
- aux intérêts participations ne donnant pas le contrôle			
Résultats par action : Résultat revenant aux actionnaires			
- résultat net par action (en euro)		1,65	(1,77)
- résultat net dilué par action (en euro)		1,65	(1,77)

1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Titres auto détenus	Capitaux propres part du groupe	Intérêts Minorit.	Subvent. d'invest.	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2024	1 111	21 053	81 299	(225)	103 238	0	15	103 253
Résultat net au 31 mars 2025			(10 893)		(10 893)			(10 893)
Mouvements actions propres			(79)	95	16			16
Augmentation de capital et primes					0			0
Dividendes versés/ ex clos au 31 mars 2024 (a)			(2 446)		(2 446)			(2 446)
Réduction de capital					0			0
Variation de périmètre					0			0
Subventions					0		285	285
Réserves part. ne donnant pas le contrôle					0			0
Capitaux propres au 31 mars 2025	1 111	21 053	67 881	(130)	89 915	0	300	90 215

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Titres auto détenus	Capitaux propres part du groupe	Intérêts Minorit.	Subvent. d'invest.	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2025	1 111	21 053	67 881	(130)	89 915	0	300	90 215
Résultat net au 31 mars 2026			10 177		10 177			10 177
Mouvements actions propres			26	(33)	(6)			(6)
Augmentation de capital et primes					0			0
Dividendes versés/ ex clos au 31 mars 2025					0			0
Variation de périmètre					0			0
Subventions					0		(57)	(57)
Réserves part. ne donnant pas le contrôle					0			0
Capitaux propres au 31 mars 2026	1 111	21 053	78 085	(163)	100 085	0	244	100 329

- (a) Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2024, les actionnaires de GROUPE LDLC ont approuvé la proposition de versement d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice 2023-2024. Le montant total des dividendes a été mis en paiement le 4 octobre 2024.

1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Au 31 mars	
	2026	2025
Résultat net des activités poursuivies	10 177	(10 893)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie (a)	5 148	14 133
Charge d'impôts (courants et différés) (b)	3 500	(3 455)
Plus ou moins values de cessions d'actifs	174	2
Sous-total (capacité d'autofinancement avant impôt)	18 999	(214)
Impôts versés	(2 489)	2 343
Variation du besoin en fonds de roulement (c)	(48 642)	13 530
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(32 132)	15 659
Produits des cessions d'actifs immobilisés nets d'impôts	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés (d)	(4 476)	(15 737)
Réductions d'actifs immobilisés financiers (d)	496	361
Variation de périmètre	0	(628)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(3 979)	(16 005)
Opérations sur actions propres	(6)	16
Autres impacts	(4)	0
Nouveaux emprunts (e)	4 000	15 000
Remboursements des emprunts (e)	(12 173)	(9 921)
Variation des autres dettes financières (e)	(2)	(6)
Dividendes versés	0	(2 446)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	(8 185)	2 644
(Diminution)/ augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires	(44 296)	2 298
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	36 780	34 482
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	(7 516)	36 780

(a) Intègre les dotations et reprises d'exploitation et financières à hauteur de 9 517 milliers d'euros

(b) Voir note 4.6

(c) Voir note 1.5

(d) Voir note 3.3, 3.4 et 3.5

(e) Voir tableau ci-dessous et note 3.14

	Au 31/03/2025	Variation flux de trésorerie	Autres variations	Au 31/03/2026
Emprunts (a)	42 885	(8 173)	0	34 713
Dettes liées aux contrats de location financement	1	(1)	0	(0)
Total dettes financières	42 886	(8 174)	0	34 713

(a) Intègre les intérêts courus sur emprunts à hauteur de 64 milliers d'euros au 31 mars 2026

	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Emprunts	(12 171)	(9 900)
Contrats de location financement	(1)	(21)
Total remboursements des emprunts	(12 173)	(9 921)

1.5 TABLEAU DE VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	Au	
	31/03/2026	31/03/2025
Stocks	(45 857)	17 856
Clients et comptes rattachés	633	(5 746)
Autres créances	7 398	(2 665)
Fournisseurs et comptes rattachés	(11 918)	1 036
Autres dettes	1 103	3 049
Total	(48 642)	13 530

2 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026.

(Montants exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire)

GROUPE LDLC est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est 2 rue des Erables CS 21035 69578 Limonest Cedex, France. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 554 181 et est cotée sur Euronext Growth depuis le 2 septembre 2019, date de transfert depuis le marché Euronext Paris - Compartiment C.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2026 sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales comme précisé ci-dessous dans la note 2.3.

Les états financiers au 31 mars 2026 reflètent la situation comptable de GROUPE LDLC et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés au 31 mars 2026 de GROUPE LDLC ont été arrêtés le 11 juin 2026 par le directoire et examinés par le conseil de surveillance le 11 juin 2026.

2.1 FAITS MARQUANTS

A l'issue des procédures légales, deux accords collectifs majoritaires ont été signés le 12 mai 2025, l'un concernant la société GROUPE LDLC portant sur 66 licenciements (vs. 68 à l'origine) pour motif économique, l'autre concernant la société Olys portant sur 20 licenciements pour motif économique.

Par décision du 28 mai 2025, notifiée le même jour, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités compétente a validé chacun de ces accords collectifs portant PSE de la société GROUPE LDLC et de la société Olys.

En lien avec le PSE de la société Olys, les boutiques/agences de Marseille et Mauguio ont été fermées au public le 10 juillet 2025.

Le 25 août 2025, le Groupe a annoncé l'ouverture de son flagship au cœur du quartier de la Madeleine à Paris 8^{ème}. Parallèlement, la société LDLC Boutiques a procédé à la fermeture d'un point de vente au cours de l'exercice, maintenant ainsi son réseau à 32 boutiques au 31 mars 2026.

Dans le cadre de l'adaptation de son organisation initiée sur l'exercice passé, et face à un environnement réglementaire et concurrentiel de plus en plus complexe, la société GROUPE LDLC a annoncé le 29 janvier 2026 l'arrêt des activités de L'École LDLC au cours du prochain exercice.

Le 20 mars 2026, la société Nemeio a été absorbée par sa société mère, la société GROUPE LDLC, par voie de transmission universelle de patrimoine, conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le 31 mars 2026, est intervenue la fusion par voie d'absorption de la A.C.T.I.MAC par la société LDLC 7 avec effet rétroactif au 1er avril 2025. L'opération de fusion a été réalisée dans le cadre des dispositions des articles L.236-1 et suivants et des articles R.236-1 et suivants du code de commerce et, en particulier, sous le bénéfice du régime des fusions entre société mère et fille dites « simplifiées ».

A la même date, est intervenue la fusion par voie d'absorption de la société LDLC 7 par la société Olys avec effet rétroactif au 1er avril 2025. L'opération de fusion a été réalisée dans le cadre des dispositions des articles L.236-1 et suivants et des articles R.236-1 et suivants du code de commerce et, en particulier, sous le bénéfice du régime des fusions entre sociétés sœurs dites « simplifiées ».

Dans un contexte d'approvisionnement plus contraint, le Groupe LDLC a fait le choix d'augmenter temporairement ses niveaux de stocks afin de sécuriser son approvisionnement sur certains composants exposés à des risques de pénurie et préserver ses marges (voir note 3.8 - 3.11 et 3.14).

Par ailleurs, l'émergence d'opérations militaires au Moyen-Orient à compter du 28 février 2026 a engendré un climat d'incertitude accru et des répercussions potentielles sur l'économie mondiale (notamment en matière de pénurie ou de coûts de l'énergie, de transport et de chaînes d'approvisionnement). Au 31 mars 2026, la Direction considère que cet événement n'a pas eu d'incidence significative sur l'activité de la société, ni sur la continuité d'exploitation.

2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.2.1 REFERENTIEL COMPTABLE – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les comptes consolidés ont été établis selon les dispositions du règlement ANC n° 2020-01. En l'absence de dispositions spécifiques de ce règlement, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général telles que modifiées par le règlement ANC n° 2022-06 s'appliquent. Cela constitue un changement de méthode comptable d'application prospective.

Par ailleurs, les dispositions du règlement ANC n° 2024-05 relatif au traitement comptable des regroupements sous contrôle commun ainsi que la présentation des écarts d'acquisition s'appliquent. Cela constitue un changement de méthode comptable d'application prospective.

Règlement ANC n° 2022-06 : ce règlement dit de Modernisation des états financiers ne modifie pas les dispositions du règlement ANC n° 2020-01. Les dispositions comptables spécifiquement applicables aux comptes consolidés (règles de consolidation, présentation des états financiers consolidés...) sont inchangées.

Toutefois, les règles comptables générales prévues par le PCG s'appliquent dans les comptes consolidés —sauf application des règles spécifiques de consolidation prévues par le règlement ANC n° 2020-01. Par conséquent, le règlement Modernisation des états financiers a trois effets sur les comptes consolidés :

- la suppression de la technique du transfert de charges dans les comptes individuels s'applique également dans les comptes consolidés. Les principales charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :
 - les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » ,
 - les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » ,
 - les refacturations diverses sont inscrites en chiffre d'affaires ou produits accessoires (compte 708)
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel prévue par le PCG est également applicable dans les comptes consolidés—le règlement ANC n° 2020-01 n'incluant aucune définition du résultat exceptionnel spécifique à la consolidation.
- certaines des modifications au contenu de l'annexe des comptes individuels doivent être reflétées dans l'annexe des comptes consolidés dans la mesure où le contenu de l'annexe des comptes consolidés doit comprendre les informations quantitatives et qualitatives prévues par le PCG (ou les autres règlements de l'ANC relatifs aux comptes individuels) pour un poste du bilan, du compte de résultat et des engagements reçus et donnés lorsque ce poste n'est pas couvert par les informations prévues aux articles 282-20 à 282-40 du règlement ANC n° 2020-01 (e.g. les informations à fournir sur les produits et charges exceptionnels prévues à l'article 832-21 du PCG devront également être fournies dans les comptes consolidés).

Règlement ANC n° 2024-05 : ce règlement modifie le traitement comptable des regroupements sous contrôle commun ainsi que la présentation des écarts d'acquisition. Il rend obligatoire l'évaluation en valeurs comptables pour certaines fusions/scissions sans échange de titres, élargit la notion de contrôle commun, clarifie le périmètre des opérations éligibles à la méthode alternative. Le règlement modifie également les dispositions relatives à la présentation des écarts d'acquisition et des produits et charges y afférents dans les états de synthèse et adapte les modèles de bilan et de compte de résultat en conséquence. Ce règlement est d'application prospective, avec retraitement du comparatif pour la présentation des écarts d'acquisition.

Les modifications de présentation ont été opérées dans les colonnes comparatives au 31 mars 2025 mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et du compte de résultat.

Dès lors que le comparatif est modifié, le bilan et le compte de résultat du 31 mars 2025, tel qu'arrêtés et publiés ont été présentés séparément dans les annexes.

Dans les colonnes comparatives du compte de résultat :

- cessions d'actifs : Les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables correspondantes sont classés en résultat d'exploitation

- subventions : La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat est classée en résultat d'exploitation
- les « transferts de charges » du fait de leur suppression, sont présentés dans le poste « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » rattaché au résultat d'exploitation sur le compte de résultat du 31 mars 2025.

Les comptes consolidés ont été préparés dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l

'exploitation et indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de méthodes comptables homogènes au sein du Groupe et selon la convention du coût historique, sous réserve des exceptions relatives aux règles de réévaluation (voir note 2.2.5 des états financiers consolidés du 31 mars 2026).

2.2.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la direction du Groupe est amenée à exercer fréquemment son jugement afin d'évaluer ou d'estimer certains postes des états financiers (tels que les provisions, les impôts différés, les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur). La probabilité de réalisation d'événements futurs est aussi appréciée. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire.

Le Groupe LDLC n'a pas constaté sur l'exercice une évolution du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux.

Ces estimations sous-tendent l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation		Nature de l'estimation
Notes 2.2.5 et 3.2	Tests de dépréciation des écarts d'acquisition	Affectation des écarts d'acquisition à une seule UGT GROUPE LDLC. Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (flux de trésorerie attendus, taux de croissance à l'infini, taux d'actualisation au coût moyen pondéré du capital).
Notes 2.2.6 et 3.3 à 3.5	Frais de recherche et développement	Conditions d'activation des projets de développement. Hypothèses de durée de vie des projets (calcul des amortissements).
Notes 2.2.12 et 3.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation.
Notes 2.2.18-3.9-3.10 et 3.14	Reconnaissance des impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles.
Note 3.13	Indemnités de fin de carrière	Taux d'actualisation correspondant au taux IBOXX Corporates AA et taux de progression des salaires.
Note 3.13	Coût de restructuration	Coût total projeté des deux PSE.

2.2.3 PERIMETRE ET CRITERE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont GROUPE LDLC détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le règlement ANC n° 2020-01 définit le contrôle exclusif comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle par le Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

A la clôture de l'exercice, il existe une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable et dont les titres sont présentés en mise en équivalence (voir note 3.6).

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 mars, exceptée la société Groupe Horizons qui clôture ses comptes au 31 décembre.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.3.

Le résultat mis en équivalence au 31 mars 2026 correspond à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour la société Groupe Horizons.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

2.2.4 CONVERSION DES COMPTES ET DES OPERATIONS EXPRIMES EN MONNAIES ETRANGERES

2.2.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Pour les sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, leurs bilans sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période, d'après la méthode définie à l'article 272-18 du règlement ANC n° 2020-01.

2.2.4.2 Transactions et soldes en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. En fin d'exercice, les pertes et les profits de change découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat financier.

2.2.5 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ECARTS D'ACQUISITION ASSOCIES A CES TRANSACTIONS

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions de l'article 231-2 du règlement ANC n° 2024-05.

A la date de prise de contrôle, tout excédent entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net identifiable de la société acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Le prix d'acquisition des titres correspond à la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majorée du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont considérés comme ayant une durée d'utilisation limitée ou non.

Ainsi, conformément à l'ANC n° 2024-05, lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'amortissement de l'écart d'acquisition est comptabilisé sur la ligne « Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition », après la ligne « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ».

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou si un indice de perte de valeur est identifié.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 3.2.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé sur la ligne « Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition », après la ligne « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ». Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.2.6 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément à l'ANC n° 2015-06, les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

En application du règlement précité, le Groupe comptabilise à l'actif les frais de développement dès lors que les projets respectent les conditions d'activation cumulatives suivantes :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente
- L'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre
- La capacité à mettre en service ou vendre l'immobilisation
- La capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

2.2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (trois ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés à la production de logiciels et de sites web identifiables ayant un caractère unique et qui sont contrôlés par le Groupe, sont comptabilisés comme des charges de l'exercice ou en immobilisations selon si les projets répondent ou pas aux critères d'activation d'une immobilisation. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnes ainsi que les coûts de sous-traitants ayant développé les logiciels et les sites web.

Le Groupe a pris l'option d'amortir les droits au bail sur la durée restante du bail.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées d'amortissement
Logiciels	3 ans
Projets informatiques	5 ans
Droit au bail	Selon la durée du bail
Marque Matériel.net	10 ans
Marque Top Achat	8 ans
Marque Rue du Commerce	15 ans
Contrat	20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 8 ans

2.2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés, leur transfert jusqu'à leur lieu d'exploitation.

Les intérêts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts des actifs mais constatés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les coûts de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charge sur la période.

Les immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées d'amortissement
Constructions	15 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 15 ans
Matériel	5 à 8 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	5 ans

Conformément à l'ANC n° 2015-06, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

Les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.2.9 CONTRATS DE LOCATION

2.2.9.1 Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charges financières et amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles acquises directement par l'entreprise (voir note 2.2.8 relative aux immobilisations corporelles).

2.2.9.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat

de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.2.10 DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont comptabilisées au coût historique (voir note 3.14).

Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission de l'emprunt.

2.2.11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'ANC n° 2015-05, les dérivés qualifiés d'instruments de couverture suivent la règle de prééminence du principe de symétrie relative à la reconnaissance de l'opération couverte d'une part, et l'effet de la couverture d'autre part.

Les Swap étant utilisés dans le cadre d'une stratégie de couverture des flux de trésorerie futurs, l'effet du dérivé est reconnu au compte de résultat en compensation du risque déjà comptabilisé sur l'opération couverte (charge d'intérêts financiers).

Les Swap étant utilisés dans le cadre d'une stratégie de couverture des flux de trésorerie futurs, l'optimisation ne fait pas prendre un risque supplémentaire par conséquent les variations de la juste valeur de l'option ne sont pas comptabilisées au bilan, ainsi les moins-values et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.12 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité net des coûts restant à encourir pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

La méthode de détermination du coût est identique pour les stocks ayant une nature et un usage similaires dans une même entité. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent, tels que les coûts variables de logistique et les frais de transport. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur ces stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement
- si le prix de vente est inférieur à la valeur de réalisation
- s'ils sont endommagés partiellement ou totalement obsolètes

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans de conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.2.13 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées s'il existe un indice de perte de valeur permettant au Groupe de démontrer qu'il n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance.

L'analyse se fait au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de la recouvrabilité de la créance.

2.2.14 AFFACTURAGE

Le Groupe procède, depuis plusieurs années, à des cessions de créances avec recours et depuis l'exercice clos au 31 mars 2017 à des cessions de créances sans recours.

Les créances cédées ont été déconsolidées.

2.2.15 DISPONIBILITES

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et autres dettes financières.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change au compte de résultat.

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente distinctement les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie liés à une prise de contrôle ou une perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement dans la ligne "Variation de périmètre".

2.2.16 ACTIONS PROPRES

Les titres auto-détenus de GROUPE LDLC, sont classés selon la destination qui leur est donnée dans les comptes individuels.

Les actions propres classées en titres immobilisés dans les comptes individuels, viennent, dans les comptes consolidés, en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition (règlement ANC n° 2020-01 article 252-3). Corrélativement, les incidences de toutes les transactions afférentes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées sans affecter le résultat (résultat de cession, dépréciation, etc.).

Les actions propres classées en titres de placement dans les comptes individuels sont maintenues dans cette rubrique dans les comptes consolidés, conformément à l'avis CNC n° 2008-17. Les éventuels mouvements opérés ainsi que les provisions sur ces actions restent comptabilisés en résultat d'exploitation et résultat financier comme dans les comptes individuels.

En effet, le Groupe procède à des achats de ses propres actions en vue de couvrir les engagements qu'il assume dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions mentionnés en note 4.2.

En application de l'article 624 du PCG :

- une provision pour charges de personnel est constituée lors de l'attribution des plans ;
- la provision est calculée en appréciant, à la clôture de l'exercice, les probabilités de réalisation des conditions de présence et de performance prévues par les plans ;
- la provision est valorisée sur la base du coût d'achat initial des actions (moins-value attendue lors de la remise des actions) ;
- la provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits (période pendant laquelle les bénéficiaires rendront des services à l'entreprise).

Les mouvements de l'année sur les actions propres sont indiqués dans la note 3.12.

2.2.17 BENEFICE PAR ACTION

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

2.2.18 IMPOTS SUR LES RESULTATS

La ligne « Impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible au titre de l'exercice écoulé et aux variations d'impôts différés.

2.2.18.1 Impôts courants

Les actifs et passifs d'impôts courants correspondent à des créances et dettes d'impôt dont l'échéance est inférieure à 12 mois.

2.2.18.2 Impôts différés

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrés au bilan consolidé à l'exception des écarts d'acquisition.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale. Un actif ou passif d'impôt différé est évalué au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la société ou l'ensemble intégré fiscalement a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures ; les actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables sont inscrits au bilan.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou à des moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est probable.

2.2.19 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le règlement ANC n° 2020-01 ne prévoit aucune disposition spécifique relative à la comptabilisation des subventions d'investissement. Dès lors, et conformément à l'article 271-2 du règlement ANC n° 2020-01, ce sont les dispositions du PCG (art. 312-1) qui s'appliquent.

Le Groupe a fait le choix de comptabiliser les subventions d'investissement dans les capitaux propres.

2.2.20 PROVISIONS

2.2.20.1 Avantages du personnel à long terme

Le Groupe évalue les avantages à long terme accordés au personnel en application de la recommandation ANC n° 2020-01. Ces avantages correspondent exclusivement aux indemnités de fin de carrière du personnel en activité.

Conformément à l'option offerte par la méthode préférentielle, le Groupe applique la méthode du « Corridor » pour la comptabilisation des écarts actuariels à compter du 1^{er} avril 2019 compte tenu de l'impossibilité de reconstituer un corridor historique :

- la charge représentative de l'évolution des engagements au titre des pensions est enregistrée en résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les impacts liés aux modifications des hypothèses actuarielles sont constatés en résultat financier dès lors que leur montant cumulé non comptabilisé en résultat à la fin de l'exercice précédent excède 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages à long terme à la date de clôture. Cette fraction des écarts actuariels est comptabilisée de manière étalée, au rythme de la durée d'activité résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces avantages.

La société ne détient aucun actif de régime pour financer cet engagement.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite et le montant des écarts actuariels non comptabilisés sont détaillés dans la note 3.13 de la présente annexe.

2.2.20.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour le Groupe.

2.2.21 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est composé des ventes hors taxes de marchandises et de production vendue.

Les ventes de marchandises correspondent essentiellement aux ventes réalisées dans les magasins, sur les sites e-commerce (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les ventes de produits sont comptabilisées en ventes de marchandises lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat font l'objet d'un retraitement en moyenne des deux derniers jours de chiffre d'affaires (voir note 3.14.3). La société estime en effet que le contrôle n'a pas encore été transféré à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

Pour les ventes en Marketplaces, le Groupe agit en tant qu'agent. Ainsi les revenus comptabilisés correspondent principalement aux commissions facturées aux vendeurs sur les ventes réalisées.

En ce qui concerne la production vendue, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque les services sont rendus.

2.2.22 RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION

Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes. Il s'agit là d'un indicateur important qui permet de faire ressortir la performance du Groupe.

2.2.23 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les éléments en lien avec un évènement majeur survenu lors de l'exercice ayant un caractère inhabituel, anormal et peu fréquent (voir détail en note 4.5).

2.3 LE PERIMETRE DU GROUPE

Le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes retenues s'analysent de la manière suivante :

Filiales	Activité	% détenion	Date de détenion	Méthode de consolidation
DLP-CONNECT	Installation de réseaux câblés, systèmes de contrôle d'accès, vidéo-surveillance, télécommunications	100 %	01/2004	Intégration globale
LDLC DISTRIBUTION	Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence	100 %	01/2013	Intégration globale

ANIKOP	Conception, réalisation et vente de logiciels et prestation de services informatiques, maintenance à titre accessoire sav matériel vendu, formation	100 %	12/2006	Intégration globale
L'ECOLE LDLC	Enseignement supérieur	100 %	11/2014	Intégration globale
DOMIMO 2	Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain	100 %	03/2016	Intégration globale
LDLC EVENT	Organisation d'événements et gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique	100%	05/2016	Intégration globale
ADB BOUTIQUES	Commerce de détail en boutique, de produits d'équipement de la personne et de produits de puériculture	100 %	03/2017	Intégration globale
LDLC 11	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC INVEST	La prise de toutes participations dans toute entreprise, société ou groupement, ayant pour objet toutes activités de recherche et développement, toutes activités industrielles, commerciales, agricoles, mobilières, immobilières ou financières	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 13	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
OLYS	Négoce, représentation sous quelque forme que ce soit de matériel informatique et de tous dérivés de matériels de produits de téléphonie et accessoires, de réseau et multimédia	100 %	01/2018	Intégration globale
LDLC BOUTIQUES	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2016	Intégration globale
LDLC VR STUDIO	L'exploitation, y compris en gérance, de tous fonds de commerce ayant pour objet la pratique d'activités sportives et/ou de loisirs indoor, le développement et la commercialisation de jeux vidéo, La restauration à consommer sur place et à emporter	100 %	12/2019	Intégration globale
LDLC PRO LEASE	Location de matériels et logiciels informatiques et télécommunication, location de tous biens d'équipements industriels, vente de matériel informatique et télécommunication de seconde main, négoce	100 %	07/2021	Intégration globale
O.S.I. NX	Conseil en systèmes informatiques, l'audit, l'organisation, l'assistance, la maintenance, dépannage et achat et vente de produits informatiques	100 %	04/2023	Intégration globale
GROUPE HORIZONS	Le commerce, l'achat, la vente (en ce compris la vente à distance), la fabrication et la confection de tous tissus, de tous articles de textiles et de tous objets, marchandises, ou accessoires quelconques, se rapportant à l'habillement en général, la vente de produits cosmétiques et assimilés	20,03 %	09/2024	Mise en équivalence

La société CG Développement n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation au regard de sa non-significativité.

Sur l'exercice les sociétés listées ci-dessous sont sorties du périmètre de consolidation (voir note 2.1) :

- la société Nemeio
- la société A.C.T.I.MAC
- la société LDLC 7

2.4 GESTION DE RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de change, risque de variation de valeur due à l'évolution rapide du secteur des technologies et tout autre risque de variation de prix), risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité.

2.4.1 RISQUES DE MARCHE

2.4.1.1 Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et notamment au niveau de ses approvisionnements : il est donc exposé au risque de change provenant principalement de l'US dollar. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan.

Pour gérer le risque de change lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et aux passifs en devises enregistrés au bilan, les entités du Groupe peuvent recourir soit à des contrats de change à terme, conclus avec plusieurs établissements financiers, soit à l'ajustement de leur prix de ventes.

Au 31 mars 2026, aucun contrat de change à terme n'est en cours.

Le pourcentage de marchandises payées en US dollars est d'environ 30 %, et aucune couverture de change n'a été utilisée sur l'exercice pour régler ces achats.

2.4.1.2 Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les marchandises du secteur informatique / « high-tech ». Des outils d'analyse de la rotation des stocks permettent de se prémunir contre la déflation des prix inhérente à cette activité en adaptant les volumes d'achats de manière dynamique avec le cycle de vie des produits et leur niveau de ventes.

2.4.2 RISQUE DE CREDIT

Compte tenu de son grand nombre de clients, le Groupe estime n'être pas exposé à une concentration importante du risque de crédit. De plus, le Groupe a mis en place des procédures internes lui permettant de s'assurer que les clients ayant acheté ces produits ont un historique de risque de crédit approprié.

Néanmoins le développement de ses activités en B to B et en franchise pourrait avoir un effet négatif sur la trésorerie, le résultat et la situation financière du Groupe. Le Groupe met en place des procédures internes permettant de contrôler ces risques notamment au travers d'une souscription d'assurance-crédit pour ses activités en B to B. Concernant son activité en franchise, le risque est limité au vu des délais de paiements donnés par le Groupe à ces clients et du suivi interne mis en place pour arriver à atténuer ce risque. Ces encours clients relatifs aux franchises sont suivis régulièrement.

2.4.3 RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le Groupe a à disposition plusieurs lignes de découvert (voir note 3.14).

Au 31 mars 2026, le Groupe n'a pas souscrit d'emprunts à taux variable, ainsi aucun contrat de Swap n'est en cours.

2.4.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement reposant sur :

- le maintien à tout moment d'un certain niveau de disponibilités s'élevant à 5 021 milliers d'euros au 31 mars 2026 ;
- auquel s'ajoutent notamment au 31 mars 2026 :
 - des emprunts et crédits pour un montant total de 34 650 milliers d'euros
 - plusieurs lignes de découvert

Les disponibilités ainsi que la dette financière sont respectivement décrites en note 3.11 et 3.14.

2.5 SECTEURS OPERATIONNELS

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction. Sur la base de l'analyse de la répartition sectorielle de ses activités, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la distribution de matériel informatique et des services associés. Par ailleurs, la quasi-intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France et dans les pays francophones limitrophes à la France. Le Groupe considère par conséquent qu'il opère sur un seul et unique secteur géographique distinct. Le principal décideur opérationnel du Groupe, le Directoire, mesure sa performance au regard de la marge brute dégagée par ses activités. Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

L'EBE n'étant pas un agrégat défini par le règlement ANC n° 2020-01, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation correspond à la somme du résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

Méthode additive développée en milliers d'euros

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Résultat net des sociétés intégrées	10 283	(10 794)
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions	(8 663)	(8 828)
Dot. aux amort. & Dep. des écarts d'acquisition	0	(36)
Autres produits et charges financières	(2 633)	(1 021)
Autres produits et charges exceptionnels	870	(5 900)
Charge d'impôt	(3 500)	3 455
EBE	24 210	1 535

Méthode additive simplifiée en milliers d'euros

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	15 547	(7 292)
Amortissements d'exploitation	(8 663)	(8 828)
EBE	24 210	1 535

Les chiffres en (-) ont un impact positif sur le calcul de l'EBE.

L'activité de la société GROUPE LDLC, de distribution de matériel informatique et de services associés s'adresse à des clients particuliers ou professionnels. Aucun client ne représente un chiffre d'affaires supérieur à 5 % des ventes du Groupe.

2.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans son communiqué du 30 avril 2026, la société GROUPE LDLC a annoncé qu'elle envisageait la cessation totale de l'activité de sa filiale LDLC VR Studio, spécialisée dans la création de jeux et de contenus en réalité virtuelle, un univers qui semblait prometteur il y a quelques années mais qui a depuis été délaissé par les grands acteurs internationaux, ceux-ci ayant réorienté leurs investissements vers l'intelligence artificielle. Ce projet sera présenté aux instances représentatives du personnel au cours de l'exercice clos au 31 mars 2027.

A la connaissance de la société, aucun autre événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes annuels consolidés du Groupe n'est intervenu depuis le 31 mars 2026.

2.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions conclues avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché et ne présentent pas une information significative.

Le tableau des parties liées est présenté dans la note 5.2.

2.8 CHARGES RELATIVES AUX REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du Rapport annuel du 31 mars 2026 (voir note 5.1 et 5.3).

3 NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 mars 2026 pour toutes les sociétés.

Les sociétés significatives dans lesquelles le Groupe LDLC dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises ou créées au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou de création. Le compte de résultat intègre les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de cession.

Les sociétés significatives dans lesquelles le Groupe LDLC exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

La part de résultat mise en équivalence de la société Groupe Horizons a été intégrée dans les comptes consolidés du 31 mars 2026 pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

3.2 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2020-01 (voir principes comptables en note 2.2.5 des états financiers consolidés du 31 mars 2026) :

- les écarts d'acquisition sont comptabilisés sur la base de la différence entre le prix payé par le Groupe et sa quote-part dans la situation nette de la société acquise ;
- les frais d'acquisition sont inclus dans le prix d'acquisition des titres pour leur montant net d'impôt.

3.2.1 TESTS DE DEPRECIATION

Le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à quatre ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérentes avec les performances historiques du Groupe et de ses marchés. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini, soit 2,0%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le

Groupe. Au 31 mars 2026, le taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché est de 10,9 % pour l'UGT GROUPE LDLC.

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 mars 2026.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBITDA utilisés pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur la base du plan d'affaires retenu, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-100pdb pour le ratio EBITDA / CA, +100pdb pour le taux d'actualisation). Ces analyses de sensibilité n'ont pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

3.3 MOUVEMENTS DES POSTES D'IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Tableau des immobilisations	Montant brut au			Montant brut au	
	31/03/2025	Augmentations	Diminutions	31/03/2026	
Marque Matériel.net	8 300	0	0	8 300	
Contrat Apple	15 985	0	0	15 985	
Marque Top Achat	4 069	0	0	4 069	
Marque Rue du Commerce	8 385	0	0	8 385	
Projets R&D	4 700	0	0	4 700	
Projets Informatiques	6 885	0	0	6 885	
Logiciels et autres immob. incorp.	1 463	62	411	1 113	
Droit au bail	2 458	0	585	1 873	
Immobilisations incorporelles en cours	18	0	0	18	
Ecart d'acquisition	44 531	0	0	44 531	
Total Immobilisations incorporelles	96 793	62	997	95 858	
Constructions	809	188	359	638	
Installations et agencements	31 556	4 258	1 345	34 469	
Matériel	11 685	276	26	11 935	
Matériel de transport	318	1	93	226	
Matériel de bureau et mobilier	11 142	1 328	688	11 782	
Immobil. Corporelles en cours	1 971	261	2 079	153	
Total Immobilisations corporelles	57 480	6 312	4 590	59 203	
Titres IMMO FI 1	214	0	0	214	
Titres NLCL	1 500	0	0	1 500	
Titres CG Développement	400	0	0	400	

Titres Team For The Planet Catégorie A	200	0	0	200
Titres Team For The Planet Catégorie B	800	0	0	800
Divers titres	5 422	79	29	5 471
Dépôts et cautionnements	2 987	92	202	2 877
Fonds de garantie	865	0	265	600
Intérêts courus s/fonds de garantie	22	10	0	32
Total Immobilisations financières	12 409	181	496	12 094
Total	166 683	6 555	6 083	167 155

Les variations des immobilisations sont commentées dans la note 3.4 ci-après.

Tableau des amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortis.	Amortissements cumulés au 31/03/2025	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés au 31/03/2026
Marque Matériel.net	10 ans	Linéaire	7 470	830	0	8 300
Contrat Apple	20 ans	Linéaire	4 494	799	0	5 294
Marque Top Achat	8 ans	Linéaire	2 535	507	0	3 042
Marque Rue du Commerce	15 ans	Linéaire	405	559	0	964
Projets R&D	3 ans	Linéaire	3 465	1 235	0	4 700
Projets Informatiques	5 ans	Linéaire	6 885	0	0	6 885
Logiciels et autres immob. incorp.	3 ans	Linéaire	1 322	48	411	958
Droit au bail	selon la durée du bail	Linéaire	1 136	84	190	1 030
Total amort immobilisations incorporelles			27 712	4 062	601	31 173
Constructions	15 à 25 ans	Linéaire	806	15	357	464
Installations et agencements	8 à 15 ans	Linéaire	19 171	2 895	1 241	20 825
Matériel	5 à 8 ans	Linéaire	6 717	910	26	7 602
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	265	29	93	202
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans	Linéaire	9 312	889	675	9 525
Total amort Immobilisations corporelles			36 271	4 739	2 392	38 619
Total amort Immobilisations financières			0	0	0	0
Total			63 983	8 801	2 993	69 791

Les variations des dotations aux amortissements sont commentées dans la note 3.5 ci-après.

Tableau des dépréciations	Dépréciations au 31/03/2025	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations au 31/03/2026
Logiciels et autres immob. incorp.	15	0	15	0
Droit au bail	928	0	392	536
Ecart d'acquisition	230	0	0	230
Immobilisations incorporelles	1 173	0	407	766
Constructions	3	0	3	0
Installations et agencements	33	0	33	0
Immobilisations corporelles	36	0	36	0
Titres NLCL	0	1 500	0	1 500
Divers titres	2	0	0	2
Immobilisations financières	2	1 500	0	1 502
Stocks et en-cours	3 887	0	170	3 717
Créances	923	2 157	0	3 080
Total	4 811	3 657	170	8 298

Au 31 mars 2026, il a été constaté une provision pour dépréciation des titres NLCL à hauteur de 1 500 milliers d'euros.

3.4 PRECISIONS SUR LES POSTES D'IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Les ventilations d'augmentations et diminutions des immobilisations se présentent ainsi :

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations					
	Virements		Entrées		Total	
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports		Créations
Marque Matériel.net						0
Contrat Apple						0
Marque Top Achat						0
Marque Rue du Commerce						0
Projets R&D						0
Projets Informatiques						0
Logiciels et autres immob. incorp.			62			62
Droit au bail						0
Immobilisations incorporelles en cours						0
Ecart d'acquisition						0

Immobilisations incorporelles	0	0	62	0	0	62
Constructions	131		57			188
Installations et agencements	1 546		2 712			4 258
Matériel	60		216			276
Matériel de transport			1			1
Matériel de bureau et mobilier	342		986			1 328
Immobil. Corporelles en cours			261			261
Immobilisations corporelles	2 079	0	4 233	0	0	6 312
Titres Presse Non Stop						0
Titres IMMO FI 1						0
Titres NLCL						0
Titres CG Développement						0
Titres Team For The Planet Catégorie A						0
Titres Team For The Planet Catégorie B						0
Divers titres			79			79
Dépôts et cautionnements			92			92
Fonds de garantie						0
Intérêts courus s/fonds de garantie			10			10
Immobilisations financières	0	0	181	0	0	181
Total	2 079	0	4 476	0	0	6 555

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions					Total
	Virements		Sorties			
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Marque Matériel.net						0
Contrat Apple						0
Marque Top Achat						0
Marque Rue du Commerce						0
Projets R&D						0
Projets Informatiques						0
Logiciels et autres immob. incorp.					411	411
Droit au bail					585	585
Immobilisations incorporelles en cours						0
Ecart d'acquisition						0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	997	997
Constructions					359	359

Installations et agencements					1 345	1 345
Matériel					26	26
Matériel de transport			93			93
Matériel de bureau et mobilier					688	688
Immobil. Corporelles en cours	2 079					2 079
Immobilisations corporelles	2 079	0	93	0	2 418	4 590
Titres Presse Non Stop						0
Titres IMMO FI 1						0
Titres NLCL						0
Titres CG Développement						0
Titres Team For The Planet Catégorie A						0
Titres Team For The Planet Catégorie B						0
Divers titres			1	29		29
Dépôts et cautionnements			202			202
Fonds de garantie			265			265
Intérêts courus s/fonds de garantie						0
Immobilisations financières	0	0	468	29	0	496
Total	2 079	0	560	29	3 414	6 083

3.4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'augmentation du poste « logiciels et autres immobilisations incorporelles » correspond à la mise en place de nouveaux logiciels.

Au cours de l'exercice, le poste « Logiciels et autres immobilisations incorporelles » enregistre des sorties d'actifs à hauteur de 411 milliers d'euros, dont 401 milliers d'euros correspondant au remplacement ou à la fin d'utilisation de plusieurs licences.

Au 31 mars 2026, le poste « Droit au bail » enregistre des sorties d'actifs à hauteur de 585 milliers d'euros, correspondant à des contrats de bail arrivés à leur terme.

3.4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'ouverture du Flagship à Paris Madeleine sur l'exercice justifie des immobilisations corporelles à hauteur de 4 738 milliers d'euros. Ces investissements se composent principalement d'installations et agencements et de mobilier à hauteur de 3 574 milliers d'euros dont 1 565 milliers d'euros acquis sur les exercices précédents, et de matériel informatique et mobilier pour 971 milliers d'euros dont 308 milliers d'euros acquis sur les exercices précédents.

Au 31 mars 2026, des compléments d'investissements sur l'outil logistique justifient des acquisitions à hauteur de 161 milliers d'euros dont 68 milliers d'euros en immobilisations en cours.

La restitution de l'entrepôt de Gennevilliers au 30 juin 2025 justifie des mises au rebut d'immobilisations corporelles à hauteur de 350 milliers d'euros dont 336 milliers d'euros d'installations et agencements et 14 milliers d'euros de matériel de bureau et mobilier.

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi, deux boutiques/agences de la société Olys ont été fermées au cours de l'exercice. Ces fermetures ont entraîné la mise au rebut d'immobilisations corporelles pour un montant total de 672 milliers d'euros, composé principalement de constructions pour 359 milliers d'euros et d'installations et agencements pour 306 milliers d'euros.

3.4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La restitution de l'entrepôt logistique de Gennevilliers explique la cession de 135 milliers d'euros de dépôts et cautionnements.

Le remboursement total d'un emprunt le 31 juillet 2025 justifie la restitution d'un fonds de garantie à hauteur de 265 milliers d'euros.

3.5 PRECISIONS SUR LES POSTES D'IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS – TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Les ventilations d'augmentations et diminutions des amortissements des immobilisations se présentent ainsi :

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				Total
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	
Marque Matériel.net		830			830
Contrat Apple		799			799
Marque Top Achat		507			507
Marque Rue du Commerce		559			559
Projets R&D		1 235			1 235
Projets Informatiques					0
Logiciels et autres immob. incorp.		48			48
Droit au bail		84			84
Ecart d'acquisition					0
Immobilisations incorporelles	0	4 062	0	0	4 062
Constructions		15			15
Installations et agencements		2 896			2 896
Matériel		910			910
Matériel de transport		29			29
Matériel de bureau et mobilier		889			889
Immobilisations corporelles	0	4 740	0	0	4 740
Total	0	8 802	0	0	8 802

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Total
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service	
Marque Matériel.net				0
Contrat Apple				0
Marque Top Achat				0
Marque Rue du Commerce				0
Projets R&D				0
Projets Informatiques				0
Logiciels et autres immob. incorp.			426	426
Droit au bail			582	582
Ecart d'acquisition				0
Immobilisations incorporelles	0	0	1 009	1 009
Constructions			360	360
Installations et agencements			1 274	1 274
Matériel			26	26
Matériel de transport		93		93
Matériel de bureau et mobilier			675	675
Immobilisations corporelles	0	93	2 335	2 428
Total	0	93	3 344	3 436

3.5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La marque Matériel.net inscrite à l'actif pour une valeur de 8 300 milliers d'euros et amortie sur 10 ans, présente une valeur nette comptable nulle au 31 mars 2026.

L'actif incorporel constitué par le contrat avantageux qui lie la société GROUPE LDLC et la société Olys avec le fournisseur APPLE d'une valeur de respectivement 11 584 milliers d'euros et 4 401 milliers d'euros est amorti sur une durée de 20 ans. Sa valeur nette comptable au 31 mars 2026 s'élève à 10 691 milliers d'euros.

Le 10 avril 2020, la société GROUPE LDLC a acquis le fonds de commerce de Top Achat et le 10 juillet 2024 le fonds de commerce de Rue du Commerce. Le Groupe a effectué l'estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition qui a conduit à la comptabilisation d'une marque pour 4 069 milliers d'euros concernant Top Achat, et de 8 385 milliers d'euros pour Rue du Commerce.

La marque Top Achat et la marque Rue du Commerce ont été estimées par un expert indépendant et une durée de vie de respectivement 8 ans et 15 ans a été retenue, ce qui a donc constitué la durée d'amortissement de chaque marque.

La durée d'amortissement restante de la marque Top Achat et de Rue du Commerce est respectivement de 2 ans (9 avril 2028) et de 13 ans et 3 mois (10 juillet 2039), ce qui justifie une valeur nette comptable au 31 mars 2026 de 1 027 milliers d'euros et de 7 421 milliers d'euros.

Les amortissements constatés sur les projets de R&D finalisés s'élèvent à 1 235 milliers d'euros. Au 31 mars 2026, l'intégralité de ces projets se trouve intégralement amortie.

Le remplacement et la fin d'utilisation de plusieurs licences justifient la reprise des amortissements du poste « Logiciels et autres immobilisations incorporelles » pour un montant de 401 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, plusieurs contrats de bail sont arrivés à échéance, entraînant la reprise d'amortissements et provisions pour un montant total de 582 milliers d'euros sur le poste « Droit au bail ».

3.5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La sortie de l'entrepôt de Gennevilliers de l'actif a conduit à reprendre les amortissements correspondants pour un montant total de 309 milliers d'euros, dont 295 milliers d'euros au titre des installations et agencements et 14 milliers d'euros au titre du matériel de bureau et mobilier.

Les dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles concernent le site de l'entrepôt logistique de Saint-Quentin-Fallavier à hauteur de 1 295 milliers d'euros au 31 mars 2026.

3.6 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

	31/03/2025 Valeurs nettes	Résul. Mise en équivalence	Acquis.	Cessions	Dépréc.	31/03/2026 Valeurs nettes
GROUPE HORIZONS	266	(106)	0	0	0	160
Total	266	(106)	0	0	0	160

Le 19 septembre 2024, la société LDLC Invest a effectué une prise de participation dans la société Groupe Horizons avec une détention de 20,03 % du capital, et justifie les titres mis en équivalence pour 160 milliers d'euros au 31 mars 2026.

3.7 COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LES COUTS D'ACQUISITION OU DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 31 mars 2026, le Groupe LDLC ne comptabilise aucun coût d'emprunt incorporé à ses immobilisations.

3.8 PRECISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours		
Postes	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements	35	37
En-cours de production	8	13
Produits finis	0	0
Marchandises	120 218	74 525
Total	120 261	74 574

Dépréciations des stocks et en-cours			
Postes	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	
En-cours de production	0	0	
Produits finis	0	0	
Marchandises	3 717	3 887	Voir note ci-dessous (1)
Total	3 717	3 887	

- (1) Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	
Postes	Montant incorporé au cours de l'exercice
Matières premières et autres approvisionnements	0
En-cours de production	0
Produits finis	0
Marchandises	0
Total	0

3.9 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ce poste se décompose comme suit :

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Du 01/04/2025 au 31/03/2026			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Créances clients	26 821	26 821	
Avances et acomptes	3 565	3 565	
Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir	4 747	4 747	
Etat (IS, TVA...)	1 794	1 794	
Etat produits à recevoir	1 432	1 432	
Impôts différés actif	0	0	
Produits à recevoir	47	47	
Compte courant Eurofactor	347	347	
Retenue garantie Eurofactor	112	112	

Comptes courants	3 021	3 021	
Débiteurs divers	214	214	
Autres	103	103	
Créances de l'actif circulant	42 203	42 203	0
Charges const. d'avance liées aux marchandises	1 963	1 963	
Ch. const. avance/loyers immob. et ch. locatives	2 194	2 194	
Ch. const. avance diverses relevant de l'exploitation	3 227	3 192	34
Ch. const. avance diverses relevant du financier	0	0	
Charges constatées d'avance	7 383	7 349	34
Total	49 586	49 552	34

3.10 DETAIL DES CREANCES

Ce poste se décompose comme suit :

Du 01/04/2025 au 31/03/2026			
Créances	Montant brut	Montant dépréciation	Montant net
Créances clients	26 821	1 624	25 197
Avances et acomptes	3 565		3 565
Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir	4 747	115	4 631
Etat (IS, TVA...)	1 794		1 794
Etat produits à recevoir	1 432		1 432
Impôts différés actif	0		0
Produits à recevoir	47		47
Compte courant Eurofactor	347		347
Retenue garantie Eurofactor	112		112
Comptes courants	3 021	1 341	1 680
Débiteurs divers	214		214
Autres	103		103
Total créances actif circulant	42 203	3 080	39 123
Charges const. d'avance liées aux marchandises	1 963		1 963
Ch. const. avance/loyers immob. et ch. locatives	2 194		2 194
Ch. const. avance diverses relevant de l'exploitation	3 227		3 227
Ch. const. avance diverses relevant du financier	0		0
Total charges constatées d'avance	7 383		7 383

3.10.1 CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

Le poste « Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir » correspond principalement à des avoirs liés à de la marchandise et à des remises arrière.

Le poste « État produits à recevoir » est principalement constitué de provision de TVA sur factures non parvenues et avoirs à établir.

La société GROUPE LDLC a signé en mars 2022 un avenant au contrat d'affacturage conclu en mars 2017 avec Eurofactor.

Les créances de l'actif circulant incluent un montant de 459 milliers d'euros correspondant au compte courant et retenue de garantie Eurofactor.

Au 31 mars 2026, le Groupe a cédé 1,7 millions d'euros de créances commerciales à Eurofactor. Au 31 mars 2025, le montant cédé représentait 2,3 millions d'euros.

La dépréciation constatée sur compte courant correspond exclusivement à la société Labyrinthe Paris pour un montant de 1 341 milliers d'euros.

Suite à la mise en application du règlement ANC n° 2020-01, les pertes latentes de change sont désormais comptabilisées en tant qu'écarts de conversion actif dans les comptes consolidés et font l'objet de provisions pour risques conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

Au 31 mars 2026, ces écarts de conversion actif sont constatés dans le poste « Autres » et s'élèvent à 81 milliers d'euros.

3.10.2 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Le poste « Charges constatées d'avance liées aux marchandises » correspond à des factures de marchandises dont la livraison a été effectuée après la clôture de l'exercice.

3.11 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026			Du 01/04/2024 au 31/03/2025		
Valeurs	Brutes	Prov.	Nettes	Brutes	Prov.	Nettes
Sous total valeurs mob. placem.	2 200	123	2 076	1 810	1 571	238
Sous total disponibilités	5 021	0	5 021	36 724	0	36 724
Total	7 221	123	7 097	38 534	1 571	36 962

Les valeurs mobilières de placement correspondent principalement aux 55 681 actions auto-détenues par la société GROUPE LDLC au 31 mars 2026 contre 31 381 actions sur l'exercice précédent.

L'écart de 24 300 actions auto-détenues constaté au 31 mars 2026 s'explique par l'achat de 25 000 actions par la société GROUPE LDLC ainsi que l'attribution de 700 actions au profit d'un salarié de la société GROUPE LDLC et de l'une de ses filiales.

Au 31 mars 2026, les 55 681 actions auto-détenues, comprennent 25 681 actions propres acquises avec un objectif d'attribution de plan d'actions gratuites mais non attribuées à un plan déterminé pour lesquelles une évaluation au cours moyen du dernier mois de clôture a été réalisée, ce qui explique la provision pour dépréciation de 123 milliers d'euros contre une provision de 1 571 milliers d'euros au 31 mars 2025 pour 30 781 actions.

Depuis le 2 octobre 2023, la société GROUPE LDLC ainsi que certaines filiales ont signé une convention de centralisation de trésorerie groupe avec deux banques afin de permettre un nivellement

périodique des comptes bancaires entre la société centralisatrice GROUPE LDLC et les sociétés centralisées (filiales).

3.12 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

✓ Répartition du capital au 31 mars 2026

Au 31 mars 2026, le capital de la société GROUPE LDLC est composé de 6 171 776 actions d'un montant nominal de 0,18 €.

Les personnes possédant* plus de 5 % des droits de vote ou des actions au 31 mars 2026 sont les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	% détention capital	% détention droit de vote
Laurent de la CLERGERIE	1 098 626	17,80%	21,94%
Caroline de la CLERGERIE	583 579	9,46%	11,95%
Olivier de la CLERGERIE	638 744	10,35%	12,05%
Suzanne de la CLERGERIE	9 103	0,15%	5,36%

* Nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion de la société Groupe LDLC pour plus d'informations sur les modalités de calcul de la détention des actionnaires susvisés.

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif conformément à l'article L225-123 du code du commerce.

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie			
	Nombre d'actions /parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	6 171 776	0,18	Droit de vote double conféré aux actions entièrement libérées inscrites au nominatif depuis au moins 2 ans au nom du même actionnaire (art. 12.2 des statuts ; art. L.225-123 et L.225-124 C. com.). Majoration du dividende de 10% au bénéfice de tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice (art. 22.2 des statuts ; art. L.232-14 C. com.).
Actions à droit de vote double			
Actions à dividende prioritaire			
Actions de priorité			

Actions de jouissance			
Autres (préciser)			
Total	6 171 776	0,18	

	Nombre d'actions	Dont Titres auto détenus	Nombre d'AGA
Total au 31 mars 2024	6 171 776	69 270	56 381
Nouvelles actions			
Rachats d'actions (cessions)		1 126	
Attribution d'actions gratuites		(25 000)	(25 000)
Total au 31 mars 2025	6 171 776	45 396	31 381
Nouvelles actions		25 000	25 000
Rachats d'actions (cessions)		(1 574)	
Attribution d'actions gratuites		(700)	(700)
Total au 31 mars 2026	6 171 776	68 122	55 681

✓ Résultat par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

RESULTAT NET PAR ACTION

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Numérateur		
Résultat net revenant aux actionnaires de la société	10 177	(10 893)
Résultat net pour le calcul du résultat par action dilué	10 177	(10 893)
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action de base	6 159 335	6 157 761
Effet des actions ordinaires dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action dilué	6 159 335	6 157 761
Résultat net par action (en €)	1,65	(1,77)
Résultat net dilué par action (en €)	1,65	(1,77)

3.13 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Ce poste s'analyse comme suit :

Du 01/04/2025 au 31/03/2026					Du 01/04/2024 au 31/03/2025					
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de dotations		Montant à la clôture de l'exercice	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de dotations		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisée				Utilisées	Non utilisée	
Garanties clients	670	1 075	(670)		1 075	324	670	(324)		670
Provisions salariés	22		(10)		12	0	22			22
Autres provisions pour risques	178	81	(178)		81	0				0
Loyers & chges locatives	630	18	(626)		22	1 411	117	(566)	(332)	630
Total provisions pour risques	1 500	1 174	(1 484)	0	1 190	1 735	810	(889)	(332)	1 322
Coûts restructuration	5 221		(3 664)	(1 021)	536	0	5 221			5 221
Ind. fin carrière	5 379	11	(3)	(362)	5 025	5 098	1 204	(14)	(908)	5 379
Attrib. Actions grat.	9	139	(17)		131	281	604	(779)	(96)	9
Bons d'achat	80	27	(80)		27	98	80	(98)		80
Autres provisions pour charges	0	177	0		177	72	178	(72)		178
Total provisions pour charges	10 690	354	(3 764)	(1 383)	5 896	5 549	7 287	(964)	(1 005)	10 868
Total	12 190	1 528	(5 248)	(1 383)	7 087	7 284	8 097	(1 853)	(1 337)	12 190

La société n'a pas connaissance au 31 mars 2026 d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

Garanties clients

La provision pour garantie clients enregistre une nouvelle hausse sur l'exercice, reflétant l'élargissement progressif du périmètre de la garantie commerciale offerte par la société depuis avril 2023.

Ces éléments justifient une provision à hauteur de 1 075 milliers d'euros au 31 mars 2026 contre 670 milliers d'euros au 31 mars 2025.

Autres provisions pour risques

La provision pour risques de 160 milliers d'euros qui avait été constatée au 31 mars 2025 en lien avec l'intégration de Rue du Commerce, a été entièrement reprise au 31 mars 2026.

Evolution du parc immobilier logistique

Compte tenu de l'arrêt d'activité de l'entrepôt logistique situé à Gennevilliers une provision de 484 milliers d'euros avait été constituée au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2026, cette provision a été reprise pour le montant restant, soit 484 milliers d’euros, suite à la signature d’un protocole transactionnel de résiliation le 27 juin 2025.

Provisions coûts de restructuration

Au 31 mars 2025, dans le cadre des deux Plans de Sauvegarde de l’Emploi pour les sociétés GROUPE LDLC et Olys, une provision pour restructuration avait été constatée à hauteur de 5 221 milliers d’euros, dont 4 464 milliers d’euros constitués de frais liés au personnel, 635 milliers d’euros de coûts d’honoraires et 122 milliers d’euros de charges liées à la cessation d’utilisation des locaux prévus d’être fermés sur l’entité Olys. Au 31 mars 2026, une reprise de provision de 4 685 milliers d’euros a été constatée dont 197 milliers d’euros correspondent aux salariés qui ont été reclassés dans le Groupe.

Indemnités de fin de carrière

Le Groupe applique la recommandation n°2020-01 (art.271-2) émise par l’Autorité des Normes Comptables.

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2026 pour le calcul de la provision d’indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Hypothèses économiques		
Taux de croissance des salaires cadres	2,5 %	2,5 %
Taux de croissance des salaires non cadres	2,5 %	2,5 %
Taux d’actualisation par référence à l’Iboxx Corporates AA	3,90 %	3,55 %
Durée moyenne résiduelle d’activité	10 à 27 ans	11 à 29 ans
Hypothèses démographiques		
Age de départ en retraite	60 à 67 ans	60 à 67 ans
Tables de mortalité	Insee 2024	Insee 2024
Turn-over	Taux décroissant selon l’âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société	Taux décroissant selon l’âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société

Le montant des écarts actuariels neutralisés au 31 mars 2026 dans le cadre de l’application de la méthode du corridor s’élève à 297 milliers d’euros.

- ✓ Conventions Collectives applicables :
 - o des entreprises de vente à distance - IDCC 2198
 - o des commerces de détail, de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique et de librairie – IDCC 1539
 - o de l’enseignement privé hors contrat – IDCC 2691
 - o des cadres du bâtiment – IDCC 2420
 - o de sociétés de conseils – IDCC 1486

- o des commerces de détail non alimentaires – IDCC 1517
- o des hôtels, cafés, restaurants – IDCC 1979

Attribution d'actions gratuites

Au 31 mars 2026, deux plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours :

- Attribution du 30 octobre 2025 de 10 000 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition d'un à trois ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

- Attribution du 30 mars 2026 de 20 000 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition d'un à deux ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

La provision pour charges de 131 milliers d'euros comptabilisée au 31 mars 2026 est destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour chacune des tranches des plans 2025 et 2026, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu.

La contrepartie de cette provision est une charge de personnel.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2026, 700 actions ont été attribuées définitivement

Autres provisions pour charges

L'annonce de l'arrêt des activités de l'Ecole LDLC au cours du prochain exercice justifie la constitution d'une provision pour charges de 138 milliers d'euros.

3.14 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ce poste se décompose comme suit :

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Du 01/04/2025 au 31/03/2026			
	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts	34 650	12 019	22 203	429
Découv. bancaires et int. courus	14 677	14 677		
Dettes sur contrats de location financement	0			
Emprunts et dettes assimilées	49 327	26 695	22 203	429
Fournisseurs	57 043	57 043		
Fournisseurs effets à payer	9 109	9 109		
Fournisseurs factures non parvenues	5 025	5 025		
Fournisseurs et comptes rattachés	71 177	71 177	0	0
Dettes envers le personnel	10 507	10 507		
Dettes envers les organismes sociaux	4 892	4 892		

Etat (impôt sur les bénéfices, TVA, autres)	8 909	8 909		
Impôts différés passif	1 281	1 281		
Clients, acomptes reçus sur commandes	4 755	4 755		
Clients autres avoirs, rab. rem. à accorder	1 369	1 369		
Comptes courants des filiales	222	222		
Autres dettes diverses	219	219		
Autres dettes	32 154	32 154	0	0
Produits constatés d'avance	5 331	4 051	1 280	
Total	157 988	134 077	23 483	429

3.14.1 Emprunts et dettes assimilées

Crédits court terme

Les ouvertures de crédit sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- ✓ Euribor 3 M (flooré) + 0,7 % à Euribor 3 M (flooré) + 1,5 %

Les autorisations de découverts accordées au Groupe s'élèvent à 25 millions d'euros au 31 mars 2026.

Crédits long terme

Afin de financer les investissements du Groupe, il a été souscrit entre juillet et septembre 2022, trois nouveaux emprunts de respectivement 5 millions d'euros, 2,5 millions d'euros et 3,5 millions d'euros, soit un total de 11 millions d'euros.

Les emprunts de 5 millions d'euros et 2,5 millions d'euros ont été débloqués à hauteur de 4,25 millions d'euros au 31 mars 2023 et à hauteur de 3,25 millions au 31 mars 2024.

Le 1er avril 2023, la société LDLC 7 (fusionnée dans la société Olys le 31 mars 2026), filiale à 100 % de la société GROUPE LDLC, dédiée au développement et à la gestion du réseau de boutiques Apple (hors boutiques BIMP) a acquis l'intégralité des titres de la société A.C.T.I.MAC et de sa filiale à 100 % la société O.S.I. Nx.

A cet égard, la société LDLC 7 (fusionnée dans la société Olys), a sollicité la société GROUPE LDLC, son associée unique et présidente, aux fins de mettre à sa disposition un prêt intragroupe destiné au financement d'une partie du prix d'acquisition.

Dans ce contexte, la société GROUPE LDLC, a jugé plus opportun et avantageux de recourir, pour ce qui la concerne, à un endettement bancaire plutôt que de mobiliser sa trésorerie disponible afin de débloquer les fonds afférents au prêt intragroupe. La société GROUPE LDLC a ainsi contracté le 27 mars 2023 deux emprunts de respectivement 10 millions d'euros et 5 millions d'euros. Ces deux emprunts de 10 millions d'euros et 5 millions d'euros sont remboursables sur une durée de 7 ans au taux respectivement de 3,90 % l'an et 4,08 % l'an.

L'emprunt de 5 millions d'euros est remboursable avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres. Le premier versement comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts est fixé au 30 juin 2025 et le dernier au 31 mars 2030. La société GROUPE LDLC a également décidé de procéder le 27 mars 2023, à un tirage de 1,5 millions d'euros au titre de l'emprunt de 3,5 millions d'euros souscrit en septembre 2022.

Un avenant n°1 et un avenant n° 2 au contrat de prêt intragroupe ont été signés en date respectivement du 29 septembre 2023 et du 26 septembre 2024, aux fins de permettre à la société GROUPE LDLC d'utiliser une partie de sa créance détenue à l'encontre de LDLC 7 (fusionnée dans la société Olys) dans le cadre d'opérations d'augmentation de capital de cette même entité libérée par voie de compensation de créances.

Afin de financer l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce, la société GROUPE LDLC a contracté le 5 juillet 2024 un emprunt de 6 millions d'euros remboursables sur une durée de 7 ans au taux de 3,87 % l'an.

Dans l'optique de financer son besoin en fonds de roulement, la société GROUPE LDLC a souscrit deux nouveaux emprunts le 23 décembre 2024 et le 29 janvier 2025 de respectivement 5 millions d'euros et 4 millions d'euros, remboursables sur 5 ans au taux respectif de 4,06% et 3,28%.

Le 31 octobre 2024, la société GROUPE LDLC a souscrit un emprunt de 4 millions d'euros afin de financer les investissements du Groupe. Cet emprunt remboursable sur 4 ans au taux de 3,31% a été débloqué en totalité le 4 septembre 2025.

3.14.2 Autres dettes

Au 31 mars 2026, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise représente 2 443 milliers d'euros du poste « Dettes envers le personnel », et le forfait social y afférent s'établit à 489 milliers d'euros au sein du poste « Dettes envers les organismes sociaux ».

Au 31 mars 2026, le poste « dettes envers l'État » est justifié par de la TVA à décaisser à hauteur de 5 012 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, la marque Matériel.net étant intégralement amortie, aucun impôt différé passif n'est constaté à cette date. En revanche, un impôt différé passif de 2 761 milliers d'euros est comptabilisé au titre des contrats Apple.

Suite à l'acquisition du fonds de commerce de Top Achat au 10 avril 2020 et de Rue du Commerce au 10 juillet 2024, un impôt différé passif est comptabilisé sur actif incorporel relatif à la marque Top Achat pour 266 milliers d'euros et relatif à la marque Rue du Commerce pour 1 917 milliers d'euros au 31 mars 2026.

A des fins de conformité des nouveaux états primaires le poste « Comptes courants des filiales » présenté dans les états financiers du 31 mars 2025 dans les « Dettes financières » a été reventilé dans le poste « Autres dettes ».

Suite à la mise en application du règlement ANC n° 2020-01, les gains latents de change sont désormais comptabilisés en tant qu'écarts de conversion passif dans les comptes consolidés conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

Au 31 mars 2026, ces écarts de conversion passif sont constatés dans le poste « Autres dettes diverses » et s'élèvent à 27 milliers d'euros.

3.14.3 Produits constatés d'avance

Le poste « Produits constatés d'avance » au 31 mars 2026 correspond essentiellement à l'étalement des ventes de garantie facturées aux clients pour 2 598 milliers d'euros, et au retraitement du chiffre d'affaires pour 1 705 milliers d'euros principalement justifié en moyenne par les deux derniers jours de chiffre d'affaires du mois de mars.

3.15 PRECISIONS SUR LES DETTES

Dettes garanties par des sûretés réelles	Montant garanti	
	Montant à la clôture de l'exercice	
	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	
Caisse d'Epargne	4 714	6 000

Suite à l'acquisition du fonds de commerce de Rue du Commerce, la société GROUPE LDLC a signé le 11 juillet 2024 un nantissement de 1er rang et sans concurrence des marques Rue du Commerce et RDC.fr Rue du Commerce au profit de la Caisse d'Epargne jusqu'à remboursement total du prêt de 6 000 milliers d'euros souscrit.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026			Du 01/04/2024 au 31/03/2025		
	France métropole	Export	Total	France métropole	Export	Total
Vente m/ses	463 996	59 331	523 326	451 545	54 238	505 783
Production vendue *	25 502	5 225	30 728	24 295	4 384	28 679
Total	489 498	64 556	554 054	475 840	58 622	534 462

* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port facturés sur les marchandises vendues, aux commissions ainsi qu'aux frais de gestion et d'abonnement de Marketplaces.

Au 31 mars 2026, 88 % du chiffre d'affaires est réalisé en France Métropole contre 89 % au 31 mars 2025.

4.2 INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF PAR CATEGORIE

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Salaires	39 549	44 916
Cotisations sociales	16 842	19 167
<i>dont charges sociales</i>	<i>15 355</i>	<i>16 753</i>
<i>dont autres charges de personnel</i>	<i>1 487</i>	<i>2 414</i>
Participation des salariés aux résultats des entreprises	2 443	0
Total	58 834	64 084

La réduction des effectifs intervenue dans le cadre des deux Plans de Sauvegarde de l'Emploi, dont la mise en œuvre est en cours de finalisation au 31 mars 2026, a entraîné une diminution de la masse salariale et, par conséquent, des charges de personnel.

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Effectif moyen employé		
Ouvriers	5	7
Employés, techniciens, agents de maîtrise	718	813
Cadres et ingénieurs	311	315
Total	1 035	1 135

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites		
En cours	30/10/2025	30/03/2026
Date d'attribution		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	10 000	20 000
Date d'acquisition des actions	2 000 actions au 29/10/2026	8 000 actions au 29/03/2027
	3 000 actions au 29/10/2027	12 000 actions au 29/03/2028
	5 000 actions au 29/10/2028	
Période de conservation	1 an	1 an

Attributions gratuites d'actions (en cours d'acquisition)

Les avantages accordés sous forme d'attributions gratuites d'actions sont évalués au coût d'entrée des actions à la date de leur affectation aux plans et comptabilisés en contrepartie d'une provision pour charges. Ces charges de personnel sont linéairement étalées sur la période d'acquisition (voir méthodes comptables en note 2.2.16).

Au 31 mars 2026, deux plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours :

- attribution du 30 octobre 2025 de 10 000 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition d'un à trois ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année
- attribution du 30 mars 2026 de 20 000 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition d'un à deux ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence, mais n'est pas soumise à une condition de performance.

Une provision de charge de personnel est constatée et est destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour chacune des tranches des plans 2025 et 2026, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu.

La contrepartie de cette provision est une charge de personnel (voir note 4.2).

Sur l'exercice clos au 31 mars 2026, 700 actions ont été attribuées définitivement.

4.3 DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Dotations aux amortissements et aux dépréciations	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Dot. aux amort. des immobilisations	8 701	8 665
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 701	8 665
Dot. pour dépréciation des stocks	3 717	3 876
Dot. pour dépréciation des créances clts	1 624	858
Dot. pour dépréciation des créances frns	115	64
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	5 455	4 799
Dot. aux provisions pour garantie clients	1 075	670
Dot. prov. indemnités fin de carrière	19	284
Dot. prov. pour risq. chges salariés	0	0
Dot. prov. loyers et charges locatives	18	117
Dotations diverses	147	280
Dotations aux provisions	1 259	1 351
Total dot. aux amort. et aux dépréciations	15 415	14 815

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Rep. aux amort. des immobilisations	5	3
Reprises aux amortissements sur immobilisations	5	3
Rep. pour dépréciation des stocks	3 887	2 821
Rep. pour dépréciation des créances clts	858	675
Rep. pour dépréciation des créances frns	64	62
Reprises aux dépréciations sur actif circulant	4 809	3 558
Rep. aux provisions pour garantie clients	670	324
Rep. prov. indemnités fin de carrière	373	2
Rep. prov. pour risq. chges salariés	0	0
Rep. prov. loyers et charges locatives	626	898
Reprises diverses	268	1 202
Reprises aux provisions	1 938	2 426
Total reprises sur amort. dépréciations et provisions	6 752	5 987

Les dotations aux amortissements concernant les projets internes s'élèvent à 1 236 milliers d'euros contre 1 525 milliers d'euros au 31 mars 2025. Au 31 mars 2026, l'ensemble des projets développés en interne figurant à l'actif sont intégralement amortis.

La hausse des dotations aux provisions pour garantie clients s'explique par l'élargissement progressif du périmètre de la garantie commerciale offerte par la société GROUPE LDLC (voir note 3.13). Ces éléments justifient une provision à hauteur de 1 075 milliers d'euros au 31 mars 2026 contre 670 milliers d'euros au 31 mars 2025.

Conformément à l'entrée en application du règlement de l'ANC n° 2020-01 sur les comptes consolidés avec application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, le traitement des écarts de conversion est aligné sur le PCG. Au 31 mars 2026, la dotation aux provisions sur écarts de change représente une charge de 81 milliers d'euros et la reprise correspondante s'élève à 18 milliers d'euros.

La reprise de provision pour indemnités de fin de carrière résulte de la hausse du taux d'actualisation, porté de 3,55 % au 31 mars 2025 à 3,90 % au 31 mars 2026, combinée à la réduction des effectifs intervenue dans le cadre des deux Plans de Sauvegarde de l'Emploi.

La reprise de provision sur loyers et charges locatives de 626 milliers d'euros constatée au 31 mars 2026 concerne principalement l'entrepôt logistique de Gennevilliers à hauteur de 483 milliers d'euros et au transfert des équipes de Rue du Commerce de leurs bureaux parisiens pour 97 milliers d'euros.

En lien avec l'intégration de Rue du Commerce, une provision pour risques de 160 milliers d'euros avait été constituée au 31 mars 2025. Cette provision a été totalement reprise au 31 mars 2026.

Le poste « Reprises diverses » au 31 mars 2025, est justifié à hauteur de 1 032 milliers d'euros par le reclassement des transferts de charges (791) conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06.

4.4 RESULTAT FINANCIER

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Intérêts courus sur prêts	0	0
Intérêts des autres participations	7	9
Produits financiers de participation	7	9
Produits des autres immobilisations financières	46	39
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	46	39
Intérêts bancaires créditeurs	19	163
Produits financiers sur comptes courants	136	136
Autres produits financiers	11	10
Autres intérêts et produits assimilés	166	309
Reprises sur dépréciations et provisions	1 463	38
Reprises sur dépréciations et provisions	1 463	38
Différences positives de change	(1)	2
Produits financiers rachats de ses actions	0	0
Produits divers de cessions d'immobilisations financières cédées	1	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	1	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Sous-total produits financiers	1 681	396
Dotations aux amort., aux dép. et aux provis.	2 841	346

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 841	346
Intérêts des emprunts	1 171	973
Charges financières sur comptes courants	2	2
Intérêts bancaires	176	21
Commissions de financements	107	73
Autres charges financières	0	2
Intérêts et charges assimilés	1 457	1 072
Différences négatives de change	(0)	0
Charges financières rachat de ses actions	15	0
Charges diverses de cessions d'immobilisations financières cédées	2	0
Charges sur cessions d'immobilisations financières	17	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Sous-total charges financières	4 314	1 417
Résultat financier	(2 633)	(1 021)

Ce poste se décompose comme suit :

La méthode du corridor :

- permet de ne pas enregistrer les pertes et les gains actuariels qui n'excèdent pas 10% de la valeur la plus élevée en début d'exercice, entre le montant de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime,
- impose d'enregistrer en résultat l'excédent, de manière étalée sur la durée d'activité moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime de l'entreprise.

Au 31 mars 2026, les écarts actuariels constatés s'élèvent à (297) milliers d'euros. La part cumulée qui excède 10 % de la valeur la plus élevée en début d'exercice, entre le montant de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime est nulle. Aucun étalement d'excédent est donc comptabilisé.

Les reprises de provisions pour dépréciation d'éléments financiers s'expliquent à hauteur de 1 448 milliers d'euros par l'évaluation au cours moyen du dernier mois de l'exercice de 25 681 actions propres acquises avec un objectif d'attribution de plan d'actions gratuites mais non attribuées à un plan déterminé au 31 mars 2026.

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, les impacts liés à l'attribution d'actions gratuites sont traités au 31 mars 2026 dans le résultat financier du Groupe, contrairement aux exercices précédents pour lesquels ils étaient traités dans le résultat exceptionnel (voir note 4.5).

L'attribution définitive d'actions gratuites justifie le poste de reprises de provisions financières et des charges financières rachat de ses actions à hauteur de 15 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers du 31 mars 2026 sont justifiées par la provision pour dépréciation du compte courant de la société Labyrinthe Paris à hauteur de 1 341 milliers d'euros, et par la provision pour dépréciation des titres de la société NLCL à hauteur de 1 500 milliers d'euros.

La hausse des intérêts d'emprunt s'explique principalement par le déblocage en septembre 2025 d'un nouvel emprunt de 4 millions d'euros à hauteur de 71 milliers d'euros, et par l'effet année pleine de l'emprunt de 6 millions d'euros souscrit en juillet 2024 représentant 70 milliers d'euros de charges supplémentaires sur l'exercice.

L'augmentation des intérêts bancaires résulte du recours à l'endettement à court terme sur l'exercice.

4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Quote-part des subventions d'invest.	0	98
Bonis/rachat de ses actions	0	0
Reprise amortissements except.	125	0
Reprise s/provisions exceptionnelles	0	722
Reprise excep. s/provisions pour restructuration	4 685	0
Produits exceptionnels divers	0	143
Sous-total produits exceptionnels	4 810	963
Charges except. s/cessions immobil.	0	(631)
Malis/rachat de ses actions	0	(722)
Dot. amortissements except.	(93)	(141)
Dot. amortissements dérogatoires	0	0
Dot. Provisions pour charges except.	(138)	0
Dot. Provisions pour restructuration	0	(5 221)
Charges exceptionnelles diverses	(3 710)	(147)
Sous-total charges exceptionnelles	(3 940)	(6 863)
Résultat exceptionnel	870	(5 900)

Suite au projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi annoncé le 3 mars 2025, une provision de 5 221 milliers d'euros pour frais de restructuration avait été constatée au 31 mars 2025 (voir note 3.13).

Les accords collectifs portant PSE des sociétés GROUPE LDLC et Olys, signés le 12 mai 2025, ont conduit à la constatation des éléments exceptionnels suivants au 31 mars 2026.

Au titre des produits exceptionnels, un montant de 4 731 milliers d'euros est constaté, composé de reprises de provisions exceptionnelles à hauteur de 4 685 milliers d'euros et de reprises sur amortissements exceptionnels à hauteur de 46 milliers d'euros.

Au titre des charges exceptionnelles, un montant de 3 702 milliers d'euros est constaté au poste « Charges exceptionnelles diverses », correspondant aux coûts déjà engagés ou facturés au 31 mars 2026.

La restitution de l'entrepôt de Gennevilliers au 30 juin 2025 justifie une reprise de provision exceptionnelle à hauteur de 80 milliers d'euros et une dotation d'amortissements exceptionnels de 92 milliers d'euros au 31 mars 2026.

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, les charges et produits ci-dessous constatés sur l'exercice précédent en exceptionnel sont traités comme suit au 31 mars 2026 :

- les produits sur cessions d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées sont constatés dans le poste « autres charges et produits d'exploitation »
- les charges et produits liés à l'attribution définitive d'actions gratuites sont constatés dans le résultat financier (voir note 4.3).

Au 31 mars 2025, l'attribution définitive d'actions gratuites justifiait le poste de reprises exceptionnelles sur provisions et le mali de rachat de ses actions à hauteur de 722 milliers d'euros.

L'annonce de l'arrêt des activités de l'Ecole LDLC au cours du prochain exercice justifie la constitution d'une provision pour charges exceptionnelles de 138 milliers d'euros.

4.6 IMPOT

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Résultat net part du groupe	10 177	(10 893)
(Charge) Produit d'impôt courant	(2 498)	281
(Charge) Produit d'impôt différé	(1 002)	3 174
Résultat des sociétés mises en équivalence	(106)	(99)
Résultat avant impôt	13 783	(14 250)
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(3 560)	3 681
Différences permanentes	(112)	(637)
Crédits d'impôts	297	281
Impact retraitement conso sans impôt différé	(74)	(48)
Impact intégration fiscale	2 681	223
Impact changement de taux	0	6
Autres impacts	(75)	0
Déficits fiscaux antérieurement activés	(2 657)	0
Déficits fiscaux non activés	0	(51)
Charge d'impôt réelle	(3 500)	3 455

Au 31 mars 2026, la charge d'impôt du Groupe est calculée pour les principaux éléments à partir du taux d'impôt de base applicable en France de 25% augmenté de la contribution sociale de 3,3 %, soit 25,83%.

4.7 CREDITS D'IMPOTS

Les crédits d'impôts sont les suivants :

Crédits d'impôts	Du 01/04/2025 au 31/03/2026
Crédit d'impôt recherche	0
Crédit d'impôt mécénat	238
Crédit d'impôt famille	59
Total	297

4.8 CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Le Groupe fiscalement intégré dont la société GROUPE LDLC est la tête du Groupe est composé des filiales LDLC Distribution, LDLC Boutiques, L'Ecole LDLC, ADB Boutiques, Domimo 2, LDLC 11, LDLC Invest, LDLC 13, Olys, LDLC VR Studio, Anikop, LDLC Pro Lease, O.S.I. Nx et DLP-Connect.

Au 1er avril 2025, les sociétés A.C.T.I.MAC et LDLC 7 sont sorties du périmètre d'intégration fiscale suite à leur fusion, ainsi que la société Nemeio suite à la transmission universelle du patrimoine dont elle a fait l'objet.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 2 314 milliers d'euros au 31 mars 2026.

5 AUTRES NOTES ANNEXES

5.1 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
Membres du directoire	864	1 390
Membres du conseil de surveillance	29	34

5.2 INFORMATIONS AU TITRE DES OPERATIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, aucune société du Groupe n'a réalisé de transaction significative avec des parties liées qui n'ait pas été conclue aux conditions normales de marché.

5.3 INFORMATIONS SPECIFIQUES POUR LES SOCIETES ANONYMES

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, aucune transaction significative réalisée entre la société GROUPE LDLC et ses principaux actionnaires ou les membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

5.4 ENGAGEMENTS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

5.4.1 Engagements pris en matière de crédit-bail

Au 31 mars 2026, le Groupe LDLC n'a pas de crédit-bail en cours.

5.4.2 Engagements pris en matière de crédit-bail – Informations complémentaires

Engagements de crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Catégorie d'immobilisation 1					
Catégorie d'immobilisation 2					
Total					
	Redevances payées		Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Catégorie d'immobilisation 1					
Catégorie d'immobilisation 2					
Total					

Au 31 mars 2026, le Groupe LDLC n'a pas de crédit-bail en cours.

5.4.3 Engagements liés aux contrats de location simple

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements liés aux contrats de location simple et correspondant aux loyers non résiliables de magasins, plateformes logistiques et autres bâtiments (sièges et administratifs).

La répartition des échéances est la suivante :

	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
A moins d'un an	11 091	9 534
De un à cinq ans	22 177	23 443
A plus de cinq ans	6 363	7 979
VALEUR ACTUALISEE DES LOYERS FUTURS	39 632	40 956

5.5 AUTRES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan

En milliers d'euros sauf
mention spécifique

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
Garantie sur bail commercial	39	Cautiion solidaire de la société GROUPE LDLC envers la société LDLC Boutiques	Bail signé avec la SCI Immocrous pour la boutique de Villeneuve-d'Ascq
Partenariat	Confidentiel	Engagement dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'ASVEL sur une durée de 10 ans qui a été prorogé en octobre 2023 pour 2 saisons sportives supplémentaires jusqu'au 30 juin 2030.	Début en 07/2018
Partenariat	Confidentiel	Engagement dans le cadre d'un contrat de partenariat initialement signé pour une durée de 4 ans avec LYON ASVEL FEMININ et qui a été renouvelé en juin 2022 pour 4 ans complémentaires jusqu'à la saison 2026/2027.	Début en 08/2019
Partenariat	Confidentiel	Contrat de naming avec THRILLSTAGE se substituant à l'Olympique Lyonnais suite à la cession de l'Arena, en juin 2024, à la société Holarena. L'Arena exploitée par la société Thrillstage ne fait donc plus partie des infrastructures opérées par Olympique Lyonnais Groupe (renommée Eagle Football Group) et ses filiales. Le contrat a été conclu pour une durée de 8 ans à compter de la date de mise en exploitation de la salle de spectacle multifonction intervenu en novembre 2023.	Début en 11/2023
Financement bancaire	6 000	Nantissement de premier rang et sans concurrence des marques Rue du commerce et RDC.FR Rue du Commerce au profit de la Caisse d'Epargne jusqu'à remboursement total du prêt de 6 000 milliers d'euros souscrit.	

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan

En milliers d'euros sauf mention spécifique

Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties reçues	Autres informations
13 millions CHF	La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de la société GROUPE LDLC en faveur de l'administration Fédérale des douanes pour garantir le paiement des droits de douane et TVA douanière de GROUPE LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.	
	En janvier 2015, la société GROUPE LDLC a signé avec la Caisse d'Epargne une convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme.	Au 31 mars 2026, aucun contrat n'est en cours.
	En janvier 2015, la société GROUPE LDLC a signé avec le Crédit Agricole une convention cadre relative à des achats de dollars (USD) à terme.	Au 31 mars 2026, aucun contrat n'est en cours.
16	Le Crédit Agricole s'est porté garant de la société LDLC Boutiques en faveur du cabinet SAFAR afin de garantir le paiement des loyers d'une boutique située sur Paris.	
72	Dans le cadre de l'emprunt de 900 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 30 janvier 2019, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « prêt Croissance Industrie 2 » à hauteur de 80 % de son capital restant dû. Une retenue de garantie de 45 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.	
132	Dans le cadre de l'emprunt de 1 100 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 4 février 2019, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « prêt Croissance Industrie 2 » à hauteur de 80 % de son capital restant dû. Une retenue de garantie de 55 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.	
190	Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 12 avril 2021, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie de l'Union Européenne au travers du Fonds Européen pour les investissements stratégiques à hauteur de 60 % de son capital restant dû.	

1 625	Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 1er juin 2022, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital restant dû. Une retenue de garantie de 250 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
2 000	Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 27 mars 2023, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital restant dû. Une retenue de garantie de 250 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
2 826	Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 23 décembre 2024, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie de l'Union Européenne au travers du Fonds Européen pour les investissements stratégiques à hauteur de 60 % de son capital restant dû.

5.6 COMPARABILITE DES COMPTES

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, les postes de transferts de charges (791) du 31 mars 2025 ont été intégralement reclassés dans le poste "Reprises sur dépréciations et provisions" pour un montant de 1 032 milliers d'euros.

Les comptes courants passifs affectés au poste « Emprunts et dettes financières » dans les états financiers du 31 mars 2025 ont été reventilés dans le poste « Autres dettes et comptes de régularisation » pour un montant de 223 milliers d'euros.

Les comptes tels que publiés au 31 mars 2025 présentaient les soldes suivants :

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif

	Note	Au	
		31/03/2025	31/03/2024
Immobilisations incorporelles nettes	(3.2) (3.3)	67 907	64 363
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>(3.2)</i>	<i>44 300</i>	<i>44 894</i>
Immobilisations corporelles nettes	(3.4)	21 173	21 686
Immobilisations financières nettes	(3.5)	12 408	8 644
Titres mis en équivalence	(3.6)	266	0
Actif immobilisé		101 755	94 693
Stocks	(3.7)	70 688	88 544
Clients et comptes rattachés	(3.8)	25 830	20 084
Autres créances et comptes de régularisation	(3.9)	28 708	26 217
Valeurs mobilières de placement	(3.10)	238	1 336
Disponibilités	(3.11)	36 724	33 291
Actif circulant		162 187	169 472
Total de l'actif		263 942	264 165

Passif

	Note	Au	
		31/03/2025	31/03/2024
Capital	(1.3)	1 111	1 111
Primes	(1.3)	21 053	21 053
Réserves consolidées	(1.3)	78 775	81 474
Titres auto-détenus	(1.3)	(130)	(225)
Acompte sur dividendes	(1.3)	0	0
Résultat	(1.3)	(10 893)	(174)
Subventions d'investissement		300	15

Total des capitaux propres revenant aux actionnaires		90 215	103 253
Intérêts minoritaires	(1.3)	0	0
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres		90 215	103 253
Provisions pour risques et charges	(3.13)	12 190	7 284
Total des provisions		12 190	7 284
Emprunts et dettes financières	(3.14)	43 292	38 182
Fournisseurs et comptes rattachés	(3.15)	83 095	82 059
Autres dettes et comptes de régularisation	(3.16)	35 150	33 388
Total des dettes		161 537	153 628
Total du passif		263 942	264 165

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	Au 31 mars	
		2025	2024
Chiffre d'affaires	(4.1)	534 462	571 458
Autres produits d'exploitation		270	323
Achats consommés		(421 474)	(448 962)
Marge brute		113 258	122 819

Autres achats charges externes		(42 655)	(42 492)
Impôts et taxes		(3 075)	(3 031)
Charges de personnel	(4.2)	(64 084)	(65 184)
Dot.& Rep. aux amortissements et provisions	(4.3)	(9 859)	(9 656)
Autres charges et produits		(878)	(683)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(7 292)	1 774
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(36)	(396)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(7 328)	1 377
Produits financiers	(4.4)	396	747
Charges financières	(4.4)	(1 417)	(983)
Produits exceptionnels	(4.5)	963	1 710
Charges exceptionnelles	(4.5)	(6 863)	(2 333)
Impôts sur le résultat	(4.6)	3 455	(151)
Résultat net des sociétés intégrées		(10 794)	367
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(99)	(542)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(10 893)	(174)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net - Part du Groupe		(10 893)	(174)
Résultat net revenant :			
- aux actionnaires de la Société		(10 893)	(174)
- aux intérêts minoritaires			
- aux intérêts participations ne donnant pas le contrôle			
Résultats par action : Résultat revenant aux actionnaires			
- résultat net par action (en euro)		(1,77)	(0,03)
- résultat net dilué par action (en euro)		(1,77)	(0,03)

6.1 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	Du 01/04/2025 au 31/03/2026		Du 01/04/2024 au 31/03/2025	
	<i>TALENZ AUDIT</i>	<i>FORVIS MAZARS</i>	<i>TALENZ AUDIT</i>	<i>FORVIS MAZARS</i>
Honoraires afférents à la certification des comptes	172	89	162	119
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	22	27	28	36

Total	193	115	190	155
--------------	------------	------------	------------	------------

Les honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes réalisés ont consisté en :

- revue limitée sur les comptes semestriels,
- audit des outils informatiques (IT, GLE),
- rapport sur les chiffres d'affaires des boutiques,
- rapport en vue d'obtention de subventions.

PARTIE 5 : AUTRES RAPPORTS ET INFORMATIONS À DESTINATION DES ACTIONNAIRES

1. TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	252
2. RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	253
2.1. Opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce	253
2.2. Actions attribuées gratuitement à chacun des dirigeants, à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, tant par la Société que par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou par les sociétés contrôlées par la Société à raison des mandats et fonctions que ces derniers y exercent durant l'exercice clos le 31 mars 2026.....	255
2.3. Actions attribuées gratuitement tant par la Société que par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce à chacun des dix salariés de la Société qui ne sont pas mandataires sociaux et dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé durant l'exercice clos le 31 mars 2026	256
3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026	258
4. RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS ESG	262
5. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX 10 PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES	269
6. MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DES 1 ET 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS AINSI QUE DE LA LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES DE PARRAINAGE, DE MÉCÉNAT	274

1. TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/03/2026 12	31/03/2025 12	31/03/2024 12	31/03/2023 12	31/03/2022 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 110 920	1 110 920	1 110 920	1 110 920	1 137 979
Nombre d'actions ordinaires	6 171 776	6 171 776	6 171 776	6 171 776	6 322 106
Nombre maximum d'actions à créer par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	498 812 245	475 132 464	505 498 561	519 076 550	640 120 047
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	28 036 007	7 116 420	16 062 874	18 640 726	62 254 186
Impôts sur les bénéfices	2 485 745	- 498 544	642 560	857 412	15 411 670
Participation des salariés	2 442 679	-	664 459	350 780	4 188 128
Dot. amortissements et provisions	15 808 306	13 792 633	5 781 494	15 305 563	4 583 211
Résultat net	7 299 277	- 6 177 668	8 974 362	2 126 971	38 071 177
Résultat distribué ⁽¹⁾	4 505 396	0	2 468 710	7 406 131	12 644 212
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissement, provisions	3,74	1,23	2,39	2,82	6,75
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements, provisions	1,18	- 1,00	1,45	0,34	6,02
Dividende attribué ⁽²⁾	0,73	0	0,4	1,2	2
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	573	605	630	662	682
Masse salariale	23 658 023	28 148 816	27 803 335	26 753 629	26 409 744
Sommes versées en avantage sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	10 736 417	12 243 656	13 259 462	12 096 466	12 435 858

(1) sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2026

(2) y compris le dividende revenant aux actions auto-détenues au jour de sa mise en paiement / Ce montant n'inclut pas la majoration de 10% du dividende aux actions ayant fait l'objet d'une inscription sous la forme nominative depuis au moins le 31 mars 2024 et maintenues sous cette forme jusqu'à la date de mise en paiement conformément à l'article 22.2 des statuts

2. RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers actionnaires,

Nous vous rendons compte dans ce rapport spécial de l'usage fait par le Directoire des autorisations données par les assemblées générales du 27 septembre 2019 et du 26 septembre 2025 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

Ce rapport spécial fait état uniquement des opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des autorisations susvisées et dont les périodes d'acquisition ou de conservation n'ont pas expiré au 31 mars 2026³.

2.1 OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS RÉALISÉES EN VERTU DES ARTICLES L.225-197-1 À L.225-197-3 DU CODE DE COMMERCE

Aux termes de la seizième résolution adoptée lors des délibérations de l'assemblée générale du 27 septembre 2019 et de la huitième résolution adoptée par l'assemblée générale du 26 septembre 2025, et dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, le Directoire a été autorisé à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Dans le cadre des autorisations visées ci-dessus, le Directoire a décidé, à l'unanimité, lors de ses réunions du 1^{er} septembre 2022, du 30 octobre 2025 et du 30 mars 2026 d'attribuer gratuitement des actions existantes de la Société dans les conditions ci-dessous :

Date d'assemblée	27/09/2019	26/09/2025	26/09/2025
Date du Directoire	01/09/2022	30/10/2025	30/03/2026
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué gratuitement à :	1 000	10 000	20 000
<i>M. Harry de Lepine</i>	-	-	20 000 ⁽⁶⁾
Date d'acquisition des actions	(2)	(4)	(7)
Date de fin de période de conservation	(3)	(5)	(8)
Nombre d'actions acquises au 31 mars 2026	1 000	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 mars 2026	Néant	Néant	Néant
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	Néant	10 000	20 000
Valeur des actions (cours de clôture à la date d'attribution initiale)	26,70 euros	12,80 euros	11,70 euros
Valorisation en euros des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2026 ⁽¹⁾	1 303,85 euros	118 555,50 euros	4 512,57 euros
<i>dont valorisation des actions attribuées gratuitement à Monsieur Harry de Lepine</i>			4 512,57 euros

⁽¹⁾ Nous vous invitons à vous reporter aux notes 3.12, 3.13, et 4.2. de l'annexe aux comptes consolidés figurant en partie 4 du présent rapport.

³ Sous réserve des 100 actions de la société Groupe LDLC attribuées le 31 juillet 2025 au titre du plan adopté le 1^{er} février 2024 (cf. paragraphe 2.3.2 du présent rapport).

⁽²⁾ Le bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit :

- Pour une première tranche de 400 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 1^{er} septembre 2024, à 23h59 (inclus),
 - Pour une deuxième tranche de 600 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 1^{er} septembre 2025, à 23h59 (inclus)
- L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour le bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de chaque tranche, il ait été salarié de façon ininterrompue depuis le 1^{er} septembre 2022 et soit toujours salarié à la date d'attribution définitive de chaque tranche, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de Commerce.

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2019, le bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

⁽³⁾ Le bénéficiaire ne pourra céder les actions attribuées gratuitement définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'un an débutant à compter de chaque date d'attribution définitive, soit à compter du :

- 2 septembre 2024, 00h00 et se terminant le 2 septembre 2025, 23h59 (inclus) concernant la première tranche,
- 2 septembre 2025, 00h00 et se terminant le 2 septembre 2026, 23h59 (inclus) concernant la deuxième tranche.

Toutefois, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles avant la fin de la période de conservation en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant à la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

⁽⁴⁾ Le bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit

- Pour une première tranche de 2 000 actions attribuées gratuitement : 1 an, prenant fin le 29 octobre 2026, à 23h59 (inclus),
- Pour une deuxième tranche de 3 000 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 29 octobre 2027, à 23h59 (inclus)
- Pour une troisième tranche de 5 000 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 29 octobre 2028, à 23h59 (inclus).

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour le bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de chaque tranche, il ait été salarié, de façon ininterrompue depuis le 30 octobre 2025 et soit toujours salarié, à la date d'acquisition définitive de chaque tranche, de la Société et/ou d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de soixante-dix (70)% du capital et dont le siège social est situé sur le territoire métropolitain de la République française

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2025, le bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

⁽⁵⁾ Le bénéficiaire ne pourra céder les actions attribuées gratuitement définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'un an débutant à compter de chaque date d'attribution définitive, soit à compter du :

- 30 octobre 2026, 00h00 et se terminant le 29 octobre 2027, 23h59 (inclus) concernant la première tranche,
- 30 octobre 2027, 00h00 et se terminant le 29 octobre 2028, 23h59 (inclus) concernant la deuxième tranche,
- 30 octobre 2028, 00h00 et se terminant le 29 octobre 2029, 23h59 (inclus) concernant la troisième tranche.

Toutefois, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles avant la fin de la période de conservation en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant à la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

⁽⁶⁾ Cette attribution gratuite d'actions a été réalisée au profit de Monsieur Harry de Lepine en sa qualité de membre du Directoire de la Société.

⁽⁷⁾ Le bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit :

- Pour une première tranche de 8 000 actions attribuées gratuitement : 1 an, prenant fin le 29 mars 2027, à 23h59 (inclus),
 - Pour une deuxième tranche de 12 000 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 29 mars 2028, à 23h59 (inclus).
- L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour le bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de chaque tranche, il ait été mandataire social ou salarié, de façon ininterrompue depuis le 30 mars 2026, et soit toujours mandataire social ou salarié, à la date d'acquisition définitive de chaque tranche, de la Société et/ou d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de soixante-dix (70)% du capital et dont le siège social est situé sur le territoire métropolitain de la République française ;

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2025, le bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

⁽⁸⁾ Le bénéficiaire ne pourra céder les actions attribuées gratuitement définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'un an débutant à compter de chaque date d'attribution définitive, soit à compter du :

- 30 mars 2027, 00h00 et se terminant le 29 mars 2028, 23h59 (inclus) concernant la première tranche,
- 30 mars 2028, 00h00 et se terminant le 29 mars 2029, 23h59 (inclus) concernant la deuxième tranche.

Néanmoins et conformément à l'article L.225-197-1 II alinéa 5 et à la délibération du Conseil de Surveillance du 29 janvier 2026, le Bénéficiaire devra conserver, quatre mille (4000) actions attribuées gratuitement au nominatif, correspondant à 20% des vingt mille (20.000) actions attribuées gratuitement ainsi attribuées, jusqu'à la cessation de ses fonctions de membre du Directoire.

Conformément à l'article L.225-197-1, alinéa 7 du Code de Commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles avant la fin de la période de conservation en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant à la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

2.2 ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHACUN DES DIRIGEANTS, À RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ, TANT PAR LA SOCIÉTÉ QUE PAR CELLES QUI LUI SONT LIÉES DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.225-197-2 DU CODE DE COMMERCE OU PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR LA SOCIÉTÉ À RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QUE CES DERNIERS Y EXERCENT DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

2.2.1 Actions attribuées gratuitement durant l'exercice clos le 31 mars 2026 en cours de période d'acquisition

Société dont les actions sont attribuées	Date d'attribution initiale	Nombre de dirigeants bénéficiaires	Nombre d'actions initialement attribuées	Date d'attribution définitive
Groupe LDLC	30/03/2026	1	20 000	(1)

⁽¹⁾ Le bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit :

- Pour une première tranche de 8.000 actions attribuées gratuitement : 1 an, prenant fin le 29 mars 2027, à 23h59 (inclus),
- Pour une deuxième tranche de 12.000 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 29 mars 2028, à 23h59 (inclus).

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour le bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de chaque tranche, il ait été mandataire social ou salarié, de façon ininterrompue depuis le 30 mars 2026, et soit toujours mandataire social ou salarié, à la date d'acquisition définitive de chaque tranche, de la Société et/ou d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de soixante-dix (70)% du capital et dont le siège social est situé sur le territoire métropolitain de la République française.

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2025, le bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

2.2.2 Actions attribuées gratuitement définitivement durant l'exercice clos le 31 mars 2026 à l'expiration de la période d'acquisition

Néant

2.3 ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT TANT PAR LA SOCIÉTÉ QUE PAR LES SOCIÉTÉS OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIÉS DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.225-197-2 DU CODE DE COMMERCE À CHACUN DES DIX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI NE SONT PAS MANDATAIRES SOCIAUX ET DONT LE NOMBRE D'ACTIONS AINSI ATTRIBUÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

2.3.1 Actions attribuées gratuitement durant l'exercice clos le 31 mars 2026 en cours de période d'acquisition

Société dont les actions sont attribuées	Date d'attribution initiale	Nombre de salariés bénéficiaires	Nombre d'actions initialement attribuées	Date d'attribution définitive
Groupe LDLC	30/10/2025	1	10 000	(1)

⁽¹⁾ Le bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit :

- Pour une première tranche de 2 000 actions attribuées gratuitement : 1 an, prenant fin le 29 octobre 2026, à 23h59 (inclus),
- Pour une deuxième tranche de 3 000 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 29 octobre 2027, à 23h59 (inclus)
- Pour une troisième tranche de 5 000 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 29 octobre 2028, à 23h59 (inclus).

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour le bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de chaque tranche, il ait été salarié, de façon ininterrompue depuis le 30 octobre 2025 et soit toujours salarié, à la date d'acquisition définitive de chaque tranche, de la Société et/ou d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de soixante-dix (70)% du capital et dont le siège social est situé sur le territoire métropolitain de la République française

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2025, le bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

2.3.2 Actions attribuées gratuitement définitivement durant l'exercice clos le 31 mars 2026 à l'expiration de la période d'acquisition

Société dont les actions sont attribuées	Date d'attribution initiale	Nombre de salariés initialement bénéficiaires	Nombre d'actions initialement attribuées	Date d'attribution définitive	Nombre de salariés bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition	Nombre d'actions définitivement attribuées durant l'exercice clos le 31 mars 2026	Valeur unitaire des actions (cours de bourse retenu selon la date d'attribution définitive)
Groupe LDLC	01/09/2022	1	1 000	(1)	1	600	10,80€

⁽¹⁾ Le bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit

- Pour une première tranche de 400 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 1^{er} septembre 2024, à 23h59 (inclus),
- Pour une deuxième tranche de 600 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 1^{er} septembre 2025, à 23h59 (inclus)

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour le bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de chaque tranche, il ait été salarié de façon ininterrompue depuis le 1^{er} septembre 2022 et soit toujours salarié à la date d'attribution définitive de chaque tranche, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de Commerce.

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2019, le bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

Nous vous informons également qu'un salarié s'est vu attribuer définitivement, le 31 juillet 2025, 100 actions de la société Groupe LDLC au titre du plan adopté le 1^{er} février 2024. La valeur unitaire des actions ainsi attribuées (cours de bourse retenu selon la date d'attribution définitive) est de 7,34 €. La période de conservation d'un (1) an a commencé à courir à compter de cette date, soit le 31 juillet 2025, 00h00 et se terminera le 30 juillet 2026, 23h59 inclus. Nous vous invitons à vous référer au rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 pour plus d'informations sur les conditions de ce plan.

3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Groupe LDLC

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2026

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société Groupe LDLC,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec M. Denis Mennesson

Personne concernée

M. Denis Mennesson, membre du conseil de surveillance et salarié de la société

Nature et objet :

Modification de la rémunération fixe allouée à Monsieur Denis Mennesson au titre de son contrat de travail.

Modalités

La modification consisterait à porter le salaire de base brut mensuel de Monsieur Denis Mennesson de 7 746,05 euros à 7 804,15 euros, soit une augmentation de 58,10 euros par mois représentant une hausse de 0,75 %, correspondant à un salaire de base brut annuel porté de 92 952,60 euros à 93 649,80 euros sur la base de douze (12) mensualités.

Cette modification prendrait effet au 1^{er} juillet 2026.

Motifs :

Dans le cadre de son autorisation préalable, le conseil de surveillance a pris en compte l'intérêt de la convention pour la Société. En effet cette dernière s'inscrit dans le cadre de la revue salariale annuelle individuelle. Elle assure la cohérence interne de la rémunération de l'intéressé avec celle des autres cadres de la Société placés dans une situation comparable et participe à sa fidélisation dans ses fonctions de directeur infrastructures réseaux et sécurité.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Lyon et Paris, le 11 juin 2026

Forvis Mazars

Talenz Audit

Signé par :

EB47DF2B09C2478...

Alexandra Bertucat Louwagie

Associée

Signé par :

613A4EEC67C9452...

Rémi Charnay

Associé

4 RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS ESG

LDLC

Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations ESG¹

Exercice clos le 31 mars 2026

¹ Environnementales, Sociales et de Gouvernance

Groupe LDLC

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 110 919,68 €

Siège social : 2, rue des Erables CS21035, 69578 Limonest cedex

Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 403 554 181

Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations ESG

Exercice clos le 31 mars 2026

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations ESG listées en annexe du présent rapport (ci-après les « Informations ») et dans la partie « Méthodologie » du chapitre « 1.1.4 Indicateurs et informations de nature extra-financière » du rapport de gestion (ci-après l'« Etat déclaratif »), déterminées et établies volontairement par Groupe LDLC (ci-après « l'Entité ») selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées dans l'Etat déclaratif, autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- L'introduction du chapitre « 1.1.4 Indicateurs et informations de nature extra-financière » qui précise que les Informations ont été établies dans un contexte de reporting volontaire, conformément aux procédures internes décrites dans la partie « Note méthodologique » de ce même chapitre. A ce titre, elles ne constituent pas des informations établies selon les normes ESRS ou VSME ;
- Les parties « Actions pour l'Environnement – Bilan carbone » et « Note méthodologique » de ce même chapitre, qui précisent les limitations en termes de méthodologie et de couverture des données concernant les postes du scope 3 (autres émissions indirectes de gaz à effet de serre) du Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande auprès du siège de l'Entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans l'Etat déclaratif.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme mentionné dans la partie « Note méthodologique » de l'Etat déclaratif, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

En outre, la quantification des gaz à effet de serre est sujette à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions des différents gaz.

Responsabilité de l'Entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'Entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et Norme professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui requiert la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de gestion de la qualité, comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles, des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'Entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'Entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel, étant précisé que nous n'avons pas évalué la conception, la mise en œuvre ou encore testé l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- Pour les Informations soumises à nos travaux, nous avons :
 - pris connaissance et évalué le processus de collecte et de compilation des Informations afin d'apprécier l'exhaustivité et l'exactitude des informations collectées et mis en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
 - mis en œuvre des procédures de substance consistant à apprécier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel.
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'Entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Restrictions sur l'utilisation

Les travaux mis en œuvre pour les besoins de notre rapport ne sont pas destinés à remplacer les travaux qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers qui auraient communication de notre rapport de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Entité Groupe LDLC, notre responsabilité à l'égard de l'Entité et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. Forvis Mazars SAS, ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de l'Entité ou de ses filiales.

Lyon, le 11 juin 2026

L'un des commissaires aux comptes

Signé par :

EB47DF2B09C2478...
Forvis Mazars

Alexandra Bertucat Louwagie

Annexe 1 : Liste des informations ESG faisant l'objet de notre assurance limitée

- Nombre d'heures de formation moyen par salarié
- Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- kWh d'énergie (gaz, fioul, électricité) consommés par m² de surface

5 MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX 10 PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

GROUPE LDLC

Société anonyme
RCS Lyon B 403 554 181

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2026. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 673 264 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

1

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Lyon et Paris, le 11 juin 2026

Forvis Mazars

Talenz Audit

Signé par :

EB47DF2B09C2478...

Alexandra Bertucat Louwagie
Associée

Signé par :

613A4EEC67C9452...

Rémi Charnay
Associé

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026



**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 ressort à la somme de 1 673 264 euros.

Limonest, le 11 juin 2026

**Olivier Villemonte de la Clergerie
Directeur Général**



GROUPE LDLC | www.groupe-ldlc.com

2 RUE DES ÉRABLES - CS21035 - 69578 LIMONEST CEDEX – France | TÉL : +33 (0)4 72 52 37 77 | FAX : +33 (0)4 72 52 37 78
S A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 110 919,68 € - RCS Lyon – Siren 403 554 181 - NAF 4791B - N°T.V.A. FR26403554181

6 MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DES 1 ET 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS AINSI QUE DE LA LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES DE PARRAINAGE, DE MÉCÉNAT

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

GROUPE LDLC

Société anonyme
RCS Lyon B 403 554 181

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2026, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2026. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 352 163 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Lyon et Paris, le 11 juin 2026

Forvis Mazars

Talenz Audit

Signé par :

EB47DF2B09C2478...

Alexandra Bertucat Louwagie
Associée

Signé par :

613A4EEC67C9452...

Rémi Charnay
Associé

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026



**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-5°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux 1. et 5. De l'article 238 bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à 352 163 euros.

Limonest, le 11 juin 2026

**Olivier Villemonte de la Clergerie
Directeur Général**

GROUPE LDLC | www.groupe-ldlc.com

2 RUE DES ÉRABLES - CS21035 - 69578 LIMONEST CEDEX – France | TÉL : +33 (0)4 72 52 37 77 | FAX : +33 (0)4 72 52 37 78

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 110 919,68 € - RCS Lyon – Siren 403 554 181 - NAF 4791B -

N°T.V.A. FR26403554181



2015/2016



2016/2017



2017/2018



2018/2019



2019/2020



2020/2021



2021/2022



2022/2023



2023/2024



2024/2025



2025/2026



GROUPE
LDLC

2 rue des Érables

CS21035

69578 Limonest cedex

FRANCE

Tél. +33 (0)4 72 52 37 77

groupe-ldlc.com



au cœur de l'expérience **_high-tech**